

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES GLOBALES 2025- 2028

Version mars 2024



Sommaire :

Partie B : Planification sur 4 ans

Partie C : Fiches de projets

Partie D : Annexes

Impressum :

Association « Parc régional Chasseral »

Rédaction et relecture : équipe du Parc régional Chasseral

Photos : Gerry Nitsch, Parc Chasseral, Shutterstock

Préparation et accompagnement : Comité exécutif et Conseil consultatif

Procédure de consultation : du 21 septembre 2023 au 5 novembre 2023 auprès du Conseil consultatif ainsi que du canton de Berne et de Neuchâtel

Validation par l'assemblée générale extraordinaire de l'association « Parc régional Chasseral » du 25 janvier 2024

Contact : Parc régional Chasseral - CP 219 - CH-2610 Saint-Imier,
info@parcchasseral.ch, www.parcchasseral.ch

Table des matières

PARTIE B : Planification sur 4 ans	4
Préambule	5
1. Avancement des travaux	8
1.1 Analyse globale des activités du Parc	8
1.2 Prestations réalisées durant la période 2020-2024	8
1.3 Analyse financière	12
1.4 Activités 2020-2024 menées hors convention-programme	16
1.5 Récapitulatif financier hors convention-programme	17
1.6 Adhésion des nouvelles communes et conséquences	20
2. Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2025-2028	25
2.1 Les faits marquant pour la prochaine convention-programme	25
2.2 Les projets prévus pour 2025-2028	25
2.3 Modalités générales de travail du Parc	26
2.4 Indicateurs de prestations	27
3. Budget et planification des investissements	32
3.1 Coûts par projets	32
3.2 Clé de financement	35
3.3 Contributions matérielles	37
3.4 Projet hors cadre de l'article 23k LPN	37
3.5 Preuve de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région	40
4. Organe responsable du Parc	42
PARTIE C : Fiches de projets	48
A1 Forêts riches en espèces	50
A2 Biodiversité des pâturages et des champs	58
A3 Nature au village	68
A4 Néophytes envahissantes	74
B1 Paysage et patrimoine au village	80
B2 Culture du bâti et du paysage	92
B3 Paysage et patrimoine rural	100
B4 Rive gauche du lac de Biemme	108
C1 Climat	114
C2 Transition	124
C3 Tourisme durable	132
C4 Economie de proximité	144
D1 Ecoles du Parc	154
D2 Animations pour enfants	164
D3 Médiation territoriale	172
D4 Communication	180
E1 Monitoring et suivi d'espèces	190
E2 Universités et Hautes écoles	198
F1 Partenariats	206
F2 Gestion	212
F3 Evaluation et planification	218

PARTIE D : ANNEXES	222
Annexe D1 : Stratégie de mise en œuvre Territoire et transition, une économie durable pour tous.....	224
Annexe D2 : Concept de communication et d'application opérationnelle aux nouveaux médias et nouveaux publics sur la période 2024-2028	242
Annexe D3 : Néophytes envahissantes, Etat des lieux et concept d'actions du Parc Chasseral	256
Annexe D4 : Bilan de la consultation sur les projets 2025-2028	268

PARTIE B : Planification sur 4 ans

Version mars 2024



Préambule

La convention-programme 2020-2024 a été marquée dès les premiers mois par la pandémie de Covid-19. Néanmoins le Parc a pu et su maintenir ses principales activités. On notera que cette pandémie a eu un effet d'attractivité pour les activités de plein air entraînant ponctuellement des problèmes de sur-fréquentation. Par ailleurs on notera un engouement très fort pour les animations scolaires en plein air et un intérêt nouveau et ponctuel pour les produits régionaux. Ces éléments ont marqué la mise en œuvre d'un certain nombre de projets.

Du côté institutionnel, le début de cette convention-programme a été marqué par l'élaboration et l'approbation d'une nouvelle Charte pour 2022-2023.

Le champ d'action du Parc s'est agrandi de 23% en 2022 au niveau de sa surface, son territoire passant de 388 km² à 474 km², et de 39% au niveau du nombre de ses habitants (de 37'000 à 52'000 hab.) avec l'intégration de toute la grande commune fusionnée de Val-de-Ruz et l'arrivée des communes bernoises de Twann-Tüscherz et d'Evilard-Macolin. Ces modifications nécessitent d'accentuer le bilinguisme dans les activités du Parc.

Une future convention-programme 2025-2028 qui s'inscrira dans une nouvelle Charte, des thèmes stratégiques affinés et un territoire agrandi

Nouvelle Charte

La nouvelle Charte s'est appuyée sur les recommandations de l'évaluation menée par l'Université de Berne dont on peut retenir les points suivants¹ :

- Réaliser des travaux concrets sur le terrain et des travaux d'information, de conseil et de médiation notamment au niveau de la biodiversité et de l'aménagement du territoire.
- Mettre l'accent sur la durabilité de l'économie. Pour ce faire, identifier des niches, se positionner comme « think tank » et mettre en réseau des acteurs clés.
- Diversifier le portfolio des activités, mener un rôle plus actif d'intermédiaire et de médiateur, mettre en place une surveillance plus active et proactive des opportunités liées aux objectifs, activités et sources de financements.
- Inclure un renforcement de la participation des acteurs principaux et la création de nouvelles alliances stratégiques.

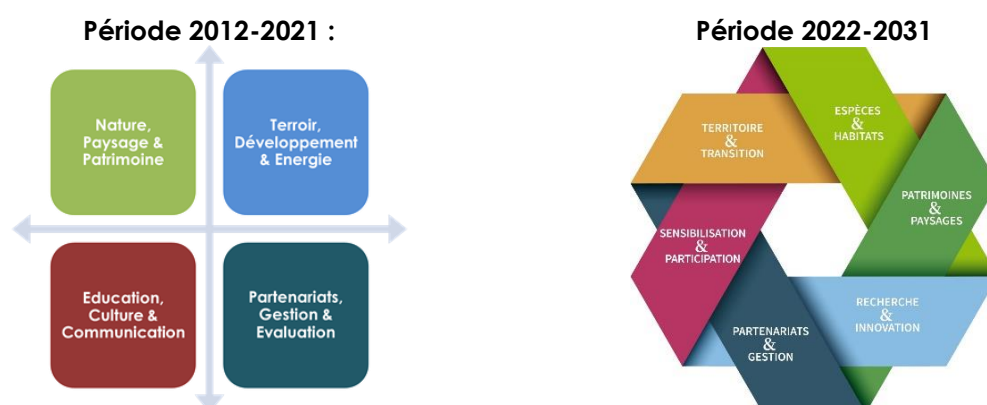
Ces éléments ont inspiré la nouvelle Charte et se déclinent dans plusieurs des projets de la nouvelle convention-programme. On peut citer :

- Les projets paysagers et patrimoniaux qui s'orientent sur les villages et leur cadre de vie.
- Un rôle de conseil sur de multiples thématiques, avec entre autres le soutien à des entreprises préoccupées de durabilité à travers l'approche Entreprises partenaires.
- Un partenariat renforcé avec l'association de communes Jura bernois.bienne et d'autres structures régionales comme la Chambre d'économie publique.
- Un renforcement des liens avec les institutions de recherche.

En outre, ces projets porteront une attention et contribution forte à la limitation et l'adaptation au réchauffement climatique ainsi qu'une contribution à la perte de la biodiversité

¹ Université de Berne, CDE; mars 2020, Rapport d'évaluation du Parc naturel Chasseral, page 14

Les nouveaux thèmes stratégiques



Ces restructurations font suite aux recommandations de l'évaluation. Elles permettent de mieux identifier les activités menées par le Parc.

Des agrandissements du périmètre

Après les agrandissements cités plus haut et survenus au 1^{er} janvier 2022, le contrat de Parc, partie prenante de la Charte 2022-2031, donnait la possibilité aux communes de Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saules, Saicourt et Tavannes de manifester leur intérêt à devenir communes membres du Parc pour cette nouvelle convention programme. Ces 7 communes situées au nord-est du territoire du Parc ont ainsi approuvé en juin 2023 leur adhésion via leurs assemblées communales. Les fiches de projets sont donc conçues pour une implémentation sur ces 7 communes.

On notera que la commune de Ligerz a aussi décidé, en décembre 2020, de rejoindre le Parc au début de la nouvelle convention-programme, soit au 1^{er} janvier 2025.

On peut noter que la Ville de Neuchâtel, qui aurait pu inclure ses parties forestières et non urbanisées au Parc, n'a pas souhaité faire aboutir la démarche.

Ces agrandissements de périmètre vont modifier pour la période à venir l'équilibre entre les cantons de Berne et de Neuchâtel : 72% et 28% dès 2025 contre 68% et 32% jusqu'à cette date. Cela nécessitera de solliciter des moyens financiers plus élevés de 28% auprès du canton de Berne et de 3 % auprès du canton de Neuchâtel

Changements institutionnels et organisationnels passés, en cours et à venir

Fusion de communes

La période 2020-2024 n'aura connu aucune nouvelle fusion de communes. La fusion des communes du Haut-Vallon, la seule prévue durant cette période, a échoué dans les urnes en novembre 2020.

En janvier 2022, le Parc est donc composé de 23 communes. Au 1^{er} janvier 2025, il sera constitué de 31 communes.

En décembre 2023, la commune d'Enges a approuvé de participer à la nouvelle commune nommée Laténa qui réunira outre Enges, trois autres communes qui ne font pas partie du Parc à savoir, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène. Cette commune fusionnée verra le jour au 1^{er} janvier 2025. Cela n'aura pas d'impact sur le territoire du Parc pour la Charte en cours suite à l'application de l'article 8, alinéa 2 du contrat de Parc : « En cas de fusion d'une commune

signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire de la commune signataire à l'entrée en vigueur du contrat. (...) ».

A noter que Reconvilier, Loveresse et Saules – toutes trois communes membres du Parc dès 2025 - ont ouvert en 2022 des discussions pour une fusion. Celle-ci ne se finaliserait qu'après 2025.

Hôtel Chasseral

En mars 2023, le propriétaire de l'hôtel Chasseral, site symbolique pour le Parc, a changé. A voir dans le futur si les collaborations concrètes pourront se développer, notamment au niveau de l'accès au sommet du Chasseral.

La nouvelle gouvernance du Parc

Mise en place dans le cadre de la validation de la Charte 2022-2031, la nouvelle gouvernance du Parc (un comité exécutif réduit et un conseil consultatif) commence à déployer ses effets depuis 18 mois. Le conseil consultatif permet notamment un lien plus régulier avec toutes les communes et les associations de la région par des échanges sur des sujets opérationnels.

Modalités pour préparer les projets 2025-2028

La préparation de la présente convention-programme se réalise peu de temps après les travaux de la Charte 2022-2031 pour laquelle de nombreuses consultations et discussions ont été mises en place. Ces éléments alimentent la planification des projets pour 2025-2028.

Le Parc a néanmoins entrepris une mobilisation du conseil consultatif à la fois pour améliorer les projets mais aussi pour permettre aux membres de cet organe d'être bien au fait des projets et questionnements du Parc. Les représentants des futures nouvelles communes membres ont également été invités à ce processus.

Déroulement de l'élaboration de la présente convention – programme :

- 23 mars 2023 : séance du Conseil consultatif avec pour contenu principal le rappel du cadre de la convention-programme
- avril-mai 2023 : consultation en ligne proposant d'apprécier et d'alimenter en suggestions de projets les thèmes stratégiques
- 25 mai 2023 : Conseil consultatif pour discuter des propositions de projets et des prestations à retenir sur la base du premier sondage
- juin-juillet-août 2023 : rédaction de la planification et des fiches de projet
- septembre-octobre 2023 : consultation en ligne auprès des membres du Conseil consultatif ainsi qu'auprès des cantons de Berne et de Neuchâtel
- 30 novembre 2023 : validation du rapport d'information par le Conseil consultatif (voir annexe)
- décembre 2023 et janvier 2024 : ajustement du document selon les remarques validées
- 25 janvier 2024 : l'assemblée générale approuve le document à soumettre aux Cantons et à la Confédération

1. Avancement des travaux

1.1 Analyse globale des activités du Parc

L'analyse globale et qualitative du bilan – très provisoire puisqu'établi en juin 2023, c'est-à-dire à un peu plus de la moitié de l'actuelle convention-programme 2020-2024 – permet toutefois de faire ressortir quelques tendances :

- Le Parc est un acteur reconnu.
- L'outil « parc » est attractif pour les communes.
- L'économie industrielle commence à s'intéresser au fait d'être situé dans un parc naturel régional, mais cette prise de conscience est encore ponctuelle et fragile.
- Le Parc, créé à ses débuts pour traiter de l'environnement du massif du Chasseral, développe aujourd'hui des activités qui concernent directement les localités.

1.2 Prestations réalisées durant la période 2020-2024

La mise en œuvre des prestations prévues pour la convention-programme 2020-2024 se déroule telle que prévue.

1.2.1 Prestations réalisées

Le suivi formel des indicateurs de prestations est rempli annuellement. Il est à noter, toutefois, que l'ensemble des prestations est globalement rempli sans retard ou mesures de substitution – hormis la thématique du patrimoine culturel immatériel. Le détail de l'état d'avancement des projets se trouve dans les fiches de projet 2025-2028. Seuls quelques faits marquants sont notés ci-dessous :

Nature, Paysage et Patrimoine

Espèces et habitats

Le Parc est sollicité comme la structure spécialisée régionalement en matière de biodiversité. Certaines communes mandatent le Parc sur des thèmes précis (arbres remarquables, sources). L'association de communes Jura bernois. Bienne a par ailleurs sollicité le Parc pour ajuster ses fiches de recommandations en matière de biodiversité pour la Conception régionale Climat qu'il a réalisée.

Le Parc assure le relais régional de la Station ornithologique suisse pour ce qui a trait aux hirondelles. Des relevés de pipits des arbres et d'alouettes lulu ont complété les collaborations avec la Station de Sempach.

Le travail de relevés des arbres-habitats a servi de base au canton de Berne pour contractualiser le maintien de tels arbres.

Des mesures concrètes ont pu être réalisées avec des appuis de diverses fondations et de la Station ornithologique, notamment dans le cadre de renaturations de sources, de plantations ou d'entretien de haies, la création ou l'entretien de mares en zones forestière ou encore des arrachages de néophytes, pour ne citer que ces exemples.

Paysage

La période est marquée par l'attribution du Prix du Paysage de l'année 2022 au Parc, à la commune de Val de Ruz et à l'Ecoréseau pour l'entretien réalisé sur les allées d'arbres. Le Parc Chasseral est ainsi le premier parc de Suisse à être co-lauréat de ce prix décerné par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP).

Le développement de l'Observatoire photographique du paysage a bien avancé avec une équipe de bénévoles très motivés et la réalisation d'une exposition en 2022 sur l'évolution du paysage au Val-de-Ruz.

Le travail sur le traitement des franges urbaines a servi d'expérience pour le développement du projet « Traverses » à Tramelan.

Le Parc est de plus en plus fréquemment sollicité par les commissions d'urbanisme ou d'environnement des communes.

Le lien avec la recherche se renforce. Citons l'organisation du Congrès suisse pour le paysage prévu en 2024 à Tramelan et Bellelay, en partenariat avec la Berner Fachhochschule (BFH).

Patrimoine

Les activités menées à Nods pour valoriser le cœur de village ont connu leur point d'orgue pendant l'été 2021 avec l'exposition photographique des habitants et de leur vie au village. L'expérience technique a permis de lancer en 2022 un projet de conseil auprès de toutes les communes inscrites à l'inventaire nationale de l'ISOS.

Les divers contacts et les premiers projets de restauration de 4 citernes ont permis de développer un projet de captation des eaux pluviales au Pâquier et de réaliser un état des lieux avec la bourgeoisie de Courtelary. Ces activités ayant une forte connotation d'adaptation au réchauffement climatique, elles sont classées pour 2025-2028 sous le projet « Climat ».

Economie, Mobilité et Energie

Tourisme

Les activités dans le domaine du tourisme se sont essentiellement concentrées autour des conseils pour les itinéraires de VTT, itinéraires équestres ainsi que sur les réflexions et premières pistes d'action pour le développement touristique de La Vue-des-Alpes.

Les offres touristiques de niche, telles que la mise en valeur de l'histoire industrielle à Courtelary avec la visite-spectacle « Où est Monsieur Langel ? » a bien été développée et vue par quelques centaines de personnes. L'effort développé semble toutefois démesuré par rapport à la fréquentation de ces offres.

Les relations avec les offices de tourisme sont cordiales mais restent peu dynamiques. Des pistes de renforcement des collaborations sont en questionnement.

Les travaux autour de la mobilité touristique ont concerné en grande partie Les Prés-d'Orvin, où le permis nécessaire à un stationnement payant a été obtenu provisoirement au printemps 2022. Le Parc a été sollicité en juillet 2023 par la commune d'Orvin pour participer au groupe de travail pour l'élaboration d'un plan touristique d'affectation spéciale aux Prés-d'Orvin.

Le Parc a poursuivi ses réflexions en vue d'un développement des lignes de transport public telle que le Snowbus, le NordicBus. L'accès à Chasseral reste toujours chaotique pour les transports publics. Le Parc anime tant bien que mal un groupe de travail pour améliorer la situation dans la durée.

Mobilité quotidienne

La ligne de covoiturage EcoPouce, malgré son intérêt théorique, doit être considérée comme un échec : personne n'utilise l'outil qui sera malgré tout amélioré à l'automne 2023.

Le développement de la mobilité scolaire a pris son envol avec un concours d'idées à Nods, des aménagements provisoires et une planification communale solide. A Sonceboz, le Parc a conseillé la commune dans la commande et l'exploitation d'une étude sur l'accès à l'école par un bureau professionnel. Ce thème touche fortement les questions d'urbanisme dans la commune.

Energie

Les travaux ont essentiellement porté sur la mise en place d'une Région Energie sur tout le Jura bernois, en association étroite avec des structures locales. Le projet de reconnaissance a été déposé à l'OFEN en juillet 2023.

L'extinction de l'éclairage au cœur de la nuit fonctionne bien puisque 18 communes – auxquelles on peut rajouter une commune sans lampadaire public – sur 23 la pratique. Un premier point de mesures de la qualité du ciel étoilé est mis en place depuis juin 2023.

Produits du terroir

Le thème est marqué par l'adaptation des producteurs aux propositions des nouvelles directives proposées par l'OFEV pour mieux garantir la promesse de durabilité de la marque pour tous les Parcs.

L'articulation avec la marque territoriale « Grand Chasseral » sollicite une attention continue et des réponses adaptées. Pour l'instant la cohabitation n'entraîne pas d'affaiblissement ou de recul du nombre de produits.

L'articulation avec les PDR (projets de développement de l'agriculture) aussi bien dans le Val-de-Ruz que dans le Jura bernois ouvre de nouvelles opportunités avec la plateforme logistique de distribution de produits D/CLIC Terroirs et le développement de magasins tels que celui de La Couronne, ou directement auprès des exploitants. On peut noter le complément intéressant développé avec Lignum sur un concours architectural consistant à proposer des cabanons en tant que marqueurs du territoire réalisés avec du bois et des artisans locaux.

L'implémentation depuis janvier 2023 du projet « Entreprises partenaire » est également porteuse de nouvelles perspectives.

Education, culture et patrimoine

Ecoles

Les activités d'éducation au développement durable se sont fortement développées avec une demande plus forte que l'offre pour les projets de longue durée. Un climat de confiance s'établit également entre les directions d'écoles, les enseignants et le Parc.

Des projets d'établissement ont été menés autour des aménagements de jardins d'écoles aux Geneveys-sur-Coffrane et à La Neuveville.

Les animations courtes ont été doublées, suite très certainement à un effet Covid-19.

Culture et découverte

En 2021, s'est tenue la seconde édition d'Art-en-Vue, une proposition artistique et événementielle qui génère sur le terrain des pistes de développement de La Vue-des-Alpes tout en renforçant l'attractivité de ce lieu défini comme priorité touristique par le canton. La commune de Val-de-Ruz soutient cette démarche qui devrait se reproduire sous une forme nouvelle en 2025.

Les Bal(l)ades se sont poursuivies avec le même succès que depuis leur lancement en 2010, à l'exception de 2020 (édition annulée en raison du Covid-19).

Le développement lié au patrimoine culturel immatériel s'est focalisé autour de la culture agricole à proximité de La Vue-des-Alpes. Son implémentation systématique sans lien direct avec une autre intention du Parc ne semble pas appropriée par rapport au travail actuel du Parc.

En 2021, le Parc a marqué le 20^{ème} anniversaire de la création de l'association Parc régional Chasseral par une grande fête organisée à Nods avec l'aide des Jardins Musicaux. Plus de 700 personnes y ont participé.

Communication

Le travail de fond orienté prioritairement à destination des habitants du Parc s'est poursuivi fortement, notamment dans le cadre de la validation de la nouvelle Charte en 2020 et de l'adhésion de nouvelles communes en juin 2023.

Développement, Partenariats et Gestion

Partenariats, études et conseils

Associations régionales

Les liens avec l'association de communes Jura bernois.Bienne, constituée en 2018, ont pu se renforcer depuis cette date : participation du Parc aux commissions de l'aménagement du territoire et de l'économie publique, collaboration pour l'adhésion des nouvelles communes, appui à l'élaboration de la Conception régionale Climat, développement conjoint du projet « Région Energie ». Cette association s'est dotée en 2019 d'un conseiller à l'énergie et en 2023 d'un conseiller pour les questions d'urbanisme.

Des contacts plus ciblés se tiennent avec l'association seeland.biel/bienne depuis l'adhésion des communes du bord du lac. On notera en particulier les échanges avec sa commission « Rive gauche du lac de Bienne ».

Les liens avec objectif:ne (anciennement RUN) se concentrent actuellement sur la vision touristique de La Vue-des-Alpes. Une collaboration était également établie dans le cadre du projet de covoiturage « EcoPouce ».

Fondation Grand Chasseral

Cette fondation active sur le Jura bernois a été créée le 5 décembre 2019. Elle réunit les principales associations régionales (Chambre d'économie publique, Jura bernois.Bienne. Chambre d'agriculture du Jura bernois, Jura bernois Tourisme et Parc Chasseral). Elle a été créée dans le cadre de la Stratégie économique du Jura bernois. Une de ses tâches est la restauration du bâtiment de La Couronne qui accueillera d'une part les bureaux de travail des trois de ces institutions et d'autre part un café avec un magasin-vitrine des produits régionaux. Ce bâtiment sera opérationnel dès juillet 2023 (septembre pour l'accueil du public). La seconde activité est la création de la marque territoriale Grand Chasseral. Les articulations avec la marque parc naturel régional et la marque pour les produits est en cours d'ajustement.

La collaboration avec le Parc du Doubs se poursuit mais de façon plus légère que dans la convention-programme précédente. Elle se focalise sur l'Observatoire photographique du paysage et sur les activités avec les écoles.

Gestion du Parc

Le Parc a élargi son équipe : planifiée à 10 équivalents plein temps pour début 2022, elle est constituée de 13 équivalents plein temps en juin 2023. Cette augmentation plus rapide que prévu est liée au développement important de projets – pour partie hors convention programme – notamment pour la restauration des murs en pierres sèches et le projet de gestion des visiteurs soutenu spécifiquement par la Wyss Academy et le canton de Berne. Le soutien financier régulier important de la Station ornithologique suisse a également permis de maintenir une ambition haute dans les projets de gestion de la nature. Enfin il est à noter que le projet « Entreprises partenaires » nécessite, pour être décliné sérieusement, beaucoup de temps de conseil, sous-estimé dans la planification initiale 2020-2024.

Evaluation

La nouvelle Charte a pu être élaborée en s'appuyant sur l'évaluation des années précédentes. Elle a été adoptée à de très larges majorités dans les communes. De nouvelles communes ont rejoint le Parc en 2022 et 8 autres suivront avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention programme.

1.3 Analyse financière

1.3.1 Dépenses pour les prestations

Le budget de dépenses de la demande 2020-2024 était de CHF 11'045'000.- pour les activités directement affectées à la convention-programme « Parc », pour une période de 5 ans.

Sur la base des comptes 2020, 2021, 2022 et es prévisions budgétaires pour 2023 et 2024 les dépenses devraient d'élever fin 2024 à CHF 11'448'500.-. Soit une augmentation de près de CHF 400'000.- sur 5 ans, somme supérieure de 3,6% aux prévisions.

Les dépenses annuelles moyennes pour cette convention programme étaient prévues à hauteur de CHF 2'209'000.-. Elles se sont élevées à près de CHF 2'290'000.- soit une augmentation de près de CHF 81'000.- par an qui a été rendue possible par des soutiens spécifiques de tiers tels que la Station ornithologiques suisse ou des sponsors privés pour des manifestations.

On notera que le poste 1.02 paysage a augmenté à lui seul de près de CHF 340'000.- sur les 5 années.

Dépenses pour la période 2020-2024 Crédit parc		Demande CP 20-24		Réalizations à dec 2022 et prévisions 23 et 24	
		demande du 04.01.2019			
		11'045'000	100%	11'448'502	100%
A	Nature, Paysage & Patrimoine	2'580'000	23%	2'862'264	25%
1.01	Biodiversité	1'340'000	12%	1'360'548	12%
1.02	Paysage	660'000	6%	1'004'565	9%
1.03	Patrimoine	455'000	4%	469'290	4%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	125'000	1%	27'860	0%
B	Terroir, Développement & Energie	2'415'000	22%	2'354'979	21%
2.01	Tourisme durable et loisirs	960'000	9%	937'420	8%
2.02	Energie et mobilité	710'000	6%	612'415	5%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	745'000	7%	805'143	7%
C	Education, Culture & Communication	2'890'000	26%	2'988'578	26%
3.01	Ecoles et éducation	1'150'000	10%	1'282'034	11%
3.02	Communication et sensibilisation	760'000	7%	574'005	5%
3.03	Culture et patrimoine	880'000	8%	928'061	8%
3.04	Recherche	100'000	1%	204'478	2%
D	Partenariats, Gestion & Evaluation	3'160'000	29%	3'242'681	28%
4.01	Partenariat, études, conseils	575'000	5%	473'252	4%
4.02	Gestion du Parc	2'180'000	20%	2'224'950	19%
4.03	Evaluation et planification	405'000	4%	544'479	5%

Depenses pour la période 2020-2024 Crédit parc		Moyenne annuelle 2020-2024 (demande)		Moyenne annuelle (réalisations 20-21-22 et prévisions 23-24)	
		2'209'000	100%	2'289'700	100%
A	Nature, Paysage & Patrimoine	516'000	23%	572'453	25%
1.01	Biodiversité	268'000	12%	272'110	12%
1.02	Paysage	132'000	6%	200'913	9%
1.03	Patrimoine	91'000	4%	93'858	4%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	25'000	1%	5'572	0%
B	Terroir, Développement & Energie	483'000	22%	470'996	21%
2.01	Tourisme durable et loisirs	192'000	9%	187'484	8%
2.02	Energie et mobilité	142'000	6%	122'483	5%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	149'000	7%	161'029	7%
C	Education, Culture & Communication	578'000	26%	597'716	26%
3.01	Ecoles et éducation	230'000	10%	256'407	11%
3.02	Communication et sensibilisation	152'000	7%	114'801	5%
3.03	Culture et patrimoine	176'000	8%	185'612	8%
3.04	Recherche	20'000	1%	40'896	2%
D	Partenariats, Gestion & Evaluation	632'000	29%	648'536	28%
4.01	Partenariat, études, conseils	115'000	5%	94'650	4%
4.02	Gestion du Parc	436'000	20%	444'990	19%
4.03	Evaluation et planification	81'000	4%	108'896	5%

1.3.2 Ressources mobilisées

Le budget de la demande 2020-2024 cumulait à CHF 11'055'000.-.

Sur la base des comptes 2020, 2021, 2022 et les prévisions budgétaires pour 2023 et 2024 les ressources devraient d'élever à près de CHF 11'496'000.- soit une augmentation de CHF 440'000.- sur 5 ans. (+4%)

L'augmentation des ressources de près de CHF 88'000.- par an provient de fonds mobilisés par le Parc – hors cantons et Confédération – pour la mise en œuvre de projet comme par exemple l'exposition au Val-de-Ruz « Le paysage dans tous ses états » ou pour des projets dans le domaine de la biodiversité avec un soutien notable de CHF 50'000.- par an de la Station ornithologique suisse de Sempach.

Répartition globales des ressources annuelles Crédit parc	Demande CP 20-24		Réalisations à dec 2022 et prévisions 23-24	
	11'055'000	100%	11'495'887	100%
Confédération "Parcs "	5'452'000	49%	5'452'000	47%
Confédération "Autres "	0	0%	0	0%
Confédération "fonds supplémentaires parcs"	0	0%	0	0%
Canton BE "Parcs "	2'156'000	20%	2'156'000	19%
Canton BE "Autres"	0	0%	0	0%
Canton NE "Parcs"	891'000	8%	891'000	8%
Canton NE "Autres "	0	0%	25'000	0%
Parc "financier"	2'443'000	22%	2'920'908	25%
Parc "contribution matérielle"	113'000	1%	50'979	0%
Total Parc "financier"	2'443'000	22%	2'920'908	25%
Parc "contributions financières" sûres	1'188'000	11%	2'135'430	19%
Communes et membres	1'118'000	10%	1'037'810	9%
Soutiens affectés sur projet	70'000	1%	1'047'315	9%
Financement par les bénéficiaires sûrs	0	0%	13'253	0%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	0	0%	37'052	0%
Parc "contributions financières" à trouver	1'255'000	11%	785'477	7%
Soutiens affectés sur projet à trouver	971'000	9%	605'664	5%
Financement par les bénéficiaires à trouver	183'500	2%	78'536	1%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	100'000	1%	101'277	1%

Répartition globales des ressources annuelles Crédit parc	Moyenne annuelle 2020- 2024 (demande)		Moyenne annuelle (réalisations 20-21- 22 et prévisions 23- 24)	
	2'211'000	100%	2'299'177	100%
Confédération "Parcs "	1'090'400	49%	1'090'400	47%
Confédération "Autres "			0	0%
Confédération "fonds supplémentaires parcs"			0	0%
Canton BE "Parcs "	431'200	20%	431'200	19%
Canton BE "Autres"			0	0%
Canton NE "Parcs"	178'200	8%	178'200	8%
Canton NE "Autres "			5'000	0%
Parc "financier"	488'600	22%	584'182	25%
Parc "contribution matérielle"	22'600	1%	10'196	0%
Total Parc "financier"	488'500	22%	584'182	25%
Parc "contributions financières" sûres	237'600	11%	427'086	19%
Communes et membres	223'600	10%	207'562	9%
Soutiens affectés sur projet	14'000	1%	209'463	9%
Financement par les bénéficiaires sûrs	-		2'651	0%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	-		7'410	0%
Parc "contributions financières" à trouver	250'900	11%	157'095	7%
Soutiens affectés sur projet à trouver	194'200	9%	121'133	5%
Financement par les bénéficiaires à trouver	36'700	2%	15'707	1%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	20'000	1%	20'255	1%

La capacité de mobilisation financière du Parc, hors contribution communale, est de CHF 376'000.- par an. Ce montant est déterminant pour la construction budgétaire 2025-2028.

On peut noter que les règles de répartition financière sont respectées avec :

- Confédération Crédits Parc : 47% (maximum possible 50%)
- Ressources financières mobilisées par le Parc hors cantons et Confédération : 25% (minimum demandé 20%)
- Ressources « contributions matérielles » : 0% (maximum 15%)

Le canton de Berne a également établi des règles, à savoir que la contribution maximale cantonale ne doit pas dépasser les 33%. Cette règle est respectée avec :

- Canton de Berne: 19%
- Canton de Neuchâtel: 8%

Soit un total cumulé des cantons de Berne et de Neuchâtel de 27%.

2.2.3 Résultats financiers

En janvier 2023, le total des dépenses de CHF 11'448'000.-, moins les ressources de CHF 11'495'000.-, laisse entrevoir un résultat prévisionnel de CHF 47'000.- d'excédents de ressources sur 5 ans. Ce résultat positif est à imputer à la capacité du Parc d'avoir pu mobiliser CHF 440'000.- supplémentaires pour des dépenses supplémentaires de CHF 400'000.-.

Pour élaborer le budget de la convention-programme 2025-2028, le Parc peut s'appuyer sur sa capacité actuelle à mobiliser des ressources auprès de sponsors et de fondations. On peut ainsi tabler sur la capacité du Parc à mobiliser financièrement CHF 580'000.-.

1.4 Activités 2020-2024 menées hors convention-programme

A titre informatif sont évoquées ici les activités menées par le Parc avec d'autres soutiens financiers que ceux de la présente convention-programme. Ces projets sont désignés par la dénomination « hors convention-programme » ou HCP.

Hormis d'autres moyens financiers, ils possèdent leurs propres indicateurs de prestations.

Leur mention est intéressante à plusieurs niveaux :

- Pour les partenaires régionaux du Parc, ces activités forment un tout cohérent, peu importe l'origine des ressources.
- Les actions menées hors de cette convention-programme s'intègrent dans la Charte du Parc.
- Ces activités sont très souvent le fruit de travaux préparatoires financés par la convention-programme pour les parcs.
- Le montant de ces activités – souvent de terrain – ont pris de l'ampleur pendant la période 2020-2024.

1.4.1 Centres pour la sensibilisation à la durabilité dans le Parc naturel régional

Ce projet a pour but de sensibiliser habitants et visiteurs au développement durable. Les prestations proposées sont des formations d'animateurs, de l'équipement pour l'accueil et l'information du public et des recherches sur l'impact des activités.

Ce projet est développé avec les parcs bernois du Diemtigtal et du Gantrisch. Un des résultats du projet est d'avoir pu financer la gestion des visiteurs en très grand nombre pendant la pandémie. Le Parc Chasseral a pu mettre en place une ranger aux Prés-d'Orvin. La collaboration entre les trois parcs et le canton de Berne permet de jeter des bases solides pour coordonner au mieux la gestion des visiteurs à l'avenir.

Le financement provient de la Wyss Academy, hub Bern, et de la politique régionale du canton de Berne. Le montant est de CHF 400'000.- pour la période 2020-2024. Il mobilise et assure le financement de 0,4% d'un équivalent plein-temps. Une suite à ce projet est en cours de construction.

1.4.2 Réfection de murs de soutènements en pierre sèches sur la rive gauche du lac de Bienne

Les trois communes de la rive gauche du lac de Bienne auront toutes rejoint le Parc en 2025 (La Neuveville depuis 2001, Twann-Tüscherz depuis 2022, Ligerz en 2025).

L'entreprise sociale Action Paysage Bienne-Seeland SA s'occupait entre autres de l'entretien des murs de soutènements sur la rive gauche du Lac. Sa faillite en décembre 2022 a redirigé la demande des communes auprès du Parc pour un appui à l'entretien de leurs murs.

Le Parc a ainsi pu reprendre les engagements financiers de divers bailleurs déjà engagés et surtout a pu mobiliser des fonds « paysages » destinés à l'entretien des inventaires fédéraux du paysage (IFP).

Le Parc pilote ainsi depuis 2023 des travaux de restauration de murs pour un montant annuel de l'ordre de CHF 200'000.-. Ce projet mobilise et assure le financement de 0,3% d'un équivalent plein-temps.

1.4.3 Activités « hors convention-programme « Parc » » signalées lors du dépôt de la CP 2020-2024

Soutien à l'exploitation des lignes de bus touristiques

Le Parc a assuré dès 2004 la mise en place et le développement de la ligne de bus touristique menant de Nods à Chasseral. Depuis les années 2021, les coûts d'exploitation sont assurés par les ventes de billets et une contribution de CHF 1.- par an et par habitant des communes de Nods, La Neuveville et Enges.

Le Parc a repris depuis 2021 l'exploitation de la desserte Saint-Imier-Chasseral. En 2021 et 2022, le financement était assuré par les billets et le soutien de la commune de Saint-Imier. A partir de 2023, celle-ci s'est retirée et d'autres modes de financement sont en cours de recherche. En 2023, les charges d'exploitation cumulées des deux lignes représentent CHF 50'000.-.

A noter que la recherche de solution pour améliorer la desserte du Chasseral en transports publics est intégré dans la convention-programme 2025-2028.

Gestion des réserves forestières partielles Chasseral Nord, Chasseral Sud

Le Parc assure depuis 2008 la coordination et le suivi de réalisation des travaux forestiers menés en faveur des oiseaux de forêts d'altitude sur les 1'500 hectares concernés. Les travaux sont soutenus par le service cantonal bernois des forêts. Le montant moyen de cette activité est de l'ordre de CHF 50'000.- par an. Ce projet mobilise et assure le financement de 0,07% d'un équivalent plein-temps.

Gestion administrative de réseaux écologiques et de qualité du paysage

Hormis l'écoréseau du Val-de Ruz, le Parc gère les trois réseaux écologiques pour l'agriculture présents sur le territoire ainsi que le projet de qualité du paysage pour les parties neuchâteloises (encore séparé des réseaux écologiques). Cette activité est financée par les agriculteurs concernés. Le montant annuel est de l'ordre de CHF 35'000.-. Il finance et mobilise 5% d'un équivalent plein-temps.

Autres activités hors convention-programme

D'autres activités plus irrégulières peuvent être mentionnées, comme des projets de restauration de chemins inscrits à l'inventaire des voies historiques (IVS) ou la restauration soutenue par les améliorations structurelles pour l'agriculture.

1.5 Récapitulatif financier hors convention-programme

Les dépenses « hors convention-programme » s'élèvent à CHF 1'712'711.- soit une moyenne annuelle de CHF 342'000.-. Cela correspond à 13% des dépenses globales du Parc.

On peut constater que ces activités concernent la nature, le paysage, le tourisme et la mobilité-énergie. Les autres axes stratégiques comme la sensibilisation et la gestion ne sont pas concernés parce qu'il est très difficile de trouver des ressources autres.

Depenses pour la période 2020-2024 Hors Convention-programme "Parc"		Réalisations à dec 2022 et prévisions 23-24		Moyenne annuelle (réalisations 20- 21-22 et prévisions 23-24)	
		1'712'711	100%	342'542	100%
A	Nature, Paysage & Patrimoine	1'013'465	59%	202'693	59%
1.01	Biodiversité	361'491	21%	72'298	21%
1.02	Paysage	430'502	25%	86'100	25%
1.03	Patrimoine	59'357	3%	11'871	3%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	162'115	9%	32'423	9%
B	Terroir, Développement & Energie	699'246	41%	139'849	41%
2.01	Tourisme durable et loisirs	471'189	28%	94'238	28%
2.02	Energie et mobilité	228'057	13%	45'611	13%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	0	0%	0	0%
C	Education, Culture & Communication	0	0%	0	0%
3.01	Ecoles et éducation		0%		0%
3.02	Communication et sensibilisation		0%		0%
3.03	Culture et patrimoine		0%		0%
3.04	Recherche		0%		0%
D	Partenariats, Gestion & Evaluation	0	0%	0	0%
4.01	Partenariat, études, conseils		0%		0%
4.02	Gestion du Parc		0%		0%
4.03	Evaluation et planification		0%		0%

Les ressources « hors convention programme » s'élèvent à CHF 1'725'744.- soit une moyenne annuelle de CHF 345'149.-. Cela correspond à 13% des ressources globales du Parc.

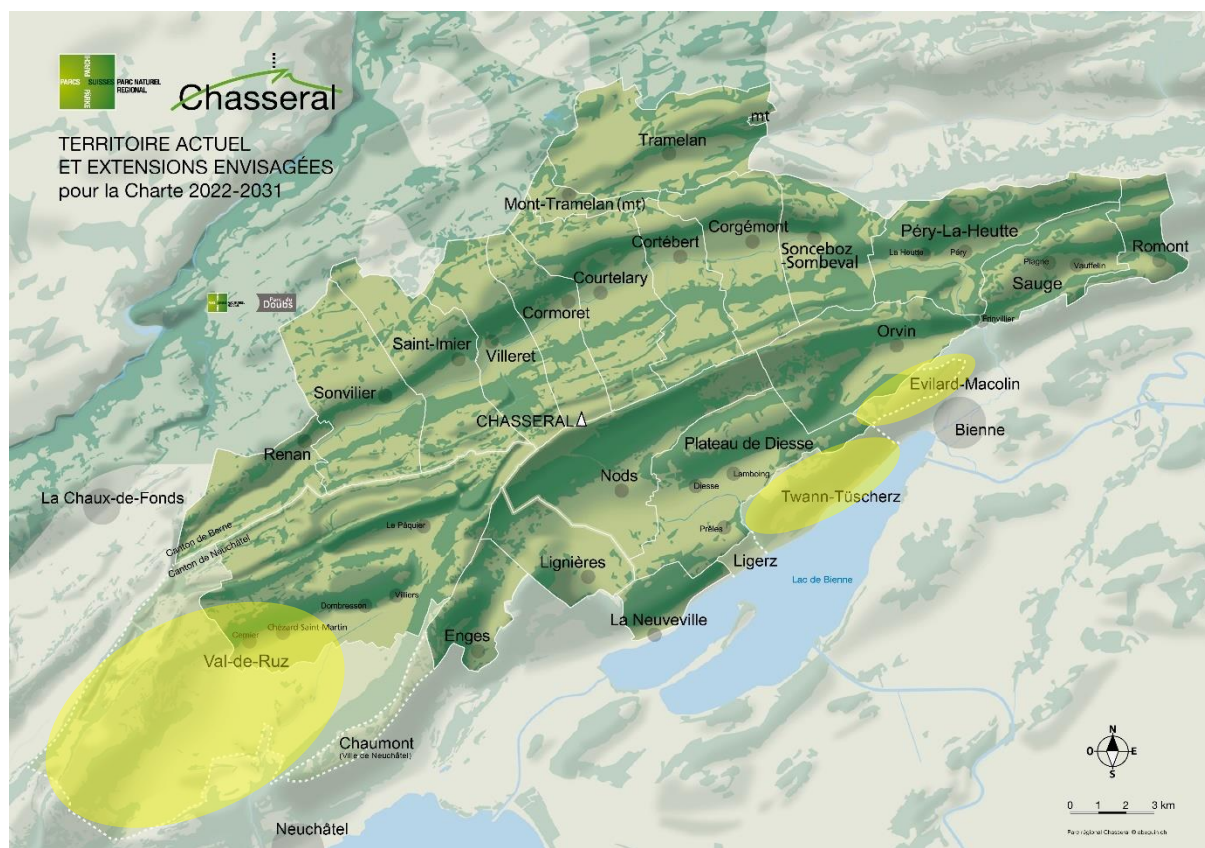
Les activités hors convention-programme sont équilibrées avec un excédent de ressources de CHF 13'033.- sur la période de 5 ans (CHF 2'606.- / an).

Répartition globales des ressources annuelles Hors convention-programme "parc"	Réalizations à dec 2022 et prévisions 23-24		Moyenne annuelle (réalisations 20- 21-22 et prévisions 23- 24)	
	1'725'744	100%	345'149	100%
Confédération " Parcs "	0	0%	0	0%
Confédération " Autres "	238'577	14%	47'715	14%
Confédération "fonds supplémentaires parcs"	89'166	5%	17'833	5%
Canton BE " Parcs "	0	0%	0	0%
Canton BE "Autres"	735'853	43%	147'171	43%
Canton NE "Parcs"	0	0%	0	0%
Canton NE " Autres "	0	0%	0	0%
Parc "financier"	660'093	38%	132'019	38%
Parc "contribution matérielle"	2'055	0%	411	0%
Total Parc "financier"	660'095	38%	132'019	38%
Parc "contributions financières" sûres	499'595	29%	99'919	29%
Communes et membres	27'833	2%	5'567	2%
Soutiens affectés sur projet	344'625	20%	68'925	20%
Financements par les bénéficiaires sûrs	71'189	4%	14'238	4%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	55'948	3%	11'190	3%
Parc "contributions financières" à trouver	160'500	9%	32'100	9%
Soutiens affectés sur projet à trouver	80'000	5%	16'000	5%
Financement par les bénéficiaires à trouver	65'500	4%	13'100	4%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	15'000	1%	3'000	1%

1.6 Adhésion des nouvelles communes et conséquences

1.6.1 Adhésion des communes en 2022

Dans le cadre de la nouvelle Charte, il a été proposé à des communes qui ont un jour marqué leur intérêt de rejoindre le Parc :



Les communes concernées sont la commune d'Evillard-Macolin, de Twann-Tüscherz. Ces deux communes ont largement validé leur adhésion en décembre 2020.

La commune de Ligerz n'a pas souhaité soumettre en 2020 son adhésion à ses ayants-droits. Elle l'a toutefois fait à fin 2022, avec là aussi une large adhésion en assemblée communale (adhésion effective au 1^{er} janvier 2025).

La ville de Neuchâtel, qui avait marqué un intérêt pour intégrer ses parties forestières et la crête de Chaumont, a finalement renoncé à la démarche.

Enfin notons un agrandissement notable avec la commune de Val-de-Ruz qui a intégré l'ensemble de son territoire au Parc.

On peut résumer en chiffres l'évolution de la situation entre le début de la convention programme en 2020 et l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte :

Etat décembre 2021 : 21 communes dont 3 sur Neuchâtel, 18 sur Berne	Nombre Habitants		% au total	Surface (km2)		% au total	ressources financières par la contribution des communes
							4 CHF / habitant/an
Parc 2021	37'596			388.00			150'384
Sur le canton de Berne	29'522	79%		311.00	80.2%		118'088
Sur le canton de Neuchâtel	8'074	21%		77.00	19.8%		32'296
Etat janvier 2022 : 23 communes dont 3 sur Neuchâtel, 20 sur Berne	Nombre Habitants		% au total	Surface (km2)		% au total	
Parc 2022	52'647			473.68			210'588
Sur le canton de Berne	34'046	65%		327.27	69%		136'184
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	35%		146.41	31%		74'404

Cette modification du territoire a été intégrée par un ajustement des contributions cantonales annuelles comme suit :

Contributions cantonales pour 2020 et 2021	583'500	
Berne	443'000	76%
Neuchâtel	140'500	24%
Contributions cantonales pour 2022, 2023 et 2024	626'000	
Berne	423'000	68%
Neuchâtel	203'000	32%

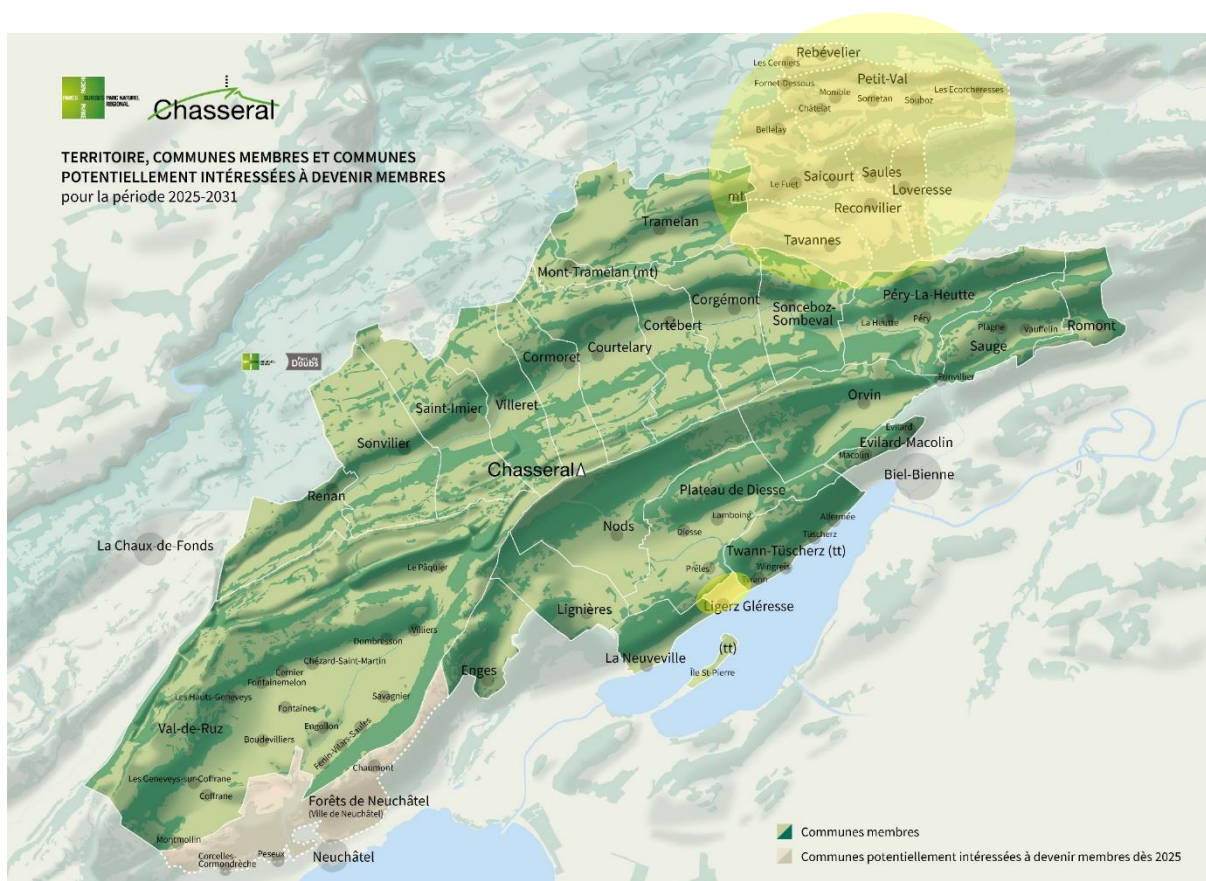
(Ce sont des montants par année qui sont mentionnés)

L'équilibre entre le canton de Berne et de Neuchâtel est donc passé grosso modo d'un rapport 75/25 à un rapport 68/32.

1.6.2 Adhésion des communes pour 2025

Suite à une stratégie régionale, la nouvelle Charte prévoyait l'intégration de 7 nouvelles communes et laissait la porte ouverte à Ligerz.

Le processus d'adhésion était planifié de telle sorte que le territoire agrandi pouvait être intégré dans l'élaboration de la présente convention-programme 2025-2028.



Cette carte fait apparaître en jaune les communes pour lesquelles l'adhésion au 1^{er} janvier 2025 était possible grâce aux études préparatoires nécessaires réalisées.

En juin 2023, date butoir pour une intégration au 1^{er} janvier 2025, les 8 communes suivantes ont décidé au niveau de leur législatif de rejoindre le Parc : Ligerz, Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saicourt, Saules et Tavannes.

Ces adhésions amèneront à la situation suivante en 2025 :

(avec le nombre d'habitants de janvier 2022)

Etat janvier 2022 : 23 communes dont 3 sur Neuchâtel, 20 sur Berne	Nombre Habitants	% au total	Surface (km2)	% au total
Parc 2022	52'647		473.68	
Sur le canton de Berne	34'046	65%	327.27	69%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	35%	146.41	31%
Etat janvier 2025 : 31 communes dont 3 sur Neuchâtel, 28 sur Berne	Nombre Habitants	% au total	Surface (km2)	% au total
Parc 2025	60'585		548.73	
Sur le canton de Berne	41'984	69%	402.32	73%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	31%	146.41	27%
Changement des situations 2022 / 2025	Nombre Habitants		Surface (km2)	
augmentation absolue et en %	7'938	15%	75.05	16%

On peut noter ainsi un accroissement de 15% au niveau du nombre d'habitants et de 16% pour la surface.

	Total CHF	
(montant par année)		
Soutien financier cantonal 2022-2024	626'000	
BE prévu	423'000	68%
NE prévu	203'000	32%
Soutien financier cantonal 2025-2028	760'000	
BE	550'000	72%
NE	210'000	28%

La contribution du canton de Berne augmente puisque le territoire, le nombre d'habitants et le nombre de communes s'est élargi, mais uniquement sur sol bernois. Ce montant est déterminé sur la base du tableau ci-dessous. On arrive ainsi à une répartition de 72 % pour le canton de Berne et de 28 % pour le canton de Neuchâtel.

Pour les contributions communales :

L'adhésion des 8 nouvelles communes entraîne une augmentation de 7'938 habitants pour un total de 60'585 (données 2022). Le montant reste déterminé sur la base de CHF 4.- par an et par habitant. Les contributions communales passeront de CHF 210'588.- à CHF 242'340.- par an.

Pour les projets :

Les 8 communes ont toutes exprimé leur intérêt à développer des projets dans le domaine de la nature et du paysage, de l'éducation à l'environnement, du développement des produits du terroir. Ce sont tous des projets pour lesquels elles n'ont ni le temps ni le relationnel pour leur mise en œuvre. Le Parc leur semble un outil adéquat pour les appuyer dans ce sens.

Il est à noter que :

- La commune de Ligerz participe déjà, via une contribution spécifique, au projet de restauration des murs de soutènements en pierres sèches le long de la rive gauche du lac de Bienne.
- Les communes de Petit-Val et Tavannes participent déjà aux séances de préparation au projet d'intégration des données de l'inventaire ISOS pour le développement de leur zone bâtie (voir fiche de projet B1 « Paysage et patrimoine au village »).
- Les communes de Saicourt et Petit-Val ont déjà identifié deux importants projets en matière de paysage et de gestion de sites marécageux . Néanmoins elles attendent du Parc un appui pour le montage des dossiers et les demandes financières.
- Les autorités de ces communes ont été intégrées au processus d'élaboration de cette demande au même titre que les communes déjà membres du Parc.

Le Parc a ainsi facilement pu intégrer dans les projets décrits les prestations à développer sur ces huit communes.

Il est aussi clair que cet agrandissement du territoire de près de 15% entraîne une hausse du volume des prestations du Parc de l'ordre de 14 % (voir chapitre 3).

2. Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2025-2028

2.1 Les faits marquant pour la prochaine convention-programme

Les prestations 2025-2028 seront marquées par :

- Un territoire nettement agrandi par rapport à 2020.
- Un nombre de communes qui va passer de 23 à 31.
- Le renforcement du bilinguisme.

Au niveau institutionnel, on peut également noter les collaborations régionales qui se renforcent, notamment avec l'association de communes Jura bernois.Bienne (Jb.B). L'articulation avec la marque territoriale « Grand Chasseral » est également une opportunité pour renforcer les collaborations mais aussi la notoriété du Parc. On notera en particulier de premiers contacts avec des entreprises industrielles qui souhaitent profiter de l'expérience du Parc pour traiter des questions de mobilité ou d'impact environnemental les concernant.

Dans le contenu des projets, la période qui va s'ouvrir devra également apporter des éléments de réponse aux attentes grandissantes des habitants du Parc au niveau du climat et de la biodiversité. Un effort important sera porté sur des activités aux cœurs des villages qui concernent le cadre de vie des habitants.

2.2 Les projets prévus pour 2025-2028

Les projets ont été développés selon les six thèmes stratégiques de la Charte 2022-2031. Ces projets contribueront aux enjeux de la perte de la biodiversité, des limitations et adaptations aux changement climatiques.

Les projets en lien direct avec le paysage ou la recherche sont mieux mis en évidence avec un net élargissement des prestations proposées. Cela se traduira par 21 projets pour 2025-2028 alors que l'ensemble des prestations étaient décrites en 14 projets pour 2020-2024. Cette augmentation du nombre de projets a l'avantage de mieux décrire les prestations qui seront déployées, notamment liées aux thèmes suivants :

Paysage et patrimoine

Cette thématique a pris de l'ampleur par la prise en compte des aspects urbains et d'agglomération du territoire, avec toutes ses spécificités. Les projets liés au paysage et au patrimoine permettent également de lancer les réflexions très à l'amont sur l'évolution de l'aménagement du territoire des villages. Ils apportent des pistes de réponses à ce que faire partie d'un Parc veut dire pour une commune tout en ouvrant des perspectives de développement.

Recherche

Les activités que l'on peut regrouper sous ce qualificatif ont pris de l'ampleur les années écoulées. Un accent fort se trouve dans la recherche-action avec la préoccupation constante d'améliorer les prestations du Parc.

Les échanges très nombreux avec la Station ornithologique suisse apparaissent ici de manière structurée, en particulier pour tout ce qui touche aux relevés de terrain et au monitoring des espèces structurantes pour les activités du Parc (projet E1).

Liste des projets 2025-2028

Projets 2020-2024		PROJET 2025-2028	
A	Nature, Paysage & Patrimoine	A	ESPECES & HABITATS
1.01	Biodiversité	A1	Forêts riches en espèces
1.02	Paysage	A2	Biodiversité des pâturages et champs
1.03	Patrimoine	A3	Nature au village
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	A4	Néophytes envahissantes
		B	PATRIMOINE & PAYSAGES
		B1	Paysage et patrimoine au village
		B2	Culture du bâti et du paysage
		B3	Paysage et patrimoine rural
		B4	Rive gauche du lac de Bienne
B	Terroir, Développement & Energie	C	TERRITOIRE & TRANSITION
2.01	Tourisme durable et loisirs	C1	Climat
2.02	Energie et mobilité	C2	Transition
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	C3	Tourisme durable
		C4	Economie de proximité
C	Education, Culture & Communication	D	SENSIBILISATION & PARTICIPATION
3.01	Ecoles et éducation	D1	Ecoles du Parc
3.02	Communication et sensibilisation	D2	Animations pour enfants
3.03	Culture et patrimoine	D3	Médiation territoriale
3.04	Recherche	D4	Communication
		E	RECHERCHE & INNOVATION
		E1	Monitoring et suivi d'espèces
		E2	Universités et Hautes écoles
D	Partenariats, Gestion & Evaluation	F	PARTENARIAT & GESTION
4.01	Partenariat, études, conseils	F1	Partenariats
4.02	Gestion du Parc	F2	Gestion
4.03	Evaluation et planification	F3	Evaluation et planification

2.3 Modalités générales de travail du Parc

Le Parc applique à son propre niveau les valeurs « Parcs » définis conjointement par tous les Parcs suisses.

Ainsi il porte une attention particulière aux aspects éthiques, sociaux et d'insertion. Le site internet est déployé pour être facilement accessible aux mal-voyants. Pour des actions concrètes, le Parc fait appel de longue date à des entreprises sociales ou d'insertion (Hospices Prés aux bœufs, Volo, Prélude, service AI d'Evologia, etc.) Des collaborations mises en place pour l'intégrer sur certains projets des requérants d'asile, des chômeurs et bien sûr des civilistes.

2.4 Indicateurs de prestations

Les indicateurs qui suivent forment un ensemble de propositions pouvant servir de base à l'élaboration du contrat de prestations.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OP2 : Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable (art. 21 OParcs)				
C1	Climat			
		C1 2025 et 2027 : Un bilan d'émission des gaz à effet de serre sur le Parc est réalisé tous les deux ans . L'évolution suit une trajectoire compatible avec l'objectif de neutralité en 2050.		
C2	Transition			
		C2.a. 2028 : 15 entreprises/structures supplémentaires par rapport à 2024 sont distinguées comme entreprises partenaires du Parc selon le standard national des parcs suisses.		
		C2.b. 2028 : Toutes les entreprises disposant de produits labélisés « Produit des parcs suisses » sont sollicitées comme entreprises partenaires.		
C3	Tourisme durable			
		C3.a 2028 : Des propositions concrètes pour améliorer la durabilité d'au moins deux sites touristiques d'importance sont soumises aux organes de décision compétents.		
		C3.b annuel : Les mesures de gestion des visiteurs sont mises en place sur au moins deux sites touristiques		
C4	Economie de proximité			
		C4 2028 : Doublement du chiffre d'affaires des produits labélisés « Parc » vendus via D/CLIC Terroirs (par rapport à l'état au 31 décembre 2023)		
Pour mémoire : prestation d'autres projets qui contribuent directement à cet objectif OP2				
B3	Paysage et patrimoine rural			
		B3.b 2028 : 2 dossiers concernant la restauration du patrimoine lié au stockage des eaux de pluie portant sur 2000 m3 sont élaborés.		

OP3 : Sensibilisation et éducation au développement durable				
D1	Ecoles du Parc			
		D1.a annuel : Au moins « 2'800 élèves-jours » sont concernés par une prestation pédagogique de longue durée.		
		D1.b annuel : Les activités menées font l'objet d'une évaluation selon les principes proposés par éducation21.		
D2	Animations pour enfants			
		D2 annuel : Au moins 1000 élèves participent à une activité de découverte.		
D3	Médiation territoriale			
		D3 a annuel : au moins 1200 adultes participent à une prestation de médiation territoriale du Parc ou d'un partenaire collaborant sur cette		
		D3 b annuel : deux formations pour guides, animateurs et partenaires rassemblant un total d'au moins 25 personnes		
Pour mémoire : prestation d'autres projets qui contribuent directement à cet objectif O				
B2	Culture du bâti et du paysage			
		B2 annuel : L'Observatoire photographique du paysage fait l'objet d'une actualisation pour 50 des 246 sites documentés (état juin 2023). Cinq nouveaux sites sont rajoutés chaque année.		
B3	Paysage et patrimoine rural			
		B1 2028 : 4 communes mettent en place une stratégie d'intégration paysagère dans le milieu bâti ou de revitalisation de leur cœur de village (urbanisme et patrimoine bâti) décliné sous forme de planification stratégique communale.		

OP4 : Gestion, communication et garantie territoriale			
D4 Communication			
		D4 a) annuel : Le Parc est présent à hauteur d'au moins 6% dans l'Argus mensuel établi par le Réseau des parcs suisses.	
		D4 b) annuel : réalisation d'un monitoring des canaux de communication.	
		D4 c) annuel : Les 2500 alémaniques habitant le Parc reçoivent les informations du Parc dans leur langue (newsletter, site internet) ; 25% des communiqués sont envoyés également en allemand.	
F1	Partenariat		
		F1.a annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur le tourisme, le développement régional, l'aménagement du territoire ainsi qu'aux échanges avec les	
		F1.b annuel : Le parc soutient les communes qui le souhaitent dans les réflexions à l'amont des stratégies communales.	
		F1.c annuel : Le Parc participe aux procédures de consultation relatives aux projets ayant des incidences sur le territoire.	
F2	Gestion		
		F2.a annuel : Le conseil consultatif permet une participation active des forces vives de la région.	
		F2.b annuel : Le système de qualité (SMI) est utilisé et actualisé.	
F3	Evaluation		
		F.3a annuel : toutes les mesures réalisées sur le terrain sont enregistrées dans le système d'information géographique	
		F.3b 2027 : La convention-programme 2029-2032 est établie.	
Pour mémoire : prestation d'autres projets qui contribuent directement à cet objectif OP2			
B1	Paysage et bâti au village		
		B1 2028 : 4 communes mettent en place une stratégie d'intégration paysagère dans le milieu bâti ou de revitalisation de leur cœur de village (urbanisme et patrimoine bâti) décliné sous forme de planification stratégique communale.	

OP5 : Elaboration de concept de recherche et coordination				
E1	Monitoring et suivi d'espèces			
		E1 En 2027, 4 espèces indicatrices de la qualité des milieux, » l'alouette lulu, l'alouette des champs, le pipit des arbres, l'hirondelle des fenêtres » font l'objet d'un monitoring ou d'un suivi afin d'orienter au mieux les actions du Parc et d'autres acteurs en faveur de la qualité des milieux et de l'infrastructure écologique		
E2	Universités et Hautes écoles			
		E2 annuel : deux collaborations actives avec les établissements de recherche		
		E2 b annuel : transmission des données de l'année à l'académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)		

3. Budget et planification des investissements

3.1 Coûts par projets

Les dépenses annuelles moyennes seront de CHF 2'626'000.- soit 14.5% d'augmentation par rapport à la mise en œuvre moyenne actuelle (CHF 2'299'000.-).

Cette augmentation moyenne annuelle de près de 325'000 CHF provient des prestations supplémentaire ou élargies suivantes :

- l'arrivée de nouvelles communes entraîne une augmentation de 16 % de la surface et de 15 % le nombre d'habitants. Cela va générer de nouveaux partenariats, de nouveaux projets et l'extension de projets existants sur ces communes à hauteur de 120'000 CHF par an, soit 4 %)
- des nouvelles prestations sont prévues au niveau paysager et patrimonial (+126'000 CHF / an soit 4.5 % du budget total)
- des nouvelles prestations sont prévues au niveau de la recherche (+ 85'000 CHF / an soit 3 % du budget total).
- Le renforcement du bilinguisme entraîne des coûts supplémentaires (+ 12'500 CHF / an soit 0.5 % du budget total)
- l'inflation de l'ordre de 3 % par rapport à la période précédente a été intégrée directement dans le coût des projets

On notera que depuis 2020, une séparation stricte est faite entre les prestations financées par la convention-programme « Parc » et les activités menées sur la base d'autres soutiens financiers cantonaux ou fédéraux (voir chapitre activités hors LPN 23 k).

Depenses pour la période 2025-2028		2025	%	2026	%	2027	%	2028	%	Total	%
19.août.23											
		2'565'000	100%	2'690'000	100%	2'691'000	100%	2'560'000	100%	10'506'000	100%
A Espèces & Habitats		315'000	12%	315'000	12%	315'000	12%	325'000	13%	1'270'000	12%
A1	Forêts riches en biodiversité	70'000	3%	70'000	3%	70'000	3%	70'000	3%	280'000	3%
A2	Biodiversité des pâturages et champs	130'000	5%	130'000	5%	130'000	5%	140'000	5%	530'000	5%
A3	Nature au village	65'000	3%	65'000	2%	65'000	2%	65'000	3%	260'000	2%
A4	Néophytes envahissantes	50'000	2%	50'000	2%	50'000	2%	50'000	2%	200'000	2%
B Paysage & Patrimoine		310'000	12%	375'000	14%	310'000	12%	310'000	12%	1'305'000	12%
B1	Paysage et patrimoine au village	85'000	3%	110'000	4%	85'000	3%	85'000	3%	365'000	3%
B2	Culture du bâti et du paysage	125'000	5%	165'000	6%	125'000	5%	125'000	5%	540'000	5%
B3	Paysage et patrimoine rural	35'000	1%	35'000	1%	35'000	1%	35'000	1%	140'000	1%
B4	Rive gauche du lac de Bièvre	65'000	3%	65'000	2%	65'000	2%	65'000	3%	260'000	2%
C Territoire & Transition		505'000	20%	495'000	18%	505'000	19%	495'000	19%	2'000'000	19%
C1	Climat	100'000	4%	100'000	4%	100'000	4%	100'000	4%	400'000	4%
C2	Transition	90'000	4%	80'000	3%	90'000	3%	80'000	3%	340'000	3%
C3	Tourisme durable	125'000	5%	125'000	5%	125'000	5%	125'000	5%	500'000	5%
C4	Economie de proximité	190'000	7%	190'000	7%	190'000	7%	190'000	7%	760'000	7%
D Sensibilisation & Participation		650'000	25%	695'000	26%	680'000	25%	650'000	25%	2'675'000	25%
D1	Ecoles du parc	170'000	7%	170'000	6%	170'000	6%	170'000	7%	680'000	6%
D2	Animations pour enfants	150'000	6%	150'000	6%	150'000	6%	150'000	6%	600'000	6%
D3	Médiation territoriale	175'000	7%	175'000	7%	175'000	7%	175'000	7%	700'000	7%
D4	Communication	155'000	6%	200'000	7%	185'000	7%	155'000	6%	695'000	7%
E Recherche & Innovation		105'000	4%	130'000	5%	165'000	6%	100'000	4%	500'000	5%
E1	Monitoring et suivi d'espèces	50'000	2%	75'000	3%	110'000	4%	45'000	2%	280'000	3%
E2	Universités et Hautes écoles	55'000	2%	55'000	2%	55'000	2%	55'000	2%	220'000	2%
F Partenariats & Gestion		680'000	27%	680'000	25%	716'000	27%	680'000	27%	2'756'000	26%
F1	Partenariat	110'000	4%	110'000	4%	110'000	4%	110'000	4%	440'000	4%
F2	Gestion	550'000	21%	550'000	20%	550'000	20%	550'000	21%	2'200'000	21%
F3	Evaluation et planification	20'000	1%	20'000	1%	56'000	2%	20'000	1%	116'000	1%

Cela se traduit par ce tableau en moyenne annuelle :

Depenses pour la période 2025-2028		Moyenne 25-28	
	19.août.23		
		2'626'500	
A	Espèces & Habitats	317'500	12%
A1	Forêts riches en biodiversité	70'000	3%
A2	Biodiversité des pâturages et champs	132'500	5%
A3	Nature au village	65'000	2%
A4	Néophytes envahissantes	50'000	2%
B	Paysage & Patrimoine	326'250	12%
B1	Paysage et patrimoine au village	91'250	3%
B2	Culture du bâti et du paysage	135'000	5%
B3	Paysage et patrimoine rural	35'000	1%
B4	Rive gauche du lac de Bienne	65'000	2%
C	Territoire & Transition	500'000	19%
C1	Climat	100'000	4%
C2	Transition	85'000	3%
C3	Tourisme durable	125'000	5%
C4	Economie de proximité	190'000	7%
D	Sensibilisation & Participation	668'750	25%
D1	Ecoles du parc	170'000	6%
D2	Animations pour enfants	150'000	6%
D3	Médiation territoriale	175'000	7%
D4	Communication	173'750	7%
E	Recherche & Innovation	125'000	5%
E1	Monitoring et suivi d'espèces	70'000	3%
E2	Universités et Hautes écoles	55'000	2%
F	Partenariats & Gestion	689'000	26%
F1	Partenariat	110'000	4%
F2	Gestion	550'000	21%
F3	Evaluation et planification	29'000	1%

3.2 Clé de financement

Les ressources prévues sont de CHF 10'506'000.- et sont équilibrées par rapport aux dépenses. L'augmentation budgétaire reste ainsi légèrement plus faible (14.2 %) que l'augmentation de la surface du Parc (+15%), Ceci s'explique par l'effort important qui devra être mené pour mobiliser des soutiens financiers en complément des contributions des communes.

Répartition globales des ressources annuelles période 2025-2028	2025	2026	2027	2028	Total 25-28
Dépenses	2'565'000	2'690'000	2'691'000	2'560'000	10'506'000
	2'566'000	2'696'000	2'692'000	2'566'000	10'520'000 100%
Confédération "Parcs "	1'221'000 48%	1'289'000 48%	1'279'000 48%	1'231'000 48%	5'020'000 48%
Confédération "Autres "	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE " Parcs "	540'000 21%	562'000 21%	561'000 21%	537'000 21%	2'200'000 21%
Canton BE "Autres"	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "Parcs"	208'000 8%	213'000 8%	214'000 8%	205'000 8%	840'000 8%
Canton NE " Autres "	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "financier"	589'000 23%	624'000 23%	630'000 23%	585'000 23%	2'428'000 23%
Parc "contribution matérielle"	8'000 0%	8'000 0%	8'000 0%	8'000 0%	32'000 0%

Et en moyenne annuelle :

Répartition globales des ressources annuelles période 2025-2028	Moyenne 25-28
Dépenses	2'626'500
	2'630'000
	-
Confédération "Parcs "	1'255'000 48%
Confédération "Autres "	- 0%
	-
Canton BE " Parcs "	550'000 21%
Canton BE "Autres"	- 0%
	-
Canton NE "Parcs"	210'000 8%
Canton NE " Autres "	- 0%
	-
Parc "financier"	607'000 23%
Parc "contribution matérielle"	8'000 0%

Les règles de financement pour cette convention-programme sont ainsi respectées (50% au maximum de la Confédération et 20% au moins de ressources financières apportées par le Parc).

Par rapport à 2020-2024 on peut remarquer que :

- La contribution fédérale passe de 47 à 48%,
- Les contributions cantonales passent de 27 à 29%,
- L'apport financier du Parc augmente en valeur absolue de CHF 23'000.- par an mais diminue en pourcentage de 25 à 23%.

Note : Les petites incohérences de pourcentages sont dues aux arrondis.

Détails des contributions financières du Parc :

	2025	2026	%	2027	2028	Total 25-28
Ressources annuelles totales	2'566'000	2'696'000		2'692'000	2'566'000	10'520'000
Total Parc "financier"	588'500	623'500		629'500	585'000	2'427'000
Parc "contributions financières" sûres	263'000	262'000		262'000	262'000	1'049'000
Communes et membres	263'000	262'000		262'000	262'000	1'049'000
Soutiens affectés sur projet	0	0		0	0	0
Financements par les bénéficiaires sûrs	0	0		0	0	0
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	0	0		0	0	0
Parc "contributions financières" à trouver	325'500	361'500		367'500	322'500	1'377'000
Soutiens affectés sur projet à trouver	288'500	324'500		330'500	285'500	1'229'000
Financement par les bénéficiaires à trouver	17'000	17'000		17'000	17'000	68'000
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	20'000	20'000		20'000	20'000	80'000

Et en moyenne annuelle :

Ressources annuelles totales	2'630'000
	-
Total Parc "financier"	606'750
	-
Parc "contributions financières" sûres	264'500
Communes et membres	264'500
Soutiens affectés sur projet	-
Financements par les bénéficiaires sûrs	-
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	-
	-
Parc "contributions financières" à trouver	342'000
Soutiens affectés sur projet à trouver	305'000
Financement par les bénéficiaires à trouver	17'000
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	20'000

Notes :

- Ressources sûres : assurées par contrat ou convention.
- Ressources à trouver : le financement n'est pas encore assuré, mais probable.
- Soutiens affectés sur projet : ressources liées à la réalisation d'un projet spécifique.
- Financement par les bénéficiaires : contribution financière de propriétaires fonciers, d'exploitants qui bénéficient directement d'un projet mené par le Parc (par exemple, participation financière pour la réalisation d'un mur de pierres sèches). Sont exclues les participations qui ne font pas l'objet d'une traduction comptable.
- Ventes, recettes, dédommagements : par exemple, la participation financière d'une classe pour une animation.

Le Parc doit ainsi mobiliser annuellement CHF 342'000.- auprès d'organisations tierces. Ce chiffre se base sur ses capacités constatées depuis 2020 avec une mobilisation moyenne annuelle de CHF 376'000.-. La construction budgétaire est donc prudente. L'agrandissement du territoire ne garantit pas dans un premier temps des ressources nouvelles, hormis les contributions de base des communes.

3.3 Contributions matérielles

Les contributions matérielles sont constituées :

- Des prestations offertes par nos partenaires pour leurs actions de conseils : Association régionale Jura bernois. Bienne, , Pro Natura section Jura bernois, Jura bernois Tourisme etc.
- Des services mis à disposition par des tiers : salle de séance pour un évènement, collation, transport de matériel, outils, entrepôts de stockage ou encore une contribution directe par du travail ou du personnel mis à disposition.

Les contributions annoncées se basent sur l'expérience actuelle. Elles sont très faibles, de l'ordre de CHF 8'000.- par an au maximum.

A noter que le Parc ne tient compte de ces prestations offertes que si elles peuvent faire l'objet d'une écriture comptable. Il est ainsi fréquent que les salles de séances ou des apéritifs sont offerts au Parc mais ne fassent pas l'objet d'une écriture. Elles existent, fort heureusement, mais échappent au radar comptable.

3.4 Projet hors cadre de l'article 23k LPN

Les projets qui feront l'objet de ce type de financement sont :

- Les mesures en réserves forestières
- La gestion des réseaux écologiques pour l'agriculture
- Les mesures de terrain des franges urbaines au Val-de-Ruz
- Les mesures de terrain le long des Traverses à Tramelan
- Les mesures paysagères en cours d'identification en août 2023
- Les infrastructures de captation des eaux pluviales
- La restauration des murs de soutènement et la réalisation des mesures prévues par l'IFP rive gauche du lac de Bienne
- L'exploitation des lignes touristiques d'accès au Chasseral
- Certaines mesures des PDR Val-de-Ruz et Jura bernois
- Une éventuelle suite au projet avec la Wyss Academy

Il est prévu qu'un équivalent plein-temps (0.93) soit affecté à la conduite de ces projets. Ce taux variera sans doute en fonction des moyens effectivement mobilisés. Le personnel nécessaire sera adapté en conséquent. Les frais de gestion liés à ces projets sont également pris en charge par ces derniers.

Les projets qui seront potentiellement réalisés hors de la présente convention-programme sont présentés dans le tableau suivant :

Dépenses pour la période 2025-2028		Moyenne 25-28	
	Hors convention programme		
		770'000	
A Espèces & Habitats		90'000	12%
HA1	Forêts	50'000	6%
HA2	Réseaux écologiques	40'000	5%
		0	0%
		0	0%
B Paysage & Patrimoine		480'000	62%
HB1	Franges urbaines	100'000	13%
HB2	Traverses	80'000	10%
HB3	Eaux pluviales	120'000	16%
HB4	Rive gauche du lac de Bienne	180'000	23%
HB5	Paysage rural	0	0%
C Territoire & Transition		200'000	26%
HC1	Bus de Chasseral	50'000	6%
HC2	Développement agricole	70'000	9%
HC3	WA suites ?	80'000	10%
		0	0%
D Sensibilisation & Participation		0	0%
		0	0%
		0	0%
		0	0%
		0	0%
E Recherche & Innovation		0	0%
		0	0%
		0	0%
F Partenariats & Gestion		0	0%
		0	0%
		0	0%
		0	0%

Répartition globales des ressources annuelles période 2025-2028	Moyenne 25-28	
Dépenses hors convention-programme	770'000	
	771'000	
	-	
Confédération " Parcs "	-	0%
Confédération « Autres »	-	0%
	-	
Canton BE " Parcs "	-	0%
Canton BE "Autres"	270'000	35%
	-	
Canton NE " Parcs "	-	0%
Canton NE " Autres "	103'000	13%
	-	
Parc "financier"	398'000	52%
Parc "contribution matérielle"	-	0%
	-	
	-	
	-	
Ressources annuelles totales	771'000	
31 mai 23	-	
Total Parc "financier"	398'000	52%
	-	
Parc "contributions financières" sûres	110'000	14%
Communes et membres	-	0%
Soutiens affectés sur projet	5'000	1%
Financements par les bénéficiaires sûrs	105'000	14%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	-	0%
	-	
Parc "contributions financières" à trouver	288'000	37%
Soutiens affectés sur projet à trouver	217'000	28%
Financement par les bénéficiaires à trouver	53'000	7%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	18'000	2%

Le budget total s'élève à CHF 771'000.- par année. Il est équilibré en dépenses et ressources. Il s'agit d'un montant idéal basé sur les études de faisabilité en cours. Le montant effectif, sera déterminé par les ressources effectives mobilisées. Le Parc ne dépensera pas plus que les montants mobilisés.

Le budget annoncé est supérieur au montant annoncé dans les indicateurs B1.1 (CHF 500'000 sur 4 ans) et B3.3 (CHF 100'000 sur 4 ans). Ces derniers sont en effet contraignants. Les chiffres mentionnés devaient être atteints sans difficulté.

Equivalent plein temps en % pour la période 2025-2028	Moyenne annuelle montant	EPT
	115'000	93
Espèces & Habitats	10'000	8
Forêts	5'000	4
Réseaux écologiques	5'000	4
0	0	0
0	0	0
Paysage & Patrimoine	80'000	65
Franges urbaines	10'000	8
Traverses	20'000	15
Eaux pluviales	20'000	15
Rive gauche du lac de Bienne	30'000	23
Territoire & Transition	25'000	20
Bus de Chasseral	5'000	4
Développement agricole	0	0
WA suites ?	20'000	15
0	0	0
Sensibilisation & Participation	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
Recherche & Innovation	0	0
0	0	0
0	0	0
Partenariats & Gestion	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0

3.5 Preuve de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région

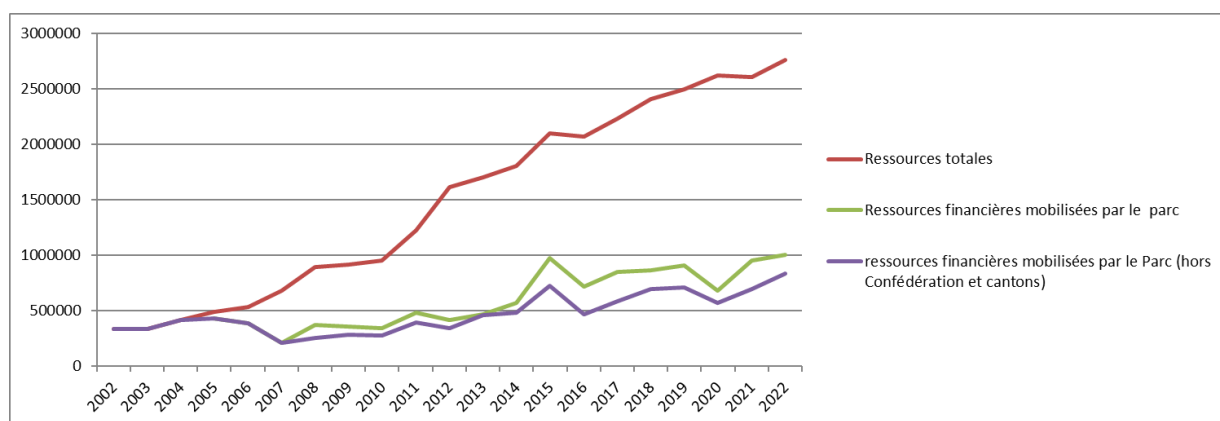
Situation financière des 31 communes constituant le Parc en 2025

Sur la totalité des 31 communes, 23 bénéficient de la péréquation financière cantonale, 8 sont contributrices. Ainsi 75% des communes peuvent être considérées comme connaissant des conditions financières difficiles.

Ressources mobilisées par le Parc

Le Parc régional Chasseral a déjà fortement mobilisé des moyens financiers propres, depuis la création de l'association en 2001 et jusqu'en 2022, pour un montant total de CHF 6'873'243.- CHF. Sur vingt ans, cela correspond à 28.54% des ressources en moyenne.

Le graphique ci-dessous montre que l'augmentation des moyens accordés par les cantons et la Confédération a toujours été accompagnée d'une augmentation des ressources mobilisées directement par le Parc.



En résumé, plus le Parc a un budget élevé, plus il parvient à mobiliser des financements autres que le financement fédéral et cantonal spécifiquement prévu pour les parcs.

Pour mobiliser des moyens auprès d'autres outils de politique sectorielle et auprès de fondations, un important effort préalable de développement est nécessaire. Celui-ci n'est en général soutenu par personne. Cela pose problème à une région aux revenus plus modestes que les agglomérations. C'est pourquoi le soutien par la politique des parcs, tant au niveau des cantons que de la Confédération, est fondamental. Cela est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les diverses politiques de maîtrise des dépenses publiques entraînent des reports de charges vers les communes qui ne peuvent plus libérer des moyens supplémentaires pour des activités non liées.

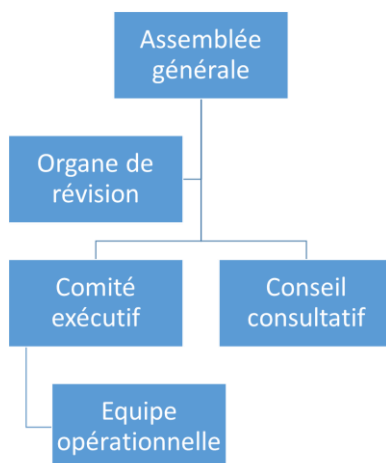
Il est raisonnablement difficile de faire des projections d'autofinancement plus hautes car elles se baseraient sur des hypothèses hasardeuses. C'est pourquoi le Parc sollicite un appui financier des cantons de Berne et de Neuchâtel et de la Confédération tel que présenté dans les parties budgétaires.

4. Organe responsable du Parc

Le Parc a réorganisé son fonctionnement dans le cadre de sa nouvelle Charte 2022-2031. Cette réorganisation s'est appuyée sur les constats suivants :

- Les trois commissions (Nature, Economie, Education) étaient devenues de simples groupes d'enregistrement de l'information, ce qui est peu motivant, peu satisfaisant et surtout peu pertinent.
- Le comité était très hétérogène dans sa composition : certains membres étaient présents depuis le début, d'autres par délégation pour des périodes courtes, d'autres venaient représenter leurs propres intérêts et d'autres, enfin, étaient motivés par des actions concrètes de terrain. Peu de membres parvenaient au final à remplir les fonctions stratégique et prospective attendues de cet organe.
- Les communes qui n'étaient pas présentes au comité ou dans les commissions perdaient le fil des activités du Parc

Nouvel organigramme de l'association (dès le 1^{er} janvier 2022)



L'assemblée générale

Elle est l'organe suprême de l'association. Elle a pour tâche de nommer le Président et le comité. Elle approuve notamment les orientations stratégiques, la Charte, les planifications des convention-programme, les programmes d'activités, les budgets et les comptes.

Le conseil consultatif a pour tâches :

- De prendre connaissance de la stratégie générale de l'association et de ses activités.
- De préavisier les orientations finalisées par le comité exécutif soumises à l'assemblée générale.
- De préavisier les programmes et budgets annuels, rapports d'exécution ainsi que toutes questions dont il est saisi par le comité exécutif.
- De soumettre des propositions pour des orientations thématiques et financières de la Charte et des conventions pluriannuelles.

Le conseil consultatif est formé d'un représentant désigné par l'exécutif de chaque commune sociétaire ainsi que d'un représentant par toute organisation partenaire active sur le territoire du Parc qui souhaite figurer au sein de cet organe. Les représentants des cantons de Berne et de Neuchâtel, ainsi que le directeur du Parc du Doubs sont des invités permanents du Conseil consultatif.

Le conseil consultatif permet une implication plus forte tant des communes membres que des associations partenaires du Parc.

Le comité exécutif a pour tâches :

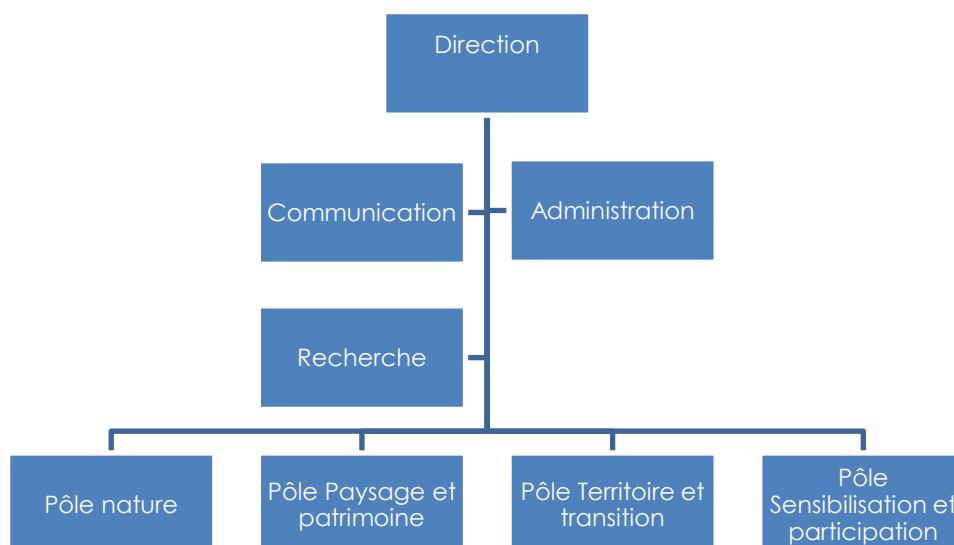
- De soumettre pour préavis les programmations de la Charte, des conventions-programme pluriannuelles au conseil consultatif ainsi que les comptes rendus d'exécution, et de les transmettre à l'assemblée générale.
- De traiter les sollicitations du conseil consultatif et de leur soumettre des propositions pour avis.
- D'assurer le pilotage de l'association. Il attribue notamment les mandats d'étude. Il contrôle l'exécution des travaux. Il conclut les conventions de collaboration avec les partenaires de l'association.
- De gérer le personnel : il a la responsabilité du cahier des charges, de la rétribution et du contrôle du personnel. Dans le cadre du budget, il décide la création d'emplois rétribués et engage les titulaires.

Le comité exécutif est composé en août 2023 comme suit :

	Elus pour la période novembre 2021 – octobre 2025 Mise à jour du 12.06.23
Communes bernoises 3 sièges	Aurèle Louis, La Neuveville, conseiller municipal
	Pierre Sommer, Tramelan, conseiller municipal
	Gisèle Tharin, Saint-Imier, conseillère municipale
Communes neuchâteloises 2 sièges	Roby Tschopp, Val-de-Ruz, conseiller communal
	Cédric Hadorn, Lignièrès, conseiller communal
Organisations partenaires 3 sièges	Elisabeth Contesse, Pro Natura Jura bernois
	Danièle Rouiller, Bio Neuchâtel
	Serge Rohrer, Fondation Grand Chasseral
Président	Michel Walthert

L'équipe opérationnelle

L'équipe est organisée comme suit :



L'équipe opérationnelle est composée de 13 équivalents plein-temps (état janvier 2024), personnel nécessaire à la menée de la convention-programme Parc. Par ailleurs 1 équivalent plein-temps sont affectés aux activités hors convention-programme.

Pour la prochaine convention-programme, le Parc va légèrement devoir étoffer son équipe pour atteindre 13.5 équivalents plein temps.

Par ailleurs le développement des projets hors convention-programme va nécessiter au moins 2 équivalents plein-temps en plus.

Le siège du Parc est à Saint-Imier. Depuis janvier 2024, le Parc a ouvert pour son équipe deux espaces de coworking, un à Cernier et un autre à Sonceboz. Cela permet d'apporter une réponse partielle à l'étroitesse des locaux actuels mais aussi de renforcer la proximité avec des acteurs locaux.

Organigramme 2024

Organisation	Direction	Fabien Vogelsperger																							
	Responsable thématique		Nicolas Sauthier		Anatole Gerber			Géraldine Guesdon					Saralina Thiévent				Aline Gerber	Viviane Vienot				Anne-Claire Gabus			
Etat 2024 pour la CP	Responsable de projet		Nina Beuret		Romain Fürst	Isaline Mercerat		Teo Valli	Elodie Gerber	Samuel Torche	Gaëtan Migliori		Cyril Gros	Armelle Von Almen	Nadia Sylvant		Caterina Greguccio	Martina Ribalda	Sarah Uldry		Annick Marmy	Gaelle Paratte			
établi le 11.01.2024																									
Espèces et habitats	125%	5%		40%	70%	10%																			
Patrimoine et paysage	210%	5%				30%	50%	60%	25%	40%															
Territoire et transitions	280%	5%										45%	80%	50%	80%			15%	5%						
Sensibilisation et participation	310%		60%	40%			10%		15%	30%						45%	15%	50%	10%	35%					
Recherche et innovations	40%	5%		5%		5%	10%										5%		10%						
Partenariats, gestion et évaluation	335%	80%	20%	15%		0%	30%		5%			15%				15%	5%				60%	50%	40%		
Total équivalents plein temps	1300%	100%	80%	40%	60%	70%	45%	100%	60%	45%	30%	40%	60%	80%	50%	80%	60%	25%	50%	25%	50%	60%	50%	40%	
Nombre de personnes	23																								

Organigramme 2025-2028

Organisation	Direction	Fabien Vogelsperger																										
Etat pour années 2025-2028	Responsable thématique		Nicolas Sauthier				Anatole Gerber				Géraldine Guesdon				Saralina Thiévent				Aline Gerber Viviane Vienat				Anne-Claire Gabus					
A partir de 2025	Responsable de projet			Nina Beuret		Nouveau	Romain Fürst	Isaline Mercerat		Teo Valli	Elodie Gerber	Nouveau		Cyril Gros	Armelle Von Almen	Nadia Sylvant		Caterina Greguccio	Sarah Uldry	Martina Ribalda		Annick Marmy	Gaelle Paratte					
Prévision établie le 12.01.2024																												
Espèces et habitats	150%	5%			25%	45%	65%	10%																				
Patrimoine et paysage	180%	5%						15%	45%	60%	35%	20%																
Territoire et transitions	245%	5%						5%						45%	80%	25%	80%			5%								
Sensibilisation et participation	340%		60%	40%					10%			40%					45%	25%	50%	45%	25%							
Recherche et innovations	85%	5%			5%	35%	5%	5%	10%									10%		10%								
Partenariats, gestion et évaluation	350%	80%	20%		15%			0%	25%			20%	15%				15%	5%				65%	50%	40%				
Total équivalents plein temps	1350%	100%	80%	40%	45%	80%	70%	35%	90%	60%	35%	80%	60%	80%	25%	80%	60%	40%	50%	60%	25%	65%	50%	40%				
Nombre de personnes	23																											

PARTIE C : Fiches de projets

Version mars 2024



A1 Forêts riches en espèces

Les forêts couvrent 35% du territoire du Parc. En complément à la convention-programme « Biodiversité en forêt » mise en œuvre par les services forestiers cantonaux, le Parc soutient les propriétaires pour faciliter la mise en œuvre d'actions efficaces en faveur de la biodiversité. La réalisation de conseils spécialisés, l'accompagnement pour mobiliser les financements, l'acquisition de connaissances de base ou encore la sensibilisation sont autant de moyens utilisés par le Parc dans ce but.

DESCRIPTIF

La plupart des mesures pour favoriser la biodiversité en forêt sont financées par la convention-programme du même nom. Le Parc accompagne les propriétaires pour mobiliser ces financements ou d'autres le cas échéant. Dans ce cadre, le Parc offre aux propriétaires des conseils spécialisés basés sur une stratégie pertinente qui prend en compte les enjeux naturels de la région et les effets du changement climatique. La coordination entre les divers acteurs impliqués et des relevés aidant à la prise de décision complètent l'apport du Parc dans cette thématique.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste
- Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines
- Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques
- Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets
- Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation

Importance du projet pour le Parc

Les forêts couvrant plus du tiers du territoire du Parc, ce projet est considéré comme très important. De plus, les acteurs forestiers de la région reconnaissent que l'apport du Parc en forêt, en complément aux prestations des services cantonaux, permet d'améliorer la qualité des interventions en faveur de la nature et de mieux intégrer les enjeux de biodiversité.

Lien avec d'autres projets

- A2 Biodiversité des pâturages et des champs
- A4 Néophytes envahissantes
- B4 Rive gauche du lac de Bienne
- D2 Animations pour enfants
- E1 Monitoring et suivi d'espèces
- E2 Universités et Hautes écoles

A noter que ce projet permet de monter les dossiers pour mobiliser des moyens existants dans d'autres conventions-programme telles que « Biodiversité en forêt ».

ETAT DU PROJET

Le Parc est actif sur la thématique forestière depuis ses débuts, en 2001. En collaboration avec la Division forestière du Jura bernois, il a œuvré à la mise en place de plusieurs réserves forestières avec interventions depuis 2008. Depuis, il accompagne les propriétaires pour une réalisation de mesures exemplaires dans et en dehors de ces réserves. En plus des moyens alloués par la convention-programme « Biodiversité en forêt », il a aussi mobilisé diverses sources de financements pour améliorer la biodiversité dans ces forêts.

Le succès de ces activités repose notamment sur une très bonne collaboration de longue durée avec divers grands propriétaires forestiers et avec les services forestiers, en particulier dans le Jura bernois.

Le Parc apporte des financements et des manières de travailler complémentaires aux outils d'autres bases légales (« Biodiversité en forêt » par exemple), et en particulier les prestations suivantes :

- Soutien spécialisé sur la biodiversité destiné aux acteurs forestiers : oiseaux des forêts de montagne, arbres-habitats, coléoptères saproxyliques, etc.
- Coordination avec les acteurs d'autres secteurs : agriculture, tourisme, etc. pour les interventions avec un fort enjeu biodiversité.
- Appui aux propriétaires pour le montage de dossiers ou pour la mobilisation de fonds provenant de la convention-programme « Biodiversité en forêt ».
- Mobilisation de fonds privés supplémentaires.

Arbres-habitats

L'étude pilote « Infrastructure écologique dans les Parcs d'importance nationale », menée en 2016-2017, avait montré l'importance de la thématique du bois mort et du vieux bois pour les enjeux en matière de biodiversité dans la région.

En complément au programme « Biodiversité en forêt » mis en œuvre par les services cantonaux, le Parc s'engage depuis 2018 sur la thématique des arbres-habitats, en particulier en forêt de production et en pâturages boisés. L'optique générale du projet est de permettre la cohabitation entre l'exploitation du bois et le maintien de la biodiversité liée au bois mort et au vieux bois.

Les actions suivantes ont été menées depuis 2018 :

Méthode

Une méthode systématique et répliquable de recensement et de priorisation des arbres-habitats a été développée en collaboration avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen² pour identifier les arbres-habitats les plus importants d'un peuplement donné. L'application HabiApp est utilisée pour le relevé.

Priorisation des forêts du Parc

Pour les relevés, deux grandes zones prioritaires ont été définies en fonction du diagnostic « infrastructure écologique » réalisé en 2016-2017 :

² Gerber, A., R. Fuerst, L. Wolfer (2019) : Relevé des arbres habitat : méthodologie pour forêts et pâturages boisés. Avec la collaboration de Laurent Juillerat, Neuchâtel et Thibaut Lachat, HAFL Zollikofen. 4pp. + annexes.

A. Espèces & habitats

Un environnement naturel de qualité

- Autour d'Orvin – Frinvillier – Péry, où le Centre suisse de cartographie de la Faune (CSCF) suspectait une très grande richesse en coléoptères saproxyliques ;
- Sur Nods et Mont Sujet, où les forêts sont très importantes pour les espèces liées aux cavités de pic noir : chouette de Tengmalm, pigeon colombin, etc.

Relevés, surfaces et arbres

Depuis 2018, la méthode de relevés a été appliquée sur plus de 1328 ha de forêts et 516 ha de pâturages boisés.

Plus de 6'200 arbres-habitats ont été relevés avec l'application HabiApp, décrits et saisis dans un SIG. En partenariat avec les gardes et propriétaires forestiers, 1774 d'entre eux, les plus importants pour la biodiversité, ont été marqués pour les soustraire à l'abattage. Ce marquage n'est pas contraignant, mais il constitue une aide au martelage.

Parmi les 1774 arbres marqués, 150 ont depuis été annoncés au service forestier bernois pour être intégrés à la convention-programme « Biodiversité en forêt ».

Relevés de coléoptères saproxyliques

En parallèle aux relevés d'arbres-habitats, le Parc a organisé une recherche ciblée de coléoptères saproxyliques avec des spécialistes et le CSCF. Près de 100 espèces emblématiques ont été découvertes dans le Parc, dont sept qui sont considérées au niveau européen comme reliques des forêts primaires. Les forêts et pâturages au-dessus d'Orvin sont notamment un des *hotspots* les plus riches en Suisse pour ce groupe d'espèces indicateurs du degré de naturalité des forêts³.

Arbres-habitats et vergers

La situation dans les vergers a aussi été étudiée via les relevés arbres-habitats et une étude sur les coléoptères saproxyliques : très riches en arbres-habitats, les 29 ha de vergers documentés abritent aussi une gamme d'espèces de coléoptères différente de celle des forêts avoisinantes, avec 30 espèces saproxyliques non trouvées en forêt, dont deux considérées comme emblématiques⁴.

Des données utilisées pour la recherche

Les données récoltées constituent un cas unique en termes de surface et de nombre d'arbres ; Elles ont déjà été utilisées pour divers projets de recherche :

- Un travail de bachelor à l'HEPIA, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture à Genève : Jonathan Ummel, 2019 : « Prise en compte des arbres-habitats dans la gestion du boisement des pâturages boisés »
- Un « Forschungspraktikum » à l'Université de Berne, qui a montré que la méthode de relevés du Parc, basée sur des critères morphologiques, permettait de préserver la grande majorité des arbres hôtes de *Gyalecta ulmi*, un lichen rare⁵.

³ Juillerat, L., Y. Chittaro, A. Vallat 2019 : [Contribution à l'inventaire des coléoptères saproxyliques du Parc régional Chasseral. Actes de la Société jurassienne d'émulation vol. 122, 71-91.](#)

⁴ Vallat, A., L. Juillerat 2021 : [Compléments à l'inventaire des coléoptères saproxyliques du Parc régional Chasseral. Vergers d'Orvin, Prêles et Chézard-St-Martin. 11 p. + annexes.](#)

⁵ Kohler, S. 2023 : Habitatbäume sind geeignet zum Schutz einer stammbewohnenden Flechte (*Gyalecta ulmi*) im Berner Jura. Forschungspraktikum Universität Bern, non publié, 18 p.

A. Espèces & habitats

Un environnement naturel de qualité

- Un deuxième travail est en cours à la HAFL et porte sur les différences constatées du point de vue des arbres-habitats entre les forêts de production, les pâturages boisés et les forêts de protection contre les dangers naturels (M. Ehrbar in prep.).

Conseils forestiers en biodiversité

En parallèle à la mise en place des réserves forestières avec interventions depuis 2008, le Parc est allé chercher des spécialistes de divers groupes d'espèces pour planifier et mettre en œuvre les interventions en faveur de la biodiversité de la manière la plus juste et efficiente possible pour les espèces cibles.

Cette habitude s'est maintenue depuis. Le Parc pilote et accompagne ainsi les mesures annuelles dans deux réserves forestières totalisant 1'100 ha et ciblant les oiseaux des forêts de montagne depuis 2008, respectivement 2013. Chaque mesure est discutée et accompagnée par des spécialistes des espèces cibles des réserves, ce qui permet d'optimiser l'engagement des moyens disponibles. Entre 30'000 et 90'000.- de subventions « Biodiversité en forêt » sont ainsi mobilisés chaque année en faveur des gélinottes des bois, des bécasses des bois et d'autres espèces prioritaires liées à ces milieux. Au total, près de 200 ha de forêts et de milieux semi-ouverts ont ainsi été traités dans ces deux réserves forestières.

Ces dernières années, une démarche similaire se met en place dans la réserve forestière combinée Pilouvi-Côte de Chavannes, à La Neuveville, dans celle du Droit de Vauffelin ainsi que dans celle du Houbel (Villeret et Cormoret), créée fin 2023.

Hors réserves, divers conseils liés à ces oiseaux de montagne ont lieu régulièrement, notamment dans des pâturages boisés qui abritent encore la gélinotte des bois et au bénéfice d'un plan de gestion intégrée.

Grâce à ces activités liées à des mesures concrètes, les exigences des espèces prioritaires liées aux forêts de montagne sont mieux connues des gardes forestiers. Ils ont parfois pu modifier légèrement leurs pratiques sylvicoles pour mieux prendre en compte ces espèces.

Sabots de Vénus

Depuis le début des années 2000, le Parc et le Service Faune Forêts Nature du canton de Neuchâtel accompagnent des spécialistes de cette espèce pour tenter de recréer une population viable. Il ne restait alors qu'une seule plante de cette espèce dans le Parc. Après divers essais peu fructueux, une grande opération de plantation a été menée en 2018 avec divers partenaires internationaux et avec d'autres cantons suisses. Depuis, des relevés annuels sont effectués sur les près de 500 sabots implantés et diverses mesures forestières sont prises pour maintenir cette population.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Davantage de mesures sont réalisées en faveur de la biodiversité dans les forêts du Parc. Ces mesures sont pertinentes et correspondent aux enjeux importants dans la région et aux stratégies nationales. Elles intègrent les questionnements liés au changement climatique.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

A1.01 Arbres-habitats

Le Parc accompagne les propriétaires pour la conservation des arbres-habitats, en complément aux financements « Biodiversité en forêt » des cantons et en intégrant la problématique du changement climatique et du dépérissement lié. Divers moyens sont utilisés par le Parc dans ce but :

- Relevé des arbres-habitats selon la méthode développée avec la HAFL, puis marquage (en principe non contraignant) des arbres les plus importants ;
- Répétition de ce relevé après 10 ans pour intégrer de nouveaux arbres-habitats et pour permettre un suivi ;
- Sur la base de ces relevés, accompagnement des propriétaires pour mobiliser les financements arbres-habitats disponibles auprès des services cantonaux (convention-programme « Biodiversité en forêt ») – ou des financements privés similaires ;
- Accompagnement au martelage dans les forêts protectrices (par exemple) pour essayer de maintenir au mieux les arbres-habitats les plus importants tout en maintenant la fonction de protection contre les dangers naturels.

A1.1 annuel : Relevé et marquage d'arbres-habitats ou conseil de propriétaires forestiers pour la mobilisation de financements ou pour la protection d'arbres-habitats sur 300 ha

Pour mémoire (projet E2)

Les relevés des arbres-habitats sont une source de données unique à disposition des hautes écoles et instituts de recherche (HAFL, EPFZ, WSL, autres).

Pour mémoire (projet D2)

La thématique du bois mort et des arbres-habitats est communiquée auprès des élèves par l'animation « des arbres plein de vie ».

Pour mémoire

Monitoring des réserves forestières (voir projet E1)

Les mesures qui sont réalisées dans les réserves forestières ne sont pas encore évaluées de manière systématique. Un concept pour combler cette lacune est à développer.

Le développement pourra avoir un lien avec les projets de recherche.

A1.02 Conseils forestiers pour la biodiversité

Des conseils axés sur la promotion de la biodiversité et adaptés au changement climatique sont offerts aux propriétaires et gardes forestiers : accompagnements aux martelages, proposition de mesures, démarches pour recherche de fonds, coordination avec agriculteurs ou autres acteurs, etc. Ils débouchent sur la réalisation concrète de mesures en faveur de la biodiversité et permettent d'aller chercher les financements correspondants, en particulier ceux liés à la convention-programme « Biodiversité en forêt », mais aussi auprès de fondations ou d'autres bailleurs.

A1.2 annuel : Au moins 120 heures de conseils spécialisés, de planification et d'évaluation de mesures sont fournis dans les réserves forestières et dans d'autres forêts importantes pour la biodiversité

Ces conseils ont lieu en particulier dans les réserves forestières où les propriétaires ont chargé le Parc de la mise en œuvre des mesures. En dehors, le Parc peut aussi intervenir sur demande, ou pour des buts particuliers (p.ex. conservation du pouillot siffleur ou d'autres espèces prioritaires).

A1.03 Relevés sabots de Vénus

Le relevé annuel des 473 sabots de Vénus plantés en 2018 sur deux sites et du plant d'origine se poursuit ; des mesures d'amélioration de la situation sont engagées le cas échéant.

A1.3 annuel : Relevé sur les deux sites de réimplantation de sabot de Vénus et proposition de mesures pour ajuster le milieu le cas échéant

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateur global

A1 annuel : Le conseil aux propriétaires forestiers en faveur de la biodiversité concerne annuellement une surface totale de 1500 ha : réserves forestières avec programme et réalisation de mesures, surfaces avec relevés d'arbres-habitats, etc.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Anatole Gerber, responsable du pôle « espèces et habitats », 10% d'équivalent plein temps (EPT)
- A recruter, responsable de projet « espèces et habitats » ainsi que d'autres activités liées au projet E1 « Monitoring et suivi des espèces », 30%

Au total, le projet « Forêts riches en espèces » mobilise l'équivalent de 0.40 personne.

Partenaires

- Nombreux propriétaires forestiers et gardes forestiers
- Division forestière du Jura bernois
- Service de la faune, des forêts et de la nature SFFN du canton de Neuchâtel (Yannick Storrer entre autres)
- CSCF (Yannick Chittaro)
- HAFL Zollikofen (Thibaut Lachat, Valère Martin)
- Station ornithologique Suisse de Sempach (Alex Grendelmeier, Pierre Mollet, Peter Lakerveld, Michael Lanz)
- Bureaux spécialisés et indépendants : Albert Bassin, Bienne, Arnaud Vallat, Neuchâtel, Laurent Juillerat, Chézard Saint-Martin
- Association Sorbus
- Université de Neuchâtel (Laboratoire de biologie de la conservation, Laboratoire d'écologie fonctionnelle)

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV 2017), en particulier les mesures suivantes :
- 4.1.2 Créer et entretenir des réserves forestières
- 4.1.3 Assurer la présence de vieux bois et de bois mort en quantité et en qualité suffisantes
- Politique forestière : objectifs et mesures 2021-2024 (OFEV 2021). En particulier objectif 3.4 : La biodiversité est préservée et améliorée de façon ciblée.
- Espèces et milieux prioritaires au niveau national (OFEV 2019) ; en particulier oiseaux forestiers, coléoptères saproxyliques, lichens etc.
- Programme de conservation des oiseaux en Suisse (Station ornithologique suisse, Association suisse de protection des oiseaux – BirdLife Suisse et OFEV ; www.artenfoerderung-voegel.ch)
- Projet ValPar.CH : utilisation des résultats - dès qu'ils seront disponibles - pour prioriser les actions.
- Adaptation de la forêt aux changements climatiques. Rapport du Conseil fédéral, 2022.
- Stratégie Biodiversité en forêt 2030 du canton de Berne (Office des forêts et des dangers naturels 2022). En particulier les produits : « Dynamique naturelle : Arbres-habitats », « Valorisation d'habitats : Réserves forestières spéciales » et « Valorisation d'habitats : Pâturages boisés et forêts pâturées ».
- Biodiversité en forêt. Indemnisation des prestations de protection de la nature en forêt dans le canton de Berne. Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne. Juillet 2022.
- Plans forestiers régionaux Seeland – Bel-Bienne (2023) et Jura bernois (révision planifiée).
- RPT 20-24 : Directive cantonale pour la gestion des arbres-habitats. SFFN, 2019. (et autres directives RPT 20-24 neuchâteloises).

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	70'000		70'000		70'000		70'000		280'000	
A1.01 Arbres habitats	31'000		31'000		31'000		31'000		124'000	
A1.02 Conseils forestiers pour la biodiversité	32'000		32'000		32'000		32'000		128'000	
A1.03 Sabot de Vénus	7'000		7'000		7'000		7'000		28'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	70'000		70'000		70'000		70'000		280'000	
RESSOURCES FINANCIERES	70'000	100%	70'000	100%	70'000	100%	70'000	100%	280'000	100%
Confédération « parcs »	27'000	39%	27'000	39%	27'000	39%	27'000	39%	108'000	39%
Confédération « autres »	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE « parcs »	15'000	21%	15'000	21%	15'000	21%	15'000	21%	60'000	21%
Canton BE « autres »	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	2'000	3%	2'000	3%	2'000	3%	2'000	3%	8'000	3%
Cantons NE « autres »	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	26'000	37%	26'000	37%	26'000	37%	26'000	37%	104'000	37%
Communes et membres	0		0				0		0	
Soutiens affectés sur projet									0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	1'000		1'000		1'000		1'000		4'000	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc		0%		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers		0%	0	0%		0%	0	0%	0	0%

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

Les milieux ouverts ou semi-ouverts sont entretenus par l'activité agricole. Ils produisent des denrées alimentaires et abritent une faune et une flore diversifiée, mais souvent menacée. En s'appuyant sur des diagnostics fondés comme, par exemple, les résultats de l'étude « Infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale », le Parc cherche à mobiliser les possibilités existantes de conservation et de promotion de la biodiversité dans un contexte climatique en plein changement.

DESCRIPTIF

Dans les pâturages (notamment boisés) ainsi que dans les zones de grandes cultures, le Parc s'inscrit en soutien et en complément aux politiques publiques de promotion de la biodiversité. Il peut conseiller les exploitants agricoles volontaires pour aller au-delà des mesures minimales requises et mobiliser des fonds pour des mesures supplémentaires en faveur de la biodiversité.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste
- Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines
- Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques
- Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets
- Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation

Importance du projet pour le Parc

Les prairies, zones de culture et pâturages couvrent près de 60% du territoire du Parc Chasseral et représentent un intérêt majeur pour le Parc. La nécessité de préserver les valeurs naturelles et paysagères de la zone agricole s'oppose parfois aux pressions liées à la production alimentaire et au développement du territoire. Les échanges privilégiés avec les nombreux acteurs impliqués (exploitants, communes, bourgeoisies, milieux de la protection de la nature, services cantonaux) et l'implication sur le terrain sur le long terme apporte au Parc une position privilégiée dans la région pour la mise en œuvre de projets sur le long terme et de mesures concrètes en zone agricole qui permettent de promouvoir une agriculture durable dans la région en préservant aux mieux les valeurs naturelles et paysagères.

Lien avec d'autres projet

- A1 Forêt riches en espèces
- A4 Néophytes envahissantes
- B3 Paysage rural
- B4 Rive gauche du lac de Bienne
- D1 Ecoles du Parc
- D2 Animations pour enfants
- D3 Médiation territoriale
- E1 Monitoring et suivi d'espèces
- E2 Universités et Hautes écoles

ETAT DU PROJET

Depuis sa création en 2001, le Parc s'est en particulier penché sur les pâturages boisés, qui couvrent environ 25% de sa surface. La coordination des divers intérêts autour de ces fleurons paysagers de la région s'est vite avérée indispensable et le Parc a su trouver une place dans ce contexte.

Ces activités du Parc ont débouché sur de nombreuses actions de terrain en pâturages boisés. En parallèle, la connaissance des problématiques s'est aussi affinée. L'étude pilote « infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale », en 2016-2017, a notamment permis d'avoir une vision objective des enjeux principaux en termes de biodiversité des milieux ouverts et semi-ouverts dans le Parc. Depuis, les actions se déclinent dans de nombreux domaines : revitalisation de sources, conseils spécialisés liés aux oiseaux typiques des pâturages maigres, soutien aux troupeaux de service contre l'embroussaillage, plantations de haies, etc. La très particulière végétation sommitale de la crête de Chasseral est un domaine d'action depuis plus de 20 ans.

Oiseaux des pâturages

Depuis 2006, le Parc Chasseral se préoccupe de l'alouette lulu, une espèce prioritaire nationale (OFEV 2019) et espèce prioritaire pour le Programme de conservation des oiseaux en Suisse (Station ornithologique suisse, ASPO et OFEV). Elle est liée aux grands pâturages secs de bonne qualité écologique et une espèce cible des objectifs environnementaux dans l'agriculture (OEA, OFEV 2008). Un projet conjoint avec la Station ornithologique organise le suivi de cette espèce dans le Parc dès le tout début du projet (voir projet E1 « Monitoring et suivi d'espèces ») et propose diverses actions pour la favoriser.

Des mesures de conservation ont été testées dans un premier temps : murgiers, petites parcelles soustraites à la pâture pour augmenter les structures sur les pâturages, etc. Au fil des années, il est cependant apparu que l'enjeu principal pour cette espèce réside dans la pérennisation du mode d'exploitation extensif traditionnel des pâturages concernés, principalement en estivage qui permet de maintenir des habitats de qualité. En complément aux indemnités publiques - p.ex. pour les prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) - le Parc s'efforce de conseiller, sensibiliser, aider à mobiliser des fonds, financer des compléments aux possibilités offertes par les indemnités agricoles ou forestières. Plus de 15 grandes exploitations d'estivage ont été accompagnées dans ce sens depuis 2020.

Depuis 2019, la thématique a été élargie au pipit des arbres, une espèce caractéristique OEA (OFEV 2008) et passée en statut « potentiellement menacée sur la liste rouge en 2021 (OFEV et Station ornithologique 2021). Le pipit a un habitat similaire à l'alouette lulu, mais en moins exigeant. Les relevés ornithologiques – qui permettent d'orienter les actions concrètes – ont porté sur presque 150 km² de pâturages.

Ces données permettent d'étendre l'action du Parc sur des pâturages de qualité écologique moindre que les *hotspots* abritant souvent l'alouette lulu, mais qui montrent encore de bonnes valeurs écologiques. Ces pâturages se trouvent souvent aux alentours de 1000 m d'altitude, entre estivage et surface agricole utile SAU, dans des secteurs du Parc soumis ces dernières années à une certaine intensification des pratiques agricoles. Augmentation de la fumure, fauche systématique des refus, girobroyages, etc. Les enjeux des activités de conseil sur les exploitations concernées

sont importants pour maintenir la richesse de ces secteurs. Voir également projet E1 pour le relevé ornithologique qui a été mené.

Petites structures

Initié en 2018, ce projet cible la zone agricole, avec comme objectif d'y renforcer la biodiversité. Pour ce faire, une première étape du projet permet de rencontrer individuellement les exploitants par le biais d'un conseil personnalisé visant à améliorer la biodiversité sur l'ensemble de l'exploitation agricole. Ces conseils individuels permettent d'aller plus en profondeur que les conseils obligatoires fournis dans le cadre des réseaux écologiques. Ils permettent d'ouvrir la discussion sur d'autres actions possibles : plantation de haies, création de mares, de tas de pierres, de lisières étagées, etc. Les possibilités de financement existantes sont également abordées. Ces visites sont réalisées par les conseillers des réseaux écologiques pour assurer la meilleure cohérence possible avec les processus existants. A la suite de ces discussions, certaines mesures (qui ne sont pas financées par d'autres outils légaux existants) sont proposées et financées par le projet. Les mesures concrètes sont : la mise en place de murgiers et tas de bois, la plantation de haies, la création de petites mares et la mise en place de clôtures pour protéger des milieux sensibles.

Les discussions permettent aussi l'inscription de nouvelles surfaces en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et au réseau écologique ou l'optimisation du placement de ces surfaces.

En tout depuis 2018, plus de 50 exploitants ont profité de ces conseils personnalisés. Une trentaine ont réalisé des mesures permettant la mise en place de plus de 200 structures et plus d'un kilomètre de haies permettant d'améliorer la qualité et la connectivité des milieux naturels dans le paysage agricole.

Pâturages boisés

Avec plus de 30% de la surface totale du Parc, les pâturages boisés sont le type paysager le plus marquant de la région. Leur importance est incontestable du point de vue social, pour des activités familiales ou sportives notamment.

Sous l'angle de la biodiversité également, ce sont souvent des pâturages qui n'ont jamais subi d'intensification agricole marquée – comme l'indique la présence d'arbres et de buissons isolés qui ne seraient pas tolérés sur les terres agricoles plus productives. La plupart des surfaces d'inventaires des terrains secs ou humides se trouvent par exemple en pâturage boisé.

De nombreux intérêts convergent ou s'opposent parfois sur ces pâturages : biodiversité, paysage et société, agriculture, sylviculture.

Le Parc, par son positionnement intermédiaire entre tous ces acteurs, s'efforce d'équilibrer au mieux ces intérêts sur des pâturages individuels et recherche des solutions pour financer les actions sans lesquelles ces pâturages perdent de leur richesse ou disparaissent progressivement.

Les processus suivants ont par exemple déjà été initiés ou accompagnés par le Parc :

- Les plans de gestion intégrée PGI des pâturages boisés sont le résultat d'une discussion entre les exploitants agricoles et forestiers d'un pâturage et les représentants des différents intérêts. Les objectifs et mesures y sont définis sur un horizon d'une quinzaine d'années. Le Parc avait lancé quatre de ces processus en

2008. Depuis, le financement de la planification a été repris par les services forestiers mais le Parc participe toujours aux groupes de travail concernés. Plus d'une vingtaine de pâturages totalisant plus de 16 km² ont fait l'objet de ces planifications. Une fois la planification terminée, le Parc s'efforce d'accompagner et d'inciter les propriétaires pour la réalisation des mesures discutées (voir ci-dessous).

- Réseaux écologiques et contributions à la qualité du paysage : le Parc est actif dans l'administration et la planification de ces projets qui découlent de l'ordonnance sur les paiements directs dans l'agriculture (hors crédit Parc). Il peut ainsi apporter son expertise pour assurer une bonne coordination entre ces projets et les autres possibilités à disposition pour les pâturages boisés.
- Le Parc est membre de la Commission des pâturages boisés du Jura bernois (CPBBJ), nommé par le conseil exécutif du canton de Berne depuis 2017. Il était déjà membre invité depuis 2009.

Des fonds privés ou publics ont également été mobilisés par le Parc pour soutenir un grand nombre d'actions concrètes pour préserver la richesse ou l'existence des pâturages boisés, par exemple :

- Coupes de réouverture sur pâturages pour éviter leur embroussaillage et pour favoriser la circulation du bétail, débroussaillages ponctuels sur une vingtaine de sites totalisant plus de 60 ha.
- Plantations de rajeunissement de pâturages boisés pour assurer leur pérennité, ou plantation d'arbres d'allées comme marqueurs paysagers : plus de 180 arbres ont été plantés dans divers projets.
- Des remises en pâture de secteurs qui se referment ont été favorisés à deux endroits pour maintenir la structure semi-ouverte qui était menacée par la forêt.
- Douze abreuvoirs ont été installés sur 6 pâturages impactant plus de 500 ha de pâturages entre 2016 et 2018
- De nombreuses actions de petite ampleur d'aide à la gestion des pâturages boisés ont été réalisées par des groupes encadrés par le Parc : dégagement de clôtures, mise en tas de branches après coupe, débroussaillages manuels, etc.

Troupeaux de service

Plusieurs pâturages secs de la région souffrent d'embroussaillage. En cause, un manque de moyens permettant de lutter contre la repousse des petits arbustes épineux : ronce, épine-noire, églantiers, etc. L'utilisation de troupeaux de chèvres ou de moutons rustiques est une des solutions préconisées pour limiter ce problème.

Le Parc cherche à faciliter l'utilisation de ce petit bétail en mettant en contact les propriétaires de troupeau de la région et les propriétaires de pâturage embroussaillés ainsi qu'en les soutenant pour les aspects administratifs et, dans certains cas, en finançant les clôtures.

A La Heutte, le Parc a ainsi financé près de 600 m de clôtures fixes, permettant la mise en place d'un troupeau de moutons de la race Jagglu accompagnés de quelques ânes. A moyen terme, cette pâture doit permettre de rouvrir ce pâturage fortement embroussaillé et à l'abandon, mais avec un grand potentiel en termes de végétation maigre.

A Péry, le Parc a assuré la coordination avec la bourgeoisie (propriétaire), les exploitants du pâturage, le canton (soutien financier), les paiements directs

(demandes de dérogation) et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), avec une demande de contribution pour protection des troupeaux pour permettre la mise en pâture d'un troupeau de 25 brebis et 25 agneaux de la race moutons miroirs. L'utilisation de cette race est nouvelle pour ce type de prestation et leur efficacité est en cours de documentation.

Sources et milieux humides

L'utilisation de l'eau pour l'agriculture et pour la consommation humaine met les sources sous forte pression. En effet, la tendance aux longues périodes sèches baisse le niveau des nappes phréatiques, ce qui a pour conséquence de diminuer le débit voir d'assécher certaines sources par période. Ces enjeux liés à l'utilisation de cette ressource vitale sont au centre des préoccupations pour le Parc (voir prestation C1.04, récupération des eaux pluviales).

Suite au diagnostic de l'infrastructure écologique 2016-2017, le Parc a initié en 2018 un recensement de sources de manière participative (par des chasseurs de sources encadrés par le Parc). Depuis 2020, le Parc a poursuivi les relevés en utilisant le nouveau protocole élaboré par l'OFEV (par l'intermédiaire du service conseil milieux fontinaux). La complexité de ce protocole rendant le travail avec des bénévoles compliqué, le Parc a lui-même continué à faire les recensements. En tout, environ 300 sources ont été répertoriées et décrites sur environ 40% du territoire du Parc Chasseral.

Afin de préserver les sources naturelles existantes et de revitaliser les sources atteintes tout en prenant en compte les besoins prioritaires pour l'agriculture et l'alimentation en eau potable, le Parc a coordonné la revitalisation de 13 sources depuis 2018, allant de la simple protection de milieux par des clôtures à des revitalisation plus complexe nécessitant le remplacement de captages existants et l'adaptation de système d'abreuvoir pour préserver les milieux naturels. Ces projets ont été financés par des fonds privés.

Le Parc participe aux rencontres organisées par le service conseil milieux fontinaux de l'OFEV. Les revitalisations réalisées ont été présentées (Olten 2020, Wergenstein 2021 Lausanne 2022). A partir de 2024, le Parc va prendre part au groupe de travail pour l'élaboration de la stratégie cantonale bernoise pour les sources.

Végétation sommitale

En 2003, un relevé mené conjointement avec Pro Natura Jura bernois a montré la spécificité unique du sommet de Chasseral du point de vue botanique. Le piétinement par les nombreux visiteurs a alors été révélé comme danger majeur.

Depuis 2008, des poutres posées au sol canalisent les randonneurs de manière douce avec un impact paysager relativement faible tout en permettant au bétail de pâturer le secteur. L'installation a été rénovée complètement en 2017 et est entretenue annuellement. Les botanistes sont satisfaits du résultat. Pour documenter l'effet à long terme de la mesure, le Parc a mis en place un suivi botanique quantitatif depuis 2018.

Remise en pâture Sous les Roches

Du bétail a été remis en pâture dans le secteur Sous les Roches, à Nods, depuis 2017. Celui-ci n'était plus pâturé depuis plusieurs décennies. Il commençait à se refermer et à perdre en diversité. Les coûts de la mesure ont été pris en charge par les contributions « Biodiversité en forêt » via la réserve forestière Chasseral Sud. Le Parc s'est occupé de

la planification de détail et de la coordination entre le propriétaire-exploitant, le service forestier et l'office de l'agriculture. En raison d'une flore rare liée aux éboulis et sensible à l'abroustissement, un suivi botanique est mis en place et permet de décider régulièrement si le projet se poursuit, s'il doit être modifié ou carrément stoppé.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Le Parc veut avoir un effet réel pour freiner le déclin de la biodiversité dans les milieux ouverts et pour préserver l'étendue et les richesses naturelles et paysagères des pâturages boisés.

Avec ses conseils, diagnostics et autres stratégies, le Parc tente d'optimiser les actions entreprises en faveur de la nature dans les pâturages et zones ouvertes pour qu'elles aient un effet maximal sur les objectifs visés.

En plus d'accompagner les propriétaires et exploitants pour la recherche de financements de mesures concrètes, le parc finance lui-même certaines mesures qui ne sont soutenues par aucun autre financement public existant.

PRESTATIONS 2020-2024

Indicateurs opérationnels

A2.01 Conseils spécialisés pour la biodiversité

Des conseils spécialisés pour optimiser la prise en compte de la biodiversité sont offerts à des exploitations agricoles, que ce soit en estivage ou en SAU.

Les sites et les propositions sont choisis en fonction de la présence d'espèces emblématiques ou d'espèces OEA (objectifs environnementaux pour l'agriculture) : alouette lulu ou pipit des arbres dans les pâturages, alouette des champs ou flore végétale dans les grandes cultures, etc. Ou alors en fonction de processus de planification en cours dans la région : plans de gestion intégrée des pâturages boisés, par exemple.

Les conseils se concentrent sur les actions possibles pour améliorer la situation, mais aussi pour mobiliser les financements existants

A2.1 annuel : Au moins cinq exploitations / unités de gestion bénéficient de conseils spécialisés en faveur de la biodiversité

A2.02 Paysage agricole structuré

En complément des mesures financées par les outils légaux existants (paiements directs et CQP notamment), le Parc soutien la mise en place de structures favorables à la biodiversité planifiées dans le cadre des conseils spécialisés (voir ci-dessus). Par exemple : la plantation de haie, la mise en place de murgiers ou tas de bois, la protection de petits milieux naturels sensibles par des clôtures, la réalisation de petites mares.

A2.2 annuel : Mise en place de nouvelles structures améliorant la qualité et la connectivité des milieux naturels sur au minimum 3 exploitations agricoles

A2.03 Pâturages boisés

Le Parc est reconnu dans la région comme un centre de compétence pour le pâturage boisé : possibilités et contraintes liées aux différentes politiques sectorielles qui s'y exercent, vision équilibrée de l'avenir des pâturages boisés dans la région, etc. Des conseils sont prodigués aux propriétaires et exploitants selon les besoins.

A2.3 annuel : Conseils ou accompagnement pour la réalisation de mesures visant la pérennité du pâturage boisé et de ses fonctions sur au moins 2 pâturages

Le Parc promeut l'utilisation de petit bétail pour l'entretien des pâturages embroussaillés en assurant la coordination entre les propriétaires de terrain embroussaillés et les propriétaires de troupeaux de chèvres ou de moutons rustiques. Si besoin, le Parc assure la coordination avec les offices (SPN, OFEV, OFAGR) pour la sollicitation de soutiens financiers existants.

A2.4 annuel : Un pâturage est entretenu par un troupeau de service

Le Parc s'engage activement dans les activités de la Commission des pâturages boisés du Jura bernois. Cette commission est nommée par le Conseil exécutif du canton de Berne. Le responsable du pôle Nature du Parc Anatole Gerber a été choisi pour y participer.

A2.5 annuel : Participation active aux séances et autres activités de la commission

A2.04 Sources et milieux humides

Le Parc complète le recensement des milieux fontinaux à l'aide du protocole de description structurel des sources de l'OFEV. La surface restante correspond à plus de 50% du territoire du Parc. Ce travail va nécessiter l'engagement de stagiaires de terrain dûment formés et encadrés par l'équipe du Parc.

A2.6 2028 : L'ensemble du territoire du Parc a été prospecté au niveau des sources

Conseil pour la revitalisation de petites sources et de leurs milieux attenants. Recherche de financement - hors financement Parc - pour la mise en œuvre de revitalisation importante (plus de CHF 5'000.-)

A2.7 2025 et 2027 : Conseil et montage de dossier pour recherche de financement sur des revitalisations importantes (supérieures à CHF 5'000.-)

Réalisation directe de petites renaturations pour un montant de moins de CHF 3'000.- par source

A2.8 annuel : réalisation de deux petites renaturations (inférieures à CHF 3'000.-)

A2.05 Suivi de la végétation sommitale et de la remise en pâture Sous les Roches

Le suivi de la végétation sommitale est répété en 2028, pour suivre son évolution de manière quantitative après les relevés de 2018 et 2023.

A2.10 2028 : Répétition du relevé botanique de la végétation sommitale

A2.11 annuel :
L'installation de
limitation du
piétinement de la crête
est entretenue

L'ancien pâturage remis en pâture depuis 2017 à Nods continue d'être suivi pour voir l'effet du bétail sur la végétation thermophile et sur les espèces rares du secteur.

A2.12 2025 et 2027 :
suivis de la végétation
« Sous les Roches »

**Indicateurs
pour la
convention
programme**

Indicateur global

A2 annuel : Les conseils auprès de propriétaires ou d'exploitants réalisés par le Parc ou des mandataires débouchent sur des mesures sur au moins 3 sites : plantations de haie, mise en place de murgiers, tas de bois, coupes sur pâturage, entretiens de haies, renaturation de sources.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Anatole Gerber, responsable du Pôle « Espèces et habitats », 5% d'équivalent plein temps (EPT)
- Romain Fürst, responsable de projets « Espèces et habitats », 30%
- A recruter, responsable de projets « Espèces et habitats » et du monitoring des espèces, 15%

Au total, le projet « Biodiversité des pâturages et des champs » mobilise l'équivalent de 0.50 personne.

Partenaires

- Propriétaires, exploitants et gardes forestiers concernés
- Station ornithologique suisse de Sempach
- Service conseil milieux fontinaux
- Service de promotion de la Nature du canton de Berne (financements sources selon milieux protégés LPN ; coordination réseaux écologiques, etc.)
- Office des ponts et chaussées (concerné selon les revitalisations de sources)
- Inspection de la chasse du canton de Berne (protection des oiseaux)
- Commission des pâturages boisés du Jura bernois
- Division forestière du Jura bernois (pâturages boisés)
- Chambre d'agriculture du Jura bernois
- Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture CNAV
- Pro Natura Jura bernois
- Service de la faune, des forêts et de la nature SFFN du canton de Neuchâtel
- Pro Natura Neuchâtel

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV 2017), notamment les mesures suivantes :
 - 4.2.1 Concevoir l'infrastructure écologique sur l'ensemble du territoire
 - 4.2.3 Adapter la production agricole aux conditions naturelles locales
 - projet pilote A5.2 : « suivre la valeur de l'eau à la trace »
- Réseaux écologiques / contributions à la qualité du paysage (Ordonnance sur les paiements directs et règlements d'application cantonaux)
- Espèces et milieux prioritaires au niveau national (OFEV 2019), notamment :
 - L'alouette lulu et l'alouette des champs, autres oiseaux nicheurs des milieux cultivés
 - Nombreux coléoptères saproxyliques liés aux arbres habitats en pâturages boisés
 - Associations végétales liées aux sources et nombreuses espèces associées
 - Associations végétales de types prairies et pâturages secs et nombreuses espèces associées
- Projet ValPar.CH : utilisation des résultats de l'analyse pour la valorisation et le développement de l'infrastructure écologique
- Programme de conservation des oiseaux en Suisse (Station ornithologique suisse, Association suisse de protection des oiseaux – BirdLife Suisse et OFEV ; www.artenfoerderung-voegel.ch)
- Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV 2008), notamment objectif général « Biodiversité » et « objectif partiel 1 : espèces et habitats », objectif général « paysage »
- Stratégie cantonale (BE) pour les sources (en cours d'élaboration)
- Stratégie biodiversité du canton de Berne, en particulier :
 - Champ d'action 3 : « biodiversité en zone bâtie »
 - Champ d'action 5 : « Mise en réseau des habitats et des populations »
- Stratégie Biodiversité en forêt 2030 du canton de Berne (Office des forêts et des dangers naturels 2022). En particulier le produit « Valorisation d'habitats : Pâturages boisés et forêts pâturées ».

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

A2.01 Conseils spécialisés pour la biodiversité
 A2.02 Paysages agricoles structurés
 A2.03 Pâturages boisés
 A2.04 Sources et milieux humides
 A2.05 Suivi de la végétation sommitale

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	130'000	130'000	130'000	140'000	530'000
A2.01 Conseils spécialisés pour la biodiversité	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
A2.02 Paysages agricoles structurés	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
A2.03 Pâturages boisés	30'000	30'000	30'000	30'000	120'000
A2.04 Sources et milieux humides	25'000	25'000	25'000	25'000	100'000
A2.05 Suivi de la végétation sommitale	5'000	5'000	5'000	15'000	30'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	130'000	130'000	130'000	145'000	535'000
RESSOURCES FINANCIERES	130'000 100%	130'000 100%	130'000 100%	145'000 100%	535'000 112%
Confédération « parcs »	55'000 42% *	55'000 42%	55'000 42%	70'000 48%	235'000 56%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE « parcs »	25'000 19%	25'000 19%	25'000 19%	25'000 17%	100'000 19%
Canton BE « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	10'000 8%	10'000 8%	10'000 8%	10'000 7%	40'000 7%
Cantons NE « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	40'000 31%	40'000 31%	40'000 31%	40'000 28%	160'000 30%
Communes et membres	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	5'000	5'000	5'000	5'000	20'000
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%

A3 Nature au village

Le Parc cherche à préserver et favoriser la biodiversité dans la zone bâtie par des actions concrètes en faveur de la biodiversité dans les villages et par la sensibilisation des nombreux acteurs impliqués. Les éléments de nature au village sont pris en compte et thématiques de manière transversale dans de nombreux projets du Parc.

DESCRIPTIF

Dans la zone bâtie, les enjeux pour la biodiversité sont multiples : Prises en compte des espèces liées aux bâtiments, assainissement des pièges pour la faune, gestion des espaces verts, contrôle des néophytes envahissantes (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »), etc. Le travail sur ces thématiques nécessite une coordination entre de nombreux acteurs et la mise en place d'une communication incitant à l'action.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc

Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive

Importance du projet pour le Parc

La thématique de la nature au village correspond tout à fait aux enjeux d'un parc naturel régional : concerter les différents acteurs (particuliers, communes, etc.), les motiver à agir et leur offrir un encadrement pour permettre à la biodiversité de se maintenir et se développer dans nos villages. Elle est un bon moyen de sensibiliser la population du Parc à la nature en général.

Ce projet permet également aux communes de s'impliquer pour la biodiversité dans la mesure où elles ne sont pas toutes propriétaires de zones forestières ou agricoles

Lien avec d'autres projets

A4 Néophytes envahissantes

B1 Paysage et patrimoine au village

C1 Climat

D1 Ecoles du Parc

E1 Monitoring et suivi d'espèces

ETAT DU PROJET

Depuis 2020 le Parc a été très actif sur le thème de la nature au village. Les actions décrites ci-dessous s'appuient sur cette expérience. Une stratégie « Nature au village » du Parc Chasseral sera consolidée et validée au courant de l'année 2024.

Hirondelles et espèces liées aux bâtiments

Depuis 2021, les données récoltées sur le terrain sont transmises aux communes en partenariat avec le centre de coordination ouest pour la protection des chauves-souris (CCO Jura bernois). Lors de rencontres individuelles avec les autorités communales de chaque commune, des propositions de mesures concrètes (mise en place de gestion différenciée, abandon de pesticides, mise en place de nichoirs, maintien des chemins non goudronnés) et administratives (contrôle systématique des colonies lors de l'octroi de permis de construire pour la réfection de bâtiments) sont faites pour prendre en compte les espèces liées aux bâtiments.

Les données récoltées par le Parc dans les communes neuchâteloises sont à disposition du canton de Neuchâtel dans le cadre de la procédure d'octroi de permis de construire.

Des actions de soutien à la mise en place de nichoirs ou à l'entretien (nettoyages) de colonies importantes ont été réalisées en parallèle, permettant l'installation de plus de 500 nichoirs à hirondelles de fenêtre depuis 2018 et le nettoyage de plus de 100 nichoirs à Orvin et Sonvilier.

Dans le cadre des projets de valorisation du patrimoine bâti (voir projet B1 « Paysage et patrimoine au village ») la thématique des nicheurs en bâtiments est également prise en compte dans les planifications de restauration de bâtiment. Il en va de même pour les Projets de Développement Régional de l'agriculture (PDR) qui prévoient des interventions sur les bâtiments. La présence d'espèces liées aux bâtiments a été vérifiée pour les bâtiments prévoyant une modification. Des recommandations ont été faites.

Le Parc est en contact régulier avec la Station ornithologique de Sempach sur cette thématique et lui sert de relais local (voir projet E1 « Monitoring et suivi des espèces »).

Conseils biodiversité

Depuis 2019, des conseils personnalisés pour la prise en compte de la biodiversité dans les jardins ont été proposés par le Parc. En tout 132 jardins ont bénéficié des conseils en s'appuyant sur 8 fiches thématiques rédigées par le Parc conjointement avec des étudiants du SANU dans le cadre de leur formation (en 2019).

Depuis 2023 les conseils sont toujours proposés aux particuliers mais de manière plus ciblée, en lien notamment avec d'autres projets du Parc. C'est le cas par exemple dans le cadre du projet B1 « Paysage et patrimoine au village » pour lequel un conseil biodiversité a été proposé aux parcelles jouxtant les cheminements piétons à Tramelan (traverses) sur lesquelles le Parc est actif. Une communication spécifique à l'intention des entreprises via le journal de la Chambre d'économie publique (CEP) propose spécifiquement aux entreprises de la région de recourir aux conseils du Parc pour la prise en compte de la biodiversité autour de leurs bâtiments. Dans le cadre de ces conseils, la thématique des néophytes envahissantes est également prise en compte (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »).

Gestion des espaces verts

Deux journées de formation en 2022 et 2023 ont été mises en place par le Parc pour approfondir les questions de gestion écologique et différenciée des espaces verts par les communes. En tout 10 communes (27 participants) ont participé à ces riches journées d'échanges. Des exemples de bonnes pratiques ont été montrés sur le terrain en présentant les avantages écologiques, les espèces favorisées ainsi que les

changements organisationnels que représentent ces changements de pratiques ont été présentés. Lors de ces journées, la thématique des plantes néophytes envahissantes a également été abordée (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »).

Par ailleurs le concept de travail sur la « culture du bâti » est en cours d'élaboration et sera consolidé et validé au courant de l'année 2024.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les communes et les privés entretiennent de manière plus extensive leurs espaces verts. Les voyers communaux sont formés par le Parc à cet effet et les autorités politiques sensibilisées à cette pratique. Les zones bâties constituent ainsi des relais de l'infrastructure écologique.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

A3.01 Conseils et accompagnement pour les communes

Accompagnement des communes pour la prise en compte de la nature au village dans les règlements de construction communaux ou autres outils de planification tels que plan de gestion différencié, plan de lutte néophyte (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »), gestion des arbres en zone bâtie (voir projet B3 « Paysage et patrimoine rural »).

Appui à la déclinaison des fiches de recommandations de la Conception régionale Climat du Jura bernois pour son volet « biodiversité au village ».

Formation du personnel communal dans le cadre de journées de formation à l'intention des voyers communaux et responsables de dicastères concernées concernant la gestion des espaces verts communaux (gestion différenciée, entretien des cimetières et place de sports, etc.).

A3.1 annuel : 4 communes réalisent des actions / formations spécifiques

A3.2 2028 : 4 communes ont élaboré des stratégies en faveur de la biodiversité

A3.02 Conseils pour particuliers, institutions et entreprises

Conseils chez des particuliers, principalement en lien avec d'autres projets du Parc. Une articulation forte est menée à l'interne du Parc en lien avec le projet B1 « Paysage et bâti de qualité au village ».

A3.3 annuel : au moins 5 conseils pour des particuliers ou institutions ou entreprises (hors projet C2 ou D1)

A3.03 Espèces liées aux bâtiments

Un inventaire des colonies est effectué et transmis à la Station ornithologique de Sempach (voir indicateur projet E1). Les communes sont informées de l'état de la

A3.4 2028 : Toutes les communes du Parc ont été informées

A. Espèces & habitats

Un environnement naturel de qualité

population d'hirondelles de fenêtres et autres nicheurs en bâtiment sur leur territoire (collaboration avec le CCO). Les autorités communales sont rencontrées individuellement. Des mesures concrètes et législatives sont proposées pour préserver ces espèces.

individuellement des enjeux et de l'attention à porter aux espèces liées aux bâtiments.

Les espèces liées aux bâtiments sont prises en compte dans les réflexions que mène le Parc quant à la valorisation du paysage et du patrimoine bâti des villages (B1.03)

A3.04 Mesures de terrain

Financement de mesures démonstratives telles que pose et nettoyage de nichoirs, plantation d'arbustes indigènes, et autres aménagements en faveur de la biodiversité au village. Ces réalisations se font en partenariat avec les communes, idéalement de manière participative. Le coût de chacune de ces petites mesures reste inférieur à CHF 3'000.-

A3.5 annuel : Au moins 3 mesures en faveur de la nature au village

Ces petites mesures ont un objectif direct en faveur de la biodiversité. Elles se distinguent des « petites mesures » du projet B1 qui ont une vocation « urbanistique ».

Indicateurs pour la convention programme

Indicateur global

A3 2028 : Au moins quatre communes mettent en place des actions en faveur de la biodiversité au village telles que la pratique d'une gestion différenciée des espaces verts, la prise en compte de la biodiversité dans les outils de planification locale, des mesures en faveur de la biodiversité en zone bâtie.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Romain Fürst, responsable de projets « espèces et habitats », 25 % d'équivalent plein temps (EPT)
- Anatole Gerber, responsable du Pôle « espèces et habitats », 5%

Au total, le projet A3 « Nature au village » mobilise l'équivalent de 0.30 personne.

Partenaires

- Station ornithologique suisse de Sempach
- Centres de coordination ouest pour la protection des chauves-souris (Chiroptera-CCO-NE et CCO-Jura bernois)
- Association Jura bernois Bienne (Jb.B)
- Bureaux d'études privés spécialisés

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges



- Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie : Recommandations de dispositions de référence à l'intention des cantons et des communes (OFEV 2022)
- Biodiversitätskonzept Kanton Bern, 3.3 Handlungsfeld 3: Lebensraumpotential für Pflanzen und Tiere im Siedlungsraum nutzen
- Conception régionale Climat Jura bernois, volet biodiversité (2022)
- Stratégie biodiversité Suisse et plan (OFEV 2017), notamment objectif 7.8 Développer la biodiversité dans l'espace urbain
- Listes des espèces prioritaires au niveau national (en particulier les espèces liées aux bâtiments telles que chiroptères, hirondelles et martinets)
- Projet ValPar.CH : utilisation des résultats - dès qu'ils seront disponibles - pour prioriser les actions en faveur d'une infrastructure écologique robuste
-
- Plan de zone de protection (PZP) et règlements de construction (REC) des communes

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	65'000		65'000		65'000		65'000		260'000	
A3.01 Conseil et accompagnement des commune	15'000		15'000		15'000		15'000		60'000	
A3.02 Conseils pour particuliers, institutions et entre	15'000		15'000		15'000		15'000		60'000	
A3.03 Espèces liées aux bâtiments	15'000		15'000		15'000		15'000		60'000	
A3.04 Mesures de terrain	20'000		20'000		20'000		20'000		80'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	65'000		65'000		65'000		65'000		260'000	
RESSOURCES FINANCIERES	65'000	100%	65'000	100%	65'000	100%	65'000	100%	260'000	100%
Confédération « parcs »	18'000	28% *	18'000	28%	18'000	28%	18'000	28%	72'000	28%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	15'000	23%	15'000	23%	15'000	23%	15'000	23%	60'000	23%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	5'000	8%	5'000	8%	5'000	8%	5'000	8%	20'000	8%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	27'000	42%	27'000	42%	27'000	42%	27'000	42%	108'000	42%
Communes et membres			0				0		0	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	22'000		22'000		22'000		22'000		88'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	5'000		5'000		5'000		5'000		20'000	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers		0%		0%		0%		0%	0	0%

A4 Néophytes envahissantes

Les néophytes envahissantes sont en augmentation et représentent une menace pour la biodiversité. Le Parc Chasseral facilite l'accès à l'information et apporte des conseils aux propriétaires fonciers afin de dynamiser les actions de lutte contre les néophytes envahissantes et préserver ainsi la biodiversité. Il accompagne les communes dans leurs actions de sensibilisation et de lutte, tout en coopérant activement avec les acteurs impliqués dans ces actions.

DESCRIPTIF

Le Parc propose un soutien aux communes et aux propriétaires fonciers pour réaliser la planification de la lutte contre les néophytes envahissantes. Les moyens disponibles pour ces actions étant limités, il est indispensable de fixer des priorités.

Le Parc Chasseral conseille les propriétaires fonciers, à qui incombe la responsabilité des mesures de lutte, en les aidant par exemple à mettre en place des actions d'arrachages avec des bénévoles sur les sites identifiés comme étant prioritaires.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste

- Une dynamique élevée d'actions en faveur de la biodiversité, aussi bien par le Parc que de la part d'autres acteurs.

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

- Les bonnes pratiques, en faveur de la biodiversité sont discutées et adoptées par les nombreux acteurs concernés.

Importance du projet pour le Parc

Les néophytes envahissantes menacent la biodiversité et les écosystèmes. Il est important que les propriétaires et communes prennent en compte cette menace, sachent reconnaître les espèces et connaissent les mesures de lutte. Le rôle des diverses instances reste toutefois flou, le Parc entend amener un minimum de coordination régionale.

Lien avec d'autres projets

A1 Forêts riches en espèces
A2 Biodiversité des pâturages et des champs
A3 Nature au village
B1 Paysage et patrimoine au village
B3 Paysage et patrimoine rural
D3 Médiation territoriale

ETAT DU PROJET

Le Parc Chasseral a élaboré une stratégie interne présentant la liste des néophytes envahissantes pour lesquelles la lutte est jugée prioritaire, les principes de priorisation pour la lutte sur le terrain et la procédure pour la planification par communes. (voir stratégie en annexe)

Le Parc est par ailleurs impliqué dans le groupe de suivi du canton de Neuchâtel sur la thématique des néobiontes (néophytes et néozoaies). Le Parc participe à une séance annuelle afin d'échanger avec les acteurs concernés (cantons, villes, ponts et chaussées, CFF, cercle exotique, Infoflora, Infofauna).

Sensibilisation, formation et conseil

Le Parc Chasseral aborde actuellement la thématique des néophytes envahissantes par le biais des formations sur la gestion différenciée des espaces verts adressées aux communes ainsi que dans le cadre des conseils personnalisés aux habitants liés au projet A3 « Nature au village ».

Actions concrètes et suivi sur le terrain

Le Parc Chasseral suit l'évolution du foyer de renouée du Japon (*Reynoutria japonica* aggr.) à Sonvilier depuis 2018. Il coordonne 3 actions annuelles d'arrachage avec le propriétaire. Plusieurs actions par des bénévoles (voir projet C3.03 « Chantiers nature ») ont été organisées sur le site.

A Péry-La Heutte, le Parc participe à l'action d'arrachage des néophytes organisée par la commune. Une dizaine de bénévoles participe chaque année à cette journée d'action (depuis 2021).

A La Neuveville, un inventaire des ailantes (*Ailanthus altissima*) a été réalisé en 2022 par le Parc Chasseral, répertoriant tous les individus femelles porteurs de graines.

Toujours à La Neuveville, dans la surface incendiée en 2018, un paulownia (*Paulownia tomentosa*) a été découvert en 2021. Il a depuis été éliminé mais les rejets et semis sont encore combattus annuellement.

Accompagnement des communes

La commune de Péry-La Heutte a fait l'objet d'un inventaire des néophytes envahissantes en 2021 dans le cadre d'un travail de semestre d'un étudiant de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) encadré par le Parc Chasseral. Ce travail a permis d'établir un état des lieux des espèces présentes et d'aboutir à un plan d'action contre les néophytes envahissantes à l'échelle de la commune. Les communes d'Evilard-Macolin et d'Orvin ont également fait appel au Parc Chasseral pour les accompagner sur cette thématique.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Le Parc va sensibiliser et accompagner propriétaires et communes à la problématique des néophytes envahissantes et aux moyens de lutte adaptés. Les actions concrètes menées sur le terrain d'exemples.

Sur les sites identifiés comme sensibles (renouée du Japon à Sonvilier, ailante et paulownia à La Neuveville), une diminution (ou a minima une stabilisation) de la prolifération est visée.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

A4.01 Etat de lieux

Un bilan de la lutte contre la renouée du Japon sur le site du Château d'Erguël à Sonvilier sera réalisé en 2027 après 10 ans d'actions.

En 2027, Etat des lieux de la population d'ailante à La Neuveville (à comparer avec l'état 2022).

A4.1 2027 Etat des lieux de la renouée du Japon à Sonvilier et de l'ailante à La Neuveville

A4.02 Accompagnement d'actions d'éradication

Mise en place de chantiers de lutte face aux néophytes envahissantes en partenariat avec les communes. Ces journées permettent de lutter sur des sites prioritaires identifiés (rive gauche du lac de Bienne, nouveaux foyers, rives des affluents de La Suze) et de sensibiliser la population. Mobilisation des bénévoles du Parc.

A4.2 annuel : Action sur au moins un site prioritaire identifié impliquant des bénévoles adultes

A La Neuveville, les ailantes (et les paulownias le cas échéant) doivent être empêchés de fructifier afin de limiter leur extension. Un relevé doit permettre d'identifier annuellement les individus femelles à éliminer.

A4.3 annuel : repérage et élimination des ailantes femelles (rive gauche du lac de Bienne)

A4.03 Sensibilisation, formation et conseil

La lutte face aux néophytes envahissantes passe par des actions de communication à différentes échelles. Le parc accompagne les communes pour la communication à la population et communique à plus large échelle sur ce thème via les médias régionaux et les réseaux sociaux.

A4.4 annuel : Deux articles ou actions de communication sur les néophytes envahissantes

Les viticulteurs de la rive gauche du lac de Bienne sont sensibilisés à la thématique des néophytes envahissantes et aux moyens de lutte.

A4.5 annuel : Conseil à 2 viticulteurs sur les néophytes

Le Parc accompagne et conseille les communes pour prioriser la lutte face aux néophytes envahissantes sur leur territoires (priorisation des sites, des espèces et choix des mesures appropriées).

A4.6 2028 : 4 communes traitent de la lutte contre les néophytes avec une stratégie locale structurée et déclinée en mesures telles qu'informations aux habitants, actions d'éradication, inscription d'articles dans le Règlement communal de construction, etc.

A4.04 Coordination régionale

Coordination avec les stratégies cantonales et celles d'autres acteurs (CFF, syndicat des eaux de La Suze, milieux agricoles).

A4.7 annuel : Echange annuel avec les différentes structures s'occupant de néophytes

Indicateurs pour la convention programme

Indicateur global

A4 2028 : 4 communes traitent de la lutte contre les néophytes avec une stratégie locale structurée et déclinée en mesures telles qu'informations aux habitants, actions d'éradication, inscription d'articles dans le Règlement communal de construction, etc.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Romain Fürst, responsable des projets « espèces et habitats », 10% d'équivalent plein temps (EPT)
- Isaline Mercerat, botaniste, responsable de projets, 10%

Accompagnement et conseils

- Anatole Gerber, responsable du Pôle « espèces et habitats », 5%

Au total, le projet A4 « Néophytes envahissantes » mobilise l'équivalent de 0.25 personne.

Partenaires

- Propriétaires et exploitants concernés
- Syndicat d'aménagement des rives de La Suze
- Laboratoire cantonal Berne
- Office des ponts et chaussées (OPC) du canton de Berne
- Service faune, forêt, nature du canton de Neuchâtel (SFFN)
- Groupe Espèces invasives Neuchâtel (GRINE)

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Manuel de gestion des néophytes envahissantes du canton de Neuchâtel (2022)
- Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes (OFEV 2016)
- Aperçu des espèces exotiques et de leurs conséquences. État 2022 (OFEV 2022)
- Infoflora : Liste des néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse (état 2021) et fiches d'information respectives.
- Documents du Cercle exotique (groupe de travail de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement)

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
A4.01 Accompagnement d'actions d'éradication	20'000		20'000		20'000		20'000		80'000	
A4.02 Sensibilisation, formation et conseil	20'000		20'000		20'000		20'000		80'000	
A4.03 Coordination régionale	10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
RESSOURCES FINANCIERES	50'000	100%	50'000	100%	50'000	100%	50'000	100%	200'000	100%
Confédération « parcs »	25'000	50%	25'000	50%	25'000	50%	25'000	50%	100'000	50%
Confédération « autres »	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	10'000	20%	10'000	20%	10'000	20%	10'000	20%	40'000	20%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	4'000	8%	4'000	8%	4'000	8%	4'000	8%	16'000	8%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	11'000	22%	11'000	22%	11'000	22%	11'000	22%	44'000	22%
Communes et membres	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	5'000		5'000		5'000		5'000		20'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	6'000		6'000		6'000		6'000		24'000	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

B1 Paysage et patrimoine au village

Ce projet concerne la qualité du cadre de vie au village par un accompagnement des communes pour la valorisation de leurs éléments paysagers et patrimoniaux dans le milieu bâti. La revitalisation des centres de villages (en lien avec l'ISOS) et la valorisation des franges urbaines constituent le cœur du projet. Les thèmes du paysage et du patrimoine sont traités en lien avec d'autres thématiques notamment la mobilité, la densification vers l'intérieur ou l'adaptation au changement climatique.

DESCRIPTIF

Le projet s'inscrit dans la continuité d'actions menées lors de la période 2020-2025. Le projet concerne exclusivement la zone bâtie des communes. Il leur propose des conseils sur le thème de la qualité paysagère ainsi que des pistes de valorisation du bâti, notamment pour les villages inscrits à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS)⁶. Il consiste plus précisément à :

- Conseiller la commune de Val-de-Ruz dans le développement de la seconde phase des franges urbaines en lien avec le Plan d'aménagement local ainsi que sensibiliser les acteurs de la construction à la thématique des franges urbaines.
- Conseiller la commune de Tramelan dans le projet « Les traverses de Tramelan ». Le conseil inclut l'identification précise des mesures à réaliser, les recherches de financement, la coordination du projet en lien avec les outils stratégiques communaux et plus spécifiquement le plan paysage.
- Proposer des conseils aux communes pour une meilleure prise en compte du paysage dans la zone bâtie dans le cadre de leur développement urbanistique.
- Répondre à des sollicitations ponctuelles sur le thème du paysage à l'échelle des communes ou de quartiers mais aussi de groupe d'habitants.
- Développer une stratégie d'accompagnement des communes ISOS du Parc.
- Favoriser les échanges intercommunaux sur la thématique de la densification vers l'intérieur et la qualité du cadre de vie des sites construits.

⁶ L'ISOS se fonde sur l'art. 5 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'ISOS fixe des objectifs de sauvegarde généraux (A,B,C) sur lesquels le parc s'appuie pour développer son cadre d'actions. <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/isos-und-ortsbildschutz/isos-in-kuerze/isos-methode.html>



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Accompagner communes et propriétaires pour la mise en œuvre des objectifs de sauvegarde de l'ISOS.
- Développer un pôle de compétences, notamment d'architectes conseils, pour les propriétaires de bâtiment pour la rénovation de leur bâtiment.
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de plans d'actions pour la revalorisation des cœurs de villages.
- Lancer des projets pilotes et soutenir des initiatives privées pour des projets de revitalisation de quartier ou de stratégie de densification dans les quartiers.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs.

- Renforcer la qualité du cadre de vie bâti et paysager dans la région valorisant les savoir-faire locaux

Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux.

- La diversité des structures paysagères et leur évolution sont documentées
- Les enjeux autour du paysage et du patrimoine sont connus et discutés
- Les artisans de la région sont familiarisés avec les techniques de restauration du patrimoine et développent de nouvelles techniques

Importance du projet pour le Parc

Le paysage est un élément fondateur de l'existence même du Parc. Outre des réalisations concrètes, le projet permet d'accompagner et de conseiller les communes et leurs habitants par rapport à cette thématique (autorités communales, habitants et classes d'écoles). Le Parc favorise une approche transversale du paysage. Le parc travaille en étroite collaboration avec les structures communales ou cantonales ou de bureaux d'experts qui agissent sur des sujets spécifiques. Dans ce projet, le Parc se concentre sur l'environnement bâti, résumé sous la notion de cadre de vie au village (comprenant les villages et les abords directs de ces derniers). Le projet concerne directement les paysages du quotidien⁷ et se distingue du grand paysage (panoramas, points de vues touristiques) ainsi que du paysage rural qui est traité dans le projet B3 « Paysage rural »).

L'autre aspect du projet concerne plus directement le patrimoine bâti dans les cœurs de villages qui est, lui aussi, un élément central de la qualité du cadre

⁷ Les paysages du quotidien correspondent au cadre de vie des populations. Ils sont en évolution permanente sous les effets des évolutions sociales, des réglementations urbanistiques et économiques mais aussi environnementales. Ces paysages ont une grande valeur qui leur est attribuent par les populations qui peuvent être considérées comme des prestations selon la stratégie paysage de l'OFEV, 19.12.2012) <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/landschaftspolitik/la-strategie-paysage-de-lofev.html>.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

de vie au sein du Parc. Le projet permet d'accompagner et de conseiller les 13 communes inscrites à l'inventaire national ISOS⁸ et leurs habitants par rapport à cette thématique (autorités communales, habitants et classes d'écoles).

Grâce à ce projet, les typicités paysagères et bâties de la région sont préservées, en cohérence avec les objectifs de sauvegarde des inventaires fédéraux et se décline par des mesures de mise en valeur des sites à l'échelle locale en cohérence avec les règlements d'aménagements. Il permet également d'illustrer la pertinence du Parc en amenant une approche transversale sur la thématique du paysage et du patrimoine et accompagne les communes sur le long terme. Le parc se distingue des structures communales ou cantonales ou de bureaux d'experts qui agissent sur des sujets spécifiques sur des périodes limitées. Le projet permet de mettre en avant le rôle déterminant du paysage et du patrimoine et le place aux cœurs des politiques publiques et de l'aménagement du territoire.

ETAT DU PROJET

Les franges urbaines dans le Val-de-Ruz

Sous l'impulsion du projet pilote du Fonds suisse pour le paysage (FSP) et en étroite collaboration avec la commune de Val-de-Ruz, le Parc a mené entre 2016 et 2021 une première phase du projet « Franges urbaines, liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz ».

Ce projet a débouché sur la remise du Prix Paysage 2022 de la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage, lequel a été attribué à la commune, au Parc Chasseral et à l'Ecoréseau Val-de-de-Ruz. C'est la première fois qu'un tel prix a été remis à un parc naturel régional.

Les mesures suivantes ont été réalisées dans le cadre de ce projet:

- 200 arbres haute-tige ont été plantés en allée ou rangée d'arbres ou dans le cadre de rajeunissement ou de création de verger.
- 240 ml de murs en pierres sèches ont été restaurés, essentiellement sur le site du Pâquier.
- Des mesures tests en matière de gestion différenciée des espaces verts ont été réalisées sur trois sites pilotes (voir projet A3 « Nature au village »).

L'approche paysagère des franges urbaines s'est consolidée au niveau urbanistique par les démarches suivantes :

- La commune a consolidé l'intégration du concept des franges urbaines dans l'élaboration de son projet de territoire ainsi que dans un plan nature (qui complète le projet de territoire) et l'a décliné dans son plan d'aménagement local.

⁸ Les communes inscrites à l'ISOS sur le territoire du Parc sont Cortébert, Diesse, Dombresson (Val-de-Ruz), La Neuveville, Ligerz, Nods, Orvin, Renan, Saint-Imier, Twann-Tuscherz et dès 2025, Chatelat et Souboz (Peit-Val), Reconvillier et Tavannes.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Une nouvelle commission d'urbanisme a été créée en 2020 avec notamment l'étude de la prise en compte des franges urbaines dans les demandes de permis. Le Parc en est membre invité.
- Un article spécifique à ce point a été intégré dans le règlement des constructions.
- Les promoteurs, architectes et paysagistes intervenant au Val-de-Ruz ont été informés à ce sujet par une séance spécifique en avril 2023.

La mise en œuvre du projet a été appuyée par des interventions concrètes des écoles, notamment par des plantations, des démarches citoyennes par des plantations d'allées et de récolte de fruits et par des cours de taille des arbres pour les propriétaires concernés, les voyers communaux et les Ponts et chaussées.

Les mesures de terrain ont été financées hors convention-programme « Parc » par l'appui de nombreuses fondations et par le fonds pour l'entretien des voies historiques de Suisse (IVS).

Le projet franges urbaines a été développé en étroite collaboration avec la commune de Val-de-Ruz et s'appuie sur l'ensemble des documents d'urbanisme.

Le projet va se poursuivre dès 2023 par une deuxième phase de mesures. En juin 2023, la réalisation de ce deuxième paquet de mesures reste soumise à l'obtention des financements auprès de divers bailleurs de fonds.

Les traverses de Tramelan

Les traverses sont le nom donné à Tramelan aux chemins piétonniers étroits qui constituent des raccourcis perpendiculaires aux voies de circulations automobiles. Elles forment une trame paysagère marquante dans le milieu bâti sur 7 km linéaire.

Ce projet est né d'une analyse de la mobilité scolaire cofinancée par le Parc en 2019 et par l'expérience acquise au Val-de-Ruz sur la thématique des franges urbaines. Une rencontre entre les exécutifs communaux de Val-de-Ruz et de Tramelan en 2021 a facilité le développement du projet.

Développé début 2019, le projet propose une démarche expérimentale et transversale liant fortement le paysage à la mobilité piétonne tout en privilégiant une forte implication des habitants. Les traverses ont contribué à l'élaboration en 2021 du plan paysage par des bureaux d'études. Le plan « paysage sera intégré au Plan local d'aménagement (PAL) mais gardera qu'une portée indicatrice.

Les traverses sont soumises à une forte pression urbanistique liée aux besoins de densifier vers l'intérieur. Le projet consiste à garantir son maintien tant par des mesures de planification que par le renforcement de leur attractivité.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

En 2023, la vision avec un premier paquet de mesures a été élaborée, chiffrée et soumise au Conseil général de la commune qui apportera un soutien financier de CHF 160'000.- pour cette première phase. Des financements complémentaires importants restent encore à trouver.

Plusieurs processus ont impliqué des habitants entre 2019 et 2023 (associations locales, classes d'écoles, commission, entreprises locales) et ont permis d'affiner le projet et de l'ancrer localement :

- Deux marches-débats et un atelier ont réuni une quarantaine d'habitants pour exprimer leurs besoins et leur vision de la commune.
- Deux classes d'école primaire sur deux années scolaires et une soixante d'élèves de l'école secondaire ont participé au projet par l'élaboration de propositions concrètes de mesures (voir projet D1 « Ecoles du Parc »).
- Une exposition en 2022 a permis de restituer ces réflexions et de présenter le projet, notamment grâce à des aménagements d'urbanisme éphémères créés par des associations locales.
- L'Université de Genève et l'HEPIA ont consacré un semestre d'étude au projet (voir projet E2 « Universités et Hautes écoles »).

Des premières mesures sont prévues à partir de 2024, sous réserve d'obtention des financements recherchés.

Habiter Nods

La commune de Nods est marquée par son vieux village, classé à l'inventaire national ISOS. En 2018, la commune, confrontée à des difficultés de valorisation de son patrimoine bâti, demande un appui du Parc. En conséquent le Parc a mis en place une démarche pilote intitulée « Habiter Nods » qui a permis de développer les points suivants.

Des éléments de démarches participatives ont été mises en place :

- Deux marches-débats avec les habitants pour mieux appréhender leur regard sur leur village.
- Une exposition photos d'habitants du village mettant en exergue des aspects forts de leur relation au bâti. (voir aussi projet D 3 « Médiation territoriale »).
- Une fête des 20 ans du Parc dans le village (voir D 3 « Médiation territoriale »).

La démarche a été consolidée par la mise en place d'un groupe de pilotage du projet réunissant le conseil communal, la commission communale d'urbanisme, l'association de communes Jura bernois. Bienne, le bureau chargé de l'actualisation du Plan local d'aménagement, la section Jura bernois de Patrimoine bernois, le service cantonal des monuments historiques et le service de l'aménagement du territoire du canton de Berne.

Le projet a permis de produire de premières fiches conseils pour des restaurations à Nods (extensions, traitement des façades) et une démarche



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

pour une préconsultation des services avant le dépôt du permis de construire. Pour l'instant cette procédure a un impact mitigé tant auprès des autorités que des demandeurs.

Un projet « parallèle », en l'occurrence l'accès piétonnier des élèves du nouveau quartier vers l'école, a été mené par le biais d'un concours d'idées réalisé auprès des habitants.

L'appui de la Haute école bernoise, via son département d'architecture, a aussi été sollicité. La réponse a été la pose provisoire d'un pavillon éphémère de services (information et abri pour les touristes) (Voir projet E2 « Universités et Hautes écoles »).

Le projet « Habiter Nods » se poursuit depuis 2022 en plus basse intensité suite aux changements survenus dans la constitution de l'exécutif communal.

Le Parc cherche à étendre la démarche à l'ensemble des 14 communes concernées par l'ISOS. Onze d'entre elles ont répondu positivement à la mise en place d'un projet commun début 2023. Celui-ci vise à développer des outils pour une densification de qualité prenant en compte les recommandations de l'ISOS nationale. Il comprend trois niveaux d'échelle : bâtiment, commune et intercommunal.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Des projets paysagers d'envergure sont mis en œuvre et permettent de valoriser les éléments paysagers en lien avec les sites bâtis. Le paysage est considéré comme axe structurant de l'urbanisme dans les villages du Parc. Avec ses outils de sensibilisation et sa mise en réseau des acteurs, le Parc développe une méthodologie de revitalisation des cœurs de villages dans les villages ISOS. Il tente d'agir tant à l'échelle du bâtiment que du village et à l'échelle intercommunale.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

B1.01 Poursuite du développement du projet de Franges urbaines au Val-de-Ruz et des Traverses à Tramelan

Montage de dossier et recherche de financements de mesures

B1.1 2028 : Le dossier de projet élaboré permet la mise en œuvre de mesures paysagères en zone bâtie d'un montant au moins de CHF 500'000.- mobilisés hors convention-programme



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Accompagnement des deux communes pour la valorisation des mesures réalisées en lien avec la mise en œuvre de la densification, des règlements d'urbanisme, de la politique touristique et de la mobilité douce.

Concertation continue avec les conseils communaux concernés et le cas échéant avec les commissions spécialisées.

Réponse à des sollicitations ponctuelles.

Coordination du groupe de pilotage « Franges urbaines » et du groupe de pilotage « Traverses ».

B1.02 Habiter les cœurs de villages

Mise en place d'un groupe de pilotage intercommunal pour le suivi du projet et sa coordination avec les organismes supracommunaux compétents.

Consolidation de l'approche de valorisation du bâti au cœur du village.

Mise en place d'une résidence pluridisciplinaire itinérante pour accompagner le développement d'une stratégie de revitalisation des cœurs de villages (sous l'angle de l'urbanisme et patrimoine bâti) destinées à l'ensemble des communes ISOS du Parc.

B1.03 Transfert d'expérience et fiches conseils

Echanges d'expérience entre communes (séances et visites de terrain) et mise en place d'un groupe de pilotage intercommunal pour le suivi et la coordination du projet avec les organismes supracommunaux compétents.

Organisation de rencontres et d'échanges entre professionnels du bâti et du paysage.

Petites mesures pilotes exemplaires en faveur du paysage et du bâti dans les villages en lien avec des approches innovantes (comme l'urbanisme éphémère).

B1.2 annuel : Participation aux commissions d'urbanisme en fonction des sollicitations des commune (2 à 5 séances)

B1.3 annuel : 6 séances techniques sur les thématiques paysagères au village sont organisées

B1.4 annuel : 2 séances du groupe de pilotage intercommunal lié à l'ISOS

B1.5 2026 : Les actions à mettre en place pour la valorisation des cœurs de village sont définies, tout comme le rôle du Parc.

B1.6 2025 et 2027 : Un échange d'expérience entre communes sur la qualité paysagère et patrimoniale des zones bâties est organisé

B1.7 2025 et 2027 : un échange d'expérience entre professionnels du bâti ou du paysage est organisé

B1.8 annuel : Une mesure expérimentale ou démonstrative est réalisée dans la zone bâtie



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Elaboration de fiches-conseils sur différents thèmes liés à la qualité du bâti et des sites construits et diffusion de ces fiches auprès des propriétaires et des communes notamment pour les planifications spécifiques de quartier

B1.9 2026 : Rédaction et diffusion de 6 fiches-conseil pour la qualité du bâti en sites construits

Sensibilisation des architectes et des professionnels de la construction de la région à l'approche développée par le Parc en vue de constituer un pool d'architectes relais en coordination avec les plateformes de conseil comme densipedia.ch

B1.10 2028 : Deux rencontres avec des architectes sont réalisées

Pour mémoire

Projet A3 « Nature au village »:

Les espèces liées aux bâtiments sont prises en compte dans les réflexions que mène le Parc quant à la valorisation du paysage et du patrimoine bâti des villages.

Financement de mesures pilotes de sensibilisation en faveur du paysage (exemple : cours sur la taille des arbres, mesures en gestion différenciée, promotion d'essences indigènes dans les plantations, information et transfert de compétences auprès des paysagistes).

Projet D3 « médiation territoriale » Le cas échéant, organisation d'événements.

Projet D1 « écoles du Parc »: Implication des écoles pour certaines démarches ou approches.

Projet E2 « Universités et Hautes écoles »: Sollicitations des Universités et Hautes écoles, mise en place d'une résidence pluridisciplinaire itinérante pour accompagner les projets de revitalisation des centres de villages et les stratégies de revalorisation du parc d'habitation en cohérence avec les enjeux énergétiques et paysagers mais aussi de biodiversité.

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateur global

B1 2028 : 4 communes mettent en place une stratégie d'intégration paysagère dans le milieu bâti ou de revitalisation de leur cœur de village (urbanisme et patrimoine bâti) décliné sous forme de planification stratégique communale.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Géraldine Guesdon, responsable du pôle « Paysages et Patrimoine » 25% d'équivalent plein temps (EPT)



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Elodie Gerber, responsable de projet « Paysages et Patrimoine », 8%
- Teo Valli, responsable de projet « Paysage et Patrimoine », 20%

Au total, le projet B1 « Paysage et patrimoine au village » mobilise l'équivalent de 0.53 personne.

Partenaires

- Services cantonaux de l'aménagement du territoire (SAT, OACOT)
- Association de communes Jura bernois et Bienne (Jb.B),
- Communes constituant le Parc, propriétaires
- Services cantonaux de la nature (SSFN, SPN)
- Service des monuments historiques (OPAN, SMH)
- Patrimoine suisse, sections Jura bernois et Neuchâtel
- Haute école bernoise, domaine architecture

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Lois fédérales

- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, état au 1^{er} janvier 2019)

Inventaires

- Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), notamment annexe 1 de l'Ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS ; RS 451.12) pour la liste des objets inscrits
- Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (Icomos)

Stratégie et conception

- Conception « Paysage suisse » (CPS), adoptée par le Conseil fédéral le 27.05.2020 notamment
 - Objectif 1. Encourager la diversité et la beauté des paysages,
 - Objectif 2. Renforcer le paysage en tant que facteur d'implantation
 - Objectif 4. Réaliser les interventions avec soin, en visant la qualité
- Stratégie Culture du bâti, adoptée par le Conseil fédéral le 26 février 2020
 - Objectif 1. La société s'engage pour la qualité de l'environnement aménagé.

Plateformes

- Densipedia (Espace suisse, plateforme internet consacrée au développement intérieur et à la densification en Suisse)

Canton de Berne et Jura bernois

- Projet cantonal de développement paysager (PCDP 2020), champ d'action 1 : milieu bâti et champ d'action 2 : infrastructures
- Loi sur les constructions (LC) du 09.06.1985 (état au 01.04.2023)



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Plan directeur du canton de Berne, plan directeur 2030, 21 décembre 2022
- Guide sur l'urbanisation interne, avril 2016

Canton de Neuchâtel

- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
- Plan directeur du Canton de Neuchâtel, adopté par le Conseil d'Etat en mai 2018, adopté par le Conseil d'Etat en février 2019
- Plan d'affectation cantonal (PAC)
- Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)
- Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Au niveau régional, pour le Jura bernois

- Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU 2021)⁹ adopté par l'assemblée des membres de Jb.B en avril 2021 et par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 3 novembre 2021.

Au niveau de la commune de Tramelan

- Agenda 21 de Tramelan (2010)¹⁰
- Plan paysage¹¹
- Projet de territoire Tramelan 2025 (PTT-2050)
- Politique d'urbanisation vers l'intérieur (PolUrbain)
- Règlement Communal de construction (RCC)¹²
- Plan d'aménagement local

Au niveau de la commune de Nods

- Projet de territoire, Nods 2050, août 2020
- Plan d'aménagement local
- Règlement communal des constructions adopté par l'assemblée communale le 14.12.2020¹³

Au niveau de la commune de Val-de-Ruz

- Accords de positionnement stratégique (APS), septembre 2017
- Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)
- Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

⁹ [https://www.jb-b.ch/1064-conception-regionale-des-transport-et-de-lurbanisation-\(crtu\)](https://www.jb-b.ch/1064-conception-regionale-des-transport-et-de-lurbanisation-(crtu))

¹⁰ Agenda 21, voir <https://www.tramelan.ch/images/pdf/962/538/agenda-21.pdf>

¹¹ Le plan paysage fait partie de la révision du PAL, 3eme phase, actuellement en cours d'édiction <https://www.tramelan.ch/20-page/902-pal-3%C3%A8me-phase.html>

¹² Le RCC fait partie révision du PAL, 3eme phase, actuellement en cours d'édiction

¹³ LE RCC fait partir du API de la commune de Nods https://nods.ch/wp-content/uploads/2023/03/4121-030-Ab_RCC-2022.09.29.pdf



CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

B1.01 Poursuite du développement du projet de Franges urbaines à Val-de-Ruz et des Traverses à Tramelan

B1.02 Habiter les cœurs de villages

Rôle du Parc défini

B1.03 Transfert d'expériences

Échanges d'expérience entre communes

Fiches-conseils

Rencontres entre architectes

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	85'000	110'000	85'000	85'000	365'000
B1.01 Traverses et Franges urbaines	30'000	30'000	30'000	30'000	120'000
B1.02 Habiter les cœurs village	30'000	55'000	30'000	30'000	145'000
B1.03 Transferts d'expérience	25'000	25'000	25'000	25'000	100'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	85'000	110'000	85'000	85'000	365'000
RESSOURCES FINANCIERES	85'000	110'000	85'000	85'000	365'000
Confédération « parcs »	42'000	55'000	42'000	42'000	181'000
Confédération « autres »	0	0	0	0	0
Canton BE « parcs »	18'000	22'000	18'000	18'000	76'000
Canton BE « autres »	0	0	0	0	0
Canton NE « parcs »	7'000	8'000	7'000	7'000	29'000
Cantons NE « autres »	0	0	0	0	0
Parc "contribution financière"	18'000	25'000	18'000	18'000	79'000
Communes et membres	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	18'000	25'000	18'000	18'000	79'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0	0	0	0
Prestations offertes par le Parc	0	0	0	0	0
Prestations offertes par des tiers	0	0	0	0	0



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

B2 Culture du bâti et du paysage

Le projet permet d'encourager la culture du bâti et du paysage dans le Parc en s'inscrivant dans la stratégie « Culture du bâti » établie en 2020 par l'Office fédéral de la culture. Il sensibilise les habitants et décideurs et vise à une plus forte prise en compte du bâti et du paysage dans les processus à l'amont des outils d'aménagement du territoire. Ce projet intègre également des éléments de la culture immatérielle régionale.

DESCRIPTIF

La mise en œuvre d'une culture du bâti à l'échelle du Parc contribue à créer une vision commune autour du paysage et du patrimoine, que ce soit dans les démarches de projets ou dans la mise en œuvre de mesures de type agro-environnementale. Le projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Culture du bâti » développée de 2016 à 2020 sous l'égide de l'Office fédéral de la culture (OFC) ¹⁴.

Le Parc développe et teste des processus impliquant les habitants.

Le projet comprend quatre volets :

- La connaissance fine du territoire du Parc et de son évolution grâce à l'Observatoire photographique participatif du Paysage.
- La participation des habitants dans des démarches paysagères en lien avec le bâti, notamment les enfants par la mise en place de processus de concertation innovants.
- La sensibilisation des professionnels du paysage et de la construction de la région à la culture du bâti.
- La valorisation des éléments du patrimoine local et du patrimoine culturel immatériel.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs.

- Créer une culture du bâti dans le territoire du parc.

Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs.

- La diversité des structures paysagères et leur évolution sont documentées.
- Les enjeux autour du paysage et du patrimoine sont connus et discutés.
- Des artisans de la région sont familiarisés avec les techniques de restauration du patrimoine et développent de nouvelles techniques.

¹⁴ <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/konzept-baukultur/strategie-baukultur.html>



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à divers projets du Parc.

- Les habitants participent plus régulièrement à la vie de leur territoire et à l'élaboration d'une vision commune pour l'avenir, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Importance du projet pour le Parc

La culture du bâti participe à fédérer les habitants autour d'une vision commune

autour du paysage et du bâti. Les démarches développées dans le cadre de ce projet permettent de soutenir les autres projets en lien avec le paysage rural (voir fiche de projet B.3 « Paysage rural ») et le paysage en sites construits (voir fiche de projet B.1 « Paysage et patrimoine au village ») ainsi que la médiation territoriale. Les habitants sont impliqués dans les processus décisionnels en matière d'aménagements à l'échelle communale (place de village, patrimoine paysager à préserver, plan de quartiers) et dans les projets du Parc

ETAT DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la continuité de la précédente convention-programme, notamment la poursuite de l'Observatoire photographique du paysage. Il prévoit le renforcement des processus de concertation en lien avec une démarche paysagère systématisée afin de permettre le renforcement de la culture du bâti et du paysage.

Observatoire du paysage

Lancé en 2017, l'Observatoire photographique du paysage a permis de constituer une documentation photographique pour 246 sites (état août 2023). Les photos sont prises selon un protocole strict qui permet de suivre efficacement l'évolution des sites. Le Parc a notamment utilisé l'outil le protocole de photographie pour l'IBVLN, permettant la reproduction de 66 sites IBVLN de 2008 et 19 pour le nouveau IBVLN, notamment dans le Val-de-Ruz et à Evillard entre 2019 et 2020.

Les photographies sont prises essentiellement par un réseau d'une trentaine de bénévoles nommés marraines et parrains du paysage, par l'équipe du Parc et, ponctuellement, par des classes dans le cadre du projet D1 « Ecoles du Parc » notamment à partir de photos d'archives. Dix sites sont suivis dans le cadre du programme GdC : six dans le Val-de-Ruz (Fontainemelon, Cernier, Fontaines, Chévard et Dombresson), deux à Cortébert, un à Tramelan et un à Courtelary. Le groupe de marraines et parrains se réunit deux fois par an pour des séances de formation en lien avec les autres projets du Parc, par exemple la valorisation des cœurs de villages (voir projet B1 « Paysage et patrimoine au village ») ou le projet arbres-habitats (voir fiche de projet A1 « Forêts riches en espèces »).

En 2022, le Parc a organisé une première restitution des résultats dans la commune de Val-de-Ruz en exposant les photographies de 33 sites suivis sur son



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

territoire communal. L'exposition a permis d'expliquer les clés de lecture du paysage et de décrire l'évolution des paysages observés sur les photos.

L'ensemble des photos sont archivées sur une base de données (Filemaker) permettant de les classer par commune. Une première série de trente photos est en cours de mise en ligne sur internet grâce selon un système de storymaps propre à ArcGIS (état août 2023).

Démarche paysagère et urbanisme participatif

Le Parc a déjà testé un certain nombre d'outils de concertation dans le cadre des projets paysage et patrimoine. Des marches-débats ont été organisées : deux à Nods et deux à Tramelan, à chaque fois avec l'appui d'un spécialiste. Elles ont permis de consulter les habitants sur la vision qu'ils avaient de leur commune et les enjeux inhérents. Les résultats ont été utilisés dans le montage de projets opérationnels tels que « Les traverses de Tramelan » et « Habiter Nods » (voir fiche de projet B1 « Paysage et patrimoine au village »).

Dans le cadre des réflexions autour de la valorisation touristique de La Vue-des-Alpes, un atelier a rassemblé les marraines et parrains de l'Observatoire en 2018. Avec l'appui d'un spécialiste, l'atelier a permis de tester des méthodes inédites de récit du lieu, d'implication d'acteurs et de produire une carte des représentations vécues et des perceptions sensibles du site de La Vue-des-Alpes et de ses abords.

Sensibilisation des professionnels du paysage et du bâti

Le Parc teste depuis de nombreuses années un certain nombre de démarches de sensibilisation à la culture du bâti :

- Des cours de formation sont organisés annuellement depuis 2016 en lien avec les éléments du patrimoine culturel immatériel, notamment des cours sur les techniques de constructions en pierres sèches en partenariat avec la Fédération des maçons en pierres sèches et le Sanu.
- Deux chantiers de patrimoine ouverts aux civilistes sous l'égide de la Fondation Patrimoine en chantier ont été mis sur pied en 2021 et 2022 pour soutenir la reconstruction d'un ancien four à pain à Enges (NE).
- Une séance d'information sur les franges urbaines a été proposée à une soixantaine d'architectes concernés en 2022 (voir projet B1 « Paysage et patrimoine au village »).

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

L'évolution des paysages est documentée via la reconduction régulière de photographies et l'animation du groupe de marraines et parrains.

L'Observatoire photographique du paysage est un support central pour la sensibilisation des habitants du Parc à la thématique du paysage.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Des démarches de concertation et des outils d'animation permettent de développer localement une culture du bâti et du paysage et de consolider les projets du Parc en lien avec la stratégie nationale Culture du bâti.

PRESTATIONS 2025-2028

B2.01 : Observatoire photographique du paysage

Animation du groupe de marraines et parrains.

Suivi photographique des sites.

Valorisation de l'Observatoire et de l'outil photographique comme outil d'aide à la décision dans les processus d'aménagement.

B2.02 : Démarche paysagère et urbanisme participatif

Animation de processus de démarche paysagère (connaissance fine des spécificités locales dans toutes leurs composantes - aménagement, habitat, agriculture, culture et patrimoine, biodiversité, etc.). Documentation et échange d'expériences avec les acteurs sur les processus testés et restitution des résultats.

Indicateurs opérationnels

B2.1 annuel : 2 rencontres du groupe de bénévoles (parrains et marraines) sont organisées

B2.2 annuel : Actualisation des photos d'au moins 50 sites parmi les 246 sites observés (état juin 2023)

B2.3 annuel : Suivi de 5 nouveaux sites par l'Observatoire

B2.4 2028 : Une exposition restituant les résultats de l'Observatoire comme outil d'aide à la décision est réalisée

B2.5 2028 : 2 sites ont fait l'objet d'une analyse paysagère participative



B2.03 : Sensibilisation des professionnels du paysage et du bâti

Organisation de chantiers de démonstration et de formation à des techniques de constructions traditionnelles (murs en pierres sèches, enduits à la chaux, etc.) ou de savoir-faire traditionnels en lien avec les citernes, pompes à eau, fontaines...

B2.6 annuel : Un chantier de démonstration ou de restauration est proposé aux professionnels

B2.04 : connaissance/inventaire du patrimoine bâti rural

Le petit patrimoine rural dans la région est mieux connu. Des recensements et inventaires thématiques sont réalisés en lien avec des projets spécifiques (fontaines et citernes, petites loges autour de La Vue-des-Alpes, greniers). Voir fiches B1 « Paysages au village », B3 « Paysage et patrimoine rural », D3 « Médiation territoriale ».

B2.7 2028, un inventaire du patrimoine rural est réalisé sur un site et utilisé pour le développement d'un projet spécifique

Etudes ponctuelles pour la mise en valeur des loges agricoles et chalets de société aussi bien au niveau touristique (projet C3 « Tourisme durable ») que dans le cadre de la gestion des eaux de pluies (projet C1 « Climat ») ou de l'exploitation agricole des estivages (projet A2 « Biodiversité des pâturages et des champs »).

Pour mémoire

Voir projet E2 : architecture, urbanisme, planification paysagère, visualisation de l'ISOS, etc.

Recherche sur les techniques de construction et matériaux.

Indicateurs pour la convention-programme

B2 annuel : L'Observatoire photographique du paysage fait l'objet d'une actualisation pour 50 des 246 sites documentés (état juin 2023). Cinq nouveaux sites sont rajoutés chaque année.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Géraldine Guesdon, responsable du pôle « Paysages et Patrimoine », 20% d'équivalent plein temps (EPT)
- Elodie Gerber, responsable de projet « Paysages et Patrimoine », 20%
- Teo Valli, responsable de projet « Paysage et Patrimoine », 20%



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- A recruter, responsable de projet « Médiation territoriale », 2%

Au total, le projet B2 « Culture du bâti et du paysage » mobilise l'équivalent de 0.62 personne.

Partenaires

- Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)
- Universités et hautes écoles (en fonction des projets)
- Association de communes Jura bernois.Bienne (Jb.B)
- Service de l'aménagement du territoire (canton de Neuchâtel)
- Communes, propriétaires
- WSL
- Service des monuments historiques du canton de Berne
- Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Stratégie culture du bâti adopté par le Conseil fédéral adoptée le 26 février 2020¹⁵ notamment participer à l'échelle du Parc à :
- Mesure 01. Renforcer la collaboration intersectorielle,
- Mesure .10 Développer les compétences des commanditaires en matière de culture du bâti
- Mesure 16 : favoriser la discussion sur la culture du bâti
- Mesure 17. Créer une offre de conseil dans le domaine de la culture du bâti
- Mesure 28 ancrer la culture du bâti dans la préservation des ressources
- Programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS), notamment Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS), Office fédéral de l'environnement (OFEV), WSL, 2022¹⁶.
- Charte des jardins historiques¹⁷.
- Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC)¹⁸, adopté par le Conseil fédéral en octobre 2021.
- Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (Icomos).

¹⁵ <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/konzept-baukultur/strategie-baukultur.html>

¹⁶ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/etat/observation-du-paysage-suisse--ops-.html>

¹⁷ <https://www.icomos.ch/workinggroup/gartendenkmalpflege/informationen/wichtige-informationen/liste-der-historischen-gaerten-und-anlagen/>

¹⁸ <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/kgs/inventar.html>



CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

B2.01 : Observatoire photographique du paysage
Dont une exposition
B2.02 : Démarche paysagère et urbanisme participatif
B2.03 : Sensibilisation des professionnels du paysage et du bâti
B2.04 : Connaissance/inventaire du patrimoine bâti rural

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	125'000	165'000	125'000	125'000	540'000
B2.01 Observatoire photographique du paysage	65'000	105'000	65'000	65'000	300'000
B2.02 Démarche paysagère et urbanisme participatif	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
B2.03 Sensibilisation des professionnels du bâti et du paysage	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
B2.04 connaissance/inventaire du patrimoine bâti rural	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
RESSOURCES FINANCIERES	125'000 100%	165'000 100%	125'000 100%	125'000 100%	540'000 100%
Confédération « parcs »	60'000 48% *	82'000 50%	60'000 48%	60'000 48%	262'000 49%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	25'000 20%	34'000 21%	25'000 20%	25'000 20%	109'000 20%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	10'000 8%	14'000 8%	10'000 8%	10'000 8%	44'000 8%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	30'000 24%	35'000 21%	30'000 24%	30'000 24%	125'000 23%
Communes et membres	6'000	6'000	6'000	6'000	24'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	24'000	29'000	24'000	24'000	101'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

B3 Paysage et patrimoine rural

Il s'agit de développer et de monter des projets pour l'entretien des éléments paysagers ou patrimoniaux ruraux tels que les murs en pierres sèches, greniers, vergers et allées d'arbres. Le Parc privilégie une approche par site d'intérêt comme le long d'itinéraires IVS pédestres ou de sites IFP.

DESCRIPTIF

L'entretien des éléments paysagers dans la région permet de prévenir les altérations des paysages, de maintenir leur diversité et de lutter activement contre leur banalisation. Par ce projet, le Parc entend soutenir la qualité paysagère de la région par des mesures de terrain en faveur des éléments emblématiques de la région, plus particulièrement les vergers et allées d'arbres, notamment le long d'itinéraires pédestres principaux et des paysages recensés à l'IVS ou l'IFP.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux.

- Des éléments emblématiques du patrimoine rural sont restaurés.
- Certains éléments du petit patrimoine rural retrouvent une fonction et sont adaptés aux besoins actuels.

Importance du projet pour le Parc

Le paysage est un élément fondateur de l'existence même du Parc. Dans ce projet, le Parc traite de la question du paysage et du patrimoine en zone non bâtie (la zone bâtie est traitée dans la fiche de projet B.1 « Paysage et patrimoine au village »). Le projet permet l'entretien de ce patrimoine bâti et de ces paysages. Il permet aussi de renforcer ce patrimoine fonctionnel (par exemple la restauration de citernes pour l'approvisionnement en eau).

Le projet permet en outre d'accompagner et de conseiller les communes et leurs habitants par rapport à cette thématique (autorités communales, habitants et classes d'écoles).

Lien avec d'autres projets

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

B2 Culture du bâti et du paysage

C1 Climat

C3 Tourisme durable



ETAT DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la continuité de la précédente convention-programme, notamment la poursuite du projet autour de la valorisation paysagère de l'itinéraire culturel Chasseral-Vue-des-Alpes. S'appuyant sur cette expertise, le projet entend développer d'autres projets en lien avec la valorisation des sites IFP et/ou IVS.

Les prestations concernant le patrimoine arboré (allées et vergers) s'appuient sur les expériences acquises autour de quelques vergers et de restauration d'allées telles que celles réalisées le long du Chemin des Anabaptistes.

Patrimoine arboré aux abords des villages et le long des cheminements majeurs

Plusieurs projets du Parc ont permis de mettre en place des mesures pour l'entretien du patrimoine arboré.

- Dans le cadre du projet paysager autour du Chemin des Anabaptistes, 165 arbres d'allées plantés (principalement des érables et des tilleuls).
- Dans le cadre du projet de valorisation paysagère le long du chemin culturel Chemin des Pionniers, un certain nombre d'éléments arborés ont fait l'objet de mesures d'entretien (600 ml en entretien de lisière, 256 ml en entretien de haies). La deuxième phase du projet a été élaborée et comprend de nouvelles mesures en lien avec le patrimoine arboré.
- Dans le cadre du projet franges urbaines, 203 fruitiers ont été plantés en vergers et allées. Le projet a reçu le Prix Paysage 2022.
- A Saint-Imier, un projet est en cours avec un entretien sur dix allées.

Pour ailleurs, plusieurs communes ont d'ores et déjà annoncé leur intérêt pour une valorisation de leur ceinture de vergers, comme Petit-Val qui va rejoindre le Parc en janvier 2025.

Plusieurs projets ont déjà permis d'intervenir le long d'itinéraires pédestres régionaux majeurs en lien avec l'histoire de la région comme le long du Chemin des Anabaptistes et le long du Chemin des Pionniers. Des secteurs sont déjà identifiés et chiffrés pour une deuxième phase en lien avec la valorisation touristique du site de La Vue-des-Alpes et la réouverture d'anciens chemins autour du Pâquier. La commune de Val-de-Ruz a pris position pour la poursuite de ce projet.

Murs en pierre sèches

Le Parc mène depuis de nombreuses années des projets de restauration de murs en pierres sèches. Il privilégie une approche par site plutôt que des interventions ponctuelles, bien qu'il ait accompagné les deux types d'interventions.

- Le projet de valorisation paysagère le long du Chemin des Pionniers a permis de restaurer 1,291 km de le long de voies historiques d'importance nationale inscrites à l'inventaire des voie historiques de Suisse (2015-2021).



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

D'autres tronçons de murs ont ainsi été restaurés en lien avec la valorisation d'une entrée de village (Le Pâquier), de métairies (La Gentiane, La Cuisinière), ou encore le patrimoine rural local (ferme et loges aux Combes de Nods ou au Mont d'Amin. Certains de ces tronçons sont dédiés aux cours de formation à la construction en pierres sèches :

- 241 ml (mètres linéaires) à l'entrée du village du Pâquier
- 140 ml à La Cuisinière,
- 90 ml à La Gentiane,
- 42 ml aux Combes de Nods,
- 30 ml aux abords d'une loge au Mont d'Amin.

D'autres projets sont en cours de réalisation, comme à Cormoret avec un linéaire de 80 mètres linéaires.

Plusieurs nouveaux secteurs ont été identifiés, notamment autour des Pontins-Chasseral, à La Cibourg, à Plagne et à Courtelary. Le Parc se concentrera pour la prochaine période 2025-2028 sur des restaurations de murs en lien avec des projets paysagers d'envergure (comportant d'autres mesures d'ordre paysager). Il conservera quelques tronçons pour la formation.

Cette prestation est clairement différenciée de la restauration des murs de soutènement dans le vignoble du lac de Bièvre (projet B4 « Rive gauche du lac de Bièvre »).

Entretien du patrimoine lié au stockage et la distribution des eaux pluviales (citerne, fontaine)

Le Parc mène depuis plusieurs années des projets en lien avec le patrimoine lié à l'eau de pluie. Dans ce cadre de travail, on peut retenir les actions suivantes :

- Montage de dossier, recherche de fonds et suivi des travaux pour 4 citernes qui ont été restaurées pour permettre un stockage efficace de l'eau ainsi qu'un entretien du petit patrimoine rural du Vion et aux Prés-de-Cortébert chez des agriculteurs.
- L'accompagnement de la commune de Romont dans ses recherches de fonds pour la restauration de 4 fontaines.
- Dans le Val-de-Ruz, des sollicitations pour la remise en eau des fontaines du village ainsi que des demandes pour améliorer l'approvisionnement en eau (hors réseau) pour les exploitants agricoles. En juin 2023, les propriétaires exploitants se sont annoncés et les travaux sont identifiés.
- A Courtelary, la bourgeoisie a sollicité le Parc pour la remise en état de 3 citernes. Le Parc a reçu plusieurs sollicitations sur ce sujet.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Davantage de mesures sont réalisées en faveur du paysage en lien avec les inventaires nationaux (IVS essentiellement) ou/et les cheminements pédestres majeurs. Ces mesures permettent d'entretenir sur le long terme les éléments paysagers emblématiques de la région et de répondre aux objectifs nationaux. Elles intègrent les questionnements liés au changement climatique.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Des mesures d'entretien du patrimoine bâti lié à l'eau pluviale sont réalisées dans les zones d'estivage. Elles permettent de maintenir ce patrimoine fonctionnel et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des conséquences du changement climatique.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

B3.01 Patrimoine arboré le long des cheminements majeurs

Conseil aux communes pour la revitalisation des ceintures de vergers/arbres remarquables/allées d'arbres/cordons boisés aux abords des communes (hors de la zone bâtie traité sous le projet B1 « Paysage et patrimoine au village ») en lien avec les outils d'aménagement du territoire au niveau communal. La priorité est donnée à l'aspect paysager du patrimoine arboré aux abords des villages (rajeunissement ou création de structures) en cohérence avec le projet biodiversité (A.3.1)

Conseil ou développement en direct de projet de valorisation du patrimoine arboré sur les itinéraires IVS et de mobilité douce avec une attention particulière pour les allées d'arbres.

Cette prestation vient en complément de la prestation sur l'attractivité des sites touristiques (voir C3.02).

Sensibilisation et formation des propriétaires à l'entretien des vergers sur lesquels il a travaillé.

Cette action sera menée en partenariat avec les organismes régionaux compétents sur ce thème.

Pour mémoire

Sensibilisation avec les écoles et réalisation de petites mesures ponctuelles Dans le cadre du projets D1 « écoles du Parc, graines de chercheurs « vergers »

B3.1 2028 : 2 dossiers sur l'entretien du patrimoine arboré (rajeunissement ou création) sont élaborés (en priorité le long de parcours de mobilité douce et/ou le long de voies historiques ou aux abords des villages (ceinture de vergers)

B3.2 annuel : Le Parc relaie les propositions de cours de formation existants dans la région sur l'entretien et la taille des arbres ou le patrimoine arboré

B3.02 Murs en pierres sèches

Inventaire et montage du dossier des éléments paysagers et patrimoniaux majeurs autour de La Vue-des-Alpes.

B3.3 2028 : Montage d'un dossier de valorisation des murs en pierre sèche d'au moins CHF 100'000.-



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

(hors rive gauche du lac de Biemme, B4) sur 4 ans

Un évènement en lien avec le petit patrimoine rural ou le paysage rural est organisé (cours grand public, échange d'expériences en professionnels).

B3.4 annuel : Organisation d'un petit évènement sur le patrimoine rural

B3.03 Analyse de faisabilité et conseil à des tiers

Le Parc est sollicité pour des besoins de conseils ou de financement ponctuels. Pour sa crédibilité, il va continuer à y répondre tout en cherchant à ce que ces projets ponctuels s'intègrent dans une démarche plus large et impactante grâce à ces actions :

- Conseil et aide au montage de dossier auprès de tiers pour la restauration des éléments paysagers,
- Conseil pour la recherche de financement.

B3.04 Patrimoine lié aux eaux pluviales (citernes, fontaines)

Le Parc soutient les propriétaires et exploitants agricoles pour l'entretien du patrimoine bâti lié à la récupération de l'eau pluviale.

Conseil et aide au montage de projet et recherche de financement.

B3.5 2028 : 2 dossiers concernant la restauration du patrimoine lié au stockage des eaux de pluie portant sur 2000 m³ sont élaborés

Pour mémoire

Ce projet contribue fortement au projet C1 « Climat »

B3.5 Réalisation de petites mesures ponctuelles

Il s'agit d'avoir quelques moyens financiers pour réaliser des mesures démonstratives, notamment en lien avec les écoles, les évènements et pour assurer un minimum de crédibilité au Parc.

B3.6 annuel : Une mesure de restauration du paysage ou du patrimoine rural (montant max CHF 5'000.-) est réalisée

Indicateurs pour la convention programme

Indicateurs globaux

B3.a 2028 : Les conseils aux communes ou propriétaires aboutissent à la réalisation de mesures d'entretien du patrimoine arboré et/ou du petit patrimoine rural sur au moins 4 sites d'importance (comprenant un programme de mesures, l'aide à la recherche de fonds et le suivi de la mise en œuvre).

B3.b 2028 : 2 dossiers concernant la restauration du patrimoine lié au stockage des eaux de pluie portant sur 2000 m³ sont élaborés.



ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Géraldine Guesdon, responsable du pôle « Paysages et Patrimoine », 10% d'équivalent plein temps (EPT)
- Elodie Gerber, responsable de projet « Paysages et Patrimoine », 8%

Au total, le projet B3 « Paysage et patrimoine rural » mobilise l'équivalent de 0.18 personne.

Partenaires

- Communes, propriétaires
- Rétropomme
- Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)
- Pressoirs et agriculteurs
- Neuchâtel rando
- Berne rando
- Office des améliorations structurelles
- Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)
- Fédération Suisse des maçons de pierre sèche (FSMPS)

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Plans d'aménagement locaux
- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (PBC)
- Conception Paysage suisse
- Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP)
- Projet cantonal de développement paysager (PCDP), notamment
Les objectifs d'effets paysagers suivants
 1. Paysage de vallées et bassins du Jura plissé (p.4)
- Le principe de l'urbanisation interne prévaut. Des ceintures vertes exemptes de constructions et installations additionnelles à vocation non agricole sont autant d'éléments de transition qui structurent judicieusement l'espace tout en contribuant à la mise en réseau écologique
- Les vallées ne constituent pas des verrous entre les chaînes du Jura. Des itinéraires destinés à la mobilité douce, propices aux activités de détente, sont bien intégrés au paysage grâce à des structures telles que des allées ou des haies.
 2. Paysage de collines du jura plissé (p.7)

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Les pâturages boisés et les murs de pierres sèches sont une spécificité paysagère à préserver et à valoriser. De même, les vergers étendus sont maintenus

3. Paysage de plateau du jura plissé (P.10)

- Le dégagement et la diversité du paysage de plateau doucement vallonné, structuré par des arbres isolés, des haies et des forêts, sont préservés.

- Projets de qualité du Paysage pour l'agriculture sur le territoire du Parc

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont réalisées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
B3.01 Patrimoine arboré	7'500	7'500	7'500	7'500	30'000
B3.02 Murs en pierres sèches	7'500	7'500	7'500	7'500	30'000
B3.03 Faisabilité et conseils	2'000	2'000	2'000	2'000	8'000
B3.04 Patrimoine lié aux eaux pluviales	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
B3.5 Réalisation de petites mesures ponctuelles	8'000	8'000	8'000	8'000	32'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
RESSOURCES FINANCIERES	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
Confédération « parcs »	16'000 46% *	16'000 46%	16'000 46%	16'000 46%	64'000 46%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	8'000 23%	8'000 23%	8'000 23%	8'000 23%	32'000 23%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	3'000 9%	3'000 9%	3'000 9%	3'000 9%	12'000 9%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	8'000 23%	8'000 23%	8'000 23%	8'000 23%	32'000 23%
Communes et membres	1'000	1'000	1'000	1'000	4'000
Soutiens affectés sur projet		0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	7'000	7'000	7'000	7'000	28'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver		0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc		0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers		0 0%	0 0%	0 0%	0 0%



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

B4 Rive gauche du lac de Bienne

Ce projet élabore des mesures répondant aux objectifs de protection de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) « rive gauche du lac de Bienne ». Les éléments du patrimoine rural (murs en pierres sèches) et la mosaïque de milieux naturels à protéger sont valorisés par ce projet. Le Parc coordonne les projets de restauration de murs dans le vignoble et propose des solutions pour l'entretien des milieux naturels de qualité ayant une valeur paysagère et/ou de haute biodiversité.

DESCRIPTIF

En grande partie situé dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), la rive gauche du lac de Bienne est caractérisée par une imbrication de surfaces cultivées en vignes, d'objets du patrimoine rural tels que les murs en pierres sèches ainsi que d'une mosaïque de prairies sèches et de milieux naturels thermophiles rares.

Ce projet vise à élaborer les mesures d'une part pour conserver le paysage viticole structuré par les murs en pierres sèches (1) et d'autre part pour conserver la mosaïque de milieux naturels précieux (2), tels que les associations forestières rares et les milieux thermophiles où se développent des espèces végétales et animales protégées.

1) Le Parc Chasseral soutien et encourage les propriétaires à effectuer des restaurations de murs dans le vignoble en technique de pierres sèches, une technique plus coûteuse que le béton, mais avec une plus-value esthétique, écologique et culturelle. Ces restaurations valorisent également un savoir-faire du patrimoine culturel immatériel reconnu par l'UNESCO, à savoir l'art de la construction en pierres sèches.

2) La protection et l'entretien des milieux naturels entre les vignes et la forêt (prairies sèches, dalles calcaires, lisières) est centrale pour assurer la conservation des espèces protégées, telle que l'orchis à odeur de bouc, les reptiles ou encore le torcol fourmilier, un oiseau migrateur qui utilise des cavités existantes et qui se nourrit de fourmis dans les zones de terre nue.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Bb Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux.

- Des éléments emblématiques du patrimoine rural sont restaurés.
- Certains éléments du petit patrimoine rural retrouvent une fonction et sont adaptés aux besoins actuels.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste.

- Une infrastructure écologique fonctionnelle.
- Une dynamique élevée d'actions en faveur de la biodiversité, aussi bien par le Parc que de la part d'autres acteurs.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet de valorisation paysagère se situe dans une zone de grande visibilité et d'accessibilité facile depuis les villes-portes du Parc Chasseral. Ce projet renforce la valeur paysagère et écologique de trois communes membres du Parc Chasseral, à savoir La Neuveville, Ligerz et Twann-Tüscherz et montre comment des mesures de gestion d'un inventaire fédéral du paysage peuvent être élaborées.

ETAT DU PROJET

Une grande partie des murs dans le vignoble du lac de Bienne ont été rénovés lors du remaniement parcellaire (RGZ) des communes de Twann, Ligerz, Tüscherz, Alfermée qui s'est achevé en 2019. Sur un total de 82 km linéaire de mur relevés dans le périmètre, environ 4 km de murs de soutènement (6'000 m² de surface) ont été restaurés, dont environ 20% en technique de pierres sèches dans le cadre de la RGZ.

Le financement des rénovations en dehors d'un remaniement parcellaire n'est malheureusement pas assuré par le Service des améliorations structurelles et de la production dans le canton de Berne comme cela pourrait être le cas sur le canton de Neuchâtel. Une coordination régionale est donc nécessaire pour maintenir le patrimoine paysager et bâti dans le vignoble.

Via l'association de communes seeland.biel/bienne, le Parc Chasseral a été chargé depuis 2022 par les communes de la rive gauche du lac de Bienne de la coordination et de la mobilisation de financement pour restaurer les murs dans le vignoble.

Un groupe de pilotage a été mis sur pied pour ce projet. Il est constitué de la Fédération des vignerons du lac de Bienne, de la Fondation du Patrimoine bernois, des offices cantonaux (OACOT/AGR, LANAT, Denkmalpflege), ainsi que des quatre communes de la rive gauche du lac de Bienne, Twann-Tüscherz, Ligerz, La Neuveville et Erlach (cette dernière n'étant pas une commune membre du Parc Chasseral, elle participe financièrement au projet).

A noter qu'en 2023, ces mêmes communes ont confié au Parc régional Chasseral le mandat de coordination de l'entretien des surfaces vertes à valeurs paysagères et naturelles (hors vignes), des lisières forestières, ainsi que de la coordination de la lutte contre les néophytes envahissantes dans le vignoble (demande traitée dans le projet A4 « Néophytes envahissantes »)



EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les objectifs de gestion de l'Inventaire fédéral du paysage « IFP 1001 rive gauche du lac de Bienne » sont coordonnés.

Le travail du Parc permet de mobiliser des moyens pour entretenir les murs en pierres sèches à l'inventaire du plan d'aménagement local des communes.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

B4.01 Groupe de pilotage pour la coordination des mesures paysagères

Le Parc assure la coordination du groupe de pilotage des restaurations des murs sur la rive gauche du lac de Bienne.

B4.1 annuel : 2 séances du groupe de pilotage sont organisées

Les murs rénovés sont enregistrés dans une banque de données et un échange actif avec les communes a lieu pour la mise à jour de leur inventaire des murs protégés.

B4.2 annuel : Enregistrement cartographique des restaurations de murs à l'inventaire ou devant l'intégrer

B4.02 Murs de soutènement : montage de dossiers pour la restauration et l'entretien continu

Le Parc effectue les montages de dossiers et la consolidation financière des restaurations de murs de pierres sèches.

B4.3 annuel : Montage et consolidation financière pour la restauration d'au moins 100 m² de murs

B4.03 Surfaces vertes à valeurs paysagères et naturelles (hors vignes)

Le Parc optimise la coordination pour la gestion des surfaces vertes ayant une valeur paysagère et/ou de haute biodiversité

B4.4 annuel : Coordination de la gestion des surfaces vertes assurée

B4.04 Entretiens de lisières

Près de 5 km de lisières bordent les vignes dans leur partie supérieure. Le Parc stimule la cinquantaine de propriétaires et les viticulteurs à l'entretien des lisières en bordure de vignoble. Les différents acteurs se mettent d'accord sur les bonnes pratiques, les responsabilités sont clarifiées et connaissent les financements possibles.

B4.5 2028 : Au moins 1 km de lisières entretenues suite à des conseils du Parc



Indicateurs	Indicateur global
pour la convention-programme	B.4 annuel : La coordination par le Parc contribue à la mise en œuvre des objectifs de gestion de l'IFP « 1001 rive gauche du lac de Bienne » sur trois lieux-dits de l'inventaire.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Isaline Mercerat, responsable de projets « espèces et habitats » et de projets « paysage et patrimoine », 17% d'équivalent plein temps (EPT)

Au total, le projet B4 « Rive gauche du lac de Bienne » mobilise l'équivalent de 0.17 personne.

Partenaires

- Communes de Twann-Tüscherz, Ligerz et La Neuveville
- Fédération des vignerons du lac de Bienne
- Association Patrimoine bernois
- Services du canton de Berne, en particulier : Promotion de la nature, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Office de l'agriculture et de la nature

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Conception paysage suisse : Objectif 5.B Paysages d'importance nationale : La surface et la qualité des paysages d'importance nationale sont au minimum conservées et garanties au niveau de l'aménagement du territoire. Les paysages sont développés au moyen de mesures de valorisation.
- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale « IFP 1001 rive gauche du lac de Bienne ». Objectifs de protection : 3.1 Conserver le paysage viticole ouvert et finement structuré avec ses composantes typiques comme les murs de pierres sèches. 3.2 Conserver l'imbrication en mosaïque de milieux proches de l'état naturel et d'espaces agricoles ouverts. 3.4 Conserver les forêts, en particulier les associations forestières rares, les milieux secs, ainsi que leurs espèces végétales et animales caractéristiques. 3.8 Conserver des utilisations sylvicole et agricole, en particulier viticole, adaptées au contexte local et permettre leur évolution.
- Projet cantonal de développement paysager (PCDP): Type de paysage 35 « Paysage viticole ». Objectifs d'effet paysagers : le paysage viticole ouvert et finement structuré avec ses composantes typiques comme les murs de pierres sèches est conservé. L'imbrication en mosaïque d'éléments structurels, de terrains secs, d'associations forestières rares et d'espaces cultivés ouverts est conservée et valorisée.
- Plan directeur du canton de Berne : Mesure R_06: Assainir la rive gauche du lac de Bienne avec l'objectif de préserver à long terme le paysage de vignobles et ses sites d'importance nationale. Mesure: Réalisation des objectifs d'aménagement du milieu bâti et du paysage dans le cadre de la réunification des vignobles, de l'aménagement local, des mesures d'entretien du paysage et des mesures de protection.

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Plan d'aménagement local (PAL) des communes. Les inventaires des murs dans le vignoble deviennent contraignants pour les propriétaires fonciers par leur transfert dans les Plans des Zones de Protection (PZP). En cas d'effondrement d'un mur à l'inventaire, le propriétaire est tenu de le remettre en état.

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	65'000	65'000	65'000	65'000	260'000
B4.01 Groupe de pilotage	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
B4.02 Murs de soutènement : montage de dossiers	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
B4.03 Surfaces vertes à valeurs paysagères	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
B4.04 Entretien de lisières	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	65'000	65'000	65'000	65'000	260'000
RESSOURCES FINANCIERES	64'500	64'500	64'500	64'500	258'000
Confédération « parcs »	31'000	31'000	31'000	31'000	124'000
Confédération « autres »	0	0	0	0	0
Canton BE « parcs »	14'000	14'000	14'000	14'000	56'000
Canton BE « autres »	0	0	0	0	0
Canton NE "parcs"	0	0	0	0	0
Cantons NE « autres »	0	0	0	0	0
Parc "contribution financière"	19'500	19'500	19'500	19'500	78'000
Communes et membres	2'000	2'000	2'000	2'000	8'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	17'500	17'500	17'500	17'500	70'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	500	500	500	500	2'000
Prestations offertes par le Parc	0	0	0	0	0
Prestations offertes par des tiers	500	500	500	500	2'000

C1 Climat

Ce projet propose de l'accompagnement auprès des communes et d'autres acteurs locaux sur les questions de mobilité au quotidien, de stratégie énergétique locale, de mesures pour réapprendre et refaire vivre la captation d'eaux pluviales. D'autres actions prévues ont un lien direct avec le climat mais sont décrites dans d'autres projets.

DESCRIPTIF

Ce nouveau projet transversal s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Parc dans les domaines de l'énergie et de la mobilité auxquelles viennent s'ajouter les projets s'inscrivant dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, et notamment des mesures pour réapprendre à récupérer les eaux pluviales.

D'autres mesures contribuent à l'approche climatique telles que des mesures pour réapprendre à récupérer les eaux pluviales. Ce point est traité dans le projet B3 « Paysage rural »).

L'approche « climat » nécessite d'avoir une vision globale et intégrée : les mesures pertinentes aussi bien de limitation des émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation sont en effet liées à des questions de mobilité, de qualité du bâti et de lutte contre les îlots de chaleur. Raisons pour lesquelles le Parc va intervenir sur la base de ses premières expériences de conseils aux communes pour des réflexions et mises en œuvre d'actions concrètes dans leurs zones bâties. Le Parc va en particulier accompagner directement les communes dans la déclinaison locale des stratégies climatiques régionales, cantonales et fédérales (cf. Intégration dans des outils / processus de planification plus larges), notamment en coordination avec les actions du plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel et les mesures proposées dans la Conception régionale climat (CRC), publiée par l'association Jura bernois.Bienne. Un accompagnement sera offert aux communes dans le domaine de la mobilité au village, avec un accent particulier sur les mobilités actives et scolaires. Finalement, le Parc accompagnera les communes dans le domaine de la transition énergétique, notamment par sa participation au programme Région énergie et en pérennisant son statut de région innovante dans les domaines de l'énergie solaire et de la lutte contre la pollution lumineuse.

Hors zone à bâtir, les mesures liées au climat vont se retrouver dans les projets liés à la biodiversité (A1, A2), au paysage (B3), aux circuits économiques de proximité (C2, C4) et à la sensibilisation à ces thématiques (D1, D2, D3). On peut noter le cas particulier du captage des eaux pluviales qui concerne tout à la fois les domaines du patrimoine, de l'économie agricole, du savoir-faire et de

l'adaptation au changement climatique, qui est par conséquent traité également dans le présent projet.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux.

- Les communes se dotent de vision et planification stratégiques.
- Les communes ou des privés mènent des actions exemplaires.
- La diminution de l'empreinte carbone est sujet connu, débattu et pris en compte dans l'action publique et privée.

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions.

- Le territoire du Parc devient un modèle pour la gestion durable et les mesures concrètes en faveur du climat et de la biodiversité.
- Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité.
- Les membres du Parc s'engagent en faveur de la durabilité et de sa traduction concrète.

Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique.

- Bien connaître les enjeux et impacts liés au changement climatique.
- Pouvoir développer des projets en connaissance de cause.

Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable.

- Renforcer la connaissance et le lien des enfants de la région à leur environnement et des enjeux régionaux.

Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs.

- Les artisans de la région sont familiarisés avec les techniques de restauration du patrimoine et développent de nouvelles techniques.

Importance du projet pour le Parc

Le réchauffement climatique, avec toutes les conséquences qu'il implique, imprègne les préoccupations contemporaines. La mise en avant du climat comme un seul projet, alors qu'il sous-tend une grande partie des activités du Parc, permet de redonner de la force au traitement plus intégré de la mobilité et de l'énergie par les stratégies publiques locales.

Lien avec d'autres projet

A1 Forêts riches en espèces
A2 Biodiversité des pâturages et des champs
B3 Paysage et patrimoine rural
C2 Transition
C4 Economie de proximité
D1 Ecoles du Parc
D2 Animations pour enfants
D3 Médiation territoriale
F1 Partenariats

ETAT DU PROJET

Le nouveau projet « Climat » regroupe des prestations nouvelles et d'autres préalablement intégrées aux projets Énergie et Mobilité et leur donne une perspective par rapport aux enjeux climatiques.

Déclinaison communale des plans climat régionaux et cantonaux

Le canton de Neuchâtel s'est doté d'un plan climat cantonal et encourage les communes à établir un plan climat communal en parallèle à leur plan des énergies. En tant que membre consultatif de la Commission de l'énergie de la commune de Val-de-Ruz, le Parc accompagne ce processus. Le Jura bernois s'est doté de sa Conception régionale climat (CRC), publiée par l'association Jura bernois.Bienne, et à laquelle le Parc a contribué. Cette conception s'appuie sur les questions de mobilité, d'énergie, et de biodiversité et fait des recommandations générales, déclinées aux spécificités de chaque commune. Le document a été validé par les communes du Jura bernois en novembre 2023.

Mobilité dans les villages

Sous le thème mobilité, se regroupent beaucoup de réalités et de champs d'action.

Le Parc traite sous ce vocable de mobilité (actuellement et pour la prochaine convention-programme) les actions qui concernent la mobilité quotidienne, notamment en milieux construits. La mobilité qui a trait au tourisme, tel que les itinéraires de VTT, les accès aux sites touristiques, etc. est traitée dans la fiche de projet C3 « Tourisme durable ».

Sous l'impulsion des études de mobilité scolaire réalisées à Tramelan et Sonvilier, le Parc a développé dès 2021 de premières pistes d'approche intégrées à l'échelle du village. La mobilité piétonne des écoliers est en effet emblématique tout en permettant une réflexion générale sur les mobilités au village. Les cheminements piétonniers empruntent un réseau de routes et chemins souvent partagés avec d'autres usagers dont l'adoption par les piétons dépend avant tout du gain de temps et de l'attractivité de l'itinéraire. Cette dernière implique des mesures de sécurité, d'aménagement de surfaces, d'aménagement de zones de verdure, de perméabilisation des sols, etc. Ces éléments doivent donc être pris en compte dans une réflexion urbanistique.

Ce type de réflexion est en cours à Tramelan avec une forte implication des écoles (voir projet B1 « Paysage et patrimoine au village »). De même, un projet participatif, à Nods, lié aux activités menées sur l'attractivité du cœur de village, ainsi qu'à Sonceboz sur demande de la commune qui se préoccupe de l'accès à l'école sont en cours.

A Tramelan, le questionnement est élargi par le souhait des entreprises d'intégrer leur propre plan de mobilité et par les politiques publiques. La commune de Tramelan elle-même souhaite traiter de la mobilité qui est un point déterminant pour mettre en place une planification pour ses zones industrielles (voir les critères de la Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation, CRTU). Le Parc est ainsi invité comme structure de conseil dans le groupe de travail communal.

Cette approche intégrée fait également le lien avec le projet de « Covoiturage - Arc jurassien ». Ce dispositif est orienté vers les entreprises pour leur faciliter l'organisation du covoiturage. Le projet peinant aujourd'hui à s'imposer sur son territoire, le Parc a été sollicité pour faire le lien avec les réalités locales, tant auprès des entreprises que des plans de mobilité locaux. Tramelan est tout particulièrement concerné.

Un gros effort a également été porté ces dernières années sur la liaison intercommunale et intercantonale Val-de-Ruz - Saint-Imier, laquelle est dépourvue de transport public direct. Un projet de ligne de covoiturage a ainsi été conçu et développé avec les autorités, les transporteurs et les groupes intéressés, le tout étant coordonné par le Parc. Une application pour smartphone a été développée par le Centre de formation professionnelle de Berne francophone (CEFF) de Saint-Imier. Ce projet, nommé EcoPouce, est actuellement en échec, essentiellement par une faille de l'analyse de marché : les personnes susceptibles de faire de l'autostop ont développé d'autres solutions, à ce jour plus intéressantes et fiables que le système proposé.

On notera également que l'association de communes Jura bernois.Bienne propose de nombreuses pistes ajustées aux besoins spécifiques de chaque commune en matière de mobilité dans le cadre de sa conception régionale climat. Le Parc va s'appuyer sur ces propositions et analyses dans le cadre des approches intégrées (plans de mobilité) qu'il préconise pour appuyer les communes qui le souhaitent.

On notera aussi que Le Parc est membre de la Conférence régionale des transports et s'exprime ainsi sur l'offre de transports en commun.

En 2023, le Parc a réalisé son propre diagnostic de mobilité interne. Ceci lui permet d'avoir une meilleure compréhension technique, d'identifier les problèmes sociaux que la mobilité peut soulever. D'un point de vue concret cela a permis des pistes d'amélioration qui seront consolidées dans l'actualisation du Règlement du personnel interne au Parc, prévue en 2024.

Transition énergétique

Le Parc est actif depuis sa création sur les questions énergétiques. Il a notamment participé avec le Parc du Doubs en tant que région d'implémentation pour la Suisse au projet « Peace Alps » (*Pooling Energy Action plans and Enhancing their implementation in the Alps*) pendant la période 2015-2018. Dans ce cadre, le Parc a réactualisé un premier bilan énergétique datant de 2010, organisé des échanges d'expérience entre les communes, réalisé des expertises ponctuelles (13 CECB ou expertise de bâtiments, 2 plans de mobilité) et développé une expertise interne à l'équipe.

Le Parc a également appuyé sur mandat pendant les années 2017, 2018 et 2019 les communes de Tramelan, Sonvilier et Sauge dans leur développement d'une stratégie énergétique communale. Des projets précis ont été réalisés (couverture photovoltaïque de la patinoire de Tramelan avec un financement participatif, chauffage à distance à Tramelan, en cours de réalisation, mise en place d'une commission de l'énergie à Sauge, chauffage à distance à Sonvilier, etc.).

Le Parc a lancé dès 2012 les premières incitations à l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. En juin 2023, 18 communes sur 23 pratiquent cette extinction (auxquelles s'ajoute une commune n'étant équipée d'aucune source lumineuse publique, Mont-Tramelan).

Pour accompagner ces activités, le Parc a mis en place un volet d'éducation à l'énergie, toujours en activité mais qui mérite d'être réactualisé (voir projet D1 « Ecoles du Parc »). Depuis 2023, le Parc participe au projet de monitoring de la luminosité du ciel nocturne européen TESS.

L'ensemble de ces activités était supervisé jusqu'en 2020 par le groupe énergie du Parc Chasseral.

En 2019, l'association des communes Jura bernois.Bienne a repris le mandat de Conseiller à l'énergie, piloté par la commission Aménagement du territoire à laquelle le Parc participe. La compétence régionale en énergie est donc plus fortement ancrée auprès de ce partenaire régional.

En 2020, Le Parc a été approché par l'Office fédéral de l'énergie pour créer une Région énergie sur la base de sa nouvelle charte 2022-2031. Plutôt que de faire bénéficier juste une partie du Jura bernois de cette démarche qui devait de toute façon être coordonnée avec le Conseiller à l'énergie, le Parc a proposé à l'association des communes de monter ensemble un projet. Une demande comme Région Energie a été déposée en juin 2023. Le projet est piloté au niveau opérationnel par l'association des communes Jb.B, l'Espace Découverte Energie, la coopérative de solaire participatif Ecoosol et le Parc. Les tâches sont réparties entre ces structures. Le financement de l'OFEN sera attribué à Jb.B.

Les trois volets de Région Energie Grand Chasseral

1. Une offensive solaire pour le développement de la production photovoltaïque sur les toits de bâtiments communaux,
2. une étude du potentiel inexploité de méthanisation sur le territoire
3. et un projet scolaire intégrant le bilan énergétique des bâtiments scolaires et des projets éducatifs sur les sujets énergétique et climatique touchant l'ensemble de l'établissement ; Le Parc pilotera sur son territoire aussi bien bernois que neuchâtelois avec les moyens de la présente convention-programme la démarche de projet d'établissements scolaires centrés sur la thématique de l'énergie et du climat. Cette prestation est décrite dans le projet D » écoles du Parc »

Pour mémoire, prestations traitées et financées par le projet B3

Mise en valeur des eaux de pluies

Le Parc mène depuis plusieurs années des projets en lien avec le patrimoine lié à l'eau de pluie. Dans ce cadre de travail, on peut retenir les actions suivantes :

- Montage de dossier, recherche de fonds et suivi des travaux pour 4 citernes qui ont été restaurées pour permettre un stockage efficace de l'eau ainsi qu'un entretien du petit patrimoine rural s au Vion et aux Prés-de-Cortébert chez des agriculteurs.
- L'accompagnement de la commune de Romont dans ses recherches de fonds pour la restauration de 4 fontaines.
- Dans le Val-de-Ruz, des sollicitations pour la remise en eau des fontaines du village ainsi que des demandes pour améliorer l'approvisionnement en eau (hors réseau) pour les exploitants agricoles. En juin 2023, les propriétaires exploitants se sont annoncés et les travaux sont identifiés.
- A Courtelary, la bourgeoisie a sollicité le Parc pour la remise en état de 3 citernes. Le Parc a reçu plusieurs sollicitations sur ce sujet.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les changements climatiques sont mieux pris en compte dans les planifications communales et mènent à la réalisation de mesures d'atténuation ou d'adaptation grâce à l'accompagnement du Parc.

Dans les villages, on observe un report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité active.

La région du Parc fait figure de modèle en matière de production d'énergie solaire et d'extinction nocturne.

La récupération des eaux pluviales améliore la capacité d'alimentation en eau dans les zones agricoles lors de fortes sécheresses.

PRESTATIONS 2025-2028

C1.01 Déclinaison communale des plans climats régionaux et cantonaux

Conseils aux communes pour décliner des mesures locales qui leur sont proposées.

Inciter deux communes à utiliser le processus d'intégration de la durabilité de l'OEE

Indicateurs opérationnels

C1.1 annuel : Conseil à au moins 2 communes pour décliner des mesures suggérées dans les plans-climats.

Organisation d'échanges d'expérience entre les communes sur les questions d'énergie, de mobilité et d'adaptation aux changements climatiques.

C1.2 annuel : Une séance d'échange d'expérience (mobilité, énergie, climat) entre les communes est organisée

C1.02 Mobilité au village

Conseil aux communes pour développer des approches intégrées de la mobilité dans les localités en intégrant les aspects de planification urbanistique.

C1.3 2028 : 2 communes conseillées sur une approche intégrée de la mobilité (paysage, patrimoine, nature au village, écoles)

Conseil aux entreprises pour l'intégration de leur plan de mobilité interne dans les stratégies publiques telles que les plans de mobilité locaux ou le dispositif de Covoiturage - Arc jurassien

C1.4 2028 : 2 entreprises conseillées pour l'intégration de leur plan de mobilité avec les stratégies publiques

Le Parc développe et optimise régulièrement son plan de mobilité interne avec pour but une baisse des émissions de CO₂ sans perte d'efficacité

C1.5 annuel : Mise à jour et optimisation du plan de mobilité interne au Parc

Participation à la conférence régionale des Transports (CRT)

C1.03 Transition énergétique

Le Parc est un acteur actif du pilotage et de la mise en œuvre de la démarche Région Energie : les objectifs des deux premières années sont atteints et la qualification est reconduite.

C1.6 2026 et 2028 : La qualification des communes du Jura bernois du Parc comme Région Energie est reconduite

Le Parc contacte toutes les communes gestionnaires d'un établissement scolaire de son territoire dans le but de d'en réaliser le diagnostic énergétique.

C1.7 2025 : Tous les établissements scolaires présents sur le Parc sont contactés au sujet de l'énergie et du climat.

A noter que cette prestation fait partie du Programme de Région énergie mais qu'elle n'est pas financée par l'OFEN

Pour mémoire

Ce diagnostic sera la base pour susciter deux projets d'établissement scolaires sur le thème de l'énergie. La déclinaison du projet d'établissement est traitée dans le projet D1 (projet D1 « Ecoles du Parc »).

Participation à la commission communale de l'énergie du Val de Ruz.

Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit : maintenir la pratique de 2023 et inciter les communes à agir également auprès des privés qui éclairent inutilement (enseignes lumineuses, éclairages de façades, etc.). Le cas échéant, le Parc s'appuiera sur la boîte à outils de l'éclairage de l'OFEV

C1.8 2028 :

L'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit continue d'être pratiquée dans les 18 communes (sur 23) qui éteignent (état juin 2023)

Participation au réseau suisse de monitoring de la luminosité du ciel nocturne.

C1.9 annuel : Des mesures de la qualité du ciel nocturne sont menées sur au moins trois localisations

Et pour mémoire

Mise en valeur des eaux de pluies (voir projet B3)

Indicateurs Indicateur global

pour la convention programme

C1 2025 et 2027 : Un bilan d'émission des gaz à effet de serre sur le Parc est réalisé tous les deux ans¹⁹. L'évolution suit une trajectoire compatible avec l'objectif de neutralité en 2050.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Saralina Thiévent, responsable du pôle « Territoire et transition », 10% d'un équivalent plein temps (EPT).
- Cyril Gros, responsable de projet « Territoire et transition », 40%.

Au total, le projet C1 « Climat » mobilise 0.50 personne.

¹⁹ Le bilan carbone réalisé se basera sur la métrique climatique du canton de Berne et n'inclut que les émissions directes (scope 1), sans tenir compte des émissions indirectes (scopes 2 et 3).

Partenaires

- Association des communes Jura bernois.Bienne
- Communes membres du Parc
- Espace Découverte Energie
- Coopérative solaire Ecoosol
- Office fédéral de l'Energie
- Services cantonaux de l'énergie et des transports
- Commission énergie de Val-de-Ruz
- Fournisseurs d'électricité (Viteos, SACEN, Groupe E, BKW, La Goule, etc.)
- Conférences régionales des transports (CRT)
- Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP)
- Bureaux d'études en mobilité
- Association de communes seeland.biel/bienne

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- 6^e Rapport du GIEC, mars 2023,
- Objectifs du développement durable (ONU, 2015) et stratégie 2030 pour le développement durable (Conseil fédéral, 2021), mesures 13
- Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et perspectives énergétiques 2050+ (OFEN, 2022), en particulier l'objectif zéro net en 2050 et la trajectoire du scénario ZÉRO Basis ;
- Loi sur le climat et l'innovation (LCI, 30 septembre 2022), en particulier l'Art. 3 : Objectifs en matière de réduction des émissions et de technologies d'émission négative et l'Art. 10 : Rôle de modèle de la Confédération et des cantons
- Stratégie climatique à long terme 2050 (OFEV, 2021)
- Stratégie environnementale du Canton de Berne
- Stratégie 2030 pour le développement durable SDD du canton de Neuchâtel (en consultation en 2023), en particulier le Champs d'action 3 : énergie et climat
- Stratégie énergétique pour le Canton de Berne (2006) et Conception directrice de l'énergie du Canton de Neuchâtel (2015)
- Conception régionale Climat pour le Jura bernois (Jura bernois.Bienne, 2023), en particulier les mesures mobilité (M1-M9), énergie (E1-E7) et gouvernance (G1-G4)
- Plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel (22.006, 2022)
- Plan directeur des parcs éoliens (état 2019) pour le Jura bernois.
- Région énergie pour le Jura bernois
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois (notamment axe 4 : infrastructure, construction et artisanat)
- Stratégie « Territoire et transition » du Parc Chasseral, juin 2022
- Utilisation des outils à disposition pour le développement durable de l'office de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne, notamment le profilographe communal
- Pour l'éclairage nocturne, documentation d'aide à la décision de l'OFEV, (oct 2021)

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	100'000		100'000		100'000		100'000		400'000	
C1.01 Déclinaison locale des Plans climats	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000	
C1.02 Mobilité au village	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
C1.03 Transition énergétique	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	100'000		100'000		100'000		100'000		400'000	
RESSOURCES FINANCIERES	100'000	100%	100'000	100%	100'000	100%	100'000	100%	400'000	100%
Confédération « parcs »	50'000	50% *	50'000	50%	50'000	50%	50'000	50%	200'000	50%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	22'000	22%	22'000	22%	22'000	22%	22'000	22%	88'000	22%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	8'000	8%	8'000	8%	8'000	8%	8'000	8%	32'000	8%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	20'000	20%	20'000	20%	20'000	20%	20'000	20%	80'000	20%
Communes et membres	10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers		0%	0	0%		0%	0	0%	0	0%

C2 Transition

Le Parc Chasseral accompagne les entreprises du territoire pour favoriser la transition vers la durabilité des activités économiques. Il noue des partenariats pour valoriser les entreprises déjà engagées et qui souhaitent améliorer leur impact environnemental et sociétal. Il accompagne par du conseil la mise en œuvre de mesures de durabilité spécifiques au tissu industriel de la région.

DESCRIPTIF

Le Parc Chasseral s'investit pour la transition vers une économie régionale durable. Dans ce cadre, le Parc va développer son réseau d'entreprises partenaires démarré en 2023. Ces partenariats se basent sur les sept valeurs des parcs suisses et sont noués avec des entreprises du territoire de différents secteurs d'activités (notamment les métiers de la nature et du paysage, les métiers du bois, la restauration, les magasins d'alimentation, les prestataires touristiques) engagées dans la durabilité et souhaitant s'améliorer. Ce projet vise l'amélioration continue. Partant d'un état des lieux, le Parc distingue les entreprises engagées pour la durabilité et fixe avec elles des mesures d'amélioration. Pour accompagner ce processus, le Parc va proposer des échanges d'expérience et des formations aux entreprises distinguées. Il va réaliser également diverses mesures de communication pour promouvoir son réseau de partenaires via ses canaux usuels de communication (brochure, site internet, réseaux sociaux) mais également d'autres outils spécifiques pour que les entreprises affichent leur partenariat avec le Parc (ex. plaquette à l'entrée de l'entreprise). Le Parc restera également actif dans le développement du projet à l'échelle nationale, notamment par une participation à la commission nationale.

En plus de ce réseau d'entreprises de taille petite à moyenne, une démarche spécifique d'accompagnement sera proposée aux entreprises industrielles qui forment le maillon principal de l'économie régionale et qui concernent des sociétés comptant parfois des centaines d'employés. Le parc souhaite clarifier les possibilités de collaboration sur les thèmes de la durabilité et définir une stratégie en la matière. Sur cette base, il proposera des démarches d'amélioration de leur impact écologique, notamment sur des questions d'intégration dans le village, d'impact sur la biodiversité, voire la réalisation de mesures pour favoriser celle-ci ou encore de gestion de la mobilité. Parallèlement, le Parc va continuer de participer à la commission qui distingue les entreprises ambassadrices du Grand Chasseral, dont plusieurs entreprises industrielles sont membres et dont l'une des valeurs concerne la nature et l'environnement. Le Parc peut être sollicité pour du conseil par les entreprises ambassadrices désirant s'améliorer en lien avec cette valeur.

Parallèlement aux acteurs et actrices économiques, les initiatives citoyennes du territoire sont soutenues et valorisées.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc.

- Valoriser et préserver les ressources naturelles et les savoir-faire
- Augmenter la part des produits régionaux dans la consommation locale.
- Développer la durabilité des entreprises régionales.

Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable.

- Le territoire du Parc est une région attractive pour tous.

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc.

- Les habitants intéressés peuvent s'impliquer dans la durée sur des objets bien ciblés pour lesquels ils sont motivés.
- Les échanges et la coopération entre habitants et spécialistes d'un thème sont élevés.

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines.

- Les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité sont discutées et adoptées par les nombreux acteurs concernés.

Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs.

- Renforcer la qualité du cadre de vie bâti et paysager dans la région valorisant les savoir-faire locaux.

Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux.

- Les communes ou des privés mènent des actions exemplaires.

Importance du projet pour le Parc

L'économie a un fort effet de levier dans la mise en place de mesures de transition dans une optique de durabilité. Il est donc central pour le Parc d'impliquer les entreprises du territoire et de les accompagner dans leurs démarches de transition. L'économie régionale a en outre la spécificité d'être marquée par une forte importance du secteur secondaire, représentant près de la moitié des emplois. En conséquent, le Parc souhaite se positionner comme un acteur de référence pour soutenir les démarches de transition des entreprises industrielles de son territoire.

Lien avec d'autres projet

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

B3 Paysage et patrimoine rural

B3 Culture du bâti et du paysage

C1 Climat

C4 Economie de proximité

C3 Tourisme durable

D4 Communication

F1 Partenariats

ETAT DU PROJET

Entreprises partenaires

Le Parc Chasseral dispose depuis 2023 d'un concept d'entreprises partenaires reconnu par la commission nationale entreprises partenaires des parcs suisses. Il attribue la distinction « Entreprise partenaire du Parc Chasseral » à des entités du territoire partageant les sept valeurs de durabilité des parcs suisses : priorisation de la nature et du paysage, économie de proximité, coopération, innovation et qualité, identité territoriale, valeurs éthique et santé, communication et sensibilisation. Le Parc a participé activement au groupe de travail national pour l'établissement du concept national et est membre de la commission nationale.

En juillet 2023, les cinq premiers partenariats sont validés par une convention et un plan d'action personnalisé destiné à soutenir les partenaires dans l'amélioration de la durabilité de leurs activités. Le processus d'attribution de la distinction s'effectue avec une commission locale d'attribution composée d'une agricultrice représentante de Bio Suisse Neuchâtel, d'un ingénieur, ancien cadre industriel aujourd'hui responsable de la coopérative solaire Ecoosol, d'une personne de TalentisLAB (une structure de conseil aux acteurs touristiques émanant des Offices du tourisme régionaux). Les visites conseils sont réalisées en principe par deux personnes, une de l'équipe professionnelle du Parc et un ou une spécialiste interne ou externe en fonction du domaine d'activités de l'entreprise.

Outre le tissu des entreprises du territoire, le Parc souhaite également développer son travail de soutien aux initiatives locales et du riche tissu associatif qui rendent de nombreux services à la communauté, valorisent des filières avec une faible rentabilité économique (ex. société d'arboriculture qui presse le jus de pommes) et constituent une autre forme d'économie ainsi que des laboratoires d'alternatives pour la transition de l'économie régionale vers la durabilité.

Conseil aux entreprises industrielles

La spécificité du Parc Chasseral est la forte présence d'entreprises de mécanique de précision. L'activité industrielle y est prédominante en termes d'emplois. Aussi bien le comité exécutif du Parc que des entreprises et

organisations tierces ont marqué leur souhait de l'établissement d'une collaboration entre le Parc et ce tissu industriel.

Le Parc a répondu ces dernières années à des sollicitations sporadiques d'entreprises industrielles (Ciments Vigiers SA à Péry, Sonceboz SA à Sonceboz, Precitrame Machines SA et EMP SA à Tramelan, Codéc SA à Dombresson) pour des mesures en lien avec la durabilité (plantations d'arbres, chantier nature, approvisionnement en produits du terroir, conseil pour la mobilité, diminution des émissions de CO₂, etc.).

L'implication active du Parc à la Fondation Grand Chasseral (voir projet 4.1 « Partenariats ») l'a mis en contact avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). Des sollicitations nouvelles explicites en ont découlé de la part d'entreprises industrielles de Tramelan. L'attribution de la nouvelle marque territoriale Grand Chasseral, à laquelle le Parc prend part, permet également d'identifier des besoins en matière de responsabilité sociale et environnementale.

De premières pistes de travail sont testées pour répondre à de telles sollicitations de manière plus systématique et en adéquation avec les compétences du Parc :

- Une approche pour un lien entre la mobilité d'entreprise avec les stratégies locales de mobilité est testée depuis 2023 à Tramelan.
- Depuis 2023, des réflexions sont menées pour faciliter l'approche des entreprises vers des analyses de leur impact sur l'environnement de leur chaîne de production.

Il s'agit encore d'approches très fragiles mais porteuses de sens pour une intégration des entreprises aux visées d'un Parc naturel régional.

Soutien aux initiatives citoyennes et tissu associatif

Le tissu associatif est très riche dans le Parc. Il assure de nombreuses prestations d'intérêt public en rapport avec les activités du Parc tel que l'embellissement des villages et alentours, l'entretien des nombreuses cabanes sur les crêtes, le fonctionnement des pressoirs, le travail d'entretien patrimonial et participe à maintenir des villages vivants.

Ces dernières années, le Parc a également observé l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes locales qui visent à proposer des alternatives économiques et sociétales pour assurer autant le bien public que de limiter l'impact environnemental, l'adaptation au changement climatique ou la préservation de la biodiversité, tout en renforçant la tissu social local (jardin communautaire, service d'échange local, service de location d'objets, coopérative visant une consommation responsable d'aliments, d'énergie, etc.)

Le Parc est en lien avec certaines de ces structures. Des collaborations ponctuelles peuvent avoir eu lieu en lien avec des projets spécifiques (ex. soutien aux pressoirs pour renouveler leurs membres, organisation de conseil en

biodiversité pour un jardin communautaire ou une association de village, etc.). Mais à ce jour le Parc n'a pas une stratégie de travail systématique alors que cela pourrait être très pertinent. Il s'agira d'arriver en 2028 avec des propositions d'actions concrètes et pertinentes pour la convention programme 2029-2032.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les entreprises du territoire s'améliorent et mettent en œuvre des mesures impactantes dans le domaine de la durabilité.

Les entreprises partenaires du Parc font figure de modèles en matière de durabilité et inspirent les autres entreprises du territoire et d'ailleurs.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

C2.01 Entreprises partenaires

Réponse aux demandes de nouveaux partenariats, organisation de visite-conseil (ou entretien d'évaluation), rédaction d'un plan d'action, pilotage de la commission d'attribution, accompagnement des entreprises par des propositions de formation et l'organisation d'échanges d'expérience, développement d'outils de communication pour valoriser les entreprises distinguées, évaluation interne de l'atteinte des objectifs fixés avec les entreprises partenaires et adaptation des mesures d'accompagnement.

C2.1 2028 : 15 entreprises ont sollicité le Parc pour être reconnues entreprises partenaires

C2.2 2028 : Toutes les entreprises disposant de produits labélisés « produit des parcs suisses » sont sollicitées pour être entreprises partenaires

C2.3 annuel : Un échange d'expérience/formation des entreprises partenaires est organisé

C2.4 2025 et 2027 : Evaluation interne du système entreprise partenaire

Développement du concept national via la participation à la commission nationale.

C2.5 annuel : Participation à 4 séances de la commission nationale « entreprises partenaires »

C2.02 Conseil environnemental aux entreprises industrielles

Elaboration de la stratégie de collaboration avec les entreprises industrielles dans le domaine environnemental en se basant sur des approches pilotes.

C2.6 2027 : Une stratégie de conseil aux entreprises est élaborée

Communication auprès du réseau des entreprises Grand Chasseral pour améliorer leur évaluation environnementale en partenariat avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois.

C2.7 annuel : Participation à la commission d'attribution Grand Chasseral (~5 à 10 réunions par an)

Développement d'un projet pilote pour limiter l'impact environnemental avec une grande entreprise.

C2.8 2026 : Un projet pilote mené avec une entreprise industrielle est analysé

C2.3 Conseil aux initiatives citoyennes et tissu associatif

Intégration du tissu associatif local dans le cadre de la mise en œuvre de projets participatifs.

Réponse aux sollicitations d'initiatives citoyennes sous réserve qu'elles s'inscrivent dans le cadre des activités du Parc.

Veille sur le développement d'initiatives citoyennes par le référencement dans une liste de suivi. Etablissement d'un cadre de collaboration et de valorisation des initiatives citoyennes.

C2.9 2027: Un cadre de collaboration et de valorisation des initiatives citoyennes est établi

Indicateurs pour la convention programme

Indicateurs globaux

C2.a. 2028 : 15 entreprises/structures supplémentaires par rapport à 2024 sont distinguées comme entreprises partenaires du Parc selon le standard national des parcs suisses.

C2.b. 2028 : Toutes les entreprises disposant de produits labélisés « Produit des parcs suisses » sont sollicitées comme entreprises partenaires.



ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Saralina Thiévent, responsable du pôle « Territoire et transition », 10% EPT
- Cyril Gros, responsable de projets « Territoire et transition », 30%
- Armelle von Allmen, responsable de projets « Territoire et transition », 15%

Au total, le projet C2 « Transition de l'économie régionale » mobilise l'équivalent de 0.55 personne.

Partenaires

- Réseau des parcs suisses, commission nationale d'attribution entreprises partenaires
- Chambre d'économie publique
- Promotion économique du canton de Berne
- Fondation Grand Chasseral
- Entreprises du territoire
- Initiatives citoyennes et associations locales du territoire
- Lignum Jura bernois et Neuchâtel
- TalentisLAB et Offices du tourisme (Jura bernois Tourisme, Tourisme neuchâtelois)
- Ecoosol
- Fondation rurale Interjurassienne
- Neuchâtel Vins et Terroirs
- Office fédéral de l'environnement
- Office de l'économie du canton de Berne, service de l'économie du canton de Neuchâtel

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Concept national d'entreprises partenaires (Réseau des parcs suisses)
- Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label Produit de l'OFEV (Etat: avril 2013)
- Label Bois suisse
- Plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel (Mesures transversales T7, T8 et T9)
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois (notamment axe 7 Agriculture et biodiversité)
- Charte « La bonne adresse » de la FRI (pour la restauration et les magasins)
- Masterplan Jura & Trois-Lacs
- Définition du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme
- Bases légales, notamment celles de l'aménagement du territoire (cantonale et communale) et de la protection de la nature
- Stratégie « Territoire et transition » du Parc Chasseral, juin 2022

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

C 2.1 Entreprises partenaires
Dont évaluation interne du système
C 2.2 Conseil environnemental aux entreprises industrielles
Dont analyse des premières expériences
Dont élaboration d'une stratégie
C 2.3 Conseil aux initiatives citoyennes et tissu associatif
Dont le concept de conseil établi

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	90'000	80'000	90'000	80'000	340'000
C2.01 Entreprises partenaires	45'000	35'000	45'000	35'000	160'000
C 2.2 Conseil environnemental aux entreprises indu	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
C 2.3 Conseil aux initiatives citoyennes et tissu asso	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	90'000	80'000	90'000	80'000	340'000
RESSOURCES FINANCIERES	90'000	80'000	90'000	80'000	340'000
Confédération « parcs »	45'000 50% *	40'000 50%	45'000 50%	40'000 50%	170'000 50%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	20'000 22%	18'000 23%	20'000 22%	18'000 23%	76'000 22%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	7'000 8%	5'000 6%	7'000 8%	5'000 6%	24'000 7%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	18'000 20%	17'000 21%	18'000 20%	17'000 21%	70'000 21%
Communes et membres	8'000	7'000	8'000	7'000	30'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver		0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc	0%	0%	0%	0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%

C3 Tourisme durable

Développer et promouvoir un tourisme conforme au principe du tourisme durable : le Parc améliore l'accès, le cadre paysager, l'information, les activités à mener sur les sites touristiques. Il offre une plateforme de concertation pour les acteurs concernés et veille à optimiser les collaborations avec les organisations touristiques de la région.

DESCRIPTIF

La pratique du tourisme et des loisirs de plein air est une réalité dans la région : la période Covid a montré les possibilités de respiration qu'offre la région. Elle a également mis en évidence ses spécificités : tourisme d'excursion, public régional. La pandémie a également fait ressortir les besoins d'agir pour limiter les conflits d'usage et d'améliorer les accès aux lieux de détente et de loisirs en nature. Le réchauffement climatique pousse à réorienter ces activités, longtemps concentrées sur l'hiver, sur la belle saison également.

Ce projet se concentre sur les conditions cadres permettant d'améliorer la durabilité du tourisme dans la région et d'accompagner la transition nécessaire : amélioration des accès, de l'information, des activités proposées, des offres, propositions d'alternatives aux activités hivernales, renforcement de la collaboration avec les organisations touristiques, etc.

A noter que les autres projets du Parc contribuent fortement à ces conditions cadre, notamment l'accompagnement des prestataires touristiques pour améliorer la durabilité de leurs offres et activités (voir projet C.2 « Transition de l'économie régionale »).

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines.

- Les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité sont discutées et adoptées par les nombreux acteurs concernés.

Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable.

- Le territoire du Parc est une région attractive pour tous.

Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices.

- Le Parc contribue à faire connaître l'histoire et les spécificités de la région mais aussi élargit la réflexion sur des enjeux plus globaux.

Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive.

- Le Parc est mieux connu du public des agglomérations proches.

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions.

- Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité.

Importance du projet pour le Parc

L'augmentation des fréquentations, l'irrégularité des activités hivernales, le développement de nouvelles activités représentent une opportunité mais aussi une nécessité de proposer plus de durabilité à ce secteur d'activités économiques.

Lien avec d'autres projet

B3 Paysage et patrimoine rural

C1 Climat

C2 Transition

C4 Economie de proximité

D2 Animations pour enfants

D4 Communication

F1 Partenariats

ETAT DU PROJET

Le projet « Tourisme durable » est réajusté pour donner suite à la nouvelle Charte mais aussi suite à des changements externes : augmentation des fréquentations depuis la pandémie, aléas des activités de loisirs hivernaux en raison du réchauffement climatique.

Il est ainsi élargi par rapport au projet « Tourisme » de la précédente convention-programme. Il cherche à apporter des réponses aux défis posés par les changements structurels et propose de se concentrer sur les conditions cadre locales qui permettent d'apporter plus de durabilité à cette activité économique, en travaillant entre autres sur le renforcement de l'accès aux sites via les transports publics, une bonne information et une bonne signalétique (guidage et gestion des visiteurs).

Attractivité, accès et qualité des sites touristiques

Une des raisons de la création de l'association « Parc régional Chasseral » à la fin du siècle passé était d'améliorer la qualité de l'accueil des sites touristiques, sur le massif du Chasseral. Après plusieurs années de travail, l'appui du Parc aux communes de Nods et d'Orvin pour gérer le stationnement dans le secteur des Prés-d'Orvin est abouti en 2023. Une autorisation provisoire a été délivrée sous réserve de l'élaboration d'une planification touristique spéciale lancée en juillet 2023 avec la participation du Parc.

L'accès au Chasseral a bénéficié de l'appui du Parc pour la mise en place d'une ligne de bus entre Nods et le sommet (à noter que l'exploitation de la ligne est financée en dehors de cette convention-programme) ainsi qu'entre Saint-Imier et Chasseral depuis 2022. Des comptages automobiles ont été effectués trois années de suite par les Ponts et chaussées et les données sont exploitées par le Parc pour élaborer des stratégies d'amélioration de l'accès. Depuis 2022, plusieurs séances à ce sujet se sont tenues et le Parc en assure à présent la coordination.

Le site de La Vue-des-Alpes est également en développement touristique. Un groupe de travail a été mis en place par la commune et le Parc y est associé. Le projet Art-en-Vue soutient les réflexions menées (voir projet D3 « Médiation territoriale »). Des idées plus spécifiques de passerelle par-dessus la route cantonale, de mise en place de boucles de randonnées ou encore de valorisation des bâtiments de montagne associatifs sont déjà en cours de réflexion. Notons des premiers essais pour mettre en place une desserte de transport public en hiver (NordicBus).

L'adhésion de la commune de Saicourt – dont fait partie le site de Bellelay – va aussi lancer l'implication du Parc dans le groupe de travail au sujet de l'avenir de ce site d'importance (les activités de santé mentales ayant quitté les lieux en juin 2022, le site est à présent sans activité définie, à l'exception notoire des activités culturelles développées à l'abbatiale). Le mandat de développement est confié par le canton de Berne à l'association de communes Jura bernois.Bienne. Le Parc est impliqué par exemple avec l'organisation d'une partie du Congrès suisse du paysage sur ce site prestigieux (voir projet E2 « Universités et Hautes écoles »).

Suite aux démarches de mise en place d'une gestion du stationnement aux Prés-d'Orvin, d'autres sites (Bugnenets-Savagnières, Mont-Crosin, etc.), développent des réflexions pour améliorer la gestion de l'accueil et mettre en place un stationnement payant. Ils sollicitent les conseils du Parc sur ces questions spécifiques.

Par ailleurs notons que les projets paysagers du Parc (voir projet B3 « Paysage et patrimoine rural ») sont particulièrement attentifs à la qualité paysagère des sites touristiques. Des propositions seront faites – hors de cette présente convention – pour améliorer des cheminements, tout particulièrement sur le site IFP « Chasseral ». L'accès aux crêtes se fait toujours depuis les localités. La qualité paysagère et patrimoniale de ces zones bâties est donc déterminante pour l'attractivité touristique puisqu'elle donne une première impression de la région. Les projets B1, B2 et B4 y contribuent.

Gestion des visiteurs

La nécessité de canaliser les activités de loisirs est une préoccupation de longue date au Parc Chasseral. Elle a d'abord été traitée par la canalisation sur différents itinéraires d'activités de loisirs. La pandémie de Covid-19 lui a

donné un coup d'accélérateur : augmentation forte des fréquentations qui se confirme depuis avec l'arrivée également de personnes peu habituées aux comportements dans les espace agricoles, forestier et de nature.

Mesures de gestion par suite de la pandémie

Le Parc a ainsi mis en place (en accord avec les autorités concernées et sur financement hors de cette convention-programme) :

- Une fermeture hivernale des routes aux Prés-d'Orvin.
- Une signalétique pour repositionner au centre du village le stationnement pour l'accès à la Combe Grède à Villeret.
- Une « ranger » aux Prés-d'Orvin dès l'été 2020.
- Une signalétique sur les bons comportements à adopter (bâches et cartes postales de sensibilisation pour l'été et pour l'hiver).

Ces mesures devraient être reconduites encore quelques années afin de pouvoir en mesurer l'impact sur le long terme.

District franc fédéral de la Combe Grède

La mise en place d'un balisage des fuseaux guidant la pratique du ski de randonnée ou de la raquette sur les itinéraires autorisés a pu être réalisée après concertation entre le garde-faune, gestionnaire du district franc fédéral, le club alpin et les ski-clubs. Elle devrait se poursuivre les prochaines années et son impact sera évalué.

Enquête sur le flanc sud du Chasseral

Dans le cadre du projet mené avec la Wyss Academy dans le canton de Berne, une enquête sur la compréhension et le respect des règles de la zone de tranquillité établie sur le flanc sud du Chasseral a été menée durant le court hiver 2022-2023. Les résultats sont encore en traitement au moment de cette rédaction, mais cette étude nourrira les réflexions sur l'impact des mesures de gestion des visiteurs les prochaines années.

Cadre pour les rangers

Suite aux expériences menées dans trois parcs présents sur le canton de Berne, un concept de « ranger » cantonal a pu être élaboré en 2023 en vue d'organiser et d'obtenir des soutiens financiers selon les zones et objets de protection concernées pour les conventions-programme à venir.

Autres activités de gestion des visiteurs

Le Parc poursuivra d'autres activités en matière de gestion des visiteurs. Parmi elles :

- Participation active à l'élaboration du plan directeur VTT pour le Jura bernois et pour l'études des Pôles et réseaux touristiques d'importance régionale pour le Jura bernois.
- Appui à l'Association des Réseaux équestres de Chasseral et Jura Bernois (AREC-JB) pour son extension et balisage avec le PDR « Marguerite ».

- Poursuite de la validation par les services cantonaux des sorties guidées proposées par les guides et dont le Parc fait la promotion.
- Formation des guides, notamment sur les impacts en matière de dérangement de la nature et des règles de gestion.

Notons enfin que le Parc pilote ses réflexions sur les potentiels conflits des activités humaines par rapport à la nature avec sa propre carte interne des zones de sensibilité. Cet outil interne cumule les planifications existantes et les connaissances propres à l'équipe du Parc. Elle n'est pas contraignante mais établit une connaissance fine des enjeux dans les divers projets et facilite la prise de décision.

Mobilités douces pour les loisirs et le tourisme

Les itinéraires de mobilité douce (randonnée pédestre, itinéraires vélo et VTT, itinéraires équestres, itinéraires raquettes et de ski de randonnée, ski de fonds, etc.) constituent sur le territoire du Parc l'infrastructure de base pour les activités touristiques. Le bon choix du tracé est un point important et complémentaire à la gestion des visiteurs.

Le Parc a assuré par le passé les premières mises en place de boucles VTT ou de réseau équestre avec notamment l'appui à la création de l'association « Réseau équestre de Chasseral ». Le Parc a pris de telles initiatives parce que personne ne s'en occupait.

En 2023, la situation s'est améliorée :

VTT

Sur Berne : L'association Jura bernois.Bienne a un mis en place un plan directeur sur le Jura bernois. Le Parc y a participé. La pratique du VTT est à présent reconnue par le canton de Berne, ce qui en facilite la planification.

Sur Neuchâtel : L'association Neuchâtel VTT assure cette tâche depuis quelques années. Des concertations se tiennent sur des points de discussions quand cela est nécessaire.

Réseaux équestres

Sur Berne : Le réseau équestre Chasseral s'est étoffé sur le restant du Jura bernois. Cet élargissement provient du soutien du Projet de développement régional dans l'agriculture « Marguerite ». Ceci a permis d'officialiser les itinéraires et de les baliser. L'association du Réseau équestre de Chasseral bénéficie ainsi d'un nouveau dynamisme. Le Parc intervient comme partenaire-conseil lorsqu'il est sollicité.

Sur Neuchâtel : L'association Réseau équestre Neuchâtel (AREN), née en 2009, assure la gestion du réseau équestre sur le canton. Des concertations ont lieu entre AREN et AREC avec le Parc comme intermédiaire.

Randonnée pédestre

Le Parc a tissé de longue date une bonne collaboration avec Berne Rando et Neuchâtel Rando : réflexion commune sur des tracés ou changements de tracé, chantiers d'entretien de chemins, améliorations du balisage, réalisation conjointe des cartes d'orientation, etc.

SuisseMobile

Cette structure de développement de la mobilité douce, surtout de loisirs, organise chaque année une rencontre pour traiter des différents points : amélioration des itinéraires, promotion. Le Parc participe à ces séances.

La saison d'hiver possède ses propres caractéristiques avec la mise en place d'itinéraires pour les loisirs hivernaux. De gros efforts sont menés pour mieux structurer l'offre et les informations, limiter les conflits, etc. Le réchauffement climatique apporte une pratique plus aléatoire et restreinte dans la durée. Le traitement va donc répondre à des activités de pics.

Chantiers nature pour adulte (Corporate Volunteering)

Les chantiers nature de Corporate Volunteering ont démarré en 2015. Ils consistent en des entretiens de pâturages boisés, des actions en faveur de la biodiversité (murgiers, revitalisation de haies), des entretiens de chemins pédestres. Leur durée va de la demi-journée à une intervention longue de plusieurs jours de suite. En fonction de cette durée, le Parc propose des activités de découverte de la région supplémentaires.

Fréquentation

Un groupe a participé en 2020, 6 en 2021 et 4 en 2022. Cinq de ces 11 groupes sont intervenus dans le cadre du concept national de Corporate Volunteering mis en place par le Réseau des parcs suisses.

Perspectives

La réalisation des chantiers de Corporate Volunteering » va se poursuivre. Le défi sera de trouver plus de chantiers potentiels répondant aux intérêts des acteurs locaux. La demande est en effet supérieure à l'offre.

Autres chantiers réalisés par des groupes adultes

Le Parc propose dans tous ses projets la réalisation d'interventions de terrain à des groupes régionaux motivés : apprentis chasseurs, groupe citoyens, naturalistes, associations locales. Ce type de chantiers de groupe est directement traité dans les projets spécifiques.

On notera également que des interventions de terrain sont régulièrement menées par des civilistes, des chômeurs ou des requérants. Dans ce cas la gestion des groupes est pilotée par des structures partenaires spécialisées. Ce type d'intervention fait partie des projets spécifiques.

Les interventions de terrain pour des enfants et adolescents sont traitées sous le projet D2 « Animations pour enfants ».

Offres touristiques

Le Parc a travaillé depuis plusieurs années sur le développement d'offres touristique. On retiendra en particulier les offres suivantes développées durant la dernière convention-programme :

- L'offre de découverte patrimoniale « Où est Monsieur Langel ? ».
- L'offre Savurando (ex-FoodTrail) qui propose une découverte régionale sur la base des produits du terroir.
- La Route Verte, itinéraire cycliste traversant six parcs de l'Arc jurassien.

Les deux dernières offres sont bien reprises par les organisations touristiques qui en assurent la promotion et la vente. C'est la clé indispensable pour qu'une offre se maintienne et rencontre un certain succès. Ainsi l'offre « Où est Monsieur Langel ? » n'a pas été maintenue, l'effort de promotion et de réalisation étant disproportionnée par rapport à la fréquentation et sa reprise n'intéressant aucune structure tierce. L'Office du tourisme du Jura bernois partage ce regard sur les offres et travaille davantage aujourd'hui en conseil auprès de prestataires avec la structure « TalentisLAB » qu'au développement d'offres portées par des institutions. Une démarche que le Parc va reprendre dans le conseil aux prestataires touristiques pour le développement d'offres durables.

Promotion touristique

Marketing

Le Parc assure le marketing de ces offres et du Parc en général par des partenariats avec Jura bernois Tourisme, qui fait le relais avec la destination Jura & Trois Lacs (J3L), et avec le Réseau des parcs suisses, entre autres, en participant à certaines campagnes de Suisse Tourisme et d'autres partenaires nationaux (Hello Family Club, Eurotrek, etc.).

Le constat a été fait que cette promotion pouvait se renforcer avec un rapprochement avec les offices de tourisme, voire la mise en place d'un poste partagé avec ces dernières à cet effet.

Brochure annuelle

La brochure « Le Parc Chasseral à vivre et à découvrir » est éditée annuellement à 12'000 exemplaires. Elle rassemble toutes les offres touristiques, culturelles et d'éducation en vue d'un développement durable organisées par le Parc. Elle propose aussi une information plus générale sur la région (carte, produits labélisés, métairies participant aux « Assiettes Chasseral », transports publics, choix d'itinéraires et de lieux à visiter dans les environs (voir D4 « Communication »).

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Contribuer à la mise en place de l'infrastructure et des conditions favorisant la durabilité dans les activités de loisirs et de tourisme.

Favoriser les partenariats avec des prestataires partageant les valeurs du Parc et du tourisme durable.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

C3.01 Gestion des visiteurs

Le Parc finance l'activité de ranger aux Prés-d'Orvin ou au Chasseral selon les principes validés par le canton de Berne

C3.1 annuel :
*Financement de
ranger sur sites
sensibles*

Le Parc informe les visiteurs aux bons comportements à adopter en se référant aux campagnes nationales telles que « Respecter c'est protéger » et « Sur l'eau avec respect ». Le Parc adapte les éléments visuels à ses réalités. Des bâches ou panneaux saisonniers sont posés aux endroits fréquentés et sensibles.

C3.2 annuel : *Pose
d'une douzaine de
panneaux ou bâches
de sensibilisation sur
lieux sensibles*

Le Parc met en place, en coordination avec les gestionnaires des sites sensibles (District franc, zones de tranquillité), des dispositifs physiques pour guider et canaliser visiteurs et sportifs (balisage, poutres au sol, abattage d'arbres). Il travaille avec les structures locales concernées par ce thème (clubs alpin, ski clubs, sociétés de développement, communes, etc.).

C3.3 annuel :
*Préparation ou mise
en place d'un
dispositif de guidage
des visiteurs dans un
site sensible*

C3.02 Attractivité, accès et qualité des sites

touristiques Conseils aux acteurs locaux (communes, associations) pour améliorer les accès à La Vue-des-Alpes et au Chasseral de manière respectueuse de l'environnement (ex. gestion du stationnement aux Prés-d'Orvin et au sommet du Chasseral, accès en transports publics).

C3.4 annuel : *Le Parc
participe activement
à au moins 6 séances
avec des partenaires
externes*

Conseil et participation au groupe de travail pour la réorientation touristique du site de La Vue-des-Alpes.

C3.5 annuel : *La part
modale des transports
publics augmente
pour l'accès au
Chasseral*

Le Parc intègre dans ses réflexions les nouveaux sites d'importance (Bellelay par exemple) mais aussi les points de vente directe des produits du terroir. Les autres projets développés par le Parc apportent des éléments de réponse sur tous ces points au niveau de la qualité paysagère des villages, des abords de ferme, et de la qualité architecturale des nouveaux points de vente.

C3.6 annuel : Les conseils du Parc facilitent le développement touristique durable de deux sites

C3.03 Corporate Volunteering (Chantiers nature pour adultes)

Proposition de réalisation d'au moins 4 chantiers nature pour entreprises ou adultes (Corporate Volunteering)

C3.7 annuel : Au moins 4 chantiers de Corporate Volunteering par an

Le Parc va développer des partenariats avec des structures spécialisées pour les chantiers-nature, se concentrer sur l'identification des besoins, la mise en relation avec les propriétaires et la sensibilisation aux enjeux régionaux auprès des participants.

C3.8 annuel : Au moins un partenariat avec une structure tierce pour la réalisation de chantier nature

C3.04 Coordination avec les organisations de développement et de promotion touristique

Délégation de la gestion et promotion des offres développées par le Parc (ex. Savurando) à Jura bernois tourisme, Tourisme neuchâtelois et Tourisme Bienne-Seeland.

C3.9 2027 : La promotion touristique est assurée grâce à la coordination avec les offices de tourisme

Appui et conseil à la mise en œuvre des projets, d'agritourisme piloté par la Fondation rurale Interjurassienne, en particulier sur le territoire du Parc (réseau équestre, Jubénales, etc.).

Coordination et conseil avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet de politique régionale « Ecotourisme sur le massif de Chasseral ».

Indicateurs Indicateurs globaux

pour la convention-programme

C3.a 2028 : Des propositions concrètes pour améliorer la durabilité d'au moins deux sites touristiques d'importance sont soumises aux organes de décision compétents.

C3.b annuel : Les mesures de gestion des visiteurs sont mises en place sur au moins deux sites touristiques.



ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Saralina Thiévent, responsable du pôle « Territoire et transition », 10% d'équivalent plein temps (EPT)
- Cyril Gros, responsable de projets « Territoire et transition », 10%
- Nadia Sylvant, responsable de projets « Territoire et transition », 35%
- Isaline Mercerat, responsable de projets de gestion des visiteurs, 15%
- Sarah Uldry, responsable du Corporate Volunteering, 5%

Au total, le projet C3 « Tourisme durable » mobilise l'équivalent de 0.75 personne.

Partenaires

- Jura bernois Tourisme, Tourisme neuchâtelois et Tourisme Bienne-Seeland
- Destination Jura & Trois-Lacs
- Réseau des parcs suisses (Innotour, marketing et chantier pour entreprises)
- Evologia
- Prestataires de services (restaurateurs, métairies, agritourisme, fromageries, hôtels, transporteurs, guides, etc.)
- Association suisse des accompagnateurs en montagne
- Association Suisse des Guides-Interprètes du Patrimoine
- Mémoires d'Ici
- Conférence mennonite suisse
- Centre interrégional de perfectionnement
- Associations locales de gestion d'infrastructures touristiques (pistes de ski de fond, sociétés de téléskis, associations équestres, sociétés d'embellissement, etc.)
- Communes et propriétaires
- BeJu Tourisme rural (et aussi mobilités)
- Berne Rando et Neuchâtel Rando
- SuisseMobile
- Association équestre Chasseral (AREC)
- Association équestre Neuchâtel (AREN)
- Parcs de l'Arc jurassien (Jura vaudois, Doubs, Thal, Jura argovien, Schaffhouse)
- Espace Val-de-Ruz
- Pro Evologia
- Fondation Rurale Interjurassienne et Association Marguerite
- Offices cantonaux concernés par les activités déployées
- Association Parking les Prés-d'Orvin (APO)
- Fondation Grand Chasseral
- Associations des PDR Val-de-Ruz et Jura bernois « Produire et manger local »
- Wyss Academy



Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Masterplan Jura & Trois-Lacs
- Accord de positionnement stratégique de la région Val-de-Ruz (notamment développement touristique de La Vue-des-Alpes)
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois de la Chambre d'économie publique
- Projets PDR Marguerite pour la promotion de l'agritourisme
- PDR Val-de-Ruz et PDR du Jura bernois
- Définition du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme
- Bases légales, notamment celles de l'aménagement du territoire (cantonale et communale) et de la protection de la nature
- « Le paysage, une opportunité », Chantal Cartier, Jürg Schmid, sur mandat de l'OFEV, 2021
 - Stratégie « Territoire et transition » du Parc Chasseral, juin 2022

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	125'000	125'000	125'000	125'000	500'000
C3.01 Gestion des visiteurs	55'000	55'000	55'000	55'000	220'000
C3.02 Attractivité, accès et qualité des sites tourist	45'000	45'000	45'000	45'000	180'000
C3.03 Corporate Volunteering	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
C3.04 Coordination avec les organisations touristi	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	125'000	125'000	125'000	125'000	500'000
RESSOURCES FINANCIERES	125'000 100%	125'000 100%	125'000 100%	125'000 100%	500'000 100%
Confédération « parcs »	60'000 48%	60'000 48%	60'000 48%	60'000 48%	240'000 48%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	30'000 24%	30'000 24%	30'000 24%	30'000 24%	120'000 24%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	10'000 8%	10'000 8%	10'000 8%	10'000 8%	40'000 8%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	25'000 20%	25'000 20%	25'000 20%	25'000 20%	100'000 20%
Communes et membres	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
Soutiens affectés sur projet		0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	13'000	13'000	13'000	13'000	52'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	2'000	2'000	2'000	2'000	8'000
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc		0%		0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers		0 0%	0 0%	0 0%	0 0%

C4 Economie de proximité

Ce projet est la continuité des activités menées par le Parc pour la labélisation de produits et le développement des filières locales. Le Parc organise la labélisation des produits issus du territoire avec le Label Produit des Parcs suisses et réalise des actions de promotion. Outre la promotion de produits alimentaires, le Parc collabore également à la mise en valeur d'autres filières et de services locaux comme le bois et la laine. Le Parc conseille des porteurs de projet pour le développement d'infrastructures renforçant les capacités des filières locales ou pour des réalisations illustrant les possibilités d'activer les filières locales.

DESCRIPTIF

Ce projet est la continuité des activités menées par le Parc depuis 2012 pour la labélisation de produits et le développement des filières locales, principalement alimentaires mais également mettant en valeur d'autres ressources locales comme la laine et le bois régional.

Le Parc va poursuivre ses activités de labélisation et de promotion des produits du terroir en s'appuyant sur le label national « Produit des parcs suisses » et en collaboration avec la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et Neuchâtel Vins et Terroir (NVT). Un enjeu de la poursuite du projet consiste en l'application des futures directives en cours de révision qui verront le renforcement du pilier durabilité du label. Le Parc va accompagner l'ensemble de ses 22 producteurs actuels (état août 2023) pour garantir leur adéquation aux nouvelles directives. Pour ce faire, il va également inciter ses producteurs à devenir des entreprises partenaires du Parc (voir projet C2 « Transition de l'économie régionale »).

En plus des activités de certification et de promotion, le Parc va continuer ses activités de conseil dans la mise en œuvre des deux projets de développement régionaux (PDR) en cours sur le territoire du Parc (cf. Etat du projet), en collaboration avec les autres organisations partenaires. Le Parc sera particulièrement actif sur la déclinaison des mesures collectives suivantes prévues dans le cadre des PDR :

- Coordination générale des deux PDR et actions de communication et marketing (JB et NE)
- Installations des cabanons en bois régional (JB)
- Développement d'un système de livraison dans le Jura bernois avec l'appui de D/CLIC Terroirs (JB et NE)
- Étape 2 du développement de D/CLIC Terroir qui vise la construction d'un centre logistique et d'une vitrine promotionnelle à Evologia (NE)
- Mesures de développement de la filière céréales et de la filière fruits (JB)
- Suivi du développement de la vitrine à La Couronne, à Sonceboz (JB)

Concernant les autres filières et services locaux, le Parc va poursuivre le développement en cours pour valoriser la filière du bois régional en partenariat avec Lignum Jura bernois (cf. Etat du projet) et consolider son appui à la promotion du bois régional.

Le Parc veille à rester disponible pour de nouvelles demandes similaires et à approfondir les possibilités de valorisation d'autres produits et services régionaux.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc.

- Valoriser et préserver les ressources naturelles et les savoir-faire.
- Augmenter la part des produits régionaux dans la consommation locale.
- Développer la durabilité des entreprises régionales.

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions.

- Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité.

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

- Les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité sont discutées et adoptées par les nombreux acteurs concernés.

Importance du projet pour le Parc

Il s'agit d'un projet majeur qui permet de favoriser le développement économique régional durable, l'une des missions de base des parcs suisses. Il renforce la création de valeur ajoutée dans les filières locales, de la production brute en passant par la transformation, et favorise la consommation locale dans le périmètre du Parc et aux alentours (Jura bernois, canton de Neuchâtel). Il s'appuie également sur un intérêt plus grand des consommateurs pour des produits locaux et de qualité.

Le projet active également des synergies avec d'autres institutions opérant dans le domaine. Etroitement lié aux pratiques agricoles et sylvicoles, ce projet renforce également la mise en œuvre de la transition de l'économie vers plus de durabilité par l'accompagnement du Parc des entreprises partenaires des domaines concernés.

Lien avec d'autres projets

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

B3 Paysage et patrimoine rural

B2 Culture du bâti et du paysage

C2 Transition

C3 Tourisme durable



C1 Climat
D2 Animations pour enfants
D4 Communication
F1 Partenariats

ETAT DU PROJET

Labélisation de produits

Le Parc Chasseral labélise depuis 2014 des produits alimentaires avec le label « Produit des parcs suisses ». Alors que le Parc avait prévu un maintien du nombre de producteurs labélisés, le nombre de producteurs au bénéfice du label a augmenté durant la dernière convention-programme (voir tableau ci-dessous), notamment grâce aux démarches menées pour renforcer la diversité des produits dans les points de vente régionaux. La création de deux nouvelles entreprises (un point de vente à La Couronne à Sonceboz et la plateforme de distribution D/CLIC Terroirs) y ont contribué.

	Etat 2020	Etat 06.2023	Etat attendu 12.2024
Nombre de producteurs au bénéfice du label	16	22	30
Nombre de produits labélisés Parcs suisses	128	191	220
Nombre de produits labélisés référencés sur D/Clic Terroirs	0	182	200

En 2023, via les PDR, le Parc a accompagné le référencement de produits du Parc pour la vente à La Couronne via D/CLIC Terroirs. Le Parc Chasseral a participé activement à la révision des directives sur le Label Produit. Dix producteurs ont été interviewés dans le cadre de la phase pilote d'évaluation des directives.

En plus des démarches de labélisation, le Parc réalise diverses actions de promotion des produits qui sont guidées par une stratégie établie en 2020 :

- La réalisation d'un étiquetage uniforme permettant une communication commune des produits sur les étalages qui renforce la visibilité du label. Huit producteurs utilisent cette étiquette pour 66 de leurs produits-phares (voir projet D4 « Communication »).
- La tenue de stands promotionnels lors de plusieurs foires et manifestations (en principe, le Parc participe par la tenue d'un stand lors de la Fête de la Tête de Moine, au Marché des parcs suisses, à Fête la Terre, à la Foire de Chindon, au Concours suisse des produits du terroir et au Salon des Goûts et Terroirs).
- La délivrance de bons « Terroir du Chasseral » : 1'555 bons vendus depuis 2013 pour un total de CHF 47'520.- et la commande de paniers du terroir

via le site internet du Parc (2'192 paniers commandés depuis 2015 pour un total de CHF 89'495.-)

- L'activation de diverses opérations de promotion réalisées en partenariat avec les organisations de promotion des marques Grand Chasseral regio.garantie (anciennement Jura bernois Produits du terroir, gérée par l'intermédiaire de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et Neuchâtel Vins et Terroirs (NVT). Par exemple : soutien à l'organisation des Jubénales (portes ouvertes pour la promotion des produits du terroir dans le Jura bernois), actions sur les réseaux sociaux en marge de la brochure « Terroir à savourer » en partenariat avec Jura & Trois Lacs, NVT, la FRI et le Parc du Doubs, etc.)

Coordination avec les organisations de promotion des produits du terroir

Le Parc a établi une stratégie pour la promotion des produits labélisés²⁰ dans laquelle il s'engage à coordonner les actions de communication avec les organisations de promotion des produits régionaux existantes (FRI, convention établie depuis 2012) dans des actions communes faisant rayonner l'ensemble des producteurs et canaux de distribution partenaires. Ces partenariats renforcent les efforts réalisés en matière de promotion des produits régionaux. La marque « Produit des Parcs suisses » apparaît alors comme une marque *premium*.

Outre ces actions de promotion, la certification de tous les produits est organisée conjointement avec les organisations de promotion des marques régionales (FRI/NVT) afin de faciliter les processus pour les producteurs et afin de réduire les frais de certification. Le Parc Chasseral a également joué un rôle important dans la création et l'implantation de la marque Grand Chasseral sous sa forme regio.garantie pour les produits alimentaires régionaux, laquelle est devenue une mesure phare du PDR du Jura bernois pour la promotion des produits alimentaires issus du Jura bernois.

Pour mémoire

L'appui à l'élaboration de projets de développement régionaux agricoles

Ces projets sont mentionnés ici pour mémoire. En effet, depuis 2023, les activités décrites sont financées par les PDR (OFAG) et non pas par la convention programme « parcs d'importance nationale ».

Le fruit de ces années de partenariat avec les milieux agricoles se traduit aujourd'hui dans la réalisation de deux vastes projets de développement régionaux (PDR) dans lequel le Parc est impliqué dans la coordination et l'accompagnement.

Dans le cadre du PDR Val-de-Ruz, le Parc a rejoint le comité de pilotage au début de l'étude préliminaire en 2017 au côté de la Chambre d'agriculture (CNAV), du service de l'agriculture (SAgr) et de Bio Neuchâtel. Aujourd'hui, le Parc conseille l'association du PDR pour la coordination (convention établie en 2022) de la mise en œuvre qui a démarré en 2021 et qui court jusqu'à 2026. Le PDR englobe 13 projets partiels visant à renforcer les circuits courts par de la transformation locale de produits et la mutualisation des livraisons via D/CLIC Terroirs. Le Parc est le principal conseiller pour le développement de l'entreprise D/CLIC Terroirs, mesure collective phare du PDR.

Côté Jura bernois, le Parc fait partie des initiateurs du PDR « Produire et manger local » en partenariat avec la Chambre d'agriculture (CAJB) et la FRI. La phase de documentation a été déposée début 2023 et le projet a pour ambition de démarrer en 2024 pour se terminer en 2029. Le PDR englobe 16 projets partiels visant le développement de filières de production (fruits, viande, céréales) et de promotion de la vente des produits (par l'amélioration de la distribution des

²⁰ 2020, stratégie pour les produits labélisés du Parc, voir annexe

produits, par la création de micro-points de vente en self-service (cabanons en bois) et l'aménagement d'une vitrine promotionnelle dans le centre de promotion du Grand Chasseral à La Couronne, à Sonceboz).

Promotion du bois comme ressource régionale

Le Parc a d'ores et déjà initié des projets pour valoriser la ressource bois. Un important travail a été réalisé depuis 2012 pour développer une technique d'impression sur bois afin d'avoir une alternative aux panneaux en matière synthétique résistante aux intempéries, lors de la confection de panneaux signalétiques (carte d'orientation pédestre, panneaux sur les réserves forestières, etc.). D'abord développé avec un imprimeur et une menuiserie, le savoir-faire autour de cette technique a été étendu avec la collaboration de plusieurs menuiseries du Parc (3 menuiseries impliquées) en fonction de la réalisation d'expositions en pleine air (Art-en-vue, exposition photo Le Paysage dans tous ses états, Les Traverses de Tramelan). Le Parc a également aidé l'imprimeur à candidater pour le Prix à l'innovation bois en 2022.

Avec la Haute école bernoise (BFH), département architecture, bois et génie civil dans le cadre du travail pratique du semestre d'hiver 2019, une construction en bois local a été conçue et réalisée par des artisans locaux. Ce pavillon, qui est un prototype d'infrastructure touristique et pensé comme marqueur territorial, a été installé temporairement à Nods de décembre 2019 à juin 2020. Il a été installé en 2023 dans la commune de Péry-La Heutte dans le cadre de la création d'un sentier didactique par Pro Natura Jura bernois.

Sur la base de ces premiers acquis, un projet d'ampleur en partenariat avec Lignum Jura bernois a démarré en 2022. Il s'agit du lancement d'un concours d'architecture qui permettra de définir les contours du futur cabanon de vente de produits régionaux développé dans le cadre du PDR du Jura bernois. Le concours vise à promouvoir la construction en bois de la région avec pour critères de sélection le choix de la matière première (bois local) et le processus de réalisation (construction en partenariat avec des entreprises régionales).

Notons encore que le Parc a noué les premiers partenariats avec deux entreprises du bois dans le cadre du projet entreprises partenaires. Les deux entreprises concernées sont particulièrement attentives à l'utilisation quasi-exclusive de bois issu des forêts régionales dans leurs réalisations (construction, confection de meubles, voir projet C2 « Transition »).

Développement d'autres biens et services régionaux

Le Parc soutient également des projets favorisant d'autres filières de transformation de matières premières régionales (par du coaching, de la réalisation d'études de faisabilité, la constitution de dossier de recherche de financement, etc.), à l'instar du soutien que le Parc a apporté à la création de la filature Laines d'ici en 2017. Des marges de progrès autour du développement de la filière de la laine demeurent (par exemple, la filature Laines d'ici transforme désormais la laine de la toison au fil mais souhaiterait renforcer le développement de partenariats permettant la confection de produits finis, comme des vêtements en laine ou des objets en feutre).

Dans le cadre du développement de la marque territoriale Grand Chasseral, qui promeut les entreprises de la région du Jura bernois, le Parc apporte ses conseils sur les thèmes en lien avec les produits alimentaires, la restauration, l'impact sur la biodiversité et la mobilité en participant au comité d'attribution Grand Chasseral. De cette manière, il rend attentif et promeut une économie de proximité auprès de ses instances et entreprises.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les produits régionaux sont connus et consommés dans la région. Les infrastructures permettant de créer ou maintenir les étapes de transformation dans la région et visant la création de la valeur ajoutée dans le territoire du Parc sont développées. Le nombre d'exploitations agricoles et sylvicoles se maintient.

Le Parc travaille en complémentarité avec les institutions des domaines concernés et facilite la mise en œuvre de projets d'ampleur tout en renforçant la prise en compte de la durabilité des modes de production.

Orientée par les valeurs du Parc, les entreprises des filières locales prennent en compte l'impact de leurs activités pour favoriser un environnement naturel de qualité.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

C4.01 Labélisation de produits

Réponse aux demandes de nouvelles certifications et établissement d'une convention. Renouvellement des conventions existantes sur la base des nouvelles directives nationales Label Produit. Promotion des produits certifiés via les supports de communication du Parc et lors de foires et manifestations.

C4.1 2028 : Tous les produits labélisés répondent aux nouvelles directives de la marque « Produits des parcs suisses »

Pour mémoire

Les entreprises avec des produits labélisés « Produit des parcs suisses » seront encouragés à devenir également « entreprise partenaire » (voir projet C2 « Transition »).

C4.02 Coordination avec les organisations de promotion des produits du terroir

Certification conjointe des produits avec la marque régionale concernée (Grand Chasseral regio.garantie ou Neuchâtel Vins et Terroirs).

C4.2 annuel : La certification des produits labélisés est organisée conjointement avec celle des marques régionales

Promotion des produits certifiés dans le cadre des actions prévues par les organismes de promotion des produits du terroir.

C4.3 annuel : La promotion de la marque « produits des Parcs suisses » est coorganisée avec les organisations responsables des marques régionales

C4.03 Promotion du bois en tant que ressource régionale

Promotion de l'impression sur bois et intégration de la technique (dans la mesure du possible) dans le cadre des activités du Parc (ex. exposition, installation de panneaux signalétiques, etc.).

C4. 4 2028 : 20 cabanons en bois local ou autre déclinaison (automate ou étagère), marqueur régional, sont réalisés

Mise en valeur de la filière du bois local par le soutien à la réalisation de petits projets d'infrastructures comme les cabanons ou pavillons en partenariat avec Lignum Jura bernois

C4.04 Conseils à d'autres biens et services régionaux

Conseil pour le développement d'autres filières de production régionale (laine, cosmétiques, lin, etc.) ou de services.

C4.56 2028 : 2 autres biens ou services spécifiques bénéficient de l'appui du Parc

Indicateurs Indicateur global

**pour la
convention
programme**

C4 2028 : Doublement du chiffre d'affaires des produits labélisés « Parc » vendus via D/CLIC Terroirs (par rapport à l'état au 31 décembre 2023)

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Saralina Thiévent, responsable du pôle « Territoire et transition », 15% EPT.
- Armelle von Allmen, responsable de projets « Territoire et transition », 35%.
- Nadia Sylvant, responsable de projets « Territoire et transition », 45%.

Au total, le projet C4 « Economie de proximité » mobilise 0.95 personne.



Partenaires

Labélisation et coordination pour la promotion des produits alimentaires régionaux

- Producteurs et transformateurs régionaux
- Métairies et restaurateurs
- Points de vente régionaux
- Fondation Rurale Interjurassienne, Neuchâtel Vins et Terroir
- Chambre d'agriculture du Jura bernois, Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
- Union des paysannes et des femmes rurales du Jura bernois (UPJB), Union des Paysannes Neuchâteloises
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques, Commission d'attribution de la marque Grand Chasseral
- Service de l'agriculture du canton de Neuchâtel, Office de la nature et de l'agriculture du canton de Berne
- Jura bernois Tourisme, Neuchâtel Tourisme et Jura & Trois Lacs
- Réseau des parcs suisses
- Groupe consultatif national Label Produit
- Office fédéral de l'environnement
- Association suisse des produits régionaux, Regio.garantie Romandie
- Fédération des vignerons du lac de Bienne
- Interprofessions Tête de Moine AOP et Gruyère AOP
- Associations Bio-Neuchâtel et Bio Bern
- Organisme intercantonal de certification
- Associations des PDR du Val-de-Ruz et du Jura bernois « Produire et manger local »
- D/CLIC Terroirs
- Fondation Grand Chasseral

Autres filières locales

- Les acteurs susmentionnés, auxquels s'ajoutent :
- Chambre d'économie publique du Jura bernois
- Laines d'ici
- Pro Evologia
- Lignum Jura bernois et Neuchâtel

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du Label Produit de l'OFEV (Etat: avril 2013).
- Lignes directrices nationales des marques régionales de l'association suisse des produits régionaux / Label Regio.garantie
- Directives régionales pour les produits alimentaires : Règlement des marques régionales « Grand Chasseral regio.garantie » et « Neuchâtel Vins et Terroir », Charte « La bonne adresse » de la FRI (pour la restauration et les magasins)
- Cahiers des charges Tête de Moine AOP et Gruyère AOP

C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

- Cahier des charges pour la production biologique, cahier des charges IP Suisse
- Politique agricole (contributions à la biodiversité, au système de production, à la qualité du paysage, à l'efficacité des ressources)
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois dont la marque territoriale Grand Chasseral est issue
- Plan directeur régional de Val-de-Ruz et accord de positionnement stratégie « Région Val-de-Ruz - Etat de Neuchâtel »
- Projet de développement régional du Val-de-Ruz
- Projet de développement régional du Jura bernois « Produire et manger local »
- Plan de mise en œuvre (PMO) de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Règlement du Label Bois suisse
- Plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont réalisées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	190'000	190'000	190'000	190'000	760'000
C4.01 Labélisation de produits	75'000	75'000	75'000	75'000	300'000
C4.02 Coordination avec les organisations de producteurs	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
C4.03 Promotion du bois comme ressource régionale	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
C4.04 Conseils à d'autres biens et services régionaux	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	190'000	190'000	190'000	190'000	760'000
RESSOURCES FINANCIERES	190'000	190'000	190'000	190'000	760'000
Confédération « parcs »	95'000 50% *	95'000 50%	95'000 50%	95'000 50%	380'000 50%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE « parcs »	42'000 22%	42'000 22%	42'000 22%	42'000 22%	168'000 22%
Canton BE « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	15'000 8%	15'000 8%	15'000 8%	15'000 8%	60'000 8%
Cantons NE « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	38'000 20%	38'000 20%	38'000 20%	38'000 20%	152'000 20%
Communes et membres	13'000	13'000	13'000	13'000	52'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	5'000	5'000	5'000	5'000	20'000
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc	0%	0%	0%	0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0%	0%	0%	0%	0 0%

D1 Ecoles du Parc

Le Parc développe des offres d'éducation à la durabilité et du conseil pour les projets d'établissement scolaire orientés sur la durabilité. Il s'agit d'interventions de longue durée (un semestre à plusieurs années scolaires) proposées spécifiquement aux classes et établissements des communes du Parc. Le Parc développe et entretient un réseau d'enseignants et de directions d'écoles motivés par la durabilité et l'enseignement hors les murs.

DESCRIPTIF

Ce projet s'adresse en priorité aux classes des écoles des communes du Parc. Une classe est concernée par le projet pendant au moins un semestre et mène les activités proposées sur une dizaine de jours en moyenne (minimum six). Ces projets pédagogiques sont conçus pour les cycles 1 à 3 (école obligatoire). Ils combinent ateliers en classe et sorties sur le terrain avec dossiers pédagogiques et formation des enseignants. L'articulation entre sorties de terrain et séquences en classe permet d'étudier les relations avec le vivant²¹ tout en travaillant les objectifs du Plan d'Etude Romand (PER) de manière concrète et motivante.

Ils sont menés en collaboration avec divers partenaires pédagogiques permettant d'élargir les connaissances et compétences et de varier les points de vue.

Toutes les prestations sont articulées avec les Moyens d'Enseignement Romands (MER) et avec le Plan d'Etudes Romand (PER), en particulier l'objectif « Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable²². » Les méthodes utilisées sont actives et favorisent l'interdisciplinarité, grâce par exemple à des jeux de rôles, des débats, des jeux de stratégie, des échanges avec différents corps de métiers, les sciences participatives, etc. Ces méthodes sont préconisées par Education 21. Les prestations s'inscrivent aussi dans une perspective d'Education à la Durabilité (ED) visant à rendre les jeunes capables de réfléchir et d'agir en faveur d'une transformation sociétale dans une perspective de durabilité.²³

Les prestations s'inscrivent dans le nouveau domaine disciplinaire du Programme d'études romand (PER) consacré à l'éducation numérique, en particulier l'équilibre entre une utilisation ciblée des technologies digitales et des activités hors écrans en plein air nécessaires à une bonne santé mentale.

²¹ Voir par exemple Baptiste Morizot, *Manières d'être vivant*, 2020, Actes Sud

²² PER, extrait des visées prioritaires dans la formation générale

²³ [Sterling, Transformative Learning and Sustainability: Sketching the Conceptual Ground, 2011](#)



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Les programmes et prestations proposées par le Parc mettent un accent particulier sur les capacités transversales du PER, compétences fondamentales dans le contexte actuel de développement des outils utilisant l'IA notamment.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable.

- Renforcer la connaissance et le lien des enfants de la région à leur environnement et enjeux régionaux.
- Diffuser l'esprit d'analyse systémique.

Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation.

- Proposer des offres d'activités de haute qualité.

Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques.

- Les espèces et habitats ciblés se portent mieux dans le Parc.
- Les habitants et acteurs sont fiers et connaissent les espèces emblématiques du territoire.

Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs.

- La diversité des structures paysagères et leur évolution sont documentés.
- Les enjeux autour du paysage et du patrimoine sont connus et discutés.

Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux.

- La diminution de l'empreinte carbone est un sujet connu, débattu et pris en compte dans l'action publique et privée.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet remplit une des missions de base du Parc puisqu'il permet de travailler sur les enjeux régionaux avec les habitants de demain en ancrant l'éducation à la durabilité dans les écoles du Parc. Les nombreux aménagements pour la biodiversité et le paysage réalisés par les classes dans le cadre de ce projet contribuent de manière visible à d'autres missions du Parc. C'est un projet clé pour une région durable.

Lien avec d'autres projets

A3 Nature au village

B1 Paysage et patrimoine au village

B2 Culture du bâti et du paysage

B3 Paysage et patrimoine rural

C1 Climat

E2 Universités et Hautes écoles



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Ce projet a des liens forts avec d'autres projets du Parc. Il leur donne une plus grande ampleur en touchant des élèves, leur famille et d'autres habitants. Notons que Graines de Chercheurs énergie a été créé suite au bilan énergétique sur le territoire du Parc en 2016. Il prendra une nouvelle ampleur dans le cadre du projet Région énergie du Jura bernois.

ETAT DU PROJET

Le Parc propose des projets pédagogiques aux enseignants de son territoire depuis plus de 10 ans, en particulier à travers le projet Graines de Chercheurs. Ces propositions sont très demandées puisqu'elles affichent complet depuis 3 ans. Le Parc a constitué année après année un réseau solide de contacts avec la grande majorité des établissements du territoire.

Sur cette base, de nouvelles demandes et besoins émergent depuis quelques années. Des enseignants et des établissements souhaitent aller plus loin. Certains travaillent par projets sur d'autres enjeux régionaux et sont soutenus à travers Graines de Chercheurs dans sa version « à la carte ». D'autres contactent le Parc pour bénéficier d'un accompagnement lors d'aménagements d'espaces extérieurs ou de formation pour des projets d'établissements, ce qui permet souvent de transformer ces intentions en véritables projets d'établissements impliquant de nombreux partenaires.

Graines de Chercheurs

Le projet Graines de chercheurs est proposé aux classes du Parc depuis 2010. A la découverte de leur environnement proche, les élèves peuvent explorer 4 thématiques : l'énergie, le verger, les hirondelles et le paysage autour de leur école. Cette recherche active, soutenue par divers ateliers et animations sur le terrain, aboutit à une restitution publique des résultats. Une classe est mobilisée en moyenne une dizaine de jours par année scolaire sur ce programme. Une formation est proposée aux enseignants, un dossier pédagogique contenant des activités concrètes et des liens avec les Moyens d'Enseignements Romands (MER) leur est fourni et un soutien financier leur est proposé pour organiser des sorties supplémentaires ou des achats de matériel nécessaire au projet.

Fréquentation :

- 2019-2020 : 22 classes, 380 élèves
- 2020-2021 : 23 classes, 434 élèves
- 2021-2022 : 25 classes, 450 élèves
- 2022-2023 : 25 classes, 461 élèves
- 2023-2024 : 27 classes, 453 élèves

Le Parc met la classe en contact avec des spécialistes du thème choisi. Ces spécialistes, la plupart des professionnels de l'animation, ont été formés au préalable par le Parc par deux sessions de 2 jours chaque année. Ces rencontres améliorant la qualité des prestations sera poursuivi durant la période 2025-2028.

A noter qu'une collaboration est aussi active avec le Parc du Doubs, qui a développé sous franchise du Parc Chasseral un projet Graine de Chercheurs.



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

L'appellation étant protégée par le Parc Chasseral, une convention a été signée entre les deux Parcs pour en garantir la qualité.

Une collaboration avec des chercheurs du Département de Géographie et Environnement de l'Université de Genève a été mise en place depuis 2021. Elle apporte des pistes intéressantes d'adaptation de Graines de Chercheurs paysage aux enjeux locaux (projets de nouveaux aménagements dans les villages notamment) et vise aussi à former d'avantage les enseignants participants. En 2025-28, ces adaptations seront transposées aux autres thèmes Graines de Chercheurs.

Suite à deux tests d'adaptation des projets sous forme plus courte, une version sera proposée au cycle 3 lors de la convention-programme 2025-2028, un public-cible encore peu touché mais pour lequel la demande est pourtant présente.

Une nouvelle thématique sur l'alimentation et l'agriculture a été testée avec une classe en 2021-2022, en collaboration avec la HEP-BEJUNE et le projet « GLOBE ». Ce thème sera développé et proposé aux écoles primaires du Parc pour la convention 2025-2028.

Graines de Chercheurs à la carte

L'idée de ce projet a germé suite à des sollicitations d'enseignants ayant déjà participé à un projet Graines de chercheurs et qui désiraient enseigner une nouvelle thématique avec le soutien pédagogique du Parc. Pour le Parc, cela permet d'explorer le potentiel de nouvelles thématiques d'enseignement par projet, et d'en faire ensuite profiter d'autres enseignants intéressés. Le Parc a proposé aux enseignants un soutien pédagogique, des sorties de terrain guidées sur la thématique demandée, des liens avec des partenaires de la région, et un soutien financier, en exigeant que les enseignants suivent les principes de bases qui structurent le projet Graines de chercheurs, dont la restitution publique en fin d'année.

Fréquentation :

- 2019-2020 : aucune demande
- 2020-2021 : 2 classes, 43 élèves (arbres, hérissons et faune du jardin)
- 2021-2022 : aucune demande
- 2022-2023 : 3 classes, 57 élèves (nuit, jardin, crise climatique)
- 2023-2024 : 4 classes, (forêt, eau, jardinage)

Projets d'établissements

Ce projet s'est développé pour donner suite à des sollicitations d'enseignants et de directions d'écoles qui désiraient un accompagnement pédagogique et technique concernant des actions de reverdissement dans leur cour d'école. De tels projets permettent de positionner les élèves comme des citoyens par l'effet visible de leur activité et d'élargir le public sensibilisé à la thématique traitée, ici la nature en milieu bâti.

Le Parc propose un accompagnement pédagogique afin que les élèves puissent participer à la mise en place des aménagements. Les élèves sont ainsi



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

actifs pour l'amélioration de leur cadre de vie. Cet accompagnement est souvent accompagné d'un conseil technique en biodiversité, faisant un lien avec le projet A3 « Nature au village ».

À la suite de la demande de la direction de ces écoles, le Parc propose également une formation sur mesure, afin d'utiliser au mieux ces espaces verts pour l'enseignement. Ces formations développent l'autonomie des enseignants et favorisent l'utilisation et le maintien à moyen et long terme des aménagements installés.

Le Parc accompagne sur demande la direction de l'établissement, les services techniques de la commune, et les spécialistes (paysagistes, autres), pour la coordination générale du projet et l'établissement d'un cahier des charges pour l'entretien de ces aménagements, assurant ainsi la pérennité de ces espaces.

Fréquentation :

- 2019-2020 : aucune demande
- 2020-2021 : 2 établissements (écoles primaires de Fontaines et Sonceboz)
- 2021-2022 : 2 établissements (écoles primaires de Coffrane et Cortébert)
- 2022-2023 : 2 établissements (école enfantine et école primaire de La Neuveville)
- 2023-2024 : 4 établissements (écoles primaires de Cernier, de Dombresson et de Sonvilier, Centre éducatif et pédagogique de Courtelary)

Les sollicitations concernent essentiellement des projets de reverdissement de cours d'école, avec des éléments permettant le jardinage et la récolte de fruits par les élèves. En 2023, une semaine d'activités et de réflexion sur la mobilité piétonne a été mise en place à l'école secondaire de Tramelan, dans le cadre du projet Traverses de Tramelan. Ce test sera poursuivi afin de permettre aux élèves de transformer une rue avec des aménagements éphémères favorisant la mobilité douce (voir projets B1 « Paysage et patrimoine au village » et C1 « Climat »).

Ces projets touchant un établissement entier seront orientés les prochaines années sur les questions d'énergie et d'adaptation au réchauffement (voir C1 « Climat »). D'autres thématiques se présenteront certainement et seront structurées et développées pendant la convention-programme 2025-2028.

A noter que le Réseau des parcs suisses a engagé une collaboratrice supplémentaire pour développer un projet « Ecoles du Parc » qui pourrait s'articuler avec ces prestations.

Développements

Pendant la convention-programme 2020-2024, l'équipe pédagogique du Parc Chasseral a proposé à toutes les écoles primaires des communes membres de leur présenter les offres du Parc à destination des écoles. Elle a recueilli les souhaits et besoins des enseignants.



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

De nouvelles communes rejoignant le Parc, un contact sera pris avec les établissements scolaires de ces nouvelles communes pour renouveler la démarche.

Il en sera fait de même avec les écoles des nouvelles communes germanophones arrivées dans le Parc en 2022 voir projet D2 « Animations pour enfants ». Une offre pédagogique sera adaptée ou créée pour pouvoir proposer un projet de plus longue durée aux deux communes germanophones et bilingues du Parc.

Depuis une décennie, le Parc crée des liens avec des enseignants souvent intéressés par le développement durable et l'enseignement par projet par exemple, à travers Graines de Chercheurs et d'autres prestations. L'opportunité est saisie en 2025-2028 de favoriser la mise en réseau de ces enseignants et établissements par la diffusion de bonnes pratiques et d'informations sous format électronique et par des rencontres d'échanges entre pairs sur le terrain. Une collaboration est prévue avec la HEP BEJUNE qui permettra d'élargir le réseau et d'apporter un soutien technique (voir projet E2 « Universités et Hautes écoles »).

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

En participant à ce projet, les établissements et les classes découvrent leur environnement proche, travaillent des compétences telles que la coopération, le développement de l'esprit critique et le changement de perspective, et réalisent des actions en faveur de la biodiversité, du paysage, de l'énergie, de la mobilité et de l'alimentation, thèmes traités dans d'autres projets du Parc. Par ces activités, les élèves, le corps enseignant, les directions, partenaires et parents participent à des actions concrètes au sein de leur commune, comme des reverdissements de cour d'école ou des aménagements de rues favorisant la mobilité scolaire piétonne. On peut également citer les sciences participatives avec le comptage des hirondelles de fenêtre.

PRESTATIONS 2025-2028

D1.01 Graines de Chercheurs

Poursuite des 4 thèmes de Graines de chercheurs. Une classe est mobilisée au moins 6 jours par année scolaire. Séances annuelles avec chaque partenaire du projet.

A noter qu'avec cette prestation 1/10 du nombre d'élèves des communes membres est concerné. Ainsi, pendant une période de Charte tous les élèves auront théoriquement pu participer à au moins une offre du Parc.

Pour mémoire

Indicateurs opérationnels

D1.1 annuel : Au moins 25 classes participent à ce programme (2700 élèves-jour)



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Le graine de chercheurs « hirondelles » a une composante de « science participative » systématique. Cette prestation de sciences participatives repose sur un indicateur du projet E1.4.

les classes participent au recensement des hirondelles de fenêtre dans leur village dans cinq localités. Coordination de l'action avec les élèves et des bénévoles afin de recenser le territoire d'une commune en entier. Le protocole et les relevés de terrain sont établis en collaboration avec la Station ornithologique suisse.

Soutien du Parc pour que les actions et les restitutions des classes en fin d'année (pour d'autres classes, les parents et/ou le grand public) soient en lien avec des projets de la commune, de partenaires régionaux et/ou d'autres projets du Parc.

D1.2 annuel : Au moins 4 classes de Graines de chercheurs font une restitution publique de leurs travaux

Travail d'adaptation des projets Graines de Chercheurs aux enjeux locaux, actualisation des contenus et méthodes, consolidation de la formation des enseignants participants. On notera en particulier l'adaptation du programme sur l'énergie qui intégrera aussi les questions climatiques

D1.3 2028 : Les contenus des projets Graines de Chercheur énergie et paysage ont été restructurés et adaptés.

D1.02 Graines de Chercheurs à la carte

Accompagnement des classes qui sollicitent le Parc pour une nouvelle thématique. Soutien de l'enseignant pour l'élaboration du programme, animations pédagogiques sur le thème, mise en contact avec des spécialistes du domaine, soutien financier, mise à disposition de documents pour d'autres enseignants intéressés.

D1.4 annuel : Une classe par année scolaire réalise un projet pédagogique de longue durée sur un thème développé par l'enseignant avec l'appui du Parc

D1.03 Projets d'établissements scolaires

Accompagnement pédagogique d'un semestre à plusieurs années scolaires. Ateliers participatifs, animations de découverte et actions de terrains permettent aux élèves d'être actifs tout au long du processus.

Quelques classes de l'établissement participent à un projet longue durée, par exemple Graines de chercheurs, et les autres classes participent plus ponctuellement. Accompagnement des acteurs impliqués (enseignants, direction de l'établissement, services techniques de la commune, spécialistes). Participation à la coordination générale du projet et à l'établissement d'un cahier des charges pour les mesures envisagées et réalisées.

D1.5 annuel : Au moins 2 établissements scolaires s'engagent dans un projet longue durée accompagné par le Parc



D1.04 Développements

Adaptation d'un thème Graines de chercheurs pour le cycle 3. Programme et durée adaptés aux besoins de l'école secondaire. Adaptations faites avec les partenaires impliqués. Une à 2 années test puis diffusion aux écoles secondaires du Parc.

D1.6 2028, au moins un projet pédagogique est proposé au cycle 3

Développement d'un projet pédagogique en allemand pour le cycle 2, en lien avec le Lehrplan 21, et en collaboration avec des partenaires spécifiques du thème. Par exemple en adaptant une partie d'un thème Graines de chercheurs, ou en développant une nouvelle thématique en français et en allemand sur l'alimentation.

D1.7 annuel dès 2027, au moins 1 projet pédagogique est proposé en allemand

Le Parc proposera à tous les établissements des nouvelles communes du Parc (depuis 2025) une présentation des offres du Parc pour les écoles, par exemple lors d'une séance des enseignants, ou à certaines personnes relais en sein de l'établissement. Une rencontre sera proposée aux établissements de cycle 3 des communes du Parc pour leur présenter les nouvelles offres spécifiques développées pour ce niveau.

D1.8 2028, les cercles scolaires des 7 nouvelles communes ont été rencontrés

Création d'un réseau d'enseignants ayant participé à un projet pédagogique du Parc. Transmission d'informations et échanges d'expérience par rapport aux activités d'éducation à la durabilité proposées par le Parc.

D1.9 annuel : Un échange d'expérience entre enseignants est organisé

Une à deux rencontres annuelles avec l'équipe pédagogique du Parc du Doubs. Suivi de la qualité des projets Graines de chercheurs par les évaluations des enseignants, l'autoévaluation annuelle de chaque thème, le contenu et le niveau de formation des animateurs pédagogiques, le programme du projet et le contenu des documents remis aux enseignants.

D1.10 annuel : Le Parc Chasseral vérifie la qualité des projets « Graines de chercheurs » du Parc du Doubs

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateurs globaux

D1.a annuel : Au moins « 2'800 élèves-jours » sont concernés par une prestation pédagogique de longue durée.



D1.b annuel : Les activités menées font l'objet d'une évaluation selon les principes proposés par éducation21.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Aline Brüngger, 25% EPT et Viviane Vienat, 15% EPT, co-responsables du pôle « Sensibilisation et Médiation »
- Caterina Grecuccio, animatrice et gestionnaire de projet, 25%
- Sarah Uldry, animatrice et gestionnaire de projet, 25%

Au total, le projet D1 « Ecoles du Parc » mobilise 0.90 personne.

Partenaires

- Directions de l'Instruction publique des cantons de Berne et de Neuchâtel
- Haute école pédagogique BEJUNE
- Université de Genève
- Education21, réseau romand des acteurs extrascolaires et réseau des formateurs EDD
- Directions et enseignants des écoles du Parc
- Station Ornithologique Suisse
- Services forestiers neuchâtelois et bernois, notamment Rendez-vous forêt bernoise
- Fondation Silviva
- animateurs pédagogiques
- Rétropomme
- Evologia
- Moulin de Bayerel
- Terragir
- Parc du Doubs et Centre Nature les Cerlatez

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Plan d'Etudes Romand (PER), en particulier les capacités transversales et la formation générale, et Moyens d'Enseignement Romand (MER)
- Schéma directeur pour l'éducation dans les Parcs et centres nature (OFEV, 2012)
- Orientation vers les effets et la qualité dans la conception de supports pédagogiques en éducation à l'environnement (éducation21, 2019), en particulier l'attention aux outcome et output dans la planification des prestations.
- L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école et dans l'enseignement (éducation21, 2018)

Un territoire animé par ses habitants

- Compréhension de l'EDD. Une définition de travail pour éducation21 (éducation21, 2023), en particulier les chapitre 4.4 sur les méthodes pédagogiques et 4.6.2 sur les compétences prioritaires,
- Programme d'activité 2020-2023 de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP), en particulier dans le domaine de la priorité politique 2.3. Éducation en matière de durabilité (Programme d'activité 2024-2027).
- Projet « Ecoles du Parc » du Réseau des parcs suisses, participation au groupe de travail pour le développement de ce nouveau projet.

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont menées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

D1 Ecoles du parc	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	160'000	160'000	160'000	160'000	640'000
D1.01 Graines de Chercheurs	100'000	100'000	100'000	100'000	400'000
D1.02 Graines de chercheurs à la carte	25'000	25'000	25'000	25'000	100'000
D1.03 Projets d'établissement	25'000	25'000	25'000	25'000	100'000
D1.04 Développement	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000

	2025			2026			2027			2028			Total		
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	160'000			160'000			160'000			160'000			640'000		
RESSOURCES FINANCIERES	160'000	100%		160'000	100%		160'000	100%		160'000	100%		640'000	100%	
Confédération « parcs »	80'000	50%	*	80'000	50%		80'000	50%		80'000	50%		320'000	50%	
Confédération « autres »	0	0%	*	0	0%		0	0%		0	0%		0	0%	
Canton BE «parcs»	32'000	20%		32'000	20%		32'000	20%		32'000	20%		128'000	20%	
Canton BE «autres»	0	0%		0	0%		0	0%		0	0%		0	0%	
Canton NE "parcs"	12'000	8%		12'000	8%		12'000	8%		12'000	8%		48'000	8%	
Cantons NE «autres»	0	0%		0	0%		0	0%		0	0%		0	0%	
Parc "contribution financière"	36'000	23%	➡	36'000	23%		36'000	23%		36'000	23%	➡	144'000	23%	
Communes et membres	30'000			30'000			30'000			30'000			120'000		
Soutiens affectés sur projet	6'000			6'000			6'000			6'000			24'000		
Soutiens affectés sur projet à trouver	0			0			0			0			0		
Financement par les bénéficiaires sûres	0			0			0			0			0		
Financement par les bénéficiaires à trouver	0			0			0			0			0		
ventes, recettes, dédommagement sûres	0			0			0			0			0		
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0			0			0			0			0		
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%		0	0%		0	0%		0	0%		0	0%	
Prestations offertes par le Parc		0%	*		0%			0%			0%		0	0%	
Prestations offertes par des tiers	0	0%		0	0%		0	0%		0	0%		0	0%	

D2 Animations pour enfants

Le Parc propose des activités ponctuelles de découverte du vivant pour les classes d'écoles, les groupes d'enfants et les groupes de jeunes. Des animations pédagogiques guidées et des chantiers-nature permettent aux jeunes de découvrir les richesses naturelles du Parc et de participer à sa préservation. Le Parc développe et entretient des partenariats avec des structures régionales actives dans l'éducation afin de donner plus d'ampleur à ses projets, et accompagne ces partenaires dans la création d'offres de qualité.

DESCRIPTIF

Ces sorties de découverte active sur le terrain s'adressent aux classes de l'école obligatoire (cycles 1, 2 et 3) et du post-obligatoire (gymnases et école professionnelles) ainsi qu'aux groupes de jeunes et d'enfants (passeports vacances par exemple).

Ces prestations ponctuelles constituent souvent un premier contact avec les actuels et futurs enseignants du Parc et des régions limitrophes.

Les contenus et méthodes des activités animées par le Parc répondent à des objectifs pédagogiques du Plan d'études romand (PER) et mettent l'accent sur des activités sensorielles et fortes en émotions, facteur d'impact important des prestations d'éducation à l'environnement.

Ces activités sont menées sur mandat par des animateurs pédagogiques et des encadrants formés.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable.

- Renforcer la connaissance et le lien des enfants de la région à leur environnement et enjeux régionaux.
- Faire connaître la région aux enfants « hors-Parc » sous l'angle de l'environnement et des enjeux régionaux.

Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste.

- Une dynamique élevée d'actions en faveur de la biodiversité, aussi bien par le Parc que de la part d'autres acteurs.

Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques.

- Les habitants et acteurs sont fiers et connaissent les espèces emblématiques du territoire.



Importance du projet pour le Parc

Ce projet représente une carte de visite importante du Parc par le nombre de personnes touchées directement (enfants) et indirectement (enseignants et parents d'élèves) et contribue à la notoriété et à la crédibilité du Parc. Les activités proposées visent à inspirer et mobiliser élèves et enseignants et leur donner des impulsions pour construire une région durable.

Le volet partenariats du projet permet au Parc de toucher davantage de personnes et d'utiliser ainsi les ressources de manière plus efficace. Le Parc privilégie les partenariats mobilisateurs et rassembleurs allant dans le sens de ses missions.

Lien avec d'autres projets

A1 Forêts riches en espèces

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

C4 Economie de proximité

D3 Médiation territoriale

ETAT DU PROJET

Animations pédagogiques

Le Parc Chasseral propose depuis 2010 des animations pédagogiques d'une demi-journée ou d'une journée, pour les classes du Parc et pour celles en visite lors d'une course d'école ou d'un camp scolaire. Ces animations s'adressent également à d'autres groupes d'enfants, comme les passeports vacances et les camps d'été. Elles se déroulent en principe sur le terrain, en différents lieux du territoire du Parc et sont accessibles en transports publics. Les lieux d'activité sont régulièrement adaptés en fonction des nouvelles communes et besoins des classes (par exemple, nouveau lieu en 2022 : Evilard-Macolin, commune entrée dans le Parc au 1^{er} janvier de cette année).

En tout, 9 thématiques sont proposées aux classes (biodiversité, plantes comestibles, observation du paysage et dessin, énergie, nature par les sens, arbres, traces d'animaux, jeu de rôle du paysage, à la ferme).

7 de ces 9 thèmes sont également proposés en allemand.

De nouveaux thèmes et partenariats ont été développés en fonction des besoins et opportunités. En 2020, le nouveau thème « Un jour à la ferme » a été introduit en collaboration avec Ecole à la ferme (Fondation Rurale Interjurassienne et Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture). En 2023, cette animation est proposée sur 9 fermes du Parc.

Certaines de ces animations ont été créées il y a plus de 10 ans. L'un des enjeux de cette nouvelle convention-programme est d'actualiser et d'adapter les contenus pour qu'ils reflètent l'état des connaissances actuel, autant techniquement que didactiquement.



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Fréquentation :

- 2020 : 74 classes, 1376 élèves
- 2021 : 111 classes, 2016 élèves
- 2022 : 98 classes, 1837 élèves
- 2023 : 76 classes, 1486 élèves

A noter que le pic de fréquentation de 2021 (Covid-19) s'explique par l'adaptation des animations en sorties atteignables facilement à pied depuis toutes les écoles du Parc.

Ces activités sont menées par des animateurs pédagogiques externes formés (accompagnateurs en montagne, pédagogues par la nature ou enseignants) et participant à un échange d'expérience annuel organisé par le Parc Chasseral (voir fiche D3 « Médiation territoriale »). Cette équipe s'est régulièrement élargie pour pouvoir répondre aux sollicitations croissantes des classes. En 2023, elle est formée de 12 personnes. Le défi pour la période 2025-2028 est de consolider cette équipe de mandataires et de maintenir le faible taux de changement actuel.

La promotion de ces animations est effectuée par un dépliant papier envoyé à toutes les écoles obligatoires des cantons de Neuchâtel et Berne, et par un courriel à tous les enseignants ayant déjà participé à une activité du Parc. Elle est également diffusée par plusieurs plateformes de partenaires (éducation21, les newsletters des directions d'instructions publiques des cantons de Berne et Neuchâtel (DIP), et le magazine Environnement de l'OFEV).

Chantiers-nature pour classes et groupe de jeunes

Les chantiers-nature sont proposés depuis 2015 aux classes et jeunes de la région et en dehors du Parc. Ils ont vite rencontré un vif succès. Sur une demi-journée, un ou plusieurs jours de suite, les jeunes s'impliquent dans des actions en faveur de la biodiversité (entretien de pâturages boisés, réalisation de petites structures ou encore revitalisation de haies), mais aussi plantations de fruitiers, ramassage de pommes ou entretien de chemins pédestres.

L'équipe d'encadrant.e.s es a été formée afin de proposer en complément de l'action de terrain des activités pédagogiques de qualité et en lien avec les thèmes de durabilité. Ces chantiers sont désormais, pour la grande majorité, réalisés dans le cadre d'un projet du Parc : entretien de pâturages, restauration de mur en pierres sèches, ramassage de fruits et transformation en jus.

Fréquentation :

- 2020 : 15 classes, 270 élèves (année particulière en raison du Covid-19)
- 2021 : 10 classes, 180 élèves
- 2022 : 11 classes, 198 élèves
- 2023 : 15 classes. 298 élèves



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Face à la demande croissante de groupes, le Parc va davantage développer les collaborations et mandats avec des structures externes spécialisées. La possibilité d'organiser de tels chantiers sera communiquée de manière systématique aux éventuels bénéficiaires (agriculteurs, bourgeoisies, associations, etc.).

Partenariats

Les nombreuses collaborations régionales et nationales permettent de développer une éducation à la durabilité (ED) d'une part de qualité et d'autre part avec d'avantage d'ampleur dans le territoire du Parc.

Au niveau régional, le Parc accompagne des structures souhaitant développer davantage d'activités pour les écoles (par exemple l'Observatoire astronomique de Mont-Soleil, Evologia, les forestiers du Jura bernois et de Val-de-Ruz ou encore le Moulin de Bayerel).

A titre d'illustration, dès 2022, une collaboration avec Evologia à Cernier a abouti au développement de plusieurs offres pédagogiques. Citons une nouvelle animation sur la biodiversité au jardin pour les classes enfantines et primaires ou encore trois jeux de pistes pour les familles et groupes d'adultes. Le Parc a accompagné cette structure sur la qualité des prestations et a mis en place des synergies concernant la diffusion de l'offre.

A noter que l'arrivée du Centre suisse du paysage à Chasseral ouvre peut-être de nouvelles opportunités de partenariat. Mais il est trop tôt en août 2023 pour dégager une quelconque perspective concrète.

Au niveau suprarégional, le Parc collabore avec des structures établies pour construire des synergies (éducation21, les autres parcs romands, Silviva, Globe, la HEP BEJUNE, le Département de Géographie et Environnement de l'Université de Genève ou La Salamandre notamment). Le Parc participe en outre activement aux réseaux et rencontres entre professionnels de l'éducation hors les murs et ED (Education à la Durabilité).

La collaboration avec éducation21 se traduit par exemple par une relecture de documents pédagogiques et une participation du Parc au réseau des acteurs extrascolaires. Autre exemple : la HEP BEJUNE et le Parc travaillent ensemble depuis 2016 sur plusieurs projets dont la journée de la rentrée en première année de tous les futurs enseignants de cycle 2 organisée par le Parc, et depuis 2021 également dans le domaine de la recherche en éducation. Par ces premiers projets, le Parc fait connaître ses prestations auprès des futurs enseignants ainsi que des méthodes d'ED et d'éducation en plein air. Grâce aux projets de recherche, le Parc peut améliorer la qualité de ses prestations (voir projet E2 « Universités et Hautes écoles »).

Actuellement, des conventions sont actives avec Evologia, le Moulin de Bayerel, des forestiers bernois et neuchâtelois et Rétropomme.



EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les animations proposées sont ajustées en continu pour rester attractives. Des nouveaux lieux, notamment sur les communes qui rejoignent le Parc, servent de points de départ des animations.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

D2.01 : Animations pédagogiques

Poursuite et développement des animations pédagogiques, sur au moins 7 lieux du Parc avec différents partenaires.

D2.1 annuel : Au moins 50 animations (tous thèmes confondus) effectuées concernant 1000 élèves

Amélioration continue des 9 thèmes d'animations différents proposés.

D2.2 annuel : 9 thèmes sont proposés et actualisés

Toutes les directions d'établissement de l'école obligatoire de l'espace BEJUNE et des écoles germanophones bernoises sont informées de ce programme chaque année hormis celles qui sont déjà dans un Parc (Doubs, Gantersch et Diemtigtal)

D2.3 annuel : Programme actualisé envoyé à 300 établissements

Développement de lieux d'animation sur le territoire et notamment des nouvelles communes qui rejoignent le Parc en 2025.

D2.4 2028 : Un lieu dans une des nouvelles communes sert de point de départ à des animations

D2.02 Chantiers nature pour écoles

Poursuite des chantiers nature pour les classes primaires.

D2.5 annuel : 4 classes primaires réalisent des interventions de terrain

Poursuite des chantiers nature pour les groupes de jeunes (classe secondaire, gymnase, classe professionnelle et autre public).

D2.6 annuel : 2 chantiers-nature sont réalisés avec des adolescents (écoles secondaires, gymnases ou écoles professionnelles)



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Développement des collaborations avec des structures externes d'encadrement et amélioration de la gestion des sollicitations de structures bénéficiaires de ces chantiers (fermes, producteurs locaux, métairies, bourgeoisies, communes, syndicats...).

D2.7 2025 et 2027 : Pour chacune de ces années, un chantier nature pour écoles est réalisé avec un nouveau partenaire

Pour mémoire

Les chantiers-nature pour adultes sont traités dans le projet tourisme durable (C3)

D2.03 Partenariats

Le Parc participe à des réseaux et rencontres entre spécialistes de l'éducation hors les murs et de l'éducation à la durabilité

D2.8 annuel : Le Parc participe à une rencontre entre spécialistes de terrain de l'éducation hors les murs

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateur global

D2 annuel : Au moins 1000 élèves participent à une activité de découverte.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Aline Brüngger, 20% d'EPT et Viviane Vienat, 10% EPT, co-responsables du pôle « Sensibilisation et médiation »
- Caterina Grecuccio, animatrice et gestionnaire de projet, 25%
- Sarah Uldry, animatrice et gestionnaire de projet, 15%
- Martina Ribalda, animatrice et gestionnaire de projet 25 %

Au total, le projet D2 « Animations enfants » mobilise 0.95 personne.

Partenaires

- Directions et enseignants des écoles du Parc
- Directions de l'Instruction publique des cantons de Berne et de Neuchâtel
- Haute école pédagogique BEJUNE
- Ecole à la ferme (FRI et CNAV)
- Moulin de Bayerel
- Evologia
- Observatoire astronomique de Mont-Soleil
- Bourgeoisies du Parc
- BerneRando
- Agriculteurs et forestiers actif sur le territoire du Parc
- animateurs pédagogiques



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

- Médias spécialisés (l'éducateur, Magazine Environnement)
- La Salamandre

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Plan d'études romand (PER) et Moyens d'enseignement romand (MER)
- Schéma directeur pour l'éducation dans les Parcs et centres nature (OFEV, 2012)
- Orientation vers les effets et la qualité dans la conception de supports pédagogiques en éducation à l'environnement (éducation21, 2019), , en particulier l'attention aux outcome et output dans la planification des prestations.
- L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école et dans l'enseignement (éducation21, 2018)

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Ces prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	150'000		150'000		150'000		150'000		600'000	
D2.01 Animations pédagogiques	105'000		105'000		105'000		105'000		420'000	
D2.02 Chantier-nature pour écoles	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000	
D2.03 Partenariat	20'000		20'000		20'000		20'000		80'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	150'000		150'000		150'000		150'000		600'000	
RESSOURCES FINANCIERES	150'000		150'000		150'000		150'000		600'000	
Confédération « parcs »	75'000	50%	75'000	50%	75'000	50%	75'000	50%	300'000	50%
Confédération « autres »	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	33'000	22%	33'000	22%	33'000	22%	33'000	22%	132'000	22%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	12'000	8%	12'000	8%	12'000	8%	12'000	8%	48'000	8%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	30'000	20%	30'000	20%	30'000	20%	30'000	20%	120'000	20%
Communes et membres	22'000		22'000		22'000		22'000		88'000	
Soutiens affectés sur projet			0						0	
Soutiens affectés sur projet à trouver			0						0	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	8'000		8'000		8'000		8'000		32'000	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%



D3 Médiation territoriale

Le Parc organise et facilite des manifestations et rencontres, souvent avec un regard artistique, ayant pour vocation de mettre un éclairage sur un enjeu territorial majeur et de favoriser le dialogue.

DESCRIPTIF

La médiation territoriale a pour but la rencontre de personnes sur les enjeux territoriaux. Elle contribue à partager et développer autour des enjeux régionaux une culture locale qui renforce l'identité et la spécificité régionale et contribue ainsi à l'attractivité et la résilience régionale.

Cette médiation territoriale regroupe diverses activités qui permettent la rencontre : arts, journées thématiques, ateliers, conférences philosophiques ou scientifiques, formations, rencontres festives, etc.

Dans le projet 2025-2028 décrit ici n'apparaissent que les activités de médiation territoriale de grande ampleur qui rassemblent au-delà des acteurs directement concernés par un projet ou une thématique ciblée. Ainsi les outils de médiation territoriale de petite ampleur (moins de 25 personnes), nécessaire à la bonne marche d'un projet spécifique sont développés et décrit dans chacune des fiches de projets.

La médiation territoriale fait suite au projet 2020-2024 « Culture du patrimoine ». Par la médiation territoriale, le projet se concentre sur sa vocation principale de sensibilisation et de mobilisation d'acteurs variés sur un enjeu commun par un éclairage artistique.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs.

- La diversité des structures paysagères et leur évolution sont documentés. Les enjeux autour du paysage et du patrimoine sont connus et discutés.

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc.

- Les habitants intéressés peuvent s'impliquer dans la durée sur des objets bien ciblés pour lesquels ils sont motivés. Les habitants participent plus régulièrement à la vie de leur territoire et à l'élaboration d'une vision commune pour l'avenir, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices

- Le Parc contribue à faire connaître l'histoire et les spécificités de la région mais aussi élargit la réflexion sur des enjeux plus globaux

Importance du projet pour le Parc



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Evènements, mises en réseau, sorties et ateliers permettent de donner de l'ampleur et du souffle aux projets thématiques du Parc. Ces dispositifs favorisent des résultats sur la durée. Par l'art, le projet permet de rassembler les personnes et ouvre des perspectives de développement.

Lien avec d'autres projets

Ce projet peut être en lien avec tous les autres projets du Parc. A court terme, on peut néanmoins citer les projets suivants :

A2 Biodiversité des pâturages et des champs
B2 Culture du bâti et du paysage
C3 Tourisme durable
C4 Economie de proximité
D4 Communication

ETAT DU PROJET

Le Parc organise et facilite des manifestations et rencontres, souvent avec un regard artistique, ayant pour vocation de mettre un éclairage sur un enjeu territorial majeur et de favoriser le dialogue. Ces événements permettent aussi de nouer et renforcer des partenariats régionaux et nationaux pour ouvrir des perspectives et donner d'avantage d'ampleur au travail du Parc.

Bal(l)ades

Depuis 2011, le Parc et l'Opéra décentralisé de Neuchâtel ont développé et consolidé le concept de Bal(l)ades... : découverte d'un lieu insolite et d'une œuvre de musique contemporaine.

57 Bal(l)ades ont ainsi été organisées au total jusqu'en 2023 (les chiffres 2024 seront connus après la rédaction de ce document). La participation annuelle (4 à 5 événements en général) oscille en fonction des jauges entre 800 et 1200 personnes. A noter que ces événements sont quasiment à chaque fois complets ces dernières années. Des communes ont manifesté leur intérêt à voir de tels événements se dérouler sur leur territoire. Le Parc du Doubs, avec l'accord du Parc Chasseral et l'implication de l'ODN, développe également une Bal(l)ade sur son territoire depuis 2017.

Ces Bal(l)ades sont désormais une offre importante et incontournable du Festival des Jardins Musicaux, de grande renommée, qui draine de 13'000 à 15'000 spectateurs par an.

La réalisation de Bal(l)ades va se poursuivre pendant la convention programme 2025-2028

Arts-en-Vue

En 2017, la commune de Val-de-Ruz a marqué son souhait de développement du site de La Vue-des-Alpes et dans ce cadre a soutenu deux expositions artistiques.

En 2018, Art-en-Vue I, « Des murs et des hommes », exposition photographique exposée également en hiver sur les pistes de ski des Bugnenets-Savagnières. Cette exposition a rencontré un franc succès. Elle a permis de mettre en valeur le travail réalisé autour de la restauration des murs en pierres sèches le long des anciennes voies historiques autour de La Vue-des-Alpes



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

En 2021 Art-en-Vue II, « Dialogue avec le paysage : Des Vieux-Prés aux Nouveaux-Prés ». Cette exposition d'œuvres et de restitution littéraire des écrits autour de la vie agricole du site de Jean-Paul Zimmerman, auteur vaudruzien, a aussi rencontré un grand succès avec près de 3'700 visiteurs, et ce malgré la pandémie. Elle a aussi été le déclencheur de nouvelles dynamiques avec les acteurs de La Vue-des-Alpes. Ce projet a été soutenu par l'Office fédéral de la Culture dans le cadre de l'appel à projet « Patrimoine pour tous » (19 dossiers retenus sur 136 déposés).

La commune de Val-de-Ruz a marqué son intérêt pour la poursuite de ce type d'installations artistiques. Art-en-Vue III est ainsi planifié pour être réalisé en 2025 ou 2026. La thématique se focalisera autour du bois « Paysage de forêt : du pâturage à la construction ». Des pavillons artistiques devraient être posés. Le concept a été élaboré avec la Haute école bernoise (BFH), département architecture, et son partenaire péruvien l'Université pontificale catholique du Pérou. La mobilisation de financement de tiers sera un aspect déterminant pour la réalisation de cette exposition.

Exposition et évènements de médiation territoriale

L'exposition « Au cœur du patrimoine de Nods », parcours photographique de Monika Flückiger, a été visible tout au long de l'été 2021. Cette exposition était traitée dans le cadre du projet « Habiter Nods » (voir projet B1 « Paysage et patrimoine au village »).

L'exposition en plein air « Le paysage dans tous ses états, déambulation photographique dans le Val-de-Ruz au 1/100^{ème} » a mis en avant par des photos imprimées sur du bois l'évolution de 33 sites documentés par l'Observatoire photographique du Paysage du Parc. L'exposition était intégrée dans la prestation « Observatoire photographique du paysage » (voir projet B2 « Culture du bâti et du paysage »).

Notons également :

- Le Spectacle chorégraphique « Silva » de la Compagnie Synergie, mis en scène par Cédric Gagneur, présenté dans un pâturage de Lignièrès en septembre 2021. Le Parc a organisé l'immersion des chorégraphes dans les forêts.
- La conférence « Le patrimoine à l'épreuve de l'avenir » a été organisée en partenariat avec Patrimoine bernois, groupe régional Jura bernois, à Tramelan en juin 2022. Développée dans le cadre des 50 ans du Prix Wakker, elle a réuni une cinquantaine de professionnels. Elle a permis de lancer le projet des « Traverses de Tramelan ».

Par ailleurs, le Parc mène depuis plusieurs années des développements culturels pour mettre en œuvre son patrimoine et ses spécificités. La visite-spectacle « Le Salaire de la Suze », (2012-2022), « Où est Monsieur Langel ? » (2021 et 2022), le « Soundwalk Météorite du Twannberg » (2022 et 2023) en constituent quelques exemples. En fonction des demandes et opportunités, d'autres projets de soundwalk pourraient voir le jour.

Ateliers, sorties et rencontres



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Le Parc organise des visites, ateliers, rencontres de professionnels et sorties guidées. Une partie des prestations proposées sont des offres de découverte s'inscrivant dans des événements régionaux ou nationaux comme la Fête de la nature, la Journée de la forêt, les Journées du patrimoine ou la Nuit des chauves-souris.

Entre 2020 et 2022, 28 sorties guidées autour de nos divers patrimoines ont été réalisées avec une dizaine de partenaires totalisant 327 participants (hors journées thématiques réalisées avec des partenaires).

Une nouvelle offre de visites guidées sera développée autour de l'ornithologie, vecteur puissant de sensibilisation à la nature. Ce développement a pour base le fort intérêt de différents publics pour le sujet : les guides et animateurs ayant participé à la formation sur les oiseaux de pâturages boisés en 2023, des agriculteurs bénéficiant de conseils techniques et des visiteurs.

A noter également la conférence-rencontre de Baptiste Morizot sur une approche du vivant mise sur pied avec le Réseau des Parcs suisses et le Club 44 de La Chaux-de-Fonds. L'événement a rassemblé près de 150 personnes sur 2 jours en octobre 2022 sur l'Île Saint-Pierre.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les événements de médiation territoriale donnent des impulsions pour permettre les échanges et rassembler des groupes d'habitants autour d'enjeux régionaux. Ils contribuent à renforcer une culture du dialogue et une bonne qualité de vie dans une région engagée pour la durabilité. Ils permettent aussi de diffuser des bonnes pratiques pour que les initiatives intéressantes soient reprises dans d'autres communes et institutions. Ce projet vise aussi à mobiliser des groupes d'habitants qui pourront apporter des propositions pour des projets futurs.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

D3.01 Bal(l)ades

Poursuite de la réalisation annuelle des Bal(l)ades telles que développées depuis 2011

*D3.1 annuel : 4
Bal(l)ades sont
organisées*

D3.02 Événements de médiation territoriale

Réalisation de l'exposition artistique Art-en-Vue III autour du thème prévu : « Paysage de forêt : du Pâturage à la construction ». La réalisation reste soumise au soutien financier de sponsors, les fonds alloués par cette présente convention programme restant insuffisants pour ce type d'événements.

*D3.2 2028 : Au moins un
événement d'ampleur
est organisé pendant la
période*



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

D3.03 Ateliers, sorties et rencontres

Faire découvrir les oiseaux est une manière active de sensibiliser à l'environnement. Avec les associations ornithologiques locales, le Parc va développer des sorties guidées de découverte des oiseaux pour adultes et enfants.

Des endroits d'observation seront soigneusement choisis et des guides formés tant sur les contenus que les modalités pratiques. Du matériel d'observation sera acquis.

Sorties guidées : accompagnement de guides de la région pour l'élaboration de leurs sorties afin qu'elles suivent les principes de durabilité et de respect de la faune.

Participation du Parc à des journées nationales et internationales destinées à un large public (Fête de la nature, journées du patrimoine, journée internationale de la forêt, nuit des chauves-souris, etc.).

Formation des guides : Organisation et conduite de journées de formation et mises en réseaux pour les guides, animateurs et partenaires.

Organisation de conférences, journées thématiques ou autres séminaires autour d'enjeux ayant trait à la durabilité et au territoire. Ces événements permettent de porter un autre regard sur des thèmes importants pour le Parc et de nourrir les projets et réseaux. Des objectifs d'apprentissage précis et réalistes sont formulés. Ces derniers font l'objet d'une évaluation écrite

D3.3 annuel à partir de 2026 : L'offre de découverte ornithologique est proposée aux enfants et aux adultes

D3.4 annuel : Conseil pour l'élaboration d'au moins 5 sorties de tiers

D3.5 annuel : Participation à au moins 5 journées thématiques nationales

D3.6 annuel : Tous les animateurs et guides participent à une formation.

D3.7 Au moins 2 événements organisés

Indicateurs pour la convention programme

Indicateur global

D3 a annuel : au moins 1200 adultes participent à une prestation de médiation territoriale du Parc ou d'un partenaire collaborant sur cette prestation avec le Parc

D3 b annuel : deux formations pour guides, animateurs et partenaires rassemblant un total d'au moins 25 personnes au total

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Viviane Vienat, également co-responsable du pôle « Sensibilisation et médiation », 10% EPT et Géraldine Guesdon, également responsable du Pôle paysage, 10%
- A recruter, responsable spécifique pour ce projet, 40%.

Au total, le projet « Médiation territoriale » mobilise l'équivalent de 0.60 personne.



Partenaires

Bal(l)ades :

- L'opéra décentralisé de Neuchâtel, producteur du festival des Jardins Musicaux
- Evologia à Cernier
- Parc du Doubs
- Partenaires locaux en fonction des lieux retenus

Événements de médiation territoriale

- Communes et organisation régionales
- Artistes et associations culturelles locales en fonction des projets

Ateliers, sorties et rencontres

- Association suisse des accompagnateurs en montagne (ASAM), section Arc jurassien
- Ecole nature Seeland
- Organisations rassemblant des guides (par exemple a-hike) et guides indépendants
- Association de la Fête de la nature et autres organisations responsables de journées thématiques nationales
- Club 44

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Office fédéral de l'environnement, Schéma directeur pour l'éducation dans les Parcs et centres nature (OFEV, 2012) ; en particulier les extraits traitant de l'éducation non formelle et de l'éducation informelle.
- Orientation vers les effets et la qualité dans la conception de supports pédagogiques en éducation à l'environnement (éducation21, 2019), en particulier l'attention aux outcome et output dans la planification des prestations.
- Office fédéral de la culture : Traditions suisses inscrites / Liste représentative UNESCO du patrimoine culturel immatériel
- Office fédéral de la culture, Concept « Culture du bâti »
- Inventaires cantonaux Patrimoine culturel immatériel
- Réseau des parcs suisses : Le patrimoine culturel immatériel dans les parcs suisses et sites UNESCO : note d'orientation (2018)
- Rapport général sur l'avenir d'Evologia (2014)
- Programmation annuelle du festival des Jardins Musicaux
- Concept culturel du Conseil du Jura bernois (2022-2026)
- Val-de-Ruz : Accord de positionnement stratégique du Val-de-Ruz, « Développement événementiel du site de La Vue-des-Alpes »
- Val-de-Ruz : Site de La Vue-des-Alpes, rapport d'information au Conseil général présentant la vision touristique et la stratégie foncière
- Stratégie éducation au développement durable du Parc régional Chasseral (2014)



CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

D3.1 Bal(l)ades
D3.2 Evénements de médiation territoriale
Art-en-Vue III
D3.3 Ateliers, sorties et rencontres

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	175'000	175'000	175'000	175'000	700'000
D3.01 Bal(l)ades	115'000	115'000	115'000	115'000	460'000
D3.02 Evénements de médiation territoriale	45'000	45'000	45'000	45'000	180'000
D3.03 Ateliers, sorties et rencontres	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	175'000	175'000	175'000	175'000	700'000
RESSOURCES FINANCIERES	174'000	174'000	174'000	174'000	696'000
Confédération « parcs »	85'000	85'000	85'000	85'000	340'000
Confédération « autres »	0	0	0	0	0
Canton BE «parcs»	40'000	40'000	40'000	40'000	160'000
Canton BE «autres»	0	0	0	0	0
Canton NE "parcs"	14'000	14'000	14'000	14'000	56'000
Cantons NE «autres»	0	0	0	0	0
Parc "contribution financière"	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
Communes et membres	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	5'000	5'000	5'000	5'000	20'000
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	1'000	1'000	1'000	1'000	4'000
Prestations offertes par le Parc	0	0	0	0	0
Prestations offertes par des tiers	1'000	1'000	1'000	1'000	4'000

Le budget est régulier sur les 4 ans. Le projet Art-en-Vue va occasionner un coût supplémentaire en 2026. Il sera pris en charge par du sponsoring spécifique.



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

D4 Communication

Au travers d'outils multimédia (presse écrite, médias électroniques, médias sociaux), la communication a pour mission de valoriser les actions du Parc, les faire connaître, les rendre concrètes et compréhensibles aux habitants, communes et institutions partenaires. Elle a pour vocation d'insuffler un sentiment d'appartenance et d'intégrer les notions de durabilité dans une démarche incitative et motivante.

DESCRIPTIF

Le projet de communication informe avec régularité les habitants sur le Parc et ses activités. Les activités proposées contribuent à la promotion globale du Parc. La communication contribue ainsi à la sensibilisation à la durabilité.

La communication soutient aussi directement le développement des projets par de l'appui sur le narratif et l'image auprès des chargés de projet.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc.

- Les habitants savent ce qu'est le Parc, comment ils peuvent travailler avec lui dans leur intérêt et celui de la région.

Importance du projet pour le Parc

La communication est primordiale pour faire connaître le Parc et ses projets, susciter l'adhésion des habitants aux valeurs défendues par les parcs suisses et induire des changements de comportement à même de mener la région vers plus de durabilité.

Lien avec d'autres projets

La communication est en lien direct avec tous les projets menés par le Parc. Il faut noter le lien spécifique avec le marketing touristique de certaines activités (Projet C3 « Tourisme durable »).

ETAT DU PROJET

Ce projet n'a pas de temporalité propre et est mené depuis le début de l'existence du Parc. De façon générale, le Parc a poursuivi l'intensification de l'information autour de ses projets de terrain, de ses événements, animations, marchés et autres manifestations. Il a mené une intense campagne d'information dans les médias mais surtout auprès des communes et de leurs habitants dans le cadre du renouvellement de sa Charte, en 2020, avec la publication, commune par commune, de documents spécifiques montrant les actions concrètes menées sur leur territoire en partenariat avec elles. A une échelle plus réduite, une semblable campagne de communication a été



menée en 2023 dans le cadre de l'extension à 7 nouvelles communes au nord-est du Parc.

Le Parc s'est doté d'un nouveau site internet entre 2018 et 2020. Le site est séparé en quatre grandes parties : « Le Parc », « Agir », « Découvrir » et « Infos pratiques ». La partie « Le Parc » a été complètement revue et actualisée en 2022. Le site s'enrichit chaque année de nouvelles pages liées aux projets. Il est actualisé en permanence, avec un rafraîchissement printanier global. Une section « actualités » et « vidéo » illustrent par l'image, le texte et la vidéo l'actualité du Parc de façon dynamique, notamment via la page d'accueil.

L'utilisation du site internet reste toutefois limitée, ses pages les plus vues concernent les webcams régionales et la météo. Il est donc surtout utilisé comme site de dépôt d'informations spécifiques aux projets. C'est par le biais de la newsletter ou des réseaux sociaux que l'on amène les visiteurs sur www.parcchasseral.ch, sinon le grand public n'y vient pas ou peu. Une forte convergence (crossmedia) existe ainsi entre ces différents outils de communication.

Cette convergence des informations sera encore affinée en 2023 et 2024 pour moderniser la newsletter. L'intention est de retourner le sens de la conversion (aujourd'hui newsletter > site internet, demain site internet > newsletter). Avec deux objectifs : permettre une information plus complète et spécifique sur le site internet et en même temps alléger la newsletter, aujourd'hui trop dense à lire.

Le Parc continue d'entretenir les excellentes relations qu'il a développé au fil des ans avec les médias locaux et régionaux (et nationaux de façon plus épisodique). La communication à la presse (entre 50 et 60 communiqués par an) a constitué et continuera de constituer le socle de la communication grand public. L'avantage : une fois un communiqué validé par les chargés de mission, son contenu peut être utilisé sur tous les formats de la communication du Parc : web, newsletter, médias sociaux, rapport d'activités, etc. sans plus solliciter les responsables de projets, laissant ainsi une grande autonomie à la communication, et l'espace nécessaire aux responsables de projets pour mener leurs missions spécifiques.

En matière de communication régionale, un gros effort est et devra continuer à être porté à l'articulation avec la marque territoriale « Grand Chasseral », à laquelle le Parc a contribué. A noter que ce marketing territorial est jugé bénéfique à l'ensemble de la région et profite indirectement à la notoriété du Parc par la répétition de la locution « Chasseral ».

Communication régionale

La communication régionale s'appuie sur la presse écrite payante (Le Journal du Jura, 6900 exemplaires, 20'000 lecteurs ; Arcinfo, 32'000 exemplaires, 144'000 lecteurs ; Le Quotidien Jurassien, 17'000 exemplaires, 40'000 lecteurs), la presse écrite gratuite (cinq Feuilles d'avis et bulletins d'information, tirage total :



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

140'000 exemplaires), la presse électronique (deux télévisions régionales, trois radios locales), et sur leurs sites web respectifs. Une cinquantaine de communiqués de presse par année (53 en 2022, 57 en 2021, 51 en 2020) sont envoyés à ces médias, ainsi que, selon les sujets, à une sélection supplémentaire d'autres organes de presse choisis en fonction de leur spécialisation (agriculture, patrimoine, éducation, culture, etc.).

A l'Argus des parcs suisses, les activités du Parc ont été relevées dans 405 articles en 2022 (8,2% du total des publications des parcs suisses), 547 en 2021 (8,5%) et 536 en 2020 (10,5%). La moyenne pour les années 2016-2019 s'élevait à 330 articles par an (5%).

Newsletter, site internet et médias sociaux

En interne, la communication régionale se base sur la newsletter du Parc (12-15 envois par an, avec 8-10 sujets différents à chaque fois, 3300 abonnés en français, 300 abonnés en allemand). Ces sujets sont également diffusés sur le site internet parcchasseral.ch (190'000 sessions en 2022) et sur les médias sociaux (Facebook – 3600 abonnés, Instagram – 3100 abonnés, Twitter – 590 abonnés, LinkedIn – 450 abonnés, YouTube – 65 abonnés). Le site internet, disponible en français et en allemand, est accessible aux personnes aveugles et malvoyantes suite à un programme mis en place par le Réseau des parcs suisses en 2019 et dont le Parc a pu bénéficier. De nombreuses informations « de terrain » sont communiquées sur ces médias sociaux, sans forcément faire l'objet d'une communication plus large. Les informations de nos partenaires y sont aussi relayées. Depuis la mise en place et le développement de ces canaux d'information multiples, la remarque « on manque d'informations sur le Parc et ses activités », qui était parfois relayée par certains habitants et décideurs, a pour ainsi dire disparu. Partenaires, communes et institutions relèvent la fréquence et la qualité des informations diffusées par le Parc, et jalourent même parfois sa visibilité dans les médias.

Communication promotionnelle

Note : cette activité de communication était classée en 2020-2024 dans le projet tourisme.

Ce type de communication est complémentaire à la communication régionale. Elle s'adresse, en plus des habitants du territoire du Parc, à un public plus large et hors-région. Elle s'appuie sur d'autres canaux de diffusion pour atteindre ses objectifs. La brochure de présentation des activités du Parc, tirée à 12'000 exemplaires, est distribuée largement via les offices du tourisme, relais culturels, de loisirs, d'hébergement ou gastronomiques, dans et tout autour du Parc. En fonction des offres à promouvoir, les médias traditionnels sont bien entendu utilisés comme caisse de résonance, tout comme les médias sociaux du Parc. Au niveau national, les offres touristiques du Parc (principalement sorties guidées et offres patrimoniales et culturelles) sont relayées directement par nos soins sur une sélection de sites agrégateurs de contenus touristiques ou



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

événementiels (www.stnet.ch, BDO parcs suisses, naturnetz.ch, culturoscope.ch, fetedelanature.ch, etc.).

Le Réseau des parcs suisses joue un rôle amplificateur fondamental pour la diffusion des offres touristiques via sa banque de données d'offres, les campagnes nationales autour de thématiques spécifiques (Marché des Parcs, offres TP gratuits, Savurando, La Route Verte, etc.), ses liens avec Suisse Tourisme, Suisse Rando et d'autres grands partenaires nationaux comme La Poste, Carpostal, Coop ou Terre&Nature pour ne citer que ces exemples.

L'affichage sur la voie publique (Bal(l)ades, événements spécifiques, etc.) constitue un autre canal de diffusion, directement sur le terrain. Le Parc diffuse également durant toute l'année des diapositives spécifiques dans les trois principaux cinémas dans ou jouxtant le Parc, à savoir Tramelan, La Neuveville et Tavannes. Elles sont renouvelées tout au long de l'année en fonction des offres du Parc.

Appui aux projets

La communication en appui aux projets sert à la structuration de ces derniers, en réfléchissant dès les premières étapes à la façon dont on en parlera une fois les projets lancés. De cette manière, les projets deviennent plus mobilisateurs pour les habitants et la région dans son ensemble. Les idées développées peuvent être saisies, suivies, complémentées et portées par leurs acteurs.

Parmi les exemples significatifs on peut relever ici le travail effectué sur les projets suivants au niveau du travail sur le fond et le soutien à la conception des flyers et affiches (Art-en-Vue 2019 et 2022, avec conception de A à Z et création du site internet dédié), Les Traverses de Tramelan, l'exposition photo Au cœur du patrimoine, l'exposition photo Le paysage dans tous ses états, les visuels pour les étiquettes des produits du terroir labélisés, etc.

Des projets complexes ont aussi nécessité le soutien de la communication en amont de leur mise en application sur le terrain (écriture des projets). On peut évoquer ici EcoPouce (soutien pour une communication grand public d'un projet à la technicité parfois rebutante), les Entreprises partenaires (communication « marketing » visant à susciter l'adhésion de nouveaux partenaires) ou Nature au village (aide à la conception et à la rédaction de fiches pratiques visant à apporter davantage de biodiversité dans les espaces verts privés).

Bilinguisme

Le Parc a toujours veillé à assurer une publication bilingue pour les activités concernant le grand public et pas seulement les habitants du Parc : site internet bilingue, brochure annuelle d'activités bilingue.

L'arrivée des communes bilingue (Evilard-Macolin) ou entièrement germanophone (Twann-Tüscherz) en 2020 (puis Ligerz au 1^{er} janvier 2025),



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

change la donne avec en 2023 environ 5% des habitants du Parc alémaniques).

La newsletter, colonne vertébrale de la communication du Parc, est entièrement traduite et envoyée aux abonnés dans la langue de leur choix. Un quart environ des communiqués de presse sont envoyés en version bilingue. Le choix se fait en fonction du sujet, de sa portée territoriale, de la localisation de l'objet traité. Sur le terrain, panneaux et signalétique sont produits en allemand s'ils sont installés sur une commune germanophone (exemple : rénovation de murs en pierres sèches dans le vignoble du lac de Bienne). Enfin, le rapport d'activités annuel est produit dans les deux langues. Ces efforts sont régulièrement salués par les habitants ou représentants des autorités des communes germanophones ou bilingues.

Le Parc va bien entendu continuer d'entretenir le bilinguisme dans sa communication en se basant sur ses propres compétences internes, en s'aidant de traducteurs professionnels et d'outils de traduction, comme Deepl par exemple.

Signalétique

Note : cette activité de communication était classée en 2020-2024 dans le projet « Tourisme durable et loisirs ».

La communication promotionnelle est soutenue sur le terrain par un ensemble d'éléments visuels portant le logo du Parc (signalétiques fixes, panneaux d'information provisoires), accompagnés bien entendu lorsqu'il se doit par le carré vert des parcs suisses.

A l'entrée du territoire (routes et autoroutes) et à l'entrée des communes, à des emplacements spécifiques et très fréquentés sont posés des panneaux signalant l'arrivée dans le Parc ou dans une commune membre. Avec la venue de nouvelles communes en 2022 et 2025, de nouveaux panneaux doivent être posés.

Une réflexion sera par ailleurs menée sur la signalétique liée à l'accueil des visiteurs (et des habitants) à des endroits clé du territoire (gares principales, points de départ de randonnée) pour informer de l'action du Parc et de son territoire.

La marque graphique du Parc ainsi que la marque Produits des parcs suisses est présente sur l'étiquetage des produits du terroir labélisés comme tels. Le Parc a proposé une gamme d'étiquettes uniforme pour renforcer la valeur et la visibilité d'ensemble, tant au niveau régional que national. C'est effort va se poursuivre avec une actualisation de cette gamme. De premiers essais ont été menés sous forme de projets pilotes.



EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Le Parc entend développer au niveau de sa communication les nouveaux éléments suivants pour la période 2025-2028. Ils s'ajoutent à l'important tapis de fond de la communication développé depuis plus de 10 ans :

- Développer le narratif autour des projets : ne pas seulement faire la promotion des produits mais raconter leur histoire et celle de celles et ceux qui les fabriquent, les ancrer dans leur paysage d'action.
- Développer l'utilisation de la vidéo pour illustrer les projets, leur réalisation et leurs acteurs ; « humaniser » les projets.
- Créer davantage d'interactivité avec les différents publics, notamment via les médias sociaux, afin de ressentir les pulsations de la région, anticiper les changements majeurs à venir et apporter les réponses les plus pragmatiques possibles.
- Poursuivre la collaboration avec les Feuilles d'avis pour asseoir encore davantage la présence du Parc le plus régulièrement possible dans les tout-ménages distribués directement dans la boîte aux lettres des décideurs et des habitants du Parc.

A terme, l'objectif est de parvenir à faire adhérer au maximum les décideurs – politiques et économiques – et les habitants de la région aux démarches pour plus de durabilité que le Parc porte, et induire les changements de mentalité pour y parvenir.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

D4.01 Communication régionale

Diffuser une communication active pour les habitants et les institutions régionales autour des projets menés par le Parc et ses partenaires en utilisant les outils suivants :

- Des communiqués de presse réguliers, repris par la presse locale, régionale, suprarégionale et nationale, notamment via les divers partenariats engagés avec les Feuilles d'avis locales. *D4.1 annuel : Au moins 40 communiqués de presse envoyés*
- Un site internet vivant et accessible à toutes et tous, plaque tournante des informations et base de dépôt des informations liées aux projets. *D4.2 annuel : mise à jour en continu d'un site web accessible aux aveugles et malvoyants*

- Une newsletter électronique remodelée, insérant davantage d'éléments vidéo réalisés par nos soins pour mettre en avant l'histoire des projets et des produits, et surtout des personnes qui les font.
- Des médias sociaux jouant la carte de l'interactivité et recherchant le contact, l'échange et suscitant les réactions de leurs utilisateurs.

D4.3 annuel : 4 vidéos en autoproduction illustrant les projets du Parc et relayés par les médias électroniques du Parc

D4.4 annuel : 40 publications génèrent de l'interactivité (sondage, concours, questions, etc.) sur les médias sociaux

D4.02 Promotion du Parc

Assurer la visibilité nécessaire pour permettre aux activités touristiques, patrimoniales ou culturelles développées par le Parc et ses partenaires d'être largement fréquentées ;

- Publier une brochure touristique (tirée à 12'000 exemplaires) et la distribuer aux points d'accueils stratégiques dans et autour du territoire du Parc.
- Relayer les activités du Parc sur un vaste réseau de sites web agrégateurs de contenu (Culturoscope, Jura & Trois Lacs, Suisse Tourisme, Naturnetz, etc.).
- Diffuser ces activités au travers de nombreux canaux complémentaires, notamment les cinémas sur le territoire du Parc ou l'affichage en cas d'événements culturels ponctuels (Bal(l)ades).

D4.5 annuel : Une brochure présentant les activités du Parc est distribuée en 12'000 exemplaires

D4.6 annuel : Présence des offres du Parc sur au moins 5 sites internet agrégateurs

D4.03 Appui aux projets

Permettre aux projets, dès leur conception, d'être intelligibles au plus grand nombre sans renoncer à leur profondeur ni à leur technicité:

D4.7 annuel : Au moins 3 flyers ou affiches spécifiques

- Accompagner les projets en travaillant spécifiquement sur les aspects de contenu ; les projets doivent être porteurs de sens.
- Rendre les projets prescripteurs et mobilisateurs pour les habitants et les décideurs de la région.
- Porter au cœur des projets les besoins de la région, ressentis au travers de l'interactivité développée via la communication (effet bottom-up).



Poursuite de l'effort de promotion des produits marqués par une étiquette uniforme.

Un travail sera mené pour trouver une articulation harmonieuse avec la marque territoriale « Grand Chasseral » ainsi qu'avec la reconnaissance des entreprises partenaires selon le standard de valeurs des Parcs suisses.

D4.8 2027 : Le concept d'actualisation de l'étiquetage des produits labélisés « Parc suisses » est élaboré (voir aussi projet C4)

D4.9 2027 : La communication des entreprises est établie en complément de la marque « Produits des Parcs suisses » et de la marque territoriale

D4.04 Bilinguisme

Assurer le bilinguisme dans la communication du Parc pour une intégration réussie des communes germanophones et de leurs habitants :

D4.10 annuel : Les 12 newsletters mensuelles sont publiées en français et en allemand

- Un site internet bilingue
- Une lettre d'informations mensuelle bilingue
- Des communiqués de presse dans les deux langues lorsque le sujet traité le nécessite
- Une brochure touristique bilingue
- Un rapport d'activités annuel bilingue
- Une communication de terrain adaptée à la langue officielle locale
- De manière générale, intégrer le bilinguisme dans l'ensemble des éléments de communication
- Formation en allemand du personnel du Parc

D4.05 Signalétique

Assurer une présence et une visibilité du Parc sur le terrain pour délimiter le territoire, augmenter la notoriété du Parc et des parcs suisses en général :

D4.11 2027 : Des panneaux d'entrée de périmètres sont posés aux limites des nouvelles communes qui ont rejoint le Parc en 2025

- Pose des panneaux d'entrée de territoire sur les routes d'importance concernée par le territoire élargi en 2022 puis 2025.
- Pose de panneaux d'entrée de communes membres pour les communes qui ont rejoint le Parc en 2022 et 2025.



D. Sensibilisation & Participation

Un territoire animé par ses habitants

Elaborer un concept de signalétique liée à l'accueil des visiteurs (et des habitants) à des endroits clés du territoire (gares principales, points de départ de randonnée) pour informer de l'action du Parc et de son territoire.

D4.12 2027 : Un concept de signalétique aux importants points de passage des habitants et des visiteurs est établi

Indicateur pour la convention programme

Indicateurs globaux

D4 a) annuel : Le Parc est présent à hauteur d'au moins 6% dans l'Argus mensuel établi par le Réseau des parcs suisses.

D4 b) annuel : réalisation d'un monitoring des canaux de communication.

D4 c) annuel : Les 2500 alémaniques habitant le Parc reçoivent les informations du Parc dans leur langue (newsletter, site internet) ; 25% des communiqués sont envoyés également en allemand.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Nicolas Sauthier, Responsable du Pôle communication, 60% EPT
- Nina Beuret, chargée de communication, 40%

Au total, le projet D4 « Communication » mobilise l'équivalent d'une personne.

Partenaires

- Office fédéral de l'Environnement (OFEV)
- Réseau des parcs suisses, autres parcs suisses
- Communes, organisations et institutions régionales
- Médias régionaux et suprarégionaux
- Journaux locaux, régionaux et nationaux
- Organes de promotion touristique et offices du tourisme

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Parcs d'importance nationale, manuel de la marque (OFEV)
- Charte 2022-2031 du Parc
- Concept de communication et d'application opérationnelle aux nouveaux médias et nouveaux publics sur la période 2024-2028 (2024)



CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

D4.01 Communication régionale
D4.02 Promotion
D4.03 Appui aux projets
D4.04 Bilinguisme
D4.05 Signalétique

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	155'000	200'000	185'000	155'000	695'000
D4.01 Communication régionale	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
D4.02 Promotion	60'000	60'000	60'000	60'000	240'000
D4.03 Appui aux projets	30'000	30'000	30'000	30'000	120'000
D4.04 Bilinguisme	12'500	12'500	12'500	12'500	50'000
D4.05 Signalétique	2'500	47'500	32'500	2'500	85'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	155'000	205'000	185'000	155'000	700'000
RESSOURCES FINANCIERES	155'000	205'000	185'000	155'000	700'000 ###
Confédération « parcs »	77'000 50% *	100'000 49%	92'000 50%	77'000 50%	346'000 49%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	33'000 21%	40'000 20%	35'000 19%	33'000 21%	141'000 20%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	12'000 8%	15'000 7%	14'000 8%	12'000 8%	53'000 8%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	33'000 21%	50'000 24%	44'000 24%	33'000 21%	160'000 23%
Communes et membres	33'000	33'000	33'000	33'000	132'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	0	17'000	11'000	0	28'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%

E1 Monitoring et suivi d'espèces

Connaître l'état de la biodiversité est un prérequis important pour agir en sa faveur. Devant l'impossibilité de connaître en détail la répartition de tous les organismes vivants, le Parc et ses partenaires ont choisi quelques espèces emblématiques et caractéristiques pour faire l'objet d'un suivi. Les résultats permettent d'améliorer la qualité des mesures et d'identifier les secteurs les plus importants pour leur mise en œuvre en faveur des milieux naturels et des espèces.

DESCRIPTIF

Le Parc organise et oriente le suivi de certaines espèces caractéristiques, en particulier avec la Station ornithologique suisse ou d'autres centres spécialisés. Les espèces choisies sont des espèces prioritaires au niveau national²⁴ ou des espèces cibles ou caractéristiques selon les objectifs environnementaux pour l'agriculture²⁵. Elles ont été choisies pour la facilité de les recenser et pour leur valeur d'indicateur de qualité pour les milieux importants pour la biodiversité dans le Parc – d'où la présence de nombreux oiseaux qui cumulent souvent ces deux qualités.

En plus de l'intérêt biologique et scientifique du suivi, connaître la situation précise de ces espèces souvent emblématiques est le seul moyen de pouvoir agir de manière pertinente au niveau local pour la réalisation de mesures.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets.
- Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste.
- Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines.
- Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques.

Importance du projet pour le Parc

Le monitoring permet de suivre l'évolution de quelques espèces et ainsi d'adapter en continu les mesures de gestion des milieux naturels concernés, aires déterminantes pour la qualité de l'infrastructure écologique.

²⁴ OFEV 2019 : Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national. Espèces et milieux prioritaires pour la conservation en Suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1709 : 98 p.

²⁵ Walter T., Eggenberg S., Gonseth Y., Fivaz F., Hedinger C., Hofer G., Klieber- Kühne A., Richner N., Schneider K., Szerencsits E., Wolf S. : Opérationnalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture : Domaine espèces cibles et caractéristiques, milieux naturels (OPAL). ART-Schriftenreihe, 18, 2013, 1-134.



Ce projet découle de l'étude pilote « Infrastructure écologique dans les Parcs d'importance nationale » menée en 2016 et 2017. Cette étude a montré le besoin d'agir sur divers milieux et a proposé diverses espèces faciles à recenser et utilisables comme étendards pour certains milieux.

Lien avec d'autres projets

A1 Forêts riches en espèces
A2 Biodiversité des pâturages et des champs
A3 Nature au village
D3 Médiation territoriale
D1 Ecoles du Parc

ETAT DU PROJET

Plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs font l'objet d'un monitoring dans le Parc, parfois depuis plusieurs décennies, en collaboration avec la Station ornithologique suisse. Les espèces suivies sont d'une part des espèces prioritaires au niveau national, ou alors des oiseaux qui ont une bonne valeur d'indicateur de qualité écologique pour certains types de milieux au centre des préoccupations du Parc. Ou encore des oiseaux, en particulier les hirondelles, qui sont un extraordinaire vecteur de sensibilisation.

Les données récoltées ont permis la réalisation de divers travaux de recherche de la part d'étudiants ou via la Station ornithologique elle-même.

Oiseaux des pâturages : alouette lulu et pipit des arbres

L'alouette lulu, espèce prioritaire au niveau national (OFEV 2019) et espèce cible OEA (objectifs environnementaux pour l'agriculture, OFEV 2008), est typique des pâturages boisés étendus de grande qualité écologique, comportant souvent une grande part d'objets des inventaires des prairies et pâturages secs PPS.

Elle fait l'objet d'un suivi depuis 2006 dans le Parc. Cette année-là puis en 2017, des recensements ont couvert l'ensemble des sites potentiels. Depuis 2019, deux sites sont suivis plus régulièrement. L'évolution de l'espèce est extrêmement dynamique et le Parc fait partie des rares sites où ses effectifs et sa répartition sont suivis de près.

De premières mesures ont été mises en œuvre dès 2007, et des conseils ciblés aux exploitations concernées ainsi qu'aux forestiers sont réalisés chaque année et sont suivis (voir projet A2 « Biodiversité des pâturages et des champs »).

Depuis 2019, les relevés ont été étendus au pipit des arbres, potentiellement menacé selon la dernière Liste rouge (OFEV 2021) et espèce caractéristique OEA (OFEV 2008). Moins exigeant et plus répandu, il permet ainsi d'identifier des sites avec une qualité écologique qui reste très intéressante, et sur lesquels il serait intéressant d'agir (via le projet A2).

Hirondelle de fenêtre : recensement participatif

Les hirondelles de fenêtre, espèce prioritaire nationale (OFEV 2019) et espèce prioritaire pour le Programme de conservation des oiseaux en Suisse, forment un des thèmes privilégiés d'un Graines de Chercheurs (voir projet D1 « Ecoles



du Parc »). Les élèves fabriquent et pose des nichoirs. Les classes participent également aux recensements sur le terrain que le Parc coordonne également avec l'implication d'ornithologues bénévoles.

Concernant les hirondelles de fenêtre et plus largement les nicheurs en bâtiments, une collaboration étroite est établie avec la Station ornithologique. Le Parc joue le rôle de relais local pour traiter diverses demandes reçues par la station qui concernent les nicheurs en bâtiments dans le Parc (voir projet A3 « Nature au village »).

Des recensements sont réalisés ou coordonnés par le Parc avec des classes ou des bénévoles. Les données sont transmises annuellement à la Station ornithologique. Depuis 2018, 28'700 hectares ont été intégralement recensés par des classes, des bénévoles ou des employés du Parc pour un total de 1572 nids occupés sur 4567 nids observés sur toute la période. En comptant l'arrivée des nouvelles communes en 2025, il reste approximativement 30'000 hectares à recenser pour avoir couvert l'entièreté du territoire du Parc. A partir de 2023 les données sont transmises via l'outil « Popmon » mis en place par la Station à Sempach.

Gélinotte des bois

Situé dans le nord du Jura, avec des altitudes maximales moyennes, le Parc Chasseral abrite encore quelques belles forêts de montagne mixtes qui abritent des espèces typiques comme la gélinotte des bois ou la bécasse des bois, toutes deux prioritaires au niveau national (OFEV 2019) et choisies pour le Programme de conservation des oiseaux en Suisse. La gélinotte est utilisée comme espèce emblématique pour les interventions en faveur de la biodiversité dans ces milieux, son habitat devant comprendre la majorité des éléments qui font la diversité des forêts de moyenne montagne : clairières, lisières internes, résineux mélangés à des buissons à baies et à des saules, etc. (voir projet A1 « Forêts riches en espèces »).

Un premier suivi basé sur la recherche d'indices sur la neige en fin d'hiver a été mis en place entre 2013 et 2019. Il a permis de nettement mieux connaître la répartition de l'espèce dans le Parc. De plus, grâce à la collaboration avec le WSL et l'Université de Vienne, un travail de master utilisant la télédétection a permis d'identifier les forêts potentiellement intéressantes pour l'espèce dans le Parc²⁶. Malheureusement, la méthode de recensement se base largement sur la quantité de neige présente ; elle semble être trop peu sensible pour permettre de suivre les effectifs de l'espèce.

Une autre méthode utilisant des *loggers* acoustiques a été tentée en 2020, sans succès.

La Station ornithologique et le Parc aimeraient affiner ces méthodes ou en tester d'autres pour essayer de parvenir à un suivi fonctionnel de cette espèce emblématique.

²⁶ Rechsteiner, C., F. Zellweger, A. Gerber, F. T. Breiner & K. Bollmann (2017): Remotely sensed forest habitat structures improve regional species conservation. *Remote Sens. Ecol. Conser.* 3, 247-258.



Alouette des champs

Le Parc Chasseral abrite 5% de la population suisse de cette espèce prioritaire (OFEV 2019), principalement dans le Val-de-Ruz et sur le Plateau de Diesse, mais aussi au sommet du Chasseral dans un habitat d'alpage.

En particulier dans les zones de cultures, la répartition exacte de l'espèce est mal documentée, alors même qu'elle est décisive lors de la mise en œuvre de projets de promotion de la biodiversité comme les conseils approfondis aux exploitations, les plantations de haies ou la mise en place de structures.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les relevés d'espèces permettent d'orienter les actions du Parc et des partenaires de manière pertinente par rapport aux enjeux réels de la région. Ils peuvent contribuer à évaluer la qualité des actions entreprises.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

E1.01 Alouette lulu et Pipit des arbres

L'évolution des effectifs de ces deux espèces sur deux des principaux sites (Mont-Sujet et haut des Prés-d'Orvin) est documentée chaque année. Elle permet de mieux interpréter les données relevées tous les dix ans dans l'ensemble du périmètre.

E1.1 annuel : Le Parc fait un relevé de présence au Mont-Sujet et aux Prés-d'Orvin (total 4,2 km²)

Tous les dix ans environ, relever de manière méthodique l'ensemble des sites potentiellement occupés par ces espèces permet de documenter l'évolution des effectifs et de la répartition de l'alouette lulu depuis les premiers relevés en 2006 et leur répétition en 2017.

Pour le pipit des arbres également, un relevé complet permet une comparaison avec les relevés effectués en 2019-2020 sur presque 150 km².

E1.2 2027 : Le Parc et la Station ornithologique effectuent une synthèse de l'évolution de la répartition et des effectifs d'alouette lulu et de pipit des arbres dans le Parc

E1.02 Relevé de l'impact des réserves forestières pour les oiseaux des forêts de montagne

Les méthodes tentées depuis 2013 pour suivre la gélinotte des bois (recherche d'indices de présence sur la neige et enregistrements audio automatisés) ont montré des succès moyens. Ces méthodes sont à affiner et de nouvelles tentatives à expérimenter. Les effectifs et l'utilisation de l'espace par l'espèce dans les réserves forestières serait en particulier importante à documenter pour orienter les mesures sylvicoles à l'avenir.

E1.3 2027 : La synthèse des méthodes testées de suivi de la gélinotte est effectuée, tout comme la définition de pistes pour la suite

Les mesures qui sont réalisées dans les réserves forestières avec un accompagnement spécialisé par le Parc ne sont pas encore évaluées de manière quantitative quant à leur pertinence et à leur qualité. Un concept pour combler cette lacune est à développer (voir projet A1 « Forêts riches en espèces »).

E1.03 Alouette des champs

Le Parc Chasseral abrite près de 5% des effectifs suisses de l'alouette des champs, espèce menacée. Sa répartition doit être mieux documentée et des pistes d'action doivent être identifiées pour permettre de maintenir ses populations :

2025: premiers contacts et planification

2026: relevés

2027: stratégie rédigée

E1.4 2026 : Un concept de suivi des effets des réserves forestières est élaboré

E1.5 2027 : Le monitoring des réserves forestières est testé

E1.6 2027 : Une stratégie d'actions pour l'alouette des champs est rédigée conjointement entre le Parc et la Station sur la base de relevés de population effectués les années auparavant

E1.7 annuel dès 2026 : Relevés de présence de l'alouette des champs

E1.04 Hirondelles de fenêtre

Le Parc coordonne et participe aux recensements d'hirondelles de fenêtre et possiblement d'autres espèces d'oiseaux nicheurs en bâtiment en fonction des opportunités en étroite collaboration avec des ornithologues bénévoles et le projet D1 « Ecoles du Parc ». Il assure la saisie des données sur l'interface Popmon. Des propositions concrètes et législatives sont faites aux communes pour prendre en compte les hirondelles et autres nicheurs en bâtiment (voir projets A3.3 et A3.4).

E1.8 annuel : 5 surfaces (NPA) font l'objet d'un recensement des hirondelles de fenêtre de type « science participative »

Le Parc Chasseral est un relais pour les questions relatives aux hirondelles de fenêtres et autres nicheurs en bâtiments. La Station ornithologique de Sempach bénéficie ainsi de l'ancrage local du Parc (notamment relais avec les communes) et des nombreux contacts privilégiés avec les ornithologues de la région.

E1.9 annuel : Le Parc assure le relais local de la Station ornithologique pour l'hirondelle de fenêtre

E1.05 Autres suivis d'espèces

D'autres relevés ponctuels ou suivis d'espèces sont mis en place pour orienter les actions en faveur de la biodiversité : poursuite des relevés de coléoptères saproxyliques en lien avec les arbres-habitats (voir fiche A1 « Forêts riches en espèces »), répartition de la jonquille ou de la gentiane jaune, pouillot siffleur, etc. Le choix final reste à faire.

E1.10 2027: Le suivi d'une autre espèce ou groupe d'espèces est mis en place

Indicateurs pour la convention programme

Indicateur global

E1 2027 : 4 espèces indicatrices de la qualité des milieux (alouette lulu, alouette des champs, pipit des arbres et hirondelle de fenêtre) font l'objet d'un monitoring ou d'un suivi afin d'orienter au mieux les actions du Parc et d'autres acteurs en faveur de la qualité des milieux et de l'infrastructure écologique.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Anatole Gerber, responsable du pôle «Espèces et habitats», 5% EPT.
- A recruter, responsable de projets « espèces et habitats » et monitoring des espèces, 20%
- Romain Fürst, responsable de projets « Espèces et habitats », 5%
- Sarah Uldry, responsable de projets « Sensibilisation et participation », du Corporate Volunteering et ornithologue spécialiste des hirondelles, 10%
- Isaline Mercerat, responsable de projet « Paysages », « Gestion des visiteurs » et « Néophytes », 5%

Au total, le projet « Monitoring et suivi d'espèces » mobilise l'équivalent de 0.45 personne.

Partenaires

- Station ornithologique suisse de Sempach
- Centre suisse de cartographie de la faune
- Haute école bernoise (BFH), département des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL)
- Université de Neuchâtel
- Université de Berne
- Infoflora
- Infospecies
- Propriétaires et exploitants

- Espèces et milieux prioritaires au niveau national (OFEV 2019)
- Programme de conservation des oiseaux en Suisse (Station ornithologique suisse, Association suisse de protection des oiseaux – BirdLife Suisse et OFEV ; www.artenfoerderung-voegel.ch)
- Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV 2008)
- Stratégie biodiversité suisse, (OFEV 2017) , en particulier les mesures suivantes :
 - 4.3.4 : Assurer la conservation spécifique des espèces prioritaires au niveau national
 - 4.3.5 : Sensibiliser à la biodiversité
 - 5.4 : Renforcer le thème de la biodiversité dans les institutions suisse de recherche

E1.05 Autres suivis d'espèces

[illegible]



BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	50'000	75'000	110'000	45'000	280'000
E1.01 Alouette Lulu et pipit des arbres	15'000	15'000	25'000	15'000	70'000
E1.02 Relevé de l'impact des réserves forestières	0	25'000	25'000	0	50'000
E1.03 Alouette des champs	15'000	15'000	30'000	10'000	70'000
E1.04 Hirondelles de fenêtre	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
E1.05 Autre suivi d'espèces	5'000	5'000	15'000	5'000	30'000

	2025	2026	2027	2028	Total
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	50'000	75'000	110'000	45'000	280'000
RESSOURCES FINANCIERES	50'000	75'000	110'000	45'000	280'000
Confédération « parcs »	15'000	30'000	40'000	15'000	100'000
Confédération « autres »	0	0	0	0	0
Canton BE «parcs»	10'000	15'000	22'000	10'000	57'000
Canton BE «autres»	0	0	0	0	0
Canton NE "parcs"	5'000	5'000	8'000	5'000	23'000
Cantons NE «autres»	0	0	0	0	0
Parc "contribution financière"	20'000	25'000	40'000	15'000	100'000
Communes et membres	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	20'000	25'000	40'000	15'000	100'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0	0	0	0
Prestations offertes par le Parc	0	0	0	0	0
Prestations offertes par des tiers	0	0	0	0	0

E2 Universités et Hautes écoles

Le Parc oriente les sollicitations pour des travaux de mémoire d'étudiants. Il sollicite l'appui de hautes écoles ou d'universités dans le cadre de ses projets ainsi que des travaux de recherche lorsque cela est nécessaire pour certains projets. Le Parc rend compte de ses activités à l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT).

DESCRIPTIF

Ce projet regroupe l'ensemble des relations structurées que mène le Parc avec les universités, les hautes écoles ou les établissements de formation supérieure. Il permet au Parc de bénéficier de regards extérieurs qui permettent d'améliorer ses projets.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets.

- Avoir un impact plus fort en faveur de la biodiversité.

Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale.

- Être un territoire d'invention et de référence pour les actions de patrimonialisation.

Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation

Effets recherchés.

- Être un Parc connu pour la qualité de ses approches pédagogiques en vue d'un développement durable par les institutions spécialisées.
- Proposer des offres d'activités de haute qualité.

Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique.

- Bien connaître les enjeux et impacts liés au changement climatique.
- Pouvoir développer des projets en connaissance de cause.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet permet de mieux ajuster les projets menés.
Il renforce en retour la notoriété du Parc.

Lien avec d'autres projet

Ce projet peut être en lien avec tous les projets menés par le Parc.



ETAT DU PROJET

Depuis le début de la dernière convention-programme en 2020, les collaborations avec les universités et hautes écoles ont été riches et ont renforcé la crédibilité du Parc. Ces gains se traduisent concrètement par la tenue du Congrès suisse du paysage en septembre 2024 à Tramelan, en partenariat avec la Haute école bernoise (BFH).

La tenue de ce congrès permet de cibler et de motiver des travaux en amont avec le département d'architecture de la BFH et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), notamment par le biais de cours ponctuels sur les parcs dispensés aux étudiants en foresterie et l'utilisation de l'application développée par la HAFL pour enregistrer les arbres-habitats.

Ces collaborations avec les institutions de recherche sont multiples (voir ci-dessous) et continueront de l'être. Certains enseignants connaissent à présent bien le Parc. Il s'agit à présent de consolider ces relations. Cela suppose des contacts réguliers auprès de la direction de ces institutions, des propositions régulières de travaux, la facilitation de l'accueil et de la mise en contact avec les acteurs locaux. Ceci nécessite une plus grande implication dans le suivi transversal de cette activité et donc plus de moyens en personnel seront nécessaires.

Haute école ARC, Université de Neuchâtel, centre de formation professionnelle Neuchâtelois (CPNE)

Dans le cadre du projet « Challenge Microcité », le Parc a proposé en juin 2023 un défi au titre « Quel tourisme durable pour La Vue-des-Alpes ». Les résultats de ce travail interdisciplinaire de quelques jours ne sera connu qu'en septembre 2023 (après la rédaction de ce document).

(Hugues Jeannerat, UNINE)

Centre de formation professionnelle de Berne francophone (CEFF)

En 2020-2022, développement de l'application digitale pour de l'autostop sécurisé Ecopouce avec les étudiants....

(Rico Cocco)

HEIG-VD

Depuis 2021, le Parc est en contact avec la HEIG-VD pour le projet d'Observatoire photographique du paysage. Le Parc et la HEIG-VD ont déposé un projet conjoint pour la visualisation et la documentation des photos en lien avec l'inventaire des paysages (IFP Chasseral). Le projet n'a pas été retenu mais le Parc et la haute école continuent de collaborer dans le cadre du projet « Pratiques innovantes autour du paysage » (2023-2025) pour lequel plusieurs outils d'analyse seront testés, comme par exemple l'analyse par cône de visibilité et la mise en parallèle de photos avec des outils cartographiques pour une analyse qualitative de paysages. Les résultats ne seront connus qu'en 2024.



Haute école bernoise (BFH), département Architecture, bois et génie civil

Pavillon en bois à Nods: Des étudiants en 2^{ème} année de Bachelor de la BFH architecture ont travaillé à cette thématique durant le semestre d'hiver 2019-2020. Objectif : des propositions de construction de pavillons en bois comme infrastructure collective destinées aux visiteurs (informations pour les activités de plein air, vente de produits du terroir, abri toilettes).

Un de ces pavillons a été choisi par un vote des habitants parmi une quinzaine de propositions. L'objet retenu a été construit et posé provisoirement à Nods de décembre 2019 à juin 2020. Ce pavillon est aujourd'hui posé de manière définitive à Péry-La-Heutte au départ d'un sentier didactique.

(Céline Guibat et William Fuhrer)

Attractivité à La Vue-des-Alpes : Dans le cadre d'un travail *Special Week* ouvert aux étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année, en collaboration avec l'Université pontificale catholique du Pérou (www.pucp.edu.pe), 5 étudiants suisses et 20 péruviens ont élaboré des installations spectaculaires en bois de mars à mai 2021. Elles sont destinées à être posées le long de boucles pédestres. Chacune de ces constructions exprime une caractéristique de l'esprit des lieux. Ces concepts d'installations provisoires seront installées à La Vue-des-Alpes dans le cadre d'Art-en-Vue III à l'été 2025 (voir projet D3 « Médiation territoriale »).

(Céline Guibat et Christophe Sigrist)

Haute école bernoise (département sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL)

Accompagnement d'un travail de semestre en 2021 sur les néophytes envahissantes qui a débouché sur un concept de lutte à l'intention de la commune de Péry-La Heutte.

(travail sous la direction de Anke Schütze, collaboratrice scientifique BFH)

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et Université de Genève (UNIGE)

Sensibilisation au paysage à Tramelan (dans le cadre du projet soutenu par le Fonds national suisse, La didactique du paysage, enjeu citoyen. Une démarche collective d'expérimentations) : Diagnostic et enjeux principaux au niveau du paysage au village à Tramelan. Les étudiants en Master « Développement territorial » ont élaboré des synthèses de leurs ateliers d'approfondissement au paysage (AT-APP) qui ont été exposées sur des grands panneaux en bois, à Tramelan pendant toute la belle saison 2022.

(Natacha Guillaumont, Professeure HES/ Anne Sgard, professeure Département de Géographie et Environnement)

Université de Genève (UNIGE), Département de Géographie et Environnement

Adaptation de Graines de chercheurs paysage aux enjeux régionaux : Le projet Graines de chercheurs paysage a fait l'objet d'observations sur la didactique du paysage pendant l'année scolaire 2021-2022. L'année scolaire suivante a permis de dégager de premiers aménagements pour que les classes se questionnent davantage sur les enjeux d'évolution de leur environnement



proche (bâtiments vides, zones à bâtir, etc.) : L'UNIGE a créé et mené une séquence pédagogique pour la formation des enseignants, créé un tableau de recommandations intégré au dossier pédagogique et réalisé des entretiens avec les enseignants participants. En 2023-2024, l'UNIGE poursuivra son accompagnement. Plusieurs des ateliers du projet seront adaptés en fonction des pistes proposées et le titre modifié. Certaines de ces pistes pourront aussi être appliquées aux autres thèmes de Graines de chercheurs.

(Anne Sgard, professeure, et Julien Petitdidier, post-doctorant, Département de Géographie et Environnement)

Université de Neuchâtel (UNINE), Institut d'ethnologie

Traitement de diverses problématiques environnementales sous l'angle socio-anthropologique : Le Parc a proposé et donné le cadre de 5 sujets à traiter par les étudiants en 2^e année de Bachelor durant une semaine du semestre 2019-2020. Un texte synthétique sur chacun de ces thèmes a été rédigé (chauve-souris, gélinotte, murs en pierres sèches, pâturages boisés, sécheresses).

(Alexandre Aebi et Jérémy Forney)

Université de Neuchâtel (UNINE), Institut de littérature française

Organisation d'ateliers d'écriture : Sur la base de la pièce de théâtre « Les Vieux Prés », de Jean-Paul Zimmermann, deux étudiantes en 3^{ème} année de Bachelor ont organisé des ateliers d'écriture avec des personnes habitant ou étant actives à La Vue-des-Alpes (mai 2021). Des extraits de texte sont imprimés sur bois le long des boucles pédestres mise en place dans le cadre d'Art-en-Vue II à La Vue-des-Alpes pendant l'été 2021.

(Nathalie Vuillemin)

Université de Neuchâtel (UNINE), Laboratoire de biologie de la conservation

Le Parc participe chaque année à une demi-journée des étudiants en biologie de la conservation portant sur les richesses naturelles et la gestion des pâturages boisés. (Professeure assistante Clara Zemp).

Université de Neuchâtel (UNINE), Laboratoire d'écologie fonctionnelle

Collaboration avec Olivia Rusconi pour son travail de doctorat portant sur le sabot de Vénus (Rusconi et al. 2023, « Soil properties and plant species can predict population size and potential introduction sites of the endangered orchid *Cypripedium calceolus* »).

Université de Neuchâtel (UNINE), Centre d'excellence et de compétence pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien dans un contexte de changement climatique ».

Ce centre a été mis en place en partenariat étroit avec la Fondation rurale interjurassienne (FRI). Le Parc Chasseral a été contacté pour faire de remonter des expériences de terrain dans les programmes en élaboration.

CEFOR Lyss



E. Recherche & Innovation

Une recherche pour des actions bien ciblées

Sortie dans le Parc et biodiversité en forêt (mesures en réserves forestières) avec chaque volée d'étudiants gardes-forestiers francophones (tous les deux ans). (Stève Guerne)

Hautes écoles pédagogiques de Fribourg et BEJUNE, financement FNS et éducation²¹

« Transformations », un projet de recherche sur l'évaluation de l'Education en vue d'un Développement Durable (EDD) : un tiers des classes (5 sur 14) participants aux activités pour les écoles du Parc ont participé à ce projet de recherche en 2021-2022. Les bailleurs ont aussi financé une animation du Parc pour toutes les classes participantes intéressées. Des entretiens ont été réalisés par les chercheurs avec les enseignants, ce qui a permis au Parc de bénéficier d'évaluations qualitatives et de planifier diverses adaptations (citons l'adaptation au cycle 3, voir fiche D2 « Animations et chantiers nature pour enfants »). Une rencontre sur la vulgarisation des résultats sera organisée conjointement en février 2024 (ce projet est financé hors crédit Parc).

(Francine Pellaud, Professeure associée à la HEP Fribourg et Gilles Blandenier, professeur à la HEP BEJUNE)

Haute école pédagogique BEJUNE

Une Convention est active avec la HEP BEJUNE. Les collaborations citées et réalisées chaque année sont notamment la réalisation d'une excursion de rentrée pour plus de 100 étudiants de première année en formation initiale et l'organisation d'ateliers pendant une semaine de camp des étudiants en formation initiale.

Entre 2021 et 2023, 176 enseignantes et enseignants ont participé à des formations continues du Parc (hors projets Graines de chercheurs, en collaboration avec la HEP BEJUNE).

En outre, de premières synergies ponctuelles ont été menées dans le cadre du projet de recherche « du jardin scolaire à la permaéducation » et de l'accompagnement du Parc aux établissements souhaitant verdir leur cour d'école (voir D1 « Ecoles du Parc »). Elles seront intensifiées et formalisées dans le cadre de la suite du projet de recherche.

(Gilles Blandenier, professeur à la HEP BEJUNE et Alaric Kohler, chargé d'enseignement).

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

La prochaine convention-programme doit permettre de structurer davantage les relations du Parc avec les milieux de la recherche.

Ce projet doit également permettre d'étendre les collaborations pour un plus fort impact sur les activités menées.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

E2.01 partenariat avec la HEP BEJUNE

Formations continues pour enseignants en collaboration avec la HEP-BEJUNE. Ces formations comprennent les formations continues au catalogue annuel scolaire de l'institution, les formations d'établissement et les formations proposées dans le cadre de Graines de chercheurs. Ces formations sont dispensées par des personnes de l'équipe du Parc chargées de l'éducation à la durabilité.

E2.1 annuel : 40 enseignants participent à une formation continue dispensée par le Parc sous l'égide de la HEP

Poursuite du projet de recherche « du jardin scolaire à la permaéducation ».

Convention et collaborations actives avec la HEP BEJUNE.

E2.2 annuel : La convention avec la HEP BEJUNE est active

E2.02 Proposition de thèmes, d'objet d'études et de stages

Les données de relevé des arbres-habitats sont une source de données unique à disposition des hautes écoles et instituts de recherche (HAFL, EPFZ, WSL, etc.).

E2.3 annuel : Le relevé des arbres-habitats est mis à la disposition des instituts de recherche

Cette prestation concerne des propositions pour des travaux de semestre d'une volée d'étudiants, de semaine spéciales (*Special Weeks, Summer School*). Le Parc proposera et accompagnera également les travaux ou stages d'étudiants.

E2.4 annuel : 2 propositions d'activités sont déposées auprès des Universités et Instituts de formation de proximité et ouverts directement à des étudiants

E2.03 Echanges réguliers avec la SCNAT

L'information sur les travaux menés est transmise par la base de données sur la recherche dans les parcs mais également explicité lors d'un entretien annuel.

E2.5 annuel : Participation aux colloques et rencontres organisés par la recherche sur les parcs



E2.04 Partenariat avec les Universités et instituts de formation régionaux

Poursuite et renforcement des relations du Parc avec les instituts de formations situées à proximité par l'établissement de contacts systématique et réguliers. *E2.6 annuel : Contacts réguliers avec deux établissements de recherche*

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateurs globaux

E2.a annuel : 2 collaborations actives avec les établissements de recherche

E2.b annuel : Transmission des données de l'année à l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Fabien Vogelsperger, directeur, 5% EPT.
- A recruter, responsable de projets « Espèces et habitats » + « Recherche », 15%
- Géraldine Guesdon, responsable du pôle « Paysage et patrimoine », 10%
- Viviane Vienat, co-responsable du pôle « Sensibilisation et participation », 10%

Au total, le projet E2 « Universités et hautes écoles » mobilise 0.40 personne.

Partenaires

- Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (HEIA-FR)
- Haute école spécialisée bernoise (BFH) avec la Haute écoles des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), le département « architecture, bois et génie civil », (AHB) et la Haute école des arts de Berne (HKB)
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA)
- Université de Neuchâtel, Institut d'ethnologie, Institut de biologie, Institut de littérature française et CEDD-Agro-Eco-Clim, Centre d'excellence et de compétence pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien dans un contexte de changement climatique
- Haute école Arc, Neuchâtel
- Université de Genève, Département de Géographie et Environnement (UNIGE)
- Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (WSL)
- Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne (EPFZ, EPFL)
- HEP BEJUNE
- CEFOR de Lyss
- Université de Berne, Center for Development and Environment CDE, collaboration à travers la Wyss Academy (hors crédit Parc, thème de la gestion des visiteurs)



E. Recherche & Innovation

Une recherche pour des actions bien ciblées

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Recherche dans les parcs suisses (FOLAP) de l'académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont réalisées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total
DEPENSES	55'000		55'000		55'000		55'000		220'000
E2.01 Renforcement de nos relations systématiques avec les	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000
E2.02 Partenariat avec les Universités et instituts de formatio	20'000		20'000		20'000		20'000		80'000
E2.03 Proposition de thèmes et aide à l'organisation	7'500		7'500		7'500		7'500		30'000
E2.04 Echanges réguliers avec le SCNAT	2'500		2'500		2'500		2'500		10'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	55'000		55'000		55'000		55'000		220'000
RESSOURCES FINANCIERES	55'000	100%	55'000	100%	55'000	100%	55'000	100%	220'000
Confédération « parcs »	25'000	45% *	25'000	45%	25'000	45%	25'000	45%	100'000
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0
Canton BE «parcs»	13'000	24%	13'000	24%	13'000	24%	13'000	24%	52'000
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Canton NE "parcs"	5'000	9%	5'000	9%	5'000	9%	5'000	9%	20'000
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Parc "contribution financière"	12'000	22%	12'000	22%	12'000	22%	12'000	22%	48'000
Communes et membres	0		0		0		0		0
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0
Soutiens affectés sur projet à trouver	12'000		12'000		12'000		12'000		48'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0		0		0		0		0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0
Prestations offertes par des tiers	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0

F1 Partenariats

La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même du Parc Chasseral. La Charte 2022-2031 met clairement en évidence que le Parc est un acteur parmi d'autres sur son territoire. Dès lors pour tendre vers les objectifs assignés aux parcs naturels régionaux en Suisse, la coordination régionale, la collaboration le conseil sont des éléments clés de l'action du Parc. Il ne s'agit pas ici d'un projet proprement opérationnel mais d'assurer le traitement des idées et de réflexion au niveau stratégique. Pour faire simple, ce projet, c'est le moteur du Parc pour l'avenir aussi bien au niveau de son organisation que de son territoire.

DESCRIPTIF

Le Parc développe et assure sa fonction déterminante de coordination et d'appui aux initiatives régionales sur la base des lignes directrices de sa Charte. Il participe également à divers réseaux de partenaires dont il soutient les initiatives dans la mesure où elles contribuent à réaliser les objectifs mentionnés dans sa Charte.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions.

- Le territoire du Parc devient un modèle pour la gestion durable et pour des mesures concrètes en faveur du climat et de la biodiversité.
- Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité.
- Les membres du Parc s'engagent en faveur de la durabilité et de sa traduction concrète.

Fb. Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente et ouverte

- Les projets de l'association Parc régional Chasseral sont intégrés, mobilisateurs et complémentaires aux initiatives développées sur son territoire.

Importance du projet pour le Parc

La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même du Parc Chasseral. C'est par la coordination régionale que les activités locales de la région prennent de l'ampleur et du sens.

Lien avec d'autres projets

Ce projet concerne toutes les activités du Parc.

Néanmoins pour la période à venir, les projets suivants nécessiteront beaucoup de collaboration :

A4 Néophytes envahissantes

B1 Paysage et patrimoine au village

C1 Climat

C2 Transition de l'économie régionale

C3 Tourisme durable

C4 Economie de proximité



ETAT DU PROJET

Le Parc est en 2023 un acteur régional reconnu et sollicité comme tel. La prise de conscience autour des enjeux actuels de réchauffement climatique et de déclin de la biodiversité renforce sa position comme expert, notamment sur les questions liées à la nature. L'adhésion de nouvelles communes soulignent ce point.

Pour la dernière période on peut citer comme axes forts de collaborations les éléments suivants :

- L'implication dans l'élaboration de la stratégie économique du Jura bernois.
- La participation à la fondation « Grand Chasseral » et à la création de la marque territoriale du même nom.
- La collaboration forte avec l'association régionale de communes Jura bernois. Bienne.
- La participation aux diverses étapes d'élaboration du plan local d'aménagement de la commune de Val-de-Ruz (129 km², 17'000 habitants).
- Le conseil à l'élaboration de deux Projets de développement régional dans l'agriculture (Val-de-Ruz) et « Produire et manger local » (Jura bernois).

Par ailleurs, on notera que le Parc participe aux groupes de travail régionaux suivants :

- Membre du groupe de travail du tourisme rural porté par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)
- Membre de la commission d'aménagement du territoire et de la commission économique de Jura bernois.bienne
- Membre du comité de Jura bernois Tourisme
- Membre invité à la commission carrières et la sous-commission écologie (mesures de compensation de la carrière) de Ciments Vigier SA
- Membre du groupe technique pour la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU)
- Le Parc participe à des sollicitations régionales plus ponctuelles comme par exemple l'élaboration de projets de politique régionale (NPR) pour la période 2020-2024 pour le Jura bernois
- Membre de la commission de gestion de la Grange aux concerts à Cernier

Le Parc a également développé des partenariats avec les institutions sociales ci-dessous. Ces partenariats ont été développés dès les débuts du Parc. Ils sont des éléments importants de l'aspect social de la durabilité :

- L'Hospice des Prés-aux Bœufs avec la culture de la moutarde et sa labélisation
- Un partenariat formalisé avec Volo (ex-GAD) de Bienne pour la fabrication des supports puis l'installation annuelle des affiches pour les Bal(l)ades depuis 2016
- L'attribution des envois en nombre à l'atelier Prélude (Reconvilier)
- Des collaborations ponctuelles mais récurrentes avec Régénove pour des appuis ponctuels de préparation de sites comme les anciens abattoirs de Saint-Imier ou l'usine de pâte de bois de Rondchâtel, les services de chômage et d'insertion de requérants de Neuchâtel pour des interventions sur des murs en pierres sèches.

Relations avec les autres parcs

Le Parc Chasseral parie depuis 2003 sur la nécessaire coopération entre les parcs suisses et non pas sur leur concurrence. Ainsi, il a contribué activement à la création du Réseau des parcs suisses. Son directeur assure à ce jour la vice-présidence et il reste fortement actif dans la vie de ce réseau.



F. Partenariats & Gestion

Une organisation efficace intégrée à la région

Le Parc Chasseral s'est toujours fortement inspiré des approches et méthodes de travail des parcs naturels régionaux de France. Il participe ainsi régulièrement au congrès des parcs français. Il a en récemment retiré du savoir-faire en matière d'animation et de déclinaison d'observatoire photographique du paysage.

Le Parc s'inspire également des expériences wallonnes particulièrement avancées en matière d'éducation au territoire et à la citoyenneté et a ainsi participé à une rencontre en 2016 en Belgique.

Le Parc participe également au réseau informel des « parcs bernois » ce qui permet notamment de traiter en amont et collectivement les liens avec l'administration et les autorités politiques cantonales.

Des liens privilégiés sont maintenus avec le parc voisin du Doubs. Notamment au niveau du projet de l'Observatoire photographique du paysage, des Bal(l)ades et de l'implémentation « Graines de chercheurs » pour l'éducation au développement durable. Les responsables communication échangent mensuellement sur les thématiques abordées, en vue d'échanges et de partage de contenus. Une convention précise ces collaborations.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

L'expertise du Parc sur ses axes stratégiques est reconnue et recherchée.

La coordination régionale est renforcée.

Les communes et organisations régionales intègrent toujours mieux les objectifs de la Charte.

Prestations 2020-2024

Indicateurs opérationnels

F1.01 Conseils et études

Réponses et conseils à des sollicitations d'organisations régionales (associations, communes).

F1.1 annuel : Le parc soutient les communes qui le souhaitent dans les réflexions à l'amont des stratégies communales

F1.02 Partenariats régionaux

Participation au comité de Jura bernois Tourisme, au groupe de travail pour le développement économique du Jura bernois, aux commissions thématiques aménagement du territoire et économie de l'association régionale Jb.B.

F1.2 annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur le développement régional, l'aménagement du territoire ainsi qu'aux



	échanges avec les autres parcs.
Echanges opérationnels réguliers avec le Parc du Doubs.	
Le directeur du Parc du Doubs est membre invité du Conseil Consultatif du Parc Chasseral et celui du Parc Chasseral est membre invité du comité élargi du Doubs.	<i>F1.3 annuel : Le Parc collabore avec le PNR Doubs sur la base d'une convention</i>
Le président et le directeur du Parc Chasseral sont membres du conseil de fondation de la fondation « Grand Chasseral ». L'articulation avec la marque territoriale Grand Chasseral et la marque « Parc » est assurée.	<i>F1.4 annuel : L'articulation avec la fondation « Grand Chasseral » est assurée</i>
Le Parc, aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel se nourrit des réflexions et expériences acquises par d'autres parcs ou d'autres démarches similaires.	
Coordination étroite avec les services forestiers régionaux et les services de promotion de la nature.	
Maintien et développement des partenariats et relation avec les institutions sociales.	<i>F1.5 annuel : au moins deux actions effectives avec des institutions sociales</i>
F1.03 Réponses aux consultations	
Participation aux diverses consultations de planification régionale (Plan directeur, plan sectoriel, etc.).	<i>F1.6 annuel : le Parc participe aux procédures de consultation relatives aux projets ayant des incidences sur le territoire</i>
Formulation d'avis (plan de quartier, permis, pertinence de demande de financement d'organisations régionales à des tiers, etc.).	
F1.04 Relations avec d'autres Parcs	
Parcs suisses : participation au comité (vice-présidence), participation aux échanges d'expériences (ERFA), participation à des projets communs.	<i>F1.7 annuel, participation aux quatre rencontres annuelles du réseau des Parcs bernois</i>
Parc bernois : 4 rencontres annuelles des parcs bernois (Gantrisch, Diemtigtal, Chasseral, Dounbs, Gruyère Pays d'en Haut) ainsi que le SAJA (Schweizer Alpen Jungfrau Aletsch) avec des représentants cantonaux, actions conjointes de promotion ou de lobbying.	<i>F1.8 2026 et 2028 : Des représentants de l'équipe du Parc et de l'organe stratégique participent au</i>
Parc du Doubs : participation au comité élargi , échanges réguliers et opérationnels.	



F. Partenariats & Gestion

Une organisation efficace intégrée à la région

Le Parc, aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel se nourrit des réflexions et expériences acquises par d'autres parcs ou d'autres démarches similaires, également sur le plan international.

Congrès des PNR français et à d'autres échanges ponctuels pertinents

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateurs globaux

F1.a annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur le tourisme, le développement régional, l'aménagement du territoire ainsi qu'aux échanges avec les autres parcs.

F1.b annuel : Le parc soutient les communes qui le souhaitent dans les réflexions à l'amont des stratégies communales.

F1.c annuel : Le Parc participe aux procédures de consultation relatives aux projets ayant des incidences sur le territoire.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Fabien Vogelsperger, directeur, 40% EPT
- Géraldine Guesdon, responsable du pôle paysage et patrimoine, 10% (ses activités ont de forts liens avec les stratégies communales et la garantie territoriale)
- A recruter, responsable médiation territoriale : 20%

Au total, le projet « Partenariats, études, conseils » mobilise 0.70 personne.

Partenaires

Les partenariats mentionnés ici concernent l'association dans son ensemble. Les partenariats nécessaires à la menée opérationnelle des projets sont indiqués dans les projets correspondants.

Dans le cadre de son évaluation décennale, le Parc Chasseral a identifié près de 250 partenariats actifs ! Ils ne peuvent donc tous être mentionnés ici.

Un certain nombre d'entre eux sont mentionnés dans les projets opérationnels. Là également l'exhaustivité ne peut être garantie.

On peut néanmoins retenir les catégories de partenaires suivantes :

- Organisations et associations, régionales ou nationales intéressées par les activités du Parc : Pro Natura, Association transports et environnements, etc
- Locales : sociétés d'embellissement, associations locales
- Régionales : régions d'aménagement
- Institutions sociales
- Cantons : divers services cantonaux
- Parc du Doubs et autres parcs de l'Arc jurassien, parcs bernois
- Parcs suisses

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Loi fédérale de la protection de la nature (LPN)
- Stratégie du Réseau des parcs suisses
- Stratégies fédérales et cantonales thématiques mentionnées dans les différents projets
- Objectifs de développement durable de l'ONU (13 sur 17 des objectifs, voir analyse dans la Charte 2022-2031)
- Plan directeur cantonaux et régionaux, diverses planifications cantonales sectorielles (p.ex. Conception régionale des transports et de l'urbanisation)
- Loi sur l'aménagement du territoire
- Autres bases légales

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	110'000		110'000		110'000		110'000		440'000	
F1.01 Conseils et études	5'000		5'000		5'000		5'000		20'000	
F1.02 Partenariats régionaux	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
F1.03 Réponses aux consultations	5'000		5'000		5'000		5'000		20'000	
F1.04 Relations avec d'autres Parcs	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	110'000		110'000		110'000		110'000		440'000	
RESSOURCES FINANCIERES	109'000	99%	109'000	99%	109'000	99%	109'000	99%	436'000	99%
Confédération « parcs »	55'000	50% *	55'000	50%	55'000	50%	55'000	50%	220'000	50%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	23'000	21%	22'000	20%	22'000	20%	22'000	20%	89'000	20%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	11'000	10%	10'000	9%	10'000	9%	10'000	9%	41'000	9%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	20'000	18%	22'000	20%	22'000	20%	22'000	20%	86'000	20%
Communes et membres	10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	10'000		12'000		12'000		12'000		46'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver			0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	4'000	1%
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	4'000	1%

F2 Gestion

Un management professionnel est la clé de voûte de toute entreprise. C'est aussi le cas pour un parc naturel régional. Il met en place les conditions nécessaires à la bonne réalisation de l'ensemble des prestations. Organiser et garantir les processus décisionnels grâce au bon fonctionnement des organes de décision stratégiques (comité exécutif et conseil consultatif), assurer la qualité des projets, mobiliser les compétences nécessaires à leur aboutissement, disposer d'outils de conduite performants et de moyens financiers adaptés aux tâches dévolues au Parc.

DESCRIPTIF

Ce projet consiste à organiser et garantir les processus de décision par le bon fonctionnement des organes stratégiques (comité et conseil consultatif), à assurer la qualité des projets menés par un management approprié, une coordination et la mobilisation des compétences nécessaires, à disposer des outils de conduite performants et des conditions matérielles idoines.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

F.b Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente.

- L'équipe du Parc possède les compétences et les moyens nécessaires
- Les organisations du territoire peuvent se faire entendre et s'appuyer sur le Parc pour accomplir leurs missions respectives.

Importance du projet pour le Parc

Le management professionnel est la clé de voûte pour tout le projet de Parc. Il met en place les conditions pour la bonne réalisation des projets.

Lien avec d'autres projets

Le management est indispensable et en lien avec tous les projets du Parc

ETAT DU PROJET

Le Parc s'est doté, depuis 2002, d'une organisation de management de projet Regio+. Depuis cette date, l'organisation bénéficie d'une capitalisation d'expérience grâce à une forte stabilité du personnel comme de la direction stratégique (même président et même directeur depuis 2002). L'équipe est passée progressivement d'une personne en 2002 à 13,1 équivalents plein temps en août 2023, auxquels il faut rajouter des stagiaires, civilistes et mandataires réguliers comme les guides et animateurs effectuant les animations de terrain, ainsi que les bureaux d'études.

Au vu de l'agrandissement de l'équipe de collaboratrices et collaborateurs, le management du Parc s'est structuré avec la mise en place d'une équipe de direction représentant les 6 pôles d'activités du Parc. Ce plénum se réunit une fois par semaine. La coordination opérationnelle est assurée par 4 séances annuelles réunissant l'équipe



F. Partenariats & Gestion

Une organisation efficace intégrée à la région

dans son entier ainsi que par des rencontres régulières au sein et entre les pôles d'activités du Parc.

Les permanents de l'équipe prennent part à des formations continues ou à des séminaires ciblés. Les collaborateurs participent régulièrement aux divers réseaux professionnels (éducation, paysage, nature, produits régionaux, développement régional, communication, etc.), notamment aux échanges d'expérience organisés régulièrement par le Réseau des parcs suisses.

Un règlement du personnel réactualisé par rapport aux enjeux actuels est en préparation (état juin 2023).

La gouvernance du Parc a été restructurée dans le cadre de la nouvelle Charte 2022-2031. Le comité a été réduit de 21 membres à 9 membres dans un souci d'efficacité. Ces 9 membres constituent le comité exécutif. En parallèle, un conseil consultatif large, avec 43 membres (état août 2023), permet à toutes les communes et aux principales associations qui le souhaitent d'être directement impliquées dans la gouvernance du Parc. Les services cantonaux concernés ainsi que le directeur du Parc du Doubs en sont des invités permanents.

La présidence du Parc est la même depuis 2002. Le tournus des membres du Comité se fait de manière progressive. Ces éléments permettent de maintenir un capital confiance avec les communes et les organisations régionales.

D'un point de vue logistique, le Parc loue des bureaux spécialement construits par la commune de Saint-Imier. Ils ont été agrandis fin 2012 pour proposer des conditions de travail adaptées au nombre de collaborateurs. Ils devront être agrandis dès que possible, le nombre de postes de travail à disposition étant inférieur au nombre de collaborateurs. Des discussions avec la commune de Saint-Imier sont en cours.

Le Parc dispose depuis 2013 d'une infrastructure informatique (serveur virtualisé) facilitant l'accès aux documents et à leur sauvegarde. Le Parc utilise au quotidien des logiciels garantissant une gestion efficace (logiciel avec comptabilité analytique, gestion centralisée des adresses, gestion des photos, etc.). Tous les documents sont sauvegardés électroniquement pour faciliter l'accès notamment dans le cadre du télétravail. Des règles strictes de classement et de dénomination des fichiers sont suivies depuis 2016.

Un système de management intégré spécifique a été mis en place. Son équivalence avec le SMI des parcs suisses a été validée par le bureau Landplan en octobre 2019.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Bonne coordination et dynamique de l'équipe opérationnelle du Parc pour le développement et la réalisation de projets pertinents, cohérents et complémentaires. Procédures de gestion bien établies et appliquées.

Les organes stratégiques du Parc réunissent des membres motivés et dynamiques qui peuvent effectuer des choix en connaissance de cause par des processus de décision maîtrisés et de bonnes informations fournies par l'équipe opérationnelle.



Prestations 2020-2024

F2.01 Garantie des processus de décision

Préparation et animation des séances du comité exécutif, du conseil consultatif et de l'assemblée générale, avec dédommagements y relatifs.

Il s'agit de consolider dans la durée la nouvelle gouvernance mis en place depuis janvier 2022.

F2.02 Management de l'équipe

Un des principaux défis d'une organisation qui promeut le développement durable est d'assurer un pilotage intégré – et donc plus complexe – des projets. Cela nécessite beaucoup de coordination, notamment :

- Une séance de direction hebdomadaire
- Une séance de coordination régulière interne à chaque thème thématique
- Des séances ponctuelles de coordination inter-projets, pour maintenir des approches intégrées sur les projets, par exemple sur les thématiques suivantes : nature au village, paysage, mobilité piétonne, mesures en faveur d'une espèce, gestion des visiteurs, accès aux sites en TP, etc.

Formation permanente (informelle dans l'équipe, avec les partenaires régionaux, les autres parcs et les organisations compétentes) ainsi que formelle (auprès d'institutions spécialisées).

F2.03 Gestion financière et administrative

Comptabilité (système intégré : comptabilité, facturation, salaires) avec traitement analytique.

Comptabilité (système intégré : comptabilité, facturation, salaires) avec traitement analytique.

Indicateurs opérationnels

F2.1 annuel : La tenue des séances de pilotage de l'association « Parc Chasseral » permet la participation active des forces de la région

F2.2 annuel : La coordination entre thèmes stratégiques est assurée par des séances opérationnelles régulières

F2.3 annuel : L'ensemble du personnel du Parc est capable de travailler en allemand

F2.4 annuel : Au moins deux formations continues opérationnelles pour les collaborateurs

F2.5 annuel : Le système intégré de qualité (SMI) propre au Parc Chasseral est continuellement actualisé

F2.6 annuel : Le Parc vérifie et documente l'équilibre cantonal entre moyens financiers et activités mises en œuvre



F2.04 Garantie des moyens matériels

Informatique, local, fournitures, etc.

Dès que cela est pertinent, le Parc mandate en priorité des entreprises d'insertion sociale pour le publipostage, pose de panneaux d'informations ou encore la réalisation de nichoirs.

Les locaux du Parc sont adaptés au nombre d'employés.

La digitalisation garantit le travail à distance pour toute l'équipe

Indicateurs pour la convention programme

Indicateurs globaux

F2.a annuel : Le conseil consultatif permet une participation active des forces vives de la région.

F2.b annuel : Le système de qualité (SMI) est utilisé et actualisé.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Fabien Vogelsperger directeur, 30% EPT
- Anne-Claire Gabus, responsable administrative, 65%
- Gaelle Paratte, secrétariat et comptabilité, 40%
- A recruter: secrétaire et comptabilité, 50%
- Equipe de direction (responsables des pôles): 80%

Au total, la gestion mobilise l'équivalent de 2.65 personnes.

Partenaires

- Conseils et échanges continus avec les chargés des parcs des Services cantonaux de Berne et de Neuchâtel
- Réseau des parcs suisses
- Fournisseurs de services régionaux

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Code des obligations
- Statuts
- Règlement d'organisation

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028



BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	550'000		550'000		550'000		550'000		2'200'000	
F2.01 Processus de décision	85'000		85'000		85'000		85'000		340'000	
F2.02 Management de l'équipe	140'000		140'000		140'000		140'000		560'000	
F2.03 Gestion financière et administrative	173'000		173'000		173'000		173'000		692'000	
F2.04 Moyen matériel	152'000		152'000		152'000		152'000		608'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	550'000		550'000		550'000		550'000		2'200'000	
RESSOURCES FINANCIERES	545'000	99%	545'000	99%	545'000	99%	545'000	99%	2'180'000	99%
Confédération « parcs »	270'000	49% *	270'000	49%	270'000	49%	270'000	49%	1'080'000	49%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	103'000	19%	103'000	19%	103'000	19%	103'000	19%	412'000	19%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	52'000	9%	52'000	9%	52'000	9%	52'000	9%	208'000	9%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	120'000	22%	120'000	22%	120'000	22%	120'000	22%	480'000	22%
Communes et membres	120'000		120'000		120'000		120'000		480'000	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	5'000	1%	5'000	1%	5'000	1%	5'000	1%	20'000	1%
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers	5'000	1%	5'000	1%	5'000	1%	5'000	1%	20'000	1%



F. Partenariats & Gestion

Une organisation efficace intégrée à la région

F3 Evaluation et planification

Pendant la période 2025-2028, le Parc réalisera annuellement le bilan de ses activités. Il devra préparer la convention-programme 2029-2032 dès l'année 2027. Les conventions-programme (comme ce présent document) définissent précisément les projets qui seront menés et forment le document déclenchant les soutiens financiers des cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi que de la Confédération.

DESCRIPTIF

Le Parc contrôle et rend compte annuellement des prestations réalisées par rapport aux prévisions.

Il établit la demande pour la nouvelle convention programme en 2027.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

F.3 : Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires.

- Le territoire du Parc met en œuvre collectivement un projet de territoire articulé autour du développement durable.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est l'outil stratégique du Parc. Il permet de faire le bilan annuel, d'orienter les axes stratégiques à venir, de mobiliser les moyens financiers de la convention-programme.

Lien avec d'autres projets

Par définition, lien avec tous les autres projets.

ETAT DU PROJET

Un rapport d'activités est distribué annuellement à plus de 600 adresses depuis 2020. Il est produit en français et en allemand. Son élaboration se base sur un suivi précis des prestations réalisées (qualitatif et quantitatif).

Le Parc a développé en interne un outil de suivi du degré de réalisation des indicateurs qui lui permet de produire de manière fiable le *reporting* annuel auprès des cantons et de la Confédération.

Le Parc assure un enregistrement cartographique de toutes ses activités de terrain dans son système de gestion informatique



EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les bilans annuels sont bien établis. La prochaine convention-programme est développée sur la base des actions menées.

Prestations 2020-2024

F3.01 Bilan annuel

Bilan des activités relevées en continu.
Rapport annuel d'activités.
Saisie des indicateurs annuels.

Indicateurs opérationnels

F3.1 annuel : Un rapport d'activités est publié en version française et en version allemande

F3.2 annuel : toutes les mesures réalisées sur le terrain sont enregistrées dans le système d'information géographique

F3.02 Convention-programme 2029-2032

Le Parc élabore sa convention-programme 2029-2032 en intégrant une consultation de ses organes de gouvernance et des organismes partenaires.

F3.2 2027 : La nouvelle planification 2029-2032 est élaborée

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateurs globaux

F.3a annuel : F3.2 annuel : toutes les mesures réalisées sur le terrain sont enregistrées dans le système d'information géographique

F.3b 2027 : La convention-programme 2029-2032 est établie.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Fabien Vogelsperger, directeur, 5% EPT
- Nicolas Sauthier, responsable de la communication, 5%

Ces taux correspondent à l'activité continue de suivi et d'élaboration des rapports annuels

L'élaboration de la convention-programme est ponctuelle et mobilise plus largement toute l'équipe. Ce travail d'élaboration nécessite un équivalent plein temps de 30% (direction et responsables de projets) durant les 12 mois de préparation.

Partenaires

- Tous les principaux partenaires du Parc sont concernés et sont consultés pour réaliser le bilan des actions menées et préparer la convention-programme. En particulier les communes et les associations régionales d'importance dans les

F. Partenariats & Gestion

Une organisation efficace intégrée à la région

domaines de la protection de la nature, du développement régional et rural, de l'agriculture, de l'économie, du tourisme, de l'éducation, de la culture.

- Services cantonaux, Réseau des parcs suisses, SCNAT, OFEV pour, d'une part, l'identification et le relevé d'indicateurs, une évaluation générale qualitative du Parc en vue du renouvellement de la Charte d'autre part.

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Toutes les planifications d'aménagement, les outils de planification ou stratégie des communes et partenaires régionaux.
- Les instruments de l'OFEV pour la politique des parcs.

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Bilan annuel

Préparation de la convention-programme 2029-2032

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	20'000	20'000	56'000	20'000	116'000
F3.01 Bilan annuel	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
F3.02 CP 29-32	0	0	36'000	0	36'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	20'000	20'000	56'000	20'000	116'000
RESSOURCES FINANCIERES	20'000	20'000	56'000	20'000	116'000
Confédération « parcs »	10'000	10'000	28'000	10'000	58'000
Confédération « autres »	0	0	0	0	0
Canton BE « parcs »	4'000	4'000	12'000	4'000	24'000
Canton BE « autres »	0	0	0	0	0
Canton NE "parcs"	2'000	2'000	4'000	2'000	10'000
Cantons NE « autres »	0	0	0	0	0
Parc "contribution financière"	4'000	4'000	12'000	4'000	24'000
Communes et membres	4'000	4'000	12'000	4'000	24'000
Soutiens affectés sur projet	0		0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	0		0	0	0
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0	0	0	0
Prestations offertes par le Parc	0%	0%	0%	0%	0%
Prestations offertes par des tiers	0%	0%	0%	0%	0%

PARTIE D : ANNEXES

Version mars 2024



Annexe D1

Annexe D1 : Stratégie de mise en œuvre Territoire et transition, une économie durable pour tous 2022

Validée par le comité du Parc Chasseral le 22 juin 2022

Table des matières

1. Objectifs fixés dans la Charte 2022-2031	225
2. Durabilité forte	227
3. Transition	228
4. Les Valeurs du Parc	229
5. Mission et rôle du Parc	232
6. Méthodes de travail.....	232
7. Boîte à outils	233
8. Organigramme du domaine Territoire et transition	237
9. Lien avec les objectifs des autres domaines stratégiques.....	238
10. Documents complémentaires.....	240

« Les activités humaines sont devenues la principale force de transformation de notre environnement. Ces changements menacent de déstabiliser le fonctionnement du système Terre et de nous projeter dans une zone à hauts risques remettant en cause les conditions dans lesquelles nos sociétés ont pu se développer : augmentation des risques naturels, menace sur la sécurité alimentaire, augmentation des maladies infectieuses, pertes économiques, ... Afin de rester dans une zone sûre, l'impact de nos activités doit respecter un plafond écologique fixé par les limites planétaires. »

Centre de compétences en durabilité, Université de Lausanne²⁷

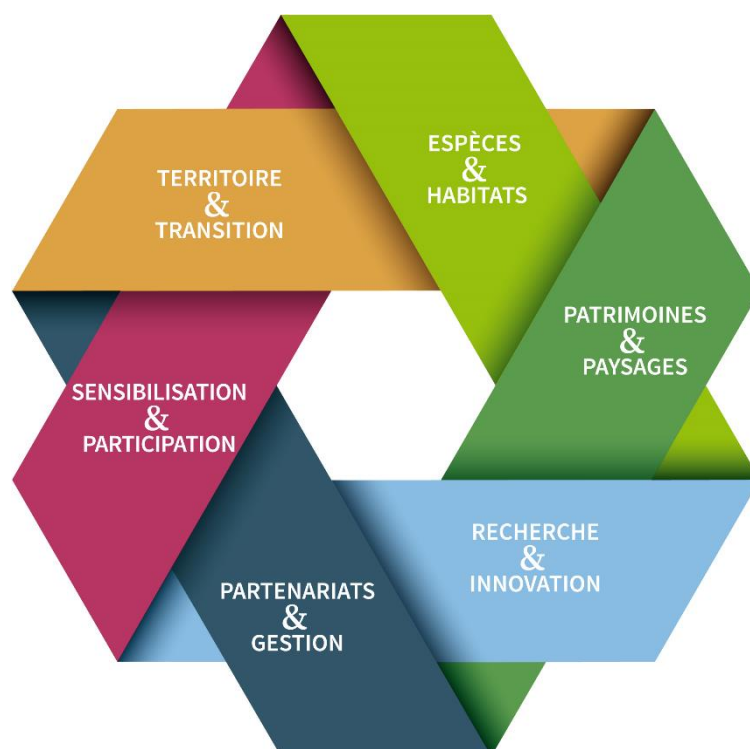
²⁷ <https://www.unil.ch/centre-durabilite/fr/home/menuinst/presentation/concepts.html>

Annexe D1

1. Objectifs fixés dans la Charte 2022-2031

Le thème « territoire et transition » constitue un des 6 thèmes stratégiques du Parc Chasseral.

Résumé du thème : Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.



Annexe D1

Dans sa charte, le Parc a identifié trois domaines stratégiques sous le thème « Territoire et transition :

Domaine	Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux
----------------	---

Objectifs	Mettre en œuvre des projets concrets à valeur de modèle et à but d'incitation des comportements individuels Agir dans les domaines de la mobilité et de l'énergie durables en étroite collaboration, coordination et complémentarité avec les instances régionales et cantonales
------------------	---

Domaine	Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc
----------------	---

Objectifs	Améliorer la durabilité de toute la chaîne, du producteur aux consommateurs Faciliter l'accès aux produits régionaux grâce à la mise en place d'une distribution mutualisée Renforcer le travail en réseau, notamment entre producteurs Soutenir le développement des infrastructures nécessaires à une meilleure valorisation des matières premières régionales
------------------	---

Domaine	Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable
----------------	--

Objectifs	Accompagner les prestataires comme les acteurs conventionnels du tourisme à intégrer plus fortement les enjeux la durabilité Accompagner ou développer des offres avec un impact environnemental et social limité et mettant en valeur les spécificités régionales Accompagner les acteurs concernés pour une mobilité touristique aussi décarbonée que possible et intégrée aux autres usages du territoire
------------------	--

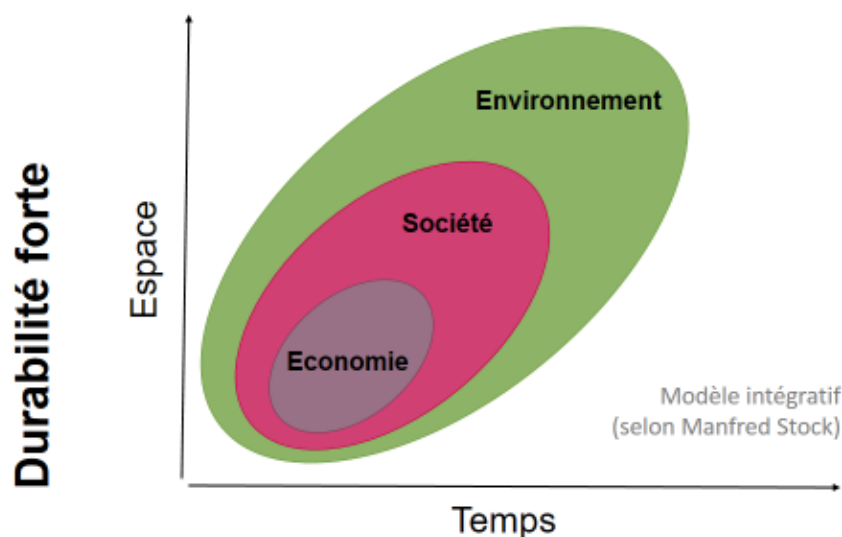
Annexe D1

Cibler de manière préférentielle les habitants du territoire du Parc et des environs

Dans cette stratégie, qui complète les objectifs fixés dans la charte, il s'agit ici d'apporter plus de transversalité dans l'organisation du thème Territoire et transition qui porte sur les projets du Parc dans le domaine de l'économie (principalement, dans les secteurs de la mobilité, de l'énergie, des filières locales et du tourisme) en fixant une orientation générale des activités du Parc, le rôle du Parc et le types de projets pour lesquels le Parc peut s'engager.

2. Durabilité forte

Le Parc a pour mission de favoriser la transition de l'économie locale vers un développement durable. La durabilité est comprise dans sa définition forte. Dans ce cadre, une évaluation purement économique d'un projet n'est pas suffisante si elle ne prend pas en considération les impacts des activités sur la société et



l'environnement qui l'englobent.

« La durabilité comporte généralement trois dimensions : écologie, économie et questions sociales. On parle généralement de trois piliers ou du "triangle magique". Cela suggère que les trois dimensions doivent être considérées de manière égale. Une représentation quelque peu différente, "l'œuf de durabilité", correspond mieux à la réalité. Elle définit des limites de croissance, suppose une relation hiérarchique entre les zones, qui sont liées les unes aux autres comme les différentes coquilles d'un œuf. La coquille la plus interne symbolise l'économie, elle constitue le noyau mais ne doit pas franchir les frontières de la société. (...) De ce point de vue, le dicton "Si l'économie va bien, nous allons tous bien" devrait être inversé et dire : "Si nous allons tous bien, l'économie va bien". Enfin, la société ne doit pas outrepasser les limites de l'environnement. L'environnement forme pour ainsi dire l'enveloppe extérieure ; si celle-ci est détruite, nous nous détruisons nous-mêmes. »²⁸

²⁸ J. Birkmann, UVP-Report 3/2000 (nach Busch-Lüty, 1995, verändert)

Annexe D1

Dans ce sens, le Parc appuie et intègre régionalement les études scientifiques actuelles qui rendent compte des neuf limites planétaires (référentiel sur l'état du système Terre défini en 2009 par le centre de recherche « Resilience Center » de Stockholm) à ne pas franchir dans la mesure où cela engendrerait une transformation de l'environnement irréversible, au risque de le rendre inhospitalier pour l'espèce humaine et d'autres espèces. Plusieurs limites ont d'ores et déjà été franchies, il est donc nécessaire de se tourner vers un développement durable afin de limiter l'impact des activités humaines, d'une part, mais également de s'adapter aux changements déjà amorcés comme le changement climatique²⁹

3. Transition

La notion de transition est étroitement liée au concept de développement durable et tend aujourd'hui à s'y substituer. La transition est un processus par rapport à la durabilité qui en serait le but final.

« Le terme de transition désigne le passage d'un régime d'équilibre à un autre (Bourg et Papaux, 2015). Il a été repris pour décrire de nombreux phénomènes et insiste sur leur caractère à la fois progressif et profond, sans être un simple ajustement ni une révolution brutale. (...) Le mouvement des villes en transition, initié au début des années 2000 par Rob Hopkins, a contribué fortement à la popularisation de ce concept et à sa progressive institutionnalisation. »³⁰

Dans ce mouvement, « il est alors question d'inventer et de promouvoir des modes de vie « postpétrole » susceptibles de reposer sur le renforcement de la « résilience » des communautés, concept issu des sciences écologiques qui désigne ici la capacité d'un système (une communauté) à résister à un choc externe (la rareté du pétrole). Cette capacité de « résilience » revient à diminuer la dépendance au pétrole des communautés en poursuivant un objectif de « descente énergétique », c'est à dire une réduction de la consommation énergétique, ainsi qu'une relocalisation de la production, notamment alimentaire. »³¹

²⁹ Voir sur le concept de « limites planétaires » : <https://www.unil.ch/centre-durabilite/fr/home/menuinst/presentation/concepts.html>

Vidéo explicative réalisé par l'Office fédéral de l'environnement « Les limites planétaires : que signifient-elles pour l'avenir de l'humanité ? » <https://youtu.be/JLx8tOvnA8s>

³⁰ J. Oudot et E. de l'Esoile, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE ROB HOPKINS AU MINISTÈRE, La Découverte | « Regards croisés sur l'économie » 2020/1 n°26 p. 14 à 19 <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2020-1-page-14.htm>

³¹ Krauz A. (2014), « Les villes en transition, l'ambition d'une alternative urbaine », *Métropolitiques*, URL : <https://www.metropolitiques.eu/Les-villes-entransition-l.html>.

Annexe D1

Les initiatives locales portées par des groupes citoyens sont au cœur de ce mouvement qui se traduit par la réalisation de projets positifs et mobilisateurs dans différents thèmes comme la production énergétique, l'agriculture de proximité, la mobilité douce, l'économie locale (relocalisation des activités économiques). Le Parc peut faire l'écho de telles initiatives et s'en inspirer pour mobiliser des acteurs du territoire, notamment par les méthodes privilégiant la participation (cf. méthode de travail ci-dessous).

4. Les Valeurs du Parc

La vision de la durabilité portée par le Parc se traduit dans les sept valeurs des Parcs suisses. Elles s'inscrivent dans tous les projets d'un Parc. Elles sont également le socle qui permettra à l'avenir de nouer des partenariats avec des entreprises du Parc et d'accompagner ces entreprises locales vers plus de durabilité.

Les sept valeurs des parcs sont les suivantes :

1. Conservation et valorisation de la nature et du paysage

« Nous plaçons la nature et le paysage au cœur de nos priorités »

Évocations : Protection de l'environnement ; conservation et amélioration de la qualité de la nature et du paysage culturel ainsi que de la biodiversité ; respect de la nature ; actions orientées vers la protection climatique, la transition énergétique et l'économie circulaire

2. Valeur ajoutée régionale

« Nous soutenons l'économie de proximité »

Évocations : Promotion des chaînes de valeurs ajoutées régionales ; Contribution à l'économie de proximité ; développement régional ; orienté vers la création de valeur ajoutée ; savoir-faire ; diversification

3. Sensibilisation et communication

« Nous apprenons les un-e-s des autres »

Évocations : Sensibilisation au développement durable ; ambassadeur du parc ; éducation au développement durable et territorial ; médiation et partage de connaissances ; vision systémique / principes directeurs de durabilité ; compréhension des interdépendances et des possibilités d'action

4. Innovation et qualité

« Nous offrons des produits et services innovants et de qualité »

Évocations : Dynamisme ; visionnaire ; volonté de s'améliorer ; qualité de l'offre ; capacité et disposition aux changements responsables ; créativité ; capacité d'initiative ; réconciliation environnement et progrès technique, région modèle

5. Identité territoriale et culture

« Nous cultivons l'identité de notre région »

Évocations : Lien au territoire (connaissance, appartenance et attachement) ; connaissance, appréciation et valorisation du patrimoine paysager et culturel ; maintien du savoir-faire ; identité culturelle ; Parc = rassembleur / ambassadeur / moteur ; identification au Parc ; Authenticité/vrai

Annexe D1

6. Valeurs éthiques

« Nous travaillons avec éthique et bienveillance »

Évocations : Respect de l'être humain; l'humain au centre; empathie ; prise en compte des parties prenantes; durabilité sociale; fiabilité ; hospitalité ; cohésion sociale ; solidarité ; égalité entre tous ; éthique ; inclusion

7. Coopération et connexion avec le Parc

« Nous transmettons les valeurs de nos parcs »

Évocations : Promouvoir les collaborations et les réseaux; mettre en réseau des partenaires; volonté de collaborer; implication locale/citoyenne; partage d'expériences; région en apprentissage

L'engagement des parcs suisses et de leurs partenaires

Nous nous engageons pour un développement régional durable en faveur de la nature et des habitant-e-s.
Nos valeurs sont partagées par les parcs suisses et leurs entreprises partenaires.



Nous offrons des produits et des services innovants et de qualité.

Nous nous engageons à nous améliorer continuellement. Nous sommes créatifs, dynamiques et à l'écoute des attentes de notre clientèle.



Nous plaçons la nature et le paysage au cœur de nos priorités.

Nous nous engageons en faveur d'un paysage de qualité et d'une grande biodiversité. Nous veillons à minimiser l'impact de nos actions sur le climat en utilisant les ressources de manière durable et en favorisant la transition énergétique.



Nous cultivons l'identité de notre région.

Nous sommes attachés aux valeurs paysagères et culturelles de notre parc. Nous jouons un rôle clé dans la préservation et la mise en valeur des patrimoines et des savoir-faire.



Nous soutenons l'économie de proximité.

Nous dynamisons l'économie locale, proposons une large palette de produits et de services et participons au maintien des emplois dans les parcs.



Nous travaillons avec éthique et bienveillance.

Nous nous engageons pour une société solidaire et inclusive. Nous sommes des partenaires et employeurs fiables et respectueux.



Nous apprenons les un-e-s des autres.

Nous privilégions l'échange avec les partenaires locaux et suprarégionaux. Nous coopérons pour une région durable.



Nous transmettons les valeurs de nos parcs.

Nous communiquons avec fierté et authenticité les particularités de nos régions. Nous sensibilisons notre clientèle et nos partenaires à la préservation de la nature et à la durabilité.

Annexe D1

5. Mission et rôle du Parc

A l'échelle de la région, le Parc n'est pas la principale organisation responsable du développement économique et des différents secteurs d'activités concernées par les actions du Parc (principalement, le Parc a réalisé des projets dans les secteurs de la mobilité, l'énergie, le tourisme, les filières de production agricoles et non-agricoles). Il réalise des projets en partenariat avec les organisations spécialisées. La promotion de produits ou services n'est pas son rôle principal et incombe généralement à ces autres organisations.

En s'appuyant sur les valeurs des Parcs suisses, le Parc œuvre en faveur d'une transition vers la durabilité des activités économiques et se démarque par rapport aux approches traditionnelles du développement économique. En ce sens, le Parc se positionne plutôt pour accompagner les acteurs économiques et autres porteurs de projet vers plus de durabilité de leurs activités, produits et services. Pour ce faire, il mobilise les compétences internes de son équipe mais également externes en fonction des thèmes et secteurs d'activités.

Vision 2031 (fin de la charte 2022-2031)

En s'appuyant sur un réseau de compétences internes et externes consolidé, le Parc est un référent local en matière de développement durable dans son territoire. Les communes et les entreprises du territoire sollicitent le Parc lorsqu'ils souhaitent du conseil et du soutien pour rendre leurs activités plus durables ou pour mener un projet ayant un impact positif en matière de durabilité, principalement dans les secteurs économiques que sont la mobilité, l'énergie, les métiers du paysage et du bois, les produits régionaux et autres filières locales ou le tourisme³².

6. Méthodes de travail

Partenariat

Dans un souci de mutualisation des efforts avec ses partenaires, le Parc veille à s'intégrer dans les processus en cours et à mener des projets de manière concertée plutôt que de mettre en œuvre des projets seuls.

³² NB : A noter que le Parc va mettre à l'étude des possibilités d'action auprès du secteur industriel, activité économique fortement présente dans le territoire du Parc. Cependant, historiquement, le Parc est principalement actif auprès des secteurs économiques que sont la mobilité, l'énergie, les métiers du paysage et du bois, les produits régionaux et autres filières locales ou le tourisme.

Annexe D1

Innovation et expérimentation

Les ressources du Parc n'étant pas infinies, le Parc est un laboratoire d'expérimentation. Il recherche des démarches innovantes et mène des expérimentations qui peuvent servir de modèle et de source d'inspiration dans le vaste processus qu'est la transition vers la durabilité.

Approches participatives

Dans la conduite de ces projets, le Parc favorise les approches participatives qui permettent aux acteurs du territoire de contribuer activement à l'élaboration des projets. C'est-à-dire qu'il développe les projets en consultant les besoins des bénéficiaires, en constituant des groupes de travail intégrant des compétences externes à l'équipe du Parc, en amenant différents acteurs à travailler ensemble. Il recherche des solutions en mobilisant l'intelligence collective (lors de rencontres d'habitants, d'acteurs concernés, etc). Il aide à passer de l'idée initiale au projet qui permet d'activer les décisions nécessaires à leurs mises en œuvre.

7. Boîte à outils

Pour atteindre ses objectifs, le Parc peut actionner plusieurs outils qui sont utilisés en fonction de divers facteurs (objectifs visés, partenaires impliqués, marge de manœuvre en fonction du thème traité et des acteurs concernés, moyens disponibles, etc.)

Développement de projet

Conseil / formation



Label / distinction

Communication /
sensibilisation

Annexe D1

Développement de projets

- Le Parc peut être lui-même à l'initiative de projets dont il pilote et coordonne la réalisation (planification, recherche de financement, etc.)
- Il contribue à la réalisation de projets portés avec d'autres structures par la mise à disposition de ses ressources internes et de son vaste réseau

Conseils et formation

- Le Parc apporte des conseils et propose des expertises externes complémentaires pour des projets portés par d'autres structures
- Il plaide en faveur d'une durabilité forte, en particulier pour préserver la nature et le paysage
- Il organise des formations pour différents groupes sur de nombreux thèmes en lien avec la transition et des projets menés

Label et distinctions

- Il promeut des entreprises, produits ou services selon des critères définis en cohérence avec les valeurs du Parc par l'attribution du label Produit ou prochainement par la distinction entreprise partenaire.

Communication et sensibilisation

- Il donne de la visibilité aux projets menés et aux entreprises labélisées à travers ses outils de communication et des campagnes spécifiques
- Il sensibilise le grand public lors d'événements et de restitutions.

Orientation des activités du Parc

Sur la base de la vision et des objectifs fixés dans la charte, il est proposé de décliner une orientation des activités du Parc portant sur trois niveaux d'actions distincts et applicable pour tous les secteurs confondus (principalement dans les domaines de la mobilité, l'énergie, les produits régionaux et autres filières locales ou le tourisme ; cependant le parc peut également intervenir sur demande pour d'autres projets en lien avec la responsabilité sociale des entreprises industrielles de la région³³).

Les 3 niveaux d'actions identifiés sont :

- au niveau de l'**association du Parc** en tant qu'entreprise et de ses projets
- au niveau **régional**, du territoire du Parc composé de 23 communes
- au niveau des **entreprises et associations locales**

³³ Les domaines cités sont les principaux domaines de prédilection du Parc mais le Parc a également été sollicité par des entreprises d'autres secteurs (ex. industrie qui est fortement présente dans la région), pour des réflexions en matière d'économies d'énergie, de plan de mobilités, des mesures de compensation CO2, des mesures favorables à la biodiversité, intégration patrimoniale et paysagère, etc.

Annexe D1

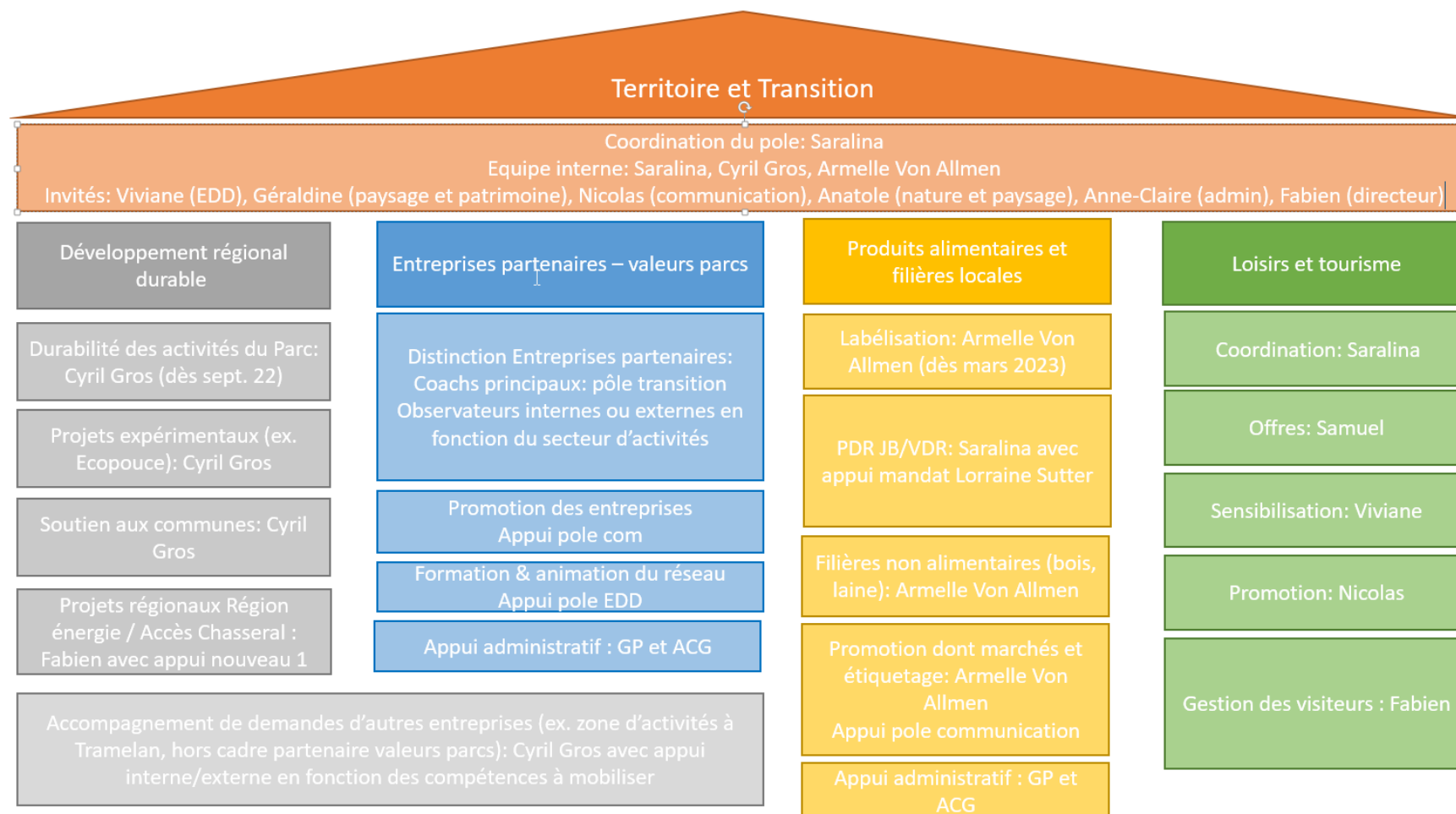
Niveau	Orientation	Ex. de projets et activités
association Parc	Faire preuve d'exemplarité en tant qu'association Parc régional Chasseral et employeur en matière de développement durable en explicitant les bonnes pratiques prises par le Parc et en visant l'amélioration d'autres.	Regard interne sur l'impact des activités de l'équipe : Ex. privilégier la rénovation d'un bâtiment vide pour y installer les bureaux du Parc Choisir un graphiste et un imprimeur de la place pour confectionner les supports de communication du Parc Avoir une carte mobility pour les employées et être situé proche de la gare Etc.
	Créer du lien avec les 5 autres domaines stratégiques du Parc dans la construction de projets transversaux et évaluer leurs effets pour la transition Voir également le point 9 « Lien avec les objectifs des autres domaines stratégiques » du document	Cabanons en bois local pour la vente de produits régionaux (Paysage, patrimoine, produits) Animation école «Un jour à la ferme» (EDD et produits) Critères biodiversité pour la labélisation de produits (nature, produits)
Régional / Communes	Participer à la mise en œuvre de projets d'ampleur régionale en partenariat avec les institutions concernées	Ex. PDR Val-de-Ruz avec CNAV, SAgr, Bio NE et PDR du Jura bernois avec CAJB et FRI Ex. Région Energie pour le Jura bernois avec JB.b
	Soutenir la recherche et l'innovation en matière de durabilité par des projets démonstratifs et expérimentaux	Ex. Ecopouce / impression sur bois

Annexe D1

	Accompagner les communes-membres qui visent la réalisation de projets favorables à la transition	<i>Ex. Favoriser la mobilité piétonne par la revalorisation des traverses piétonnières à Tramelan</i> <i>Ex. Financement participatif de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la patinoire de Tramelan</i>
entreprises / associations locales	Promouvoir et accompagner des entreprises privées et institutions locales pour améliorer la durabilité de leurs activités, produits et services (critères définis dans le cadre des valeurs parcs)	<i>Labélisation des produits alimentaires dont les matières premières proviennent du territoire et sont transformées dans le parc ET produits dans le respect de leur environnement (élément qui va être renforcé à l'avenir)</i> <i>Distinction des entreprises qui travaillent de façon durable dans le domaine du tourisme, du bois et du paysage selon les valeurs des parcs suisses</i> <i>Animation du réseau des entreprises partenaires (rencontre et formation)</i>
	Valoriser les initiatives citoyennes pour la transition en cours dans le territoire du Parc (des actions, souvent originales, mises en œuvre par des citoyens, en faveur d'une évolution des pratiques pour un monde plus respectueux de l'environnement et une relocalisation des activités économiques)	<i>Référencer et connaître les structures (jardins communautaires, SEL, associations de village, etc.)</i> <i>Mobiliser les acteurs de ces initiatives (personnes ressources) pour faciliter la réalisation de projets du Parc</i> <i>Proposer un cadre pour promouvoir ces initiatives</i>

Annexe D1

8. Organigramme du domaine Territoire et transition



Annexe D1

- Saralina Thiévent, responsable du domaine et coordination générale
 - Avec responsabilité des PDR agricoles (appui avec le mandat Lorraine Sutter)
- Armelle Von Allmen (dès mars 2023) Resp. de projet produits alimentaires et filières locales
 - Gestion de la labélisation et de la promotion des produits labélisés
 - Valeurs parcs au niveau des producteurs, transformateurs, magasins alimentaires et restaurants
- Cyril Gros (dès sept. 2022) Resp. de projet « développement régional durable »
 - Avec accent sur la gestion des projets d'ampleur régional et communal et en lien avec les thèmes mobilité et énergie
 - Valeurs parcs : partenariats entreprises
- Pole tourisme interne :
 - Saralina Thiévent : responsable du pôle et coordination avec les OTs
 - Samuel Torche : développement des offres de mise en valeur du patrimoine, paysage, produits du terroir
 - Viviane Vienat : contenu EDD et coaching
 - Nicolas Sauthier : communication promotionnelle
 - Gestion de la fréquentation : Fabien Vogelsperger avec l'appui de Viviane (projet Wyss), Isaline (projet nature) et Cyril (accès Chasseral/Orvin)

En fonction des thèmes et projets, les responsables de projets du pole mobilisent des compétences internes (responsables des autres pôles) et des compétences externes sous forme de partenariat ou mandat.

9. Lien avec les objectifs des autres domaines stratégiques

D'autres objectifs visés par le Parc, mais classés dans les 5 autres thèmes stratégiques, participent aux objectifs du pôle Territoire et Transition et impliquent une coordination étroite avec les autres poles d'activités du Parc. Les principaux sont résumés ici repris de la Charte 2022-2031 :

Thème A : un environnement naturel de qualité

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

Le Parc promeut des pratiques durables et favorables à la biodiversité en sensibilisant, conseillant, négociant.

Le Parc fait un travail de coordination et de négociation auprès des acteurs, afin que les activités économiques et de loisirs ne prétérissent pas la biodiversité

Annexe D1

Thème B : un patrimoine vivant, des paysages valorisés

Bc Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs

Renforcer la production et le transfert de connaissances sur l'entretien et la construction des paysages et du patrimoine auprès des artisans de la région et entre les communes membres

Thème D : Un territoire animé par ses habitants

Da. Sensibiliser, éduquer, former les enfants en vue d'un développement durable

Permettre aux enfants et aux jeunes de la région de découvrir le territoire du Parc, son environnement, ses richesses, et d'en comprendre les enjeux en vue d'un développement durable

Renforcer les passerelles des activités d'éducation avec les autres champs d'activité du Parc ou d'autres acteurs régionaux

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc

Permettre le débat collectif des habitants sur des enjeux de société et régionaux (en lien avec les missions du Parc : changement climatique, énergie, gestion du paysage, évolution de l'aménagement du territoire, mobilité)

Valoriser les activités des structures régionales tout en renforçant une vision commune pour l'avenir de la région

Développer des projets en échos à des besoins ou attentes des habitants de la région

Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication active

Susciter la mise en œuvre concrète d'activités en faveur du développement durable auprès des partenaires et habitants

Thème E : Une recherche pour des actions bien ciblées

Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique

Mobiliser tous les acteurs autour de la thématique

Développer des projets expérimentaux et mobilisateurs de mitigation ou d'adaptation au changement climatique

Annexe D1

Thème F : Une organisation efficace intégrée à la région

Fa Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions

Intégrer plus de durabilité dans les stratégies, planifications et réalisations sur le territoire du Parc

10. Documents complémentaires

Chaque action spécifique du pôle susmentionné est déclinée en plusieurs projets réalisés dans les différents secteurs (mobilité, énergie, produits régionaux et filières locales, tourisme et loisirs). Il en découle de nombreuses actions à réaliser dont le détail n'est pas présenté ici mais dans des documents complémentaires :

[Feuille de route – Projet valeurs parcs](#) 2022

[Stratégie produits labélisés](#) 2020

[Boîte à idées de projets pour un développement régional durable](#) 2022

Annexe D2

Annexe D2 : Concept de communication et d'application opérationnelle aux nouveaux médias et nouveaux publics sur la période 2024-2028

Validée par le comité du 26 octobre 2023

1. Introduction, contexte, vision

Ce concept de communication est un complément à la fiche-projet D4 « Communication » de la convention-programme 2025-2028 et s'intègre au sein de la Charte 2022-2031. Il répond concrètement aux points Db et Dd en termes de contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa charte : « *Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc* » et « *Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive* ». Sa période d'activation démarre en 2024 et s'étend jusqu'à 2028.

1.1. Introduction

La communication a pour but de valoriser les actions du Parc, de les faire connaître au plus grand nombre et de les rendre concrètes aux yeux de la population, des communes, des institutions partenaires et du monde politique. La communication a aujourd'hui fortement évolué en raison de l'importance toujours plus grande des réseaux sociaux, de l'image et, surtout, de la vidéo. Le Parc Chasseral, en plus de proposer une stratégie de communication multimédia, effectue une veille permanente de ces nouveaux modes de communication.

Communiquer au travers des médias ne se fait plus uniquement par les canaux traditionnels. La presse papier a vécu de grands chamboulements mais, contre toute attente, est toujours bien présente dans notre région, tant par ses titres payants que ses gratuits et feuilles officielles. Les médias sociaux prennent toutefois une place toujours plus importante dans le paysage médiatique. Il est fondamental pour un Parc qui se veut à l'écoute et au service des habitants d'être présent de manière professionnelle sur ceux-ci. Ce document entend définir les moyens de toucher de nouveaux publics au travers de ces moyens de communication électroniques.

1.2. Contexte

Dès 2016, la publication régulière d'articles dans les feuilles d'avis régionales s'est substituée au Relais, la feuille d'information du Parc autrefois distribuée en tout-ménages à 17'000 exemplaires deux fois par an. Dès 2015, le rythme de parution de la newsletter du PrC est passé de 4 à 12 fois l'an. Avec certains mois très chargés en infos et une spéciale Bal(l)ades au mois d'août, le Parc publie aujourd'hui une quinzaine de newsletters par an.

Annexe D2

Au Parc Chasseral, la communication est un vecteur qui soutient la réalisation des projets (en amont de leur réalisation) et dans leur visibilité auprès des décideurs et du grand public (en aval).

Le bilinguisme français-allemand, présent sur notre site internet et dans le Programme d'activités annuel depuis la création de cette brochure distribuée à 12'000 exemplaires, s'est nettement élargi depuis l'accueil de communes germanophone et bilingue. La newsletter est envoyée dans les deux langues. Les communiqués de presse, en fonction du sujet, de la portée territoriale et de la localisation de l'objet traité, le sont également (entre un quart et un tiers des communiqués envoyés). Le rapport d'activités annuel est publié dans les 2 langues.

Une nouvelle marque territoriale a été lancée fin 2022, au nom de Grand Chasseral. Valable pour tout le Jura bernois, elle concerne directement les 18 communes membres du Parc faisant partie de ce territoire. Les produits du terroir labélisés « Parcs suisses » portent donc désormais la marque régionale Grand Chasseral – regio.garantie.

1.3. Vision

La communication, en plus de sa mission de base consistant à valoriser les projets du Parc auprès de la population, montre les possibilités qu'ont les habitants de la région à agir individuellement et collectivement en vue d'un développement durable au travers d'exemples et de bonnes pratiques développées dans les propres projets du Parc ou dans ceux de ses nombreux partenaires.

Dans sa communication, le Parc doit illustrer cela par l'exemple d'actions réalisées sur le terrain, à la portée de toutes et tous, et par la mise en lumière des personnes qui les pratiquent dans l'ensemble de ses projets. Les entreprises partenaires, les producteurs du terroir et toutes les autres personnes actives sur le terrain doivent être présentés dans leurs activités en soulignant le caractère inspirant et facilement adaptable pour chacune et chacun, notamment via le narratif utilisé pour exprimer ces actions.

Au Parc de rendre visibles ces acteurs et ces actions de la transition, au travers de ces divers outils de communication (vidéo, newsletter, médias sociaux, etc.), pour parvenir le mieux possible à s'adapter aux changements climatiques en cours.

En termes d'évolution, le Parc doit également être attentif à suivre le développement des nouveaux outils d'intelligence artificielle (de type ChatGPT), et à apprendre à les utiliser dans l'optique d'un gain de temps et d'efficacité. Des formations doivent être suivies afin de se tenir à jour dans cette thématique hyper évolutive.

Enfin, une coordination régionale pour la promotion du territoire, notamment avec Grand Chasseral, doit être réfléchie et coordonnée en collaboration avec les acteurs institutionnels communiquant sur la même thématique dans la région.

Annexe D2

2. Publics cibles et objectifs

La communication participe aux objectifs globaux du Parc, à savoir la mise en œuvre d'un développement durable, la préservation de la nature et du paysage, le soutien à une économie plus durable et la sensibilisation auprès des écoles, des habitants et de tous les partenaires ou cercles de décision régionaux avec lesquels il travaille, en collaboration et concertation avec les autres acteurs communiquant dans la région. Par son identité et sa reconnaissance nationale, le Parc est un acteur (et un outil) à part entière de la promotion touristique de la région.

2.1. Publics cibles

Les publics cibles de la communication du Parc Chasseral sont multiples et se répartissent en plusieurs catégories :

- Habitants de la région (adultes, adolescents et enfants du territoire du Parc)
- Décideurs de la région (organes politiques et économiques du territoire)
- Partenaires régionaux (associations et institutions)
- Politiques suprarégionaux (élus cantonaux et nationaux)
- Public hors-Parc (région limitrophe, villes-portes, excursionnistes, touristes)

2.2. CP 2025-2028 et Charte 2022-2031

Ce document est un complément au projet D4 « Communication » de la convention-programme 2025-2028 et de la Charte 2022-2031 (domaine stratégique Db et Dd). Les objectifs qui sont définis dans cette dernière, en gras ci-dessous, sont complétés par des sous-objectifs définis dans cette stratégie :

- **Faire connaître, comprendre et susciter l'adhésion des habitants aux projets du Parc**
 - *Sensibiliser et susciter l'adhésion des partenaires et habitants du Parc aux projets et enjeux du Parc*
- **Susciter la mise en œuvre concrète d'activités en faveur du développement durable auprès des partenaires et habitants**
 - *Créer un sentiment de fierté et d'appartenance auprès de la population et des décideurs*
 - *Répondre aux attentes des habitants et des communes*
- **Faire connaître les spécificités du territoire dans la région et ses proches environs**
 - *Amplifier la connaissance régionale autour du Parc et sa notoriété*

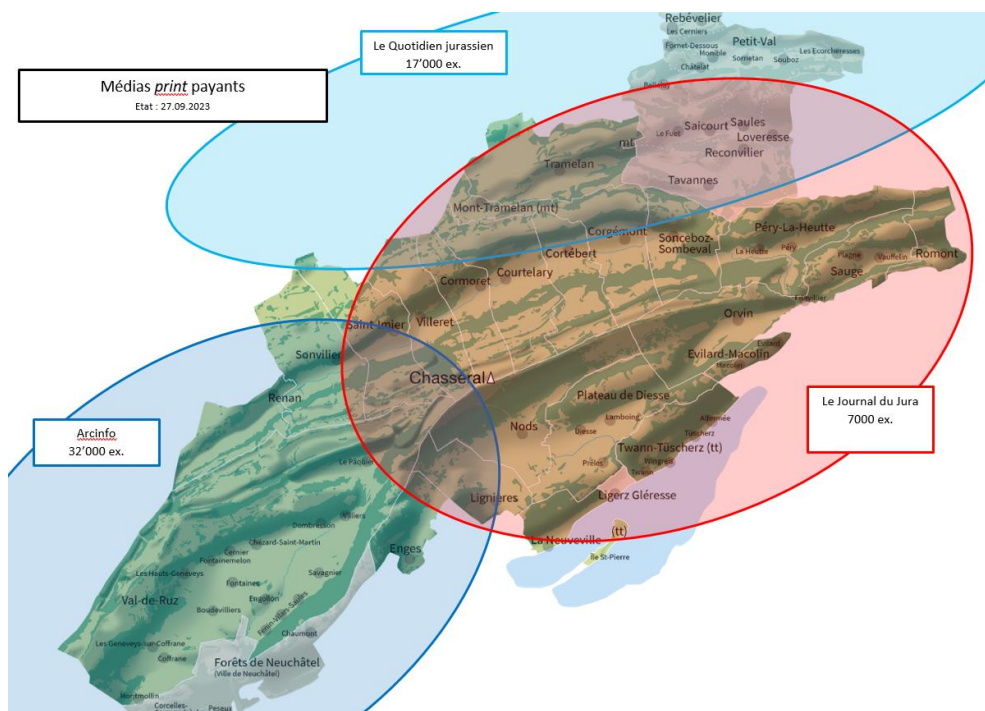
Annexe D2

- **Donner à chaque projet une capacité à se raconter**
 - *Rendre les projets du Parc concrets et compréhensibles pour tous*
 - *Entrer dans le sens profond des projets et dans leur finalité*

3. Outils de communication

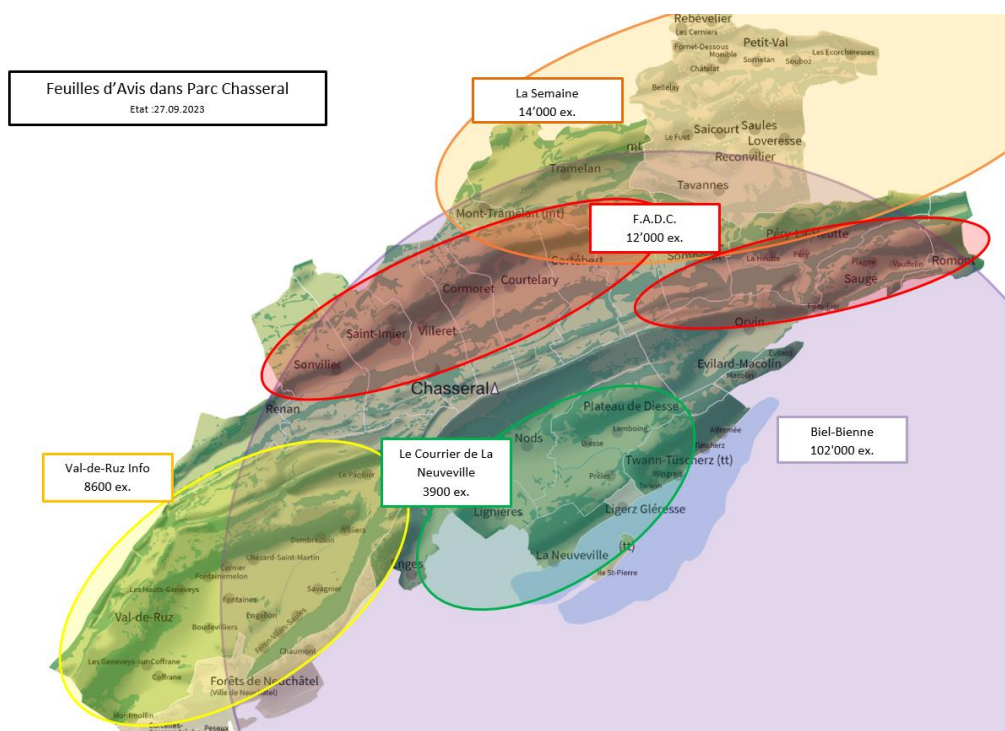
3.1. Médias « print »

Etat des lieux : Les médias papier sont aujourd'hui encore les relais *mass media* n°1 de nos actualités. C'est avec eux que l'on touche le plus grand nombre de personnes, dans et autour du Parc. Ils donnent une crédibilité aux infos diffusées via leurs canaux multimédia (tous augmentent leur présence sur internet et les médias sociaux). Les quotidiens *print* payants qui nous concernent sont principalement les suivants : Le Journal du Jura, ArcInfo, Le Quotidien Jurassien.

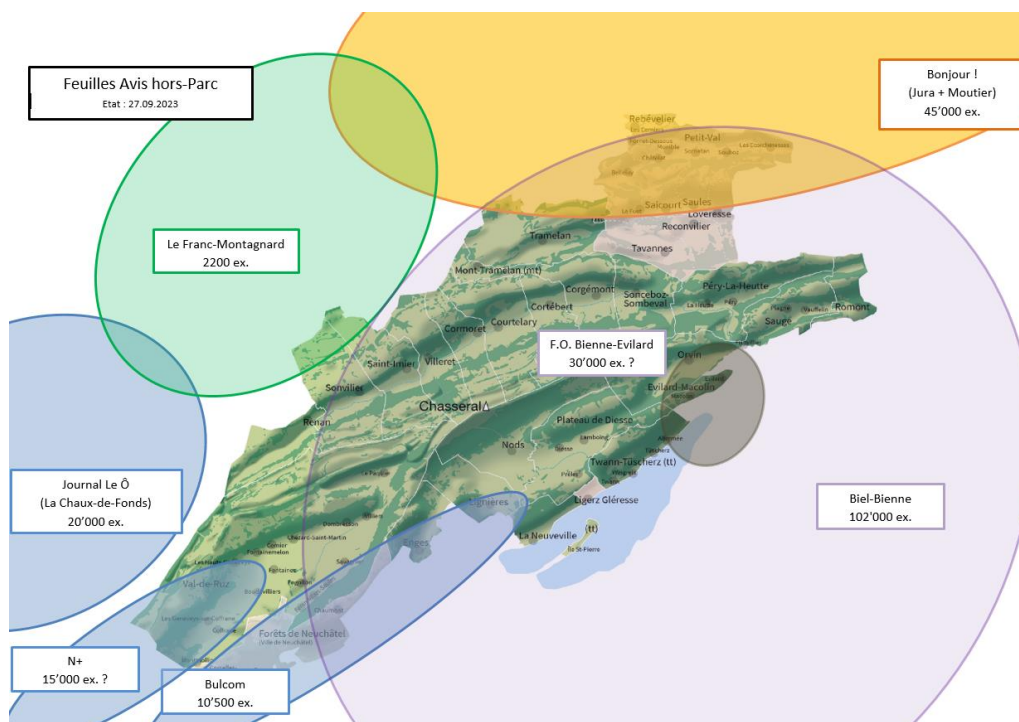


A ceux-ci s'ajoutent quatre Feuilles d'avis régionales distribuées sur le territoire du Parc : La Feuille d'Avis du District de Courtelary (qui a englobé L'Echo du Bas-Vallon en 2018), Val-de-Ruz Info, Le Courrier (La Neuveville), La Semaine (Vallée de Tavannes et Moutier). Dans une moindre mesure, Biel-Bienne relaie parfois nos infos.

Annexe D2



Six autres feuilles officielles sont publiées en périphérie du Parc et concernent parfois directement certaines de ses communes : Feuille officielle de Bienne-Evilard, Biel-Bienne, Bonjour ! (Moutier, qui a remplacé en 2020 Arc Hebdo et La Gazette de la région), Le Franc-Montagnard (Saignelégier), le Bulletin des Communes du District de Neuchâtel (BulCom, Neuchâtel) et N+ (l'ancien Courrier neuchâtelois).



Annexe D2

Stratégie 2024-2028 : Le Parc va poursuivre l'envoi ciblé et réfléchi d'invitations à la presse (conférence ou reportage terrain) et de communiqués de presse en fonction de la géolocalisation des sujets. Il va continuer de diversifier les sujets et leur approche, angler les thématiques pour apporter à chaque fois de la nouveauté et, surtout, du concret, des chiffres, des éléments factuels non contestables, en accentuant la mise en valeur du fond du projet, ses tenants et aboutissants, les objectifs à long terme. L'utilisation du *story-telling* va être renforcée dans la mesure du possible afin d'« humaniser » les projets. Chaque communiqué sera illustré par au moins une photo, dans la mesure du possible réalisée directement pas nos soins.

A cela s'ajoute la mise en place d'accords de publications complémentaires contractés avec les quatre Feuilles d'avis situées dans le Parc. Pour l'instant (été 2023) FADC et La Semaine. Le Courrier de La Neuveville et Val-de-Ruz Info ont été contactés en décembre 2023 afin d'établir des partenariats.

Autres médias de presse écrite et newsletters :

- Un partenariat avec la revue de la CEP (Chambre d'économie publique du Jura bernois) a été conclu : publication trimestrielle d'un article rédigé par le Parc Chasseral.
- Newsletter Evologia : publication systématique d'un sujet PrC (si actu).
- La Forêt : en fonction des disponibilités et des sujets, envoi d'un article.
- Val-de-Ruz Info : en partenariat avec la Commune, publication régulière en fonction des projets (Expo Paysage, Observatoire du Paysage, etc.). En 2023-2024 est publié à chaque édition un article avec photo illustrant l'Observatoire photographique, en lien avec le Prix Paysage obtenu en 2022, soit plus de trente publications sur deux ans.

3.2. Réseaux et médias sociaux

Etat des lieux : Les réseaux et médias sociaux sont aujourd'hui un outil de communication essentiel. Ils permettent un contact direct et immédiat avec notre public. Ils sont un moyen de faire connaître les activités, les projets et les partenaires du Parc au plus grand nombre, de susciter davantage d'engagement (participer aux événements, aux offres, aux projets et, pourquoi pas, devenir membres à terme). Mais le but des médias sociaux est aussi et surtout de poser les enjeux régionaux et de fédérer une communauté vivante autour du Parc, intéressée non pas seulement à suivre ses activités mais à y participer, à les enrichir et à en adopter les valeurs.

Il s'agit donc de trouver, à moyen terme - dès 2024 et avec un objectif global d'évolution à l'horizon 2025 - des moyens pour agrandir notre communauté sur les différents réseaux et susciter davantage d'interactions avec elle. Potentiellement se démarquer d'institutions similaires, sortir du lot, se faire remarquer. Cela peut être fait en proposant des contenus originaux, créatifs, vivants (davantage de vidéos, contenus temporaires et comportant des apostrophes directes au public). Il faut passer d'une dynamique passive (contenu institutionnel, relais classique de nos

Annexe D2

activités) à une dynamique active (création de contenus propres aux différents médias sociaux, utilisation de leurs spécificités pour impliquer la communauté, discuter avec elle, la pousser à agir).

Pour cela, il ne suffit pas de créer des publications statiques, il faut les faire vivre (les partager en story, répondre aux commentaires), mais aussi réagir et partager les publications de notre communauté. Dans les grandes entreprises, ces tâches sont réunies dans le cahier des charges d'un·e community manager.

La mise en place de cette stratégie permettra de donner au Parc une meilleure vitrine, notamment auprès des jeunes. Avec pour objectif, à l'horizon 2025, une augmentation du nombre d'abonnés sur chaque plateforme, une implantation réussie sur Tiktok et Youtube et une augmentation de l'engagement autour de nos publications (clics, likes, commentaires, etc.).

Tableau synthétique de nos activités sur les médias et réseaux sociaux

						
Nbre abonnés (été 2023)	3800	3140	610	470	0	70
Objectif 2025	4500 (+18%)	4000 (+27%)	700 (+15%)	1000 (+113%)	300	250 (+260%)
Public-cible	Grand public (45-65 ans)	Grand public (18-45 ans)	Presse Politique Institutions	Professionnels Entreprises Economie	Grand public (15-30 ans)	Grand public
Temps par semaine Total : 630' (10,5h) 2023 = 240' (4h)	90 minutes (60')	75 minutes (60')	75 minutes (60')	30 minutes (30')	240 minutes (0')	120 minutes (30')

Stratégie 2024-2028 : Pour atteindre les objectifs mentionnés dans le tableau ci-dessus, le Parc va développer les outils suivants :

1. **Intégrer davantage de contenus vidéo.** Le succès de Tiktok et l'augmentation des formats vidéo sur les autres réseaux sociaux (*reels, lives, etc.*) montrent que ce medium plaît au public, jeune et moins jeune. L'intégrer à notre communication permettra de rendre nos réseaux sociaux plus vivants et de transmettre des informations de manière plus attractive qu'à travers le simple binôme photo/texte. Les contenus réalisés en vidéo ont une visibilité plus large que sur les seuls réseaux sociaux : ils peuvent être utilisés sur d'autres supports (site, newsletter) et lors d'événements (assemblées, présentations, conférences de presse, etc.).
2. **Améliorer l'iconographie propre au Parc.** Le stock de photos illustrant les projets du Parc est vieillissant, peu adapté au message que l'on entend véhiculer et parfois carrément inexistant au vu de nouveaux projets mis en route. Il est important pour le Parc d'illustrer la communication de ses projets au travers d'images pertinentes, construisant un narratif intégrant l'action

Annexe D2

humaine dans son paysage, et non pas uniquement illustrative. Le Parc construira progressivement un nouveau stock de photos en fonction des projets nécessitant une mise en lumière selon des besoins ponctuels comme des expositions, des congrès, présentations, etc. A noter que ces images seront utilisées dans toute la chaîne de communication du Parc.

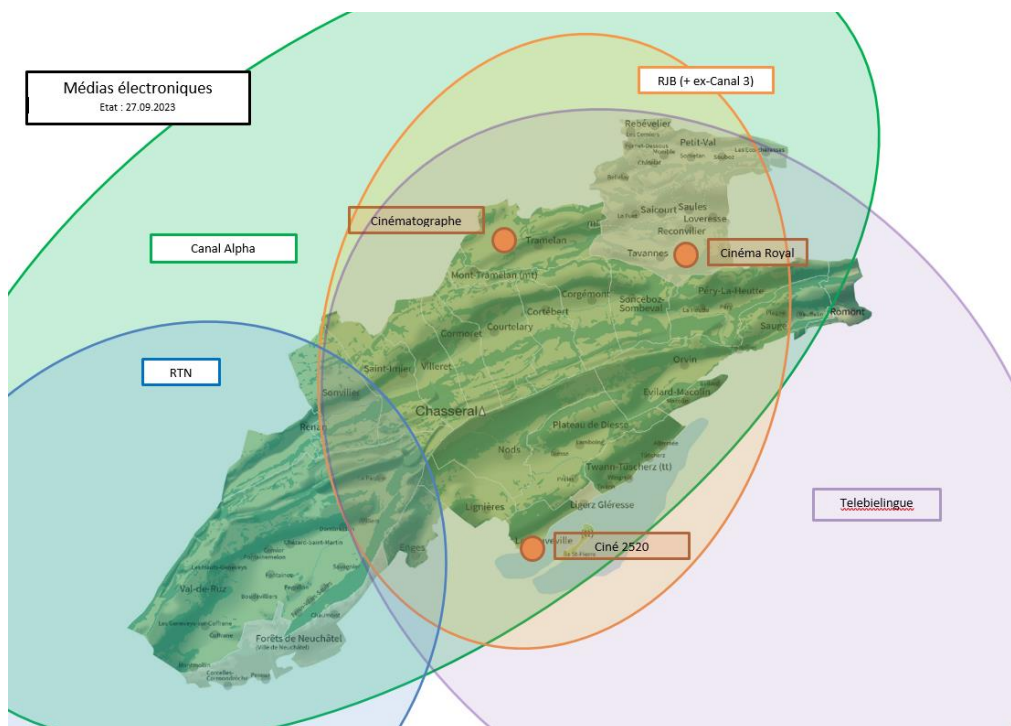
3. **Mettre en place un processus intégratif** impliquant davantage l'équipe opérationnelle du Parc dans la communication, pour plus d'immédiateté et d'interactivité. Il n'est pas réaliste d'impliquer l'ensemble de l'équipe, principalement car toutes et tous n'ont pas les mêmes affinités avec ces plateformes. Il s'agira donc de proposer aux personnes qui le souhaitent (idéalement une personne de chaque pôle) de se former et de participer.
4. **Se former pour répondre à cet important défi.** Pour améliorer notre communication sur les réseaux sociaux et s'informer sur les codes actuels, une formation spécifique a été suivie sur quatre mois, entre fin 2023 et début 2024, par la responsable des réseaux et médias sociaux à l'Université de Neuchâtel (2h hebdomadaires).

3.3. Médias électroniques et cinémas

Dans les médias électroniques sont répertoriés les télévisions, les radios (et leurs sites internet respectifs) et les cinémas. Pour le territoire du Parc, en voici la liste et leurs bassins de diffusion:

- **TV** : Canal Alpha (Cortailod), Telebielingue (Bienne)
- **Radios** : RJB (Bienne+Tavannes, fusionnée en 2023 avec Canal 3), RTN (Marin-Epagnier)
- **Sites web** : arcinfo.ch, ajour.ch, rjb.ch, rtn.ch, loisirs.ch
- **Cinémas** : Cinématographe (Tramelan), Royal (Tavannes), Ciné2520 (La Neuveville), Plus exceptionnellement : Filmpodium (Bienne).

Annexe D2



Etat des lieux : Les médias électroniques sont informés des activités du Parc via les communiqués de presse, à l'instar de la presse écrite. Ils sont contactés pour leur proposer des reportages de terrain ou des interviews en fonction des sujets traités.

Une diapositive sur le Parc est diffusée à l'année dans les cinémas suivants : Cinématographe (Tramelan), Le Royal (Tavannes) et Ciné2520 (La Neuveville). La diapositive peut être changée plusieurs fois durant l'année en fonction de l'actualité du Parc et de ses besoins de promotion, notamment d'événements. A voir si un cinéma à Neuchâtel, ville-porte, pourrait également être relais de ces informations.

Stratégie 2024-2028 : Poursuite de l'envoi de communiqués (cf. point 3.1.) et des partenariats avec ces trois cinémas (+ Neuchâtel ?)

3.4. Sites internet régionaux

Etat des lieux : Les sites principaux, en dehors des sites web des médias évoqués jusqu'ici, sont le plus souvent des relais touristiques : grandchasseraltourisme.ch ; juratroisilacs.ch, loisirs.ch, etc. Les sites de certaines communes disposent d'un bouton ou d'un hyperlien renvoyant au site du Parc, tout comme ceux de certaines institutions partenaires (Grand Chasseral, Jura bernois.Bienne, Fondation Rurale Interjurassienne, etc.). Un appel a été effectué en 2016 auprès des communes afin qu'elles intègrent d'une façon ou d'une autre des informations sur le Parc, mais cet effort relativement conséquent est souvent resté lettre morte.

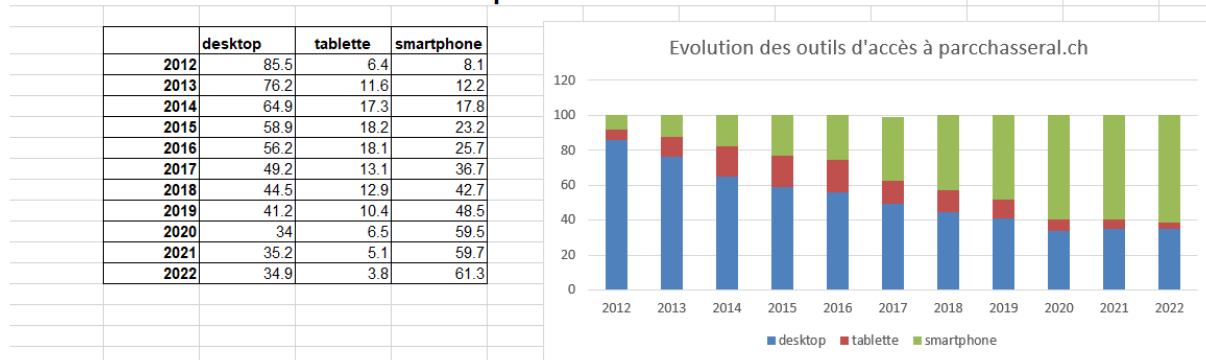
Annexe D2

Stratégie 2024-2028 : Le relais via les sites des institutions et associations de promotion et marketing régionaux est poursuivi. La visibilité du Parc Chasseral sur les sites des communes et des institutions partenaires (page, bouton, hyperlien) est relancée. Un effort particulier est fourni auprès des 8 communes nouvellement membres dès 2025.

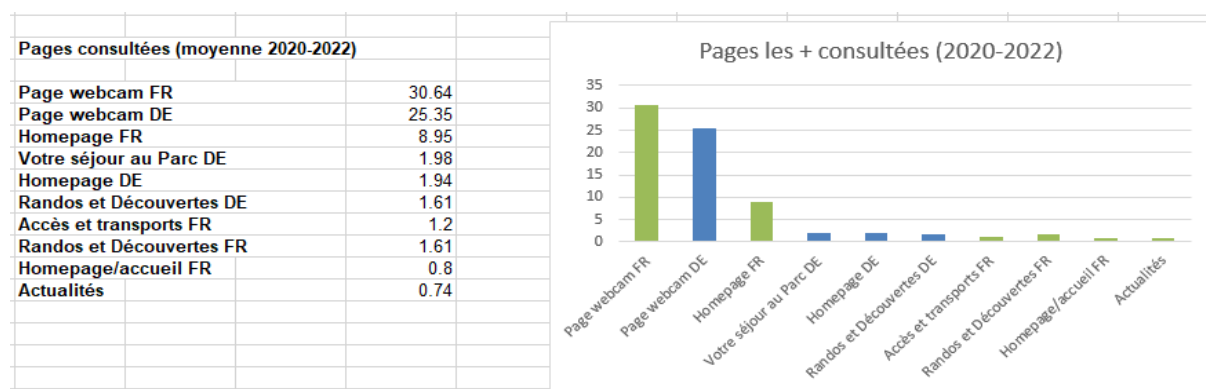
3.5. Site *parcchasseral.ch*

Etat des lieux : L'évolution des outils permettant l'accès au site *parcchasseral.ch* est flagrante entre 2012 et 2023, avec une totale inversion entre desktop et smartphone. C'est aujourd'hui par son téléphone que l'on navigue sur internet, et plus via son ordinateur fixe ou sa tablette. Il faut dès lors adapter nos contenus à cette évolution.

Evolution des outils utilisés sur le site *parcchasseral.ch* de 2012 à 2022



Par ailleurs, il faut constater que l'utilisation de notre site web est essentiellement orientée sur la préparation de ses sorties de loisirs individuelles : la page webcam, toutes langues confondues, est très largement à la 1^{ère} place des consultations (55%), loin devant la page d'accueil (9% en F, 2% en D) ou les actualités en F (1%). Les pages spécifiques aux projets font toutes moins de 0,3% de fréquentation.

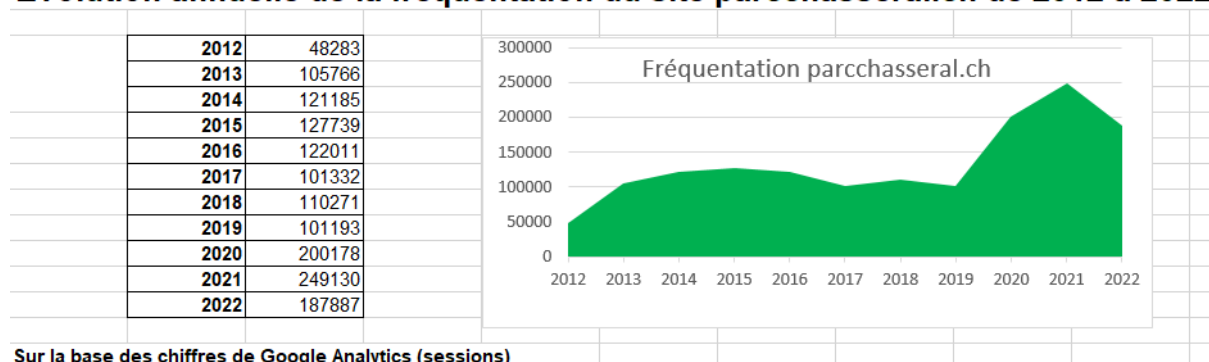


En dehors d'une utilisation d'ordre touristique ou excursionniste, les utilisateurs se rendent sur notre site parce qu'on les y conduit, pas parce qu'ils naviguent par curiosité sur *parcchasseral.ch*. Notre site est un outil de dépôt d'informations, mais il faut qu'on y emmène nos visiteurs par les autres supports numériques, newsletter et médias sociaux en tête. Sur notre site, les infos doivent être succinctes et les documents faciles d'accès.

Annexe D2

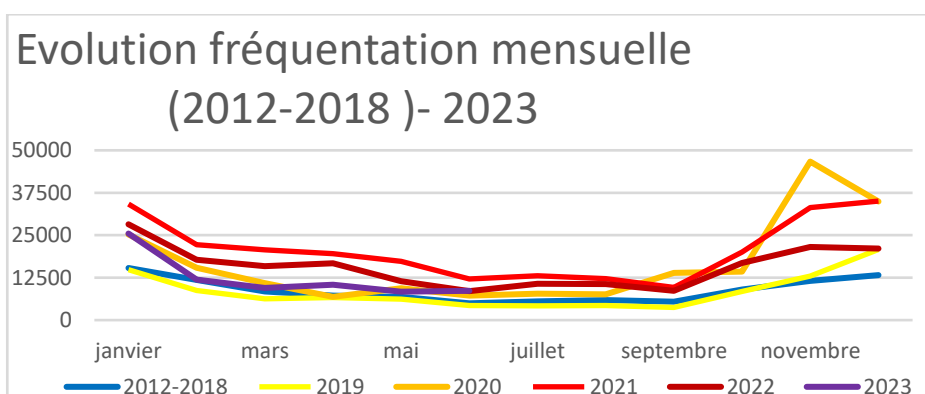
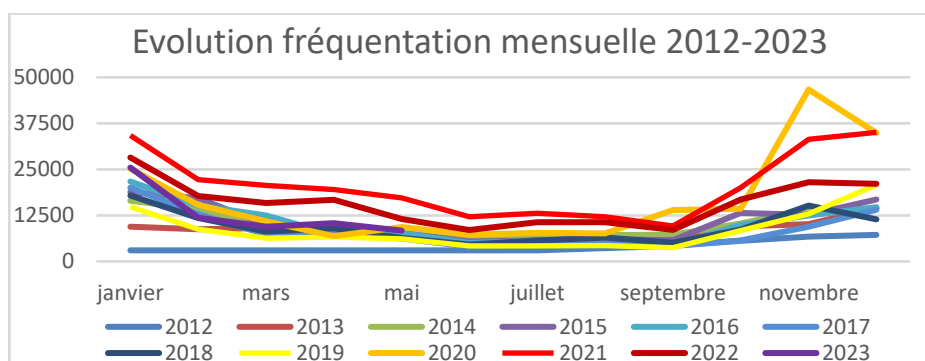
Ci-dessous quelques autres tableaux et graphiques illustrant fréquentation et utilisation de parcchasseral.ch depuis 2012.

Evolution annuelle de la fréquentation du site parcchasseral.ch de 2012 à 2022

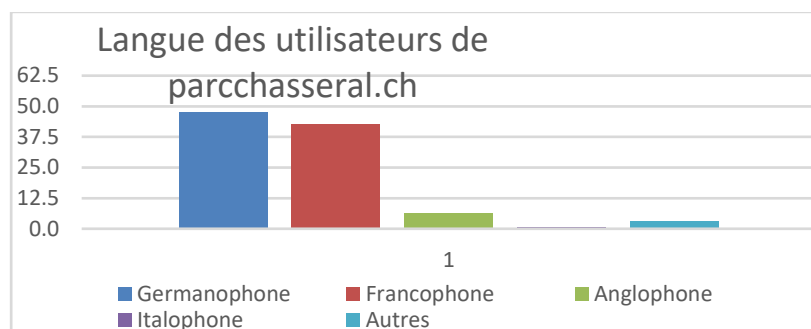


Sur la base des chiffres de Google Analytics (sessions)

On observe une hausse de la consultation dans la période 2019-2021, qui correspond clairement à l'épisode Covid-19. Cela renforce l'analyse quant à l'utilisation du site pour les loisirs en plein air (webcam et météo), durant cette période où les gens ont été en recherche de grands espaces et de nature.



Annexe D2



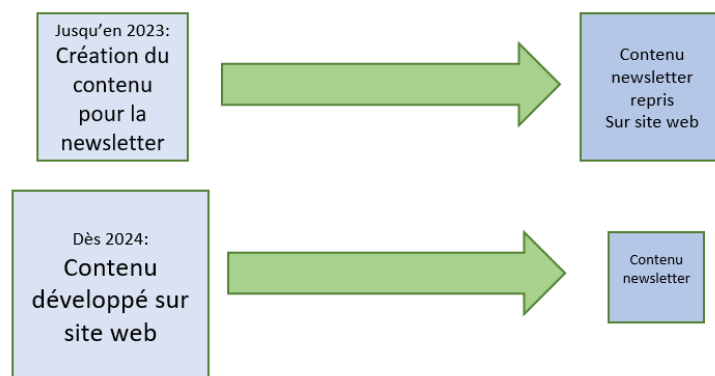
Stratégie 2024-2028 : Le site va subir au premier semestre 2024 un « lifting technique » dû à l'évolution des technologies (changement de PHP), une opération obligatoire. Un lifting global sera aussi opéré sur l'apparence du site. Parallèlement, le site va être adapté pour répondre à la nouvelle loi sur la protection des données. L'analyse des données sera effectuée par un autre outil que Google Analytics, afin que les données soient stockées sur sol européen, idéalement suisse. A noter que le site est configuré pour être utilisé par des personnes mal ou non voyantes.

Le contenu du site restera le plus concis possible afin qu'il puisse être consulté sur toutes les plateformes, et mis à jour au fur et à mesure de l'actualité des projets. Une priorité consistera en l'intégration de l'Observatoire photographique du paysage, via un site externe basé sur des *storymaps*, sur la page dédiée de parcchasseral.ch.

3.6. Newsletter

Etat des lieux : La newsletter est envoyée de 12 à 15 fois par an, avec en moyenne une dizaine d'informations à chaque livraison. Les contenus sont riches et trop conséquents, même si l'on tente de les limiter à 800 signes par news. Dans 70% des ouvertures, les contenus sont lus sur smartphone.

Stratégie 2024-2028 : Une refonte de la newsletter doit être opérée. L'effort doit tendre vers une diminution du nombre de signes par news. Celles-ci doivent renvoyer systématiquement vers une information complète déposée sur notre site internet. Soit sur une page, soit sur une actualité. Aujourd'hui, la procédure est inverse.



Annexe D2

Par ailleurs, le Parc va intégrer davantage de personnages et d'histoires dans les news, dans le but d'« humaniser » son propos. La newsletter version 2023 est souvent très technique et liée aux projets plutôt qu'à ceux qui les font. La vidéo sera un bon moyen de mettre les acteurs en perspective, en adéquation avec le développement mené dans le même sens au niveau des médias sociaux.

Sur le plan technique, Mailchimp (actuellement utilisé pour l'envoi des newsletters) sera remplacé par un autre prestataire. Celui-ci sera européen, idéalement suisse.

3.7. **Brochure découverte (Programme annuel d'activités du Parc)**

Etat des lieux : Le Programme annuel d'activités du Parc, bilingue, est un outil de promotion du Parc qui figure dans la Convention-programme 2025-2028. Cette brochure d'une soixantaine de pages est tirée à 12'000 exemplaires et distribuée sur le territoire du Parc et dans ses alentours proches. Son objectif est double: toucher les habitants des communes du Parc en leur proposant des actions à réaliser avec le Parc (chantiers nature, mobilité douce, économies d'énergie, etc.), et atteindre un public externe au territoire pour l'inciter à venir visiter le Parc et en découvrir les richesses (patrimoniales, gastronomiques, culturelles, etc.). Elle est donc autant un instrument touristique qu'un vecteur d'information sur les projets que mène le Parc au quotidien.

Stratégie 2024-2028: Le Parc va continuer de produire cet important outil de marketing selon les mêmes prérogatives que jusqu'à présent: bilinguisme, publics cibles multiples, intégration des projets spécifiques des projets du Parc. Une réflexion doit toutefois être menée avec les organismes touristiques (notamment Jura bernois Tourisme) et la marque Grand Chasseral pour participer au marketing territorial développé par cette dernière. Le sujet est complexe, puisque la partie neuchâteloise du Parc n'est pas concernée par la marque Grand Chasseral.

3.8. **Affichage, flyers & Co.**

Etat des lieux : L'affichage (et/ou la distribution de flyers) est largement utilisé dans le cas de manifestations d'envergure ouvertes au public (Bal(l)ades, expos photographiques, congrès, etc.). Deux réseaux de pose d'affiches existent : le premier à Bienne (le Parc y est abonné et peut y participer à moindre coût – 70 affiches A3 dans toute la ville), le second dans les Franches-Montagnes (principaux villages couverts). Il n'existe pas de service de ce genre sur le territoire du Parc. La couverture doit s'y faire par nos soins, souvent grâce à une aide externe.

Stratégie 2024-2028 : La production de ces éléments de communication et leur distribution/affichage sur le territoire du Parc et dans sa partie limitrophe est poursuivie et déterminée au cas par cas suivant la nature de l'événement.

Annexe D2

3.9. Signalétique et panneaux sur le terrain

Etat des lieux : La signalétique joue le rôle de marqueur territorial. A l'entrée du territoire (routes et autoroutes), à l'entrée des communes, à des emplacements spécifiques et très fréquentés, les panneaux relaient de manière forte la marque nationale des parcs suisses. Celle-ci est évidemment présente sur l'étiquetage des produits du terroir labélisés « Parcs suisses », avec une gamme d'étiquettes la plus uniforme possible pour renforcer la valeur et la visibilité d'ensemble, tant au niveau régional que national.

Stratégie 2024-2028 : Les panneaux sur le terrain conservent une importance majeure pour porter les projets concrets de manière visuelle à la connaissance des personnes les plus concernées : les habitants à proximité des lieux sur lesquels le Parc a travaillé. Installés temporairement pour ne pas marquer le paysage de façon durable, ils expliquent les mesures effectuées et mettent en avant les partenariats mis en place. En ce sens, ils doivent être développés et encouragés, tout en conservant l'aspect temporaire limitant l'impact visuel sur le paysage.

4. En résumé

- Un effort important doit être mené au niveau des médias sociaux, notamment via la vidéo.
- Les collaborateurs volontaires du Parc sont incités à poster directement images, textes et courtes vidéos suite à une formation interne donnée par la cellule communication.
- La production de vidéos et de photos de qualité doit être développée.
- Les contenus doivent continuer à être utilisés sur un mode *crossmedia*.
- La newsletter doit être « humanisée » et développée comme étant une porte d'entrée au site internet, sur lequel sont présentées les news détaillées.
- La présence visuelle sur le terrain doit continuer d'être développée (entrée de communes, lieux d'entrée physiques dans le Parc – randonnée, VTT).
- Une réflexion approfondie doit être menée au niveau de la gouvernance du Parc et avec les partenaires de ce dernier sur l'articulation à développer autour de la marque Grand Chasseral. Communication, promotion et marketing doivent être coordonnés pour éviter les redondances et maximiser les compétences en place dans les différentes institutions.

Annexe D3

Annexe D3 : Néophytes envahissantes, Etat des lieux et concept d'actions du Parc Chasseral

Version établie le 04.03.2024



Bosquet de Berce du Caucase à Tramelan (© Parc Chasseral)

Annexe D3

Table des matières

Contexte	258
Cadre légal	258
Mise en circulation des plantes	258
Utilisation des plantes	258
Listes des néophytes envahissantes	259
Responsabilité	259
Etat des lieux dans le Parc Chasseral	260
Cartes de répartition des néophytes envahissantes	260
Mesures de lutte répertoriées sur le terrain	260
Cas particuliers	261
Stratégie du Parc Chasseral	261
Priorisation pour la lutte sur le terrain	263
Sélection de néophytes envahissantes pour la lutte	263
Procédure pour la planification par communes	263
Priorisation des actions de lutte	264
Objectifs de lutte	264
Mise en œuvre	264
Projets d'envergure coordonnés par le Parc Chasseral dès 2025	265
Références	265

ANNEXE I : Axes stratégiques, objectifs et actions proposées

Annexe D3

Contexte

Parmi les plus de 3'000 espèces que compte la flore suisse, 550 sont des plantes exotiques (non indigènes), dont 60 considérées comme envahissantes et 33 comme potentiellement envahissantes selon Infoflora (centre national de données sur la flore suisse).

Les néophytes envahissantes ont un fort potentiel de colonisation (grande amplitude écologique, croissance rapide, nombreuses graines et/ou reproduction végétative) et en l'absence de facteurs régulateurs (maladies, parasites, herbivores, concurrence, fauche), elles se propagent rapidement et prennent le dessus sur les plantes indigènes.

Par leur caractère invasif, ces plantes exotiques menacent l'équilibre des écosystèmes. Certaines espèces peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des humains, comme l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) ou la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), qui créent des allergies. D'autres espèces causent des dégâts : érosion des berges liée à l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*) ou à la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), endommagement des constructions dû à l'enracinement de l'ailante (*Ailanthus altissima*) ou encore recouvrement de surfaces viticoles par l'armoïse des frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*).

Afin de répondre de manière cohérente et le plus efficacement possible aux enjeux que représentent les néophytes envahissantes dans le Parc Chasseral, une stratégie est mise en place à l'échelle de ce dernier afin de définir les priorités d'action et de sensibilisation.

Cadre légal

Mise en circulation des plantes

L'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) fixe au niveau fédéral le cadre pour la vente, la mise en circulation et la possession d'organismes exotiques qui peuvent se propager de manière incontrôlée dans l'environnement. La personne mettant en circulation des espèces problématiques selon l'ODE en est responsable (ODE art.4). Par ailleurs, le devoir d'informer avant la vente est spécifié (ODE art.5).

Utilisation des plantes

Toute utilisation de néophytes autrement qu'en les mettant en circulation est soumise au devoir de diligence (ODE art.6). Les néophytes envahissantes figurant dans l'annexe 2 sont interdites dans l'environnement, car elles portent atteintes à la diversité biologique et mettent en danger l'être humain, les animaux ou l'environnement (ODE article 15 et 16).

Les cantons sont responsables d'ordonner les mesures requises pour lutter contre les néophytes (ODE art. 52). La responsabilité des coûts engendrés par la lutte est déterminée par l'article 53 de l'ODE. Dans le canton de Berne, c'est le laboratoire cantonal qui est référent pour cette thématique. Dans le canton de Neuchâtel, c'est le service faune, forêt, nature (SFFN). Des stratégies cantonales sont en cours de réalisation.

Annexe D3

L'ordonnance sur les paiements directs dans l'agriculture (OPD) fait également mention d'obligation de lutte face aux néophytes envahissantes (art.58 al.3).

Listes des néophytes envahissantes

La nouvelle classification des néophytes envahissantes différencie 3 listes :

La liste des néophytes envahissantes (~ anciennement liste noire)	60 espèces
La liste des néophytes potentiellement envahissantes (~ anciennement watchlist)	33 espèces
La liste des néophytes potentiellement envahissantes pas (encore) présentes en Suisse	12 espèces listées dont 5 plantes aquatiques

Responsabilité

La responsabilité des mesures de lutte incombe à priori au propriétaire d'un terrain. Dans certains cas les bases légales laissent toutefois de l'ambiguïté quant aux responsabilités. Les stratégies cantonales doivent permettre de clarifier la situation (en cours de révision dans les cantons de Bern et Neuchâtel).

Pour sa part, le Parc Chasseral conseille les propriétaires responsables et peut aider à mettre en place des actions d'arrachage avec des bénévoles sur les sites identifiés comme étant prioritaires dans la stratégie. Le financement doit être planifié au cas par cas.

Secteur	Responsabilité
Inventaires fédéraux ou cantonaux des milieux naturels (marais, zones alluviales, PPS)	Canton
Réserves naturelles cantonales	Canton
Biotopes locaux et réserves naturelles communales, réserves Pro Natura ou biotopes privés	Communes, Pro Natura, privés
Berges de cours d'eau	Office des ponts et chaussées du canton de Berne (OPC), Services cantonaux des ponts et chaussées du canton de Neuchâtel (SPCH), Syndicat de la Suze
Forêts	Propriétaires forestiers
Milieux construits	Communes et propriétaires
Bords de routes cantonales	Service des routes
Bords de routes communales	Communes
Zone agricole	Exploitants

Annexe D3

Etat des lieux dans le Parc Chasseral

Cartes de répartition des néophytes envahissantes

Données actuellement disponibles des néophytes envahissantes à consulter sur le Carnet néophytes d'InfoFlora : <https://neo.infoflora.ch/fr/>

Les données enregistrées ne sont toutefois pas représentatives de la situation sur le terrain.

Mesures de lutte répertoriées sur le terrain

Liste **non-exhaustive** des emplacements dans le périmètre du Parc Chasseral où des mesures de luttés contre les néophytes envahissantes sont actuellement organisées par différents acteurs.

Lieu	Acteurs	Mesures de lutte
Rives de la Suze	Syndicat des rives (via bureau Natura)	Contrôle des néophytes (renouée du Japon, impatiente glanduleuse, berce du Caucase, vergerette annuelle); planification via le bureau Natura SA et mise en œuvre par un paysagiste.
Sonvilier	Bourgeoisie et Parc Chasseral	Renouée du Japon : Arrachage 3x/an depuis 2018.
Péry-La Heutte	Commune	Arrachage 2x/an de diverses néophytes envahissantes (renouée du Japon, vergerette annuelle, solidages nord-américains, buddléia de David) et communication active aux habitants. Proposition de remplacement des buddléia par arbuste indigène. Recensement complet du village fait en 2021 (travail HAFL).
Evilard-Macolin	Commune, association Ecole Nature Seeland (NSSL)	Action d'arrachage sur terrain communal. Prise en compte dans le plan de gestion différencié (en cours d'élaboration). Proposition de remplacement des haies de laurier-cerise par des arbustes indigènes.
Twann-Tüscherz et Ligerz	Canton de Berne, vignerons, bureau BAB (Büro für Angewandte Biologie, Beat Fischer)	Mesures de luttés contre les néophytes envahissantes (solidages nord-américains, vergerette annuelle, armoise des frères Verlot) via le projet « Neophyten-Bekämpfung am nördlichen Bielerseeufer » mis en œuvre entre 2017-2024 par le Service de Promotion de la Nature (SPN) du canton de Berne.
La Neuveville	Bénévoles, Association Jardin communautaire 2520	Arrachage ponctuel de la vergerette annuelle dans la localité et le long des chemins
Orvin	Commune	La Commission environnement se penche sur la question. Pistes proposées : Envoi d'une brochure à la population. Mise à disposition de sacs pour évacuer les néophytes envahissantes. Organisation de journées d'arrachage ouvertes à la population.

Annexe D3

Cas particuliers

[A Péry-La Heutte, un relevé couvrant de la zone bâtie a été effectué en 2021 par un étudiant de la HAFL. Les données sont à disposition sur le Carnet néophytes mentionné ci-dessus.](#)

A La Neuveville, un inventaire des ailantes a été réalisé en 2022 par le Parc Chasseral (voir projet d'envergure ci-dessous pour les détails). Pour le Paulownia, un individu s'est installé dans la surface incendiée au-dessus de La Neuveville en 2018. Une lutte a été mise en place dès 2021 : l'arbre adulte a été éliminé et les semis et rejets sont combattus plusieurs fois par année.

Certaines espèces (impatiente glanduleuse, renouée du japon et berce du Caucase) sont suivies régulièrement par le syndicat des rives de la Suze le long de la rivière et de certains affluents. Les données sont transmises au centre compétent de données de plantes néophytes envahissantes.

Concept du Parc Chasseral

Au niveau national et mondial les plantes néophytes envahissantes sont en expansion. Certaines espèces sont hors de contrôle et les coûts engendrés sont croissants. Dans le Parc Chasseral, la situation est très différente entre les communes de plaine (bord du lac de Biemme) qui sont déjà fortement touchées par cette thématique et les communes situées plus en altitude qui sont encore relativement épargnées jusqu'à présent. Dans tous les cas, la progression de ces espèces est amplifiée par le dérèglement climatique selon les modèles de prévision et les observations sur le terrain. Cette augmentation des néophytes envahissantes engendrera une pression croissante, même pour les communes encore peu touchées à l'heure actuelle.

Dans ce contexte, le Parc Chasseral se fixe comme objectif global de limiter autant que possible l'expansion de ces espèces sur son territoire en se coordonnant avec les autres acteurs impliqués et en accompagnant les propriétaires (particuliers, communes, bourgeoisies, entreprises, etc.). Pour y parvenir, le Parc Chasseral oriente ses efforts sur 3 axes stratégiques :

1. Prévention

Une sensibilisation à large échelle est indispensable pour endiguer la propagation des néophytes envahissantes dans les communes. Le Parc Chasseral contribue à améliorer les connaissances des communes, de la population et des professionnels sur la problématique des néophytes envahissantes et met en avant les bonnes pratiques.

- 1.1 Sensibiliser les propriétaires (particuliers, communes, entreprises, bourgeoisies, etc.) à la thématique des néophytes envahissantes et au rôle qu'ils et elles peuvent jouer, notamment par la communication via la presse et les médias sociaux.

Annexe D3

- 1.2 Former les employés des communes. Le Parc organise des journées thématiques sur les plantes néophytes envahissantes.
- 1.3 Sensibiliser les professionnels concernés (concierges, paysagistes, horticulteurs), par exemple dans le cadre de la labélisation d'entreprises partenaires du Parc.
- 1.4 Inciter les politiques communales à interdire formellement l'utilisation des néophytes dans les règlements communaux.

2. Coordination

La lutte contre les néophytes envahissantes demande une coordination au niveau régional qui doit apporter de la cohérence dans les actions de lutte réalisées afin d'en améliorer l'efficacité. Concrètement, cela signifie pour le Parc Chasseral :

- 2.1 Prendre part aux rencontres du GRINE (groupe néophytes invasives Neuchâtel) qui fait annuellement un état des lieux des actions en cours. Le canton (SFFN) organise cette rencontre et informe les partenaires de ses orientations stratégiques.
- 2.2 Organiser dès 2025 une rencontre annuelle regroupant les acteurs impliqués sur le terrain dans le Jura bernois. Un manque de coordination est flagrant dans cette région. Un échange annuel doit permettre d'améliorer cette situation. Plusieurs partenaires ont déjà été identifiés : Syndicat des rives de la Suze, Laboratoire cantonal, Pro Natura Jura bernois, Office des ponts et chaussées (OPC), CFF, communes actives, etc. Cette liste est vouée à être complétée.
- 2.3 Identifier les synergies et mettre les communes en relation (par exemple brochure de la ville de Bienne à disposition pour les autres communes).
- 2.4 Intégrer la thématique des néophytes envahissantes aux projets menés par le Parc.

3. Actions et suivi

Les actions proposées par le Parc Chasseral ont pour but général de diminuer le nombre de foyers de néophytes envahissantes dans les communes et de cibler les actions de lutte pour en améliorer l'efficacité.

- 3.1 Accompagner les communes pour prioriser les actions de lutte (voir ci-dessous « priorisation pour la lutte sur le terrain »).
- 3.2 Accompagner les communes actives et mettre en avant les bonnes pratiques (mise à disposition de sacs à néophytes, échanges d'arbustes, journée d'arrachage dans les communes).
- 3.3 Encadrer des actions de lutte sur le terrain (suivi régulier d'un site à Sonvilier en partenariat avec la Bourgeoisie, participation à la journée néophytes envahissantes de la commune de Péry-La Heutte).
- 3.4 Organiser des chantiers nature impliquant des bénévoles du Parc sur des sites prioritaires identifiés.
- 3.5 Proposer des campagnes de remplacement de haies de néophytes par des arbustes indigènes (financement hors crédit Parc).

Annexe D3

- 3.6 Initier et accompagner des projets d'envergure (financement hors crédit Parc).
- 3.7 Participer à la saisie de données pour avoir une meilleure vue d'ensemble de la situation.

Priorisation pour la lutte sur le terrain

Sélection de néophytes envahissantes pour la lutte

Parmi les 60 espèces de la liste des néophytes envahissantes, le Parc Chasseral en a sélectionné 12 pour lesquelles la lutte est jugée prioritaire.

Type	Nom français	Nom allemand	Nom latin
Ligneux	Ailante	Götterbaum	<i>Ailanthus altissima</i>
	Buddleia de David, arbre à papillons	Schmetterlingsstrauch	<i>Buddleja davidii</i>
	Laurier-cerise	Kirschlorbeer	<i>Prunus laurocerasus</i>
	Paulownia	Blauglockenbaum	<i>Paulownia tomentosa</i>
	Robinier faux-acacia	Robinie	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Herbacées	Armoise des frères Verlot	Verlotscher Beifuss	<i>Artemisia verlotiorum</i>
	Berce du Caucase	Riesen-Bärenklau	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
	Bunias d'Orient	Glattes Zackenschötchen	<i>Bunias orientalis</i>
	Impatiente glanduleuse	Drüsiges Springkraut	<i>Impatiens glandulifera</i>
	Renouée du Japon	Japanischer Staudenknöterich	<i>Reynoutria japonica</i>
	Solidages nord-américains	Nordamerikanische Goldruten	<i>Solidago canadensis</i> aggr. (<i>S. canadensis</i> , <i>S. gigantea</i>)
	Vergerette annuelle	Einjähriges Berufkraut	<i>Erigeron annuus</i>

A noter que le sénécion du Cap (*Senecio inaequidens*) et l'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) ne figurent pas dans cette liste car ces deux espèces ne sont que peu présentes dans le périmètre du Parc Chasseral. L'impact sur la santé humaine (allergies causées par l'ambrosie à feuille d'armoise) et le bétail (toxicité du sénécion du Cap) justifie toutefois une vigilance pour ces deux espèces.

D'autres espèces de néophytes envahissantes tel que le palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*) et le sumac (*Rhus typhina*) sont également à surveiller, en particulier dans les forêts thermophiles, de même que la ronce d'Arménie (*Rubus armeniacus*) en pâturage.

Procédure pour la planification par communes

Le Parc Chasseral propose un soutien aux communes pour réaliser la planification de la lutte contre les néophytes envahissantes sur leur territoire. Les moyens disponibles étant limités, il est indispensable de se fixer des priorités. Toutes les expériences montrent que le manque de stratégie et de rigueur n'apporte pas de résultats satisfaisants. Une fois les priorités fixées, il est possible de se concentrer sur des secteurs et de répéter les interventions sur plusieurs années pour pouvoir atteindre les objectifs fixés. Afin de fixer les priorités, plusieurs questions préalables se posent :

- Quelle est l'état des relevés des néophytes envahissantes dans la commune ?

Annexe D3

- Faut-il compléter l'inventaire des néophytes envahissantes ?
- Quels sont les milieux sensibles sur le territoire communal ?
- Quel est l'état actuel de la lutte contre les néophytes envahissantes ?
- Quelles sont les ressources à disposition à la commune ?

En fonction de ces informations de base, des compléments de données sur le terrain et des actions de lutte peuvent être planifiées en coordination avec les autres acteurs sur le terrain.

Priorisation des actions de lutte

La stratégie de lutte sur le terrain contre les néophytes envahissantes se base sur différents critères, en particulier l'emplacement et la taille des foyers pour définir les priorités d'action.

Priorité	Critères
Priorité 1	Emplacements : sites prioritaires de l'infrastructure écologique (IE) ou à proximité directe d'un réservoir de biodiversité, cours d'eau et voies de communication (routes, rail)
	Espèces avec enjeux pour la santé publique (berce du Caucase et ambrosie proches des zones bâties)
	Taille : petits foyers en phase d'introduction (petit foyer <100 m ² sauf pour la renouée du Japon < 10 m ²)
Priorité 2	Emplacements : zones hors inventaire, surface sans enjeux directs pour la biodiversité, zones urbaines, jardins privés
	Taille : grands foyers (grand foyer >100 m ² sauf pour la renouée du Japon > 10 m ²)

Objectifs de lutte

Priorité	Objectif de lutte	Exemples
Priorité 1	Éliminer	- petit foyer de renouée du Japon le long d'un cours d'eau - petit foyer de vergerette annuelle à proximité d'un terrain sec d'importance cantonale - Bosquet de solidages nord-américains dans un talus routier
Priorité 2	Contenir	- grand foyer de renouée du Japon sur une zone à bâtir - grand foyer de vergerette annuelle sur des terrains vagues

Mise en œuvre

Les mesures concrètes de lutte recommandées pour atteindre ces objectifs sont détaillées par espèces sur les fiches d'InfoFlora et les documents cantonaux (exemple : canton de VS, VD, NE).

Annexe D3

Projets coordonnés par le Parc Chasseral dès 2025

En fonction des montants disponibles (« hors crédit Parc »), le Parc Chasseral propose deux projets d'envergure à mettre en œuvre pendant la période 2025-2028 :

- A) Lutte contre les néophytes envahissantes en collaboration avec les communes :
 - Arrachage annuel dans les jardins privés de laurier-cerise et buddléia et plantation d'espèces indigènes de remplacement en automne.
 - Le Parc Chasseral propose aux propriétaires fonciers et aux communes des mesures de lutte adaptées aux foyers connus de renouée du Japon, berce du Caucase et impatiente glanduleuse dans et aux alentours des villages.
- B) Lutte contre les néophytes envahissantes sur la rive gauche du lac de Bienne :
 - Actions concrètes de lutte contre l'ailante, paulownia, ronce d'Arménie, solidages nord-américains et vergerette annuelle.
 - Continuation des tests avec les différentes mesures de lutte contre l'armoise des frères Verlot (projet du SPN « Neophyten-Bekämpfung am nördlichen Bielerseeufer ») et conseil aux viticulteurs.

Evaluation de la stratégie et adaptation dans le temps

La thématique des néophytes envahissantes est en constante évolution (nouvelles espèces, changement climatique, changements législatifs). Le document présenté doit être évalué régulièrement afin que les actions menées et les objectifs visés soient en adéquation avec l'évolution de la situation des néophytes envahissantes sur le terrain et dans la législation en vigueur. Cette réflexion doit être menée lors de chaque période de projet RPT.

Références

- Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE)
- Liste des espèces exotiques en Suisse établie par l'Office fédéral de l'environnement OFEV (2022)
- Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes (2016)
- Stratégie de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes sur la commune de Lausanne (2015)
- Stratégie de lutte contre les néophytes du Parc Gruyère-Pays d'En-Haut (2021)
- Canton de Vaud : Fiches de description et de lutte des espèces invasives problématiques
www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/
- Cercle Exotique Suisse (succède à l'AGIN et à la plate-forme des experts cantonaux en néobiota) : newsletter, recommandations, notices techniques de lutte
www.kvu.ch/fr/groupe-de-travail?id=138
- NEOPHYT.ch : site internet sur initiative privée avec de nombreuses images
www.neophyt.ch
- InfoFlora : site internet et fiches par espèces www.infoflora.ch/fr/neophytes

Annexe D3

ANNEXE I : Axes stratégiques, objectifs et actions proposées

Axes stratégiques	Objectifs	Actions proposées
Prévention	Améliorer la connaissance des communes, de la population et des professionnels concernant les néophytes envahissantes. Mettre en avant les bonnes pratiques. Agir de manière préventive afin d'éviter la plantation ou la propagation de néophytes envahissantes par manque de connaissance.	Communiquer via les canaux de communication (presse et media sociaux). Organiser des journées de formation thématiques à l'intention des employés des communes. Sensibiliser les professionnels concernés (concierges, paysagistes, horticulteurs). Inciter les autorités communales à interdire formellement l'utilisation des néophytes envahissantes dans les règlements communaux.
Coordination	Améliorer la coordination au niveau régional des mesures de lutte réalisées. Assurer la cohérence dans les actions de lutte réalisées afin d'en améliorer l'efficacité.	Participer à la réunion annuelle du GRINE (groupe espèces invasives du canton de Neuchâtel). Organiser une table ronde avec les acteurs impliqués dans la lutte face aux néophytes envahissantes dans le Jura bernois. Identifier les synergies et mettre les communes en relation. Intégrer la thématique des néophytes envahissantes aux projets menés par le Parc Chasseral.
Action et suivi	Diminuer le nombre de foyers de néophytes envahissantes. Cibler les actions de lutte pour en améliorer l'efficacité. Améliorer la qualité des données de néophytes sur le territoire du Parc Chasseral.	Accompagner les communes pour prioriser les actions de lutte et mettre en avant les bonnes pratiques. Encadrer des actions de lutte sur le terrain, organiser des chantiers nature impliquant des bénévoles sur des sites prioritaires identifiés. Proposer des campagnes de remplacement de haies de néophytes envahissantes par des arbustes indigènes (financement hors crédit Parc). Initier et accompagner des projets d'envergure ciblés (financement hors crédit Parc). Améliorer la connaissance de la répartition des néophytes envahissantes par la saisie systématique des plantes rencontrées sur le terrain.

Annexe D4

Annexe D4 : Bilan de la consultation sur les projets 2025-2028

Validé par le Conseil consultatif du Parc Chasseral le 30 novembre 20223

Préambule

Le contrat entre les communes et le Parc prévoit une consultation formelle pour les plans de management (article 4, al. 4 du contrat de Parc). Cette consultation était ouverte du 21 septembre 2023 au 5 novembre 2023.

Le Parc a envoyé une invitation à répondre à cette consultation aux membres du Conseil consultatif ainsi qu'aux répondants neuchâtelois et bernois pour les Parcs qui l'ont fait suivre auprès d'autres services cantonaux.

L'ensemble de la documentation était accessible en ligne ou envoyée sous format papier. Pour participer à la consultation, un questionnaire en ligne était proposé.

Participant.e.s :

25 réponses sont parvenues par le biais du questionnaire en ligne. Les réponses des cantons ont été remises par d'autres supports. Elles ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessous.

Ces principales remarques sont reprises dans le document ci-après.

Communes membres 8 réponses sur 23 communes	• Commune de Romont par Yvan Kohler, maire • Commune de La Neuveville par Aurèle Louis, conseiller municipal • Commune de Saint-Imier par Gisèle Tharin, conseillère municipale • Commune de Lignières par Cédric Hadorn, président • Commune de Sonceboz-Sombrevail par Chantal Tschannen, conseillère municipale • Commune de Corgémont par Yves Desarzens, conseiller municipal • Commune de Cormoret par Luc Ummel, conseiller municipal • Commune de Tramelan par Christophe Gagnebin, conseiller municipal
Futures communes membres 4 réponses sur 8 communes	• Commune de Saules par Willy Furer, maire • Commune mixte de Loveresse par Amélie Studer, collaboratrice administrative • Commune de Saicourt par Pierre Mosimann, conseiller municipal • Commune de Reconvilier par Marc André Léchoy, secrétaire municipal
Organisations 10 réponses	• Club Alpin Suisse, section Chasseral par Yves-Olivier Pianaro, directeur

Annexe D4

	• Fondation rurale Interjurassienne par Olivier Girardin, directeur • Jura bernois tourisme par Serge Rohrer, président • Pro Evologia par Frédérique Cuche, membre du comité • Jura bernois.Bienne par David Vieille, collaborateur • Parc Régional du Doubs par Regis Borruat, directeur • Pro Natura Jura bernois par Alain Ducommun, président • Pro Natura Berne/Jura bernois par Elisabeth Contesse, chargée d'affaires • Bourgeoisie de Courtelary par Jean-Philippe Simon, secrétaire • RWB Berne SA par Arnaud Macquat, collaborateur
Cantons et services cantonaux	Canton de Berne • OFDN par Thomas Haselbach • OEE par Cécile Bourigault • JI par Jürg Schindler • OACOT par Andreas Friedli Canton de Neuchâtel • NECO par Mara Lepori • SEEO par Tiago Cordas, chef de service adjoint • SAT • OPAN • SAGR • SFFN

Annexe D4

Appréciation générale

	A intégrer	A noter	A réfuter
Approuvez-vous la planification générale pour la période 2025-2028 ?			
25 réponses 23 oui (92%), 1 non, 1 sans avis			
Approuvez-vous le cadre financier (aussi bien au niveau des dépenses prévues que des ressources sollicitées) ?			
24 réponses 22 oui (91,7%), 0 non, 2 sans avis			
Remarques et commentaires :			
Ne doit pas dépasser les CHF 4.- par habitant.			
Le découpage des activités du Parc et leur dotation financière consécutive (pages 43 - 44) ne permettent pas d'imaginer les retombées touristico-économiques pour la région. L'attente de Jura bernois Tourisme est évidemment que le Parc contribue autant que possible à la promotion des activités économiques à vocation durable de notre région. Nous nous tenons à disposition pour évoquer ce point essentiel pour l'avenir de la région.			
Excellente planification			
Attention de ne pas augmenter les EPT chaque année.			
Pour le SEEO je n'ai répondu qu'aux parties D1 et D2. Je relève toutefois un vif intérêt, en tant que biologiste, à l'ensemble des domaines du questionnaire, en particulier pour le A et C1, C2 et C3. Tiago Cordas			
Nombreux projets réalisés et à réaliser, objectifs solides et soutenables, beau et gros travail de toute l'équipe, un grand bravo!			
Les résultats du sondage cité en page 4 ne sont pas donnés en annexe.			
CHF 90000.- / an sont prévus pour la réalisation de mesures en forêt. Ce montant semble réaliste, mais ne peut pas être garanti pour la période 2025-2028 (budget RPT pas encore connu).			
S'agissant de la clé de répartition entre le canton de Berne et de Neuchâtel, vous avez proposé de ne vous baser plus que sur le critère de surface. Cette proposition est remise en question par notre service, et nous souhaiterions que vous utilisiez plutôt la clé historique de répartition (combinant surface et emploi) et que les calculs soient refaits dans ce sens.			
L'augmentation du budget (+12.5 %) doit être mieux explicitée et argumentée dans le rapport.			

Annexe D4

Réponse : ce sera fait mais c'est simple puisque la surface augmente de 16 % et le nombre d'habitants de 15 %.			
Le renforcement du bilinguisme est un aspect important en matière de tourisme.			
L'OEE souhaite s'impliquer davantage dans le Jura bernois (dans les domaines du développement durable et de l'énergie) et collabore à cet effet depuis 2 ans avec Jb.B. Nous saluons ainsi les efforts entrepris et les projets prévus.			
Je trouve que le choix des thèmes et la focalisation sont très bons. Les contenus sont très bien structurés et donc faciles à comprendre. La référence explicite au Pöl (infrastructure écologique) et à l'évaluation est très appréciable. La présentation et la répartition claire et transparente des flux financiers (parc / hors parc) et des % d'occupation attribués aux collaborateurs sont également excellentes.			
Financement : à mon avis, la répartition en % BE-NE n'est pas de 75:25, mais de 70:30, voire 72:28, la population et la surface doivent être prises en compte dans la répartition (comme dans tous les parcs BE). La contribution de BE diminue ainsi de manière minime. De plus, les contributions cantonales 2020-2024 mentionnées ne sont pas toujours correctes (p. ex. p. 21). D'autres chiffres ne sont pas non plus corrects (cf. commentaires). Veuillez tout contrôler. Les hypothèses relatives à l'obtention de fonds de tiers sont réalistes et transparentes.			
L'augmentation des moyens et sa justification sont en principe compréhensibles. Elles doivent cependant être résumées de manière complète et compacte, aussi bien pour la Confédération que pour le canton. Il faut veiller à ne pas se limiter à l'élargissement (voir également à ce sujet la proposition d'autres indicateurs).			
Indicateurs : les chapitres/indicateurs du point 2.3 sont présentés pêle-mêle et parfois plusieurs fois. Veuillez les classer dans l'ordre. Il manque une liste compacte de tous les indicateurs (fédéraux et opérationnels), veuillez l'adapter. Nous clarifierons les indicateurs cantonaux définitifs après la saisie de la Confédération.			
Traduction: la traduction est très utile (merci), mais aussi partiellement erronée et mal comprise (je n'ai regardé que les fiches sur d). Si une version allemande doit être soumise à la Confédération, il faudrait l'améliorer. <i>Réponse : la version pour la Confédération sera en français</i>			
Le référencement aux bases et aux instruments de planification fédéraux et cantonaux doit encore être optimisé. La LCS (en partie aussi le KLEK), en particulier, est traitée de manière trop rudimentaire. De manière générale, il convient d'indiquer plus concrètement de quels chapitres des documents il est question. Ce référencement est un facteur d'évaluation central pour l'OFEV (et le canton de BE) (cf. manuel).			
Pour justifier l'augmentation des moyens, l'OFEV devrait encore inclure au moins les thèmes suivants ou les illustrer par des indicateurs: Biodiversité (ou recherche) : formuler un indicateur sur la forme sous laquelle les résultats de ValPar doivent être concrétisés et mis en			

Annexe D4

œuvre. Les recommandations d'action issues du projet seront très nombreuses et devront être suivies dans les parcs. doivent être poursuivies - Gestion des visiteurs : sera un thème central pour les parcs bernois, y compris l'augmentation des moyens pour les rangers, etc. Merci de prévoir un indicateur approprié.			
Accessibilité et intégration : rien n'est dit à ce sujet dans les documents (exception faite de la collaboration avec des institutions sociales). Le site Internet doit au moins être accessible aux personnes handicapées (langage facile, etc.).			
En principe : mieux distinguer les indicateurs qui appartiennent à la fiche/au projet concerné(e) et ceux qui proviennent d'autres fiches/projets et qui sont indiqués à titre d'information, p. ex. en italique, en gras, etc.			
Certains thèmes sont mentionnés dans différentes fiches (eau de pluie, arbres, etc.). Dans ce cas, il faut s'assurer que les responsables et les financeurs sont clairement identifiés, car il existe des personnes et des financements différents pour chaque fiche. Les délimitations entre les fiches ne sont pas toujours claires et il existe des interfaces importantes.			
P. 21 les apport de BE et NE correspondent pas, voir accords intercantonaux ou p.15			
p.25, les chiffres ne correspondent pas au tableau de la p.46			
Sous Territoire et Transition, ne devrait-on pas évoquer l'économie (acceptation politique)			
<i>Réponse : cette dénomination est celle de l'un des six thèmes stratégiques de la Charte en vigueur. Cela ne peut pas être changé !</i>			

Annexe D4

Analyse détaillée

1 / A1 Forêts riches en espèces (q.5)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Les forêts couvrent 35% du territoire du Parc. En complément à la convention-programme « Biodiversité en forêt » mise en œuvre par les services forestiers cantonaux, le Parc soutient les propriétaires pour faciliter la mise en œuvre d'actions efficaces en faveur de la biodiversité. La réalisation de conseils spécialisés, l'accompagnement pour mobiliser les financements, l'acquisition de connaissances de base ou encore la sensibilisation sont autant de moyens utilisés par le Parc dans ce but Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/foretsrichesespecies			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Note moyenne obtenue : 9.05 sur 10, écart 1.36			
Vos questions, remarques et commentaires:			
A force de tout vouloir protéger, il y a des choses qui se perdent.			
Jb.B va porter des réflexions sur la coordination de la ressource en bois-énergie dans le Jura bernois, afin de répondre à la demande croissante des réseaux de CAD et assurer un approvisionnement le plus local possible. L'appui du Parc sera probablement nécessaire afin d'évaluer l'impact de cette pression supplémentaire sur la forêt.			
Une surface importante de la commune de Saicourt est forestière. Ces forêts appartiennent en grande partie à la bourgeoisie de Saicourt et sont gérées par la société ValForêt. Un projet comme « Arbres-habitats » pourrait être y être initié, avec l'accord de la bourgeoisie et de ValForêt.			
Mettre en œuvre de manière plus affirmée des mesures d'atténuation des dérangements en forêt. <i>Réponse : voir pour cela le projet C3 tourisme durable, prestations C3.01, gestion des visiteurs</i>			
Très bonne collaboration pour les réserves forestières « Chasseraï Nord » et « Chasseraï Sud ». Le Parc agit comme organisme responsable pour ces réserves sur demande des propriétaires de forêt. Des mesures pour un montant de plusieurs CHF 100000.- ont été mises en œuvre ces dernières années. Actuellement, une nouvelle réserve forestière est en train d'être élaboré « Le Houbel ». Conseil / élaboration via Parc, financement des mesures via l'OFDN. En collaboration avec le Parc, de nombreux arbres-habitat ont pu être conservés. Le Parc a effectué un travail préparatoire important. Planification Parc Chasseraï, indemnisation propriétaire OFDN.			

Annexe D4

Conseil : Le Parc joue un rôle important dans le conseil aux propriétaires forestiers pour l'amélioration de la biodiversité. Collaboration étroite avec les gardes forestiers locaux.			
Parc engagé dans la planification et le conseil aux propriétaires dans le domaine de la biodiversité.			
Arbres-habitats: conseil / relevé via Parc, protection en collaboration avec OFDN			
Organisme responsable pour la mise en œuvre des mesures dans les réserves forestières, financement des mesures via OFDN			

Annexe D4

2 / A2 Biodiversité des pâturages et des champs (q.7)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Les milieux ouverts ou semi-ouverts sont entretenus par l'activité agricole. Ils produisent des denrées alimentaires et abritent une faune et une flore diversifiée, mais souvent menacée. En s'appuyant sur des diagnostics fondés comme, par exemple, les résultats de l'étude « Infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale », le Parc cherche à mobiliser les possibilités existantes de conservation et de promotion de la biodiversité dans un contexte climatique en plein changement. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/biodiversitepaturageschamps Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ? 22 réponses Moyenne obtenue 8.45 sur 10, écart 1.68 Vos questions, remarques et commentaires:			
Ce n'est pas toujours aux agriculteurs de faire les efforts de la biodiversité. Exemple : si la moitié de tous les gazons dans les villages étaient transformés en jardin potager on aurait une biodiversité super magnifique et équilibrée.			
Les pâturages boisés ont une fonction importante pour le Parc et pour l'agriculture. La FRI dispose de compétences et d'expérience dans ce domaine qui pourraient être bénéfiques aux projets à développer en particulier en lien avec le CEDD-Agro-Eco-Clim (Centre d'excellence en matière de développement durable UniNE-FRI).			
Il serait bien de faire comprendre aux propriétaires fonciers et aux utilisateurs/touristes qu'un beau paysage n'est pas forcément un paysage bien « propre en ordre ».			
Manque peut-être mesures en faveur de la biodiversité sur les surfaces d'assolement.			
Liens potentiels avec projets du PNRD sur le renforcement de l'IE et sur les futures actions prévues en pâturage boisé			
Des projets pourraient être envisagés dans les pâturages boisés, dont certains, propriété de la bourgeoisie de Saicourt, ont obtenu la distinction du pâturage boisé de l'année, délivrée par la commission des pâturages boisés du Jura bernois.			
Pâturages: mieux faire la différence entre SAU et estivage. Tant que faire se peut, adapter les clôtures à la présence des grands prédateurs, loups en particulier.			
Lors des implications du Parc dans la mise en place de clôtures, penser aux nouvelles mesures de protection contre les grands prédateurs.			

Annexe D4

Bonne collaboration pour l'élaboration des PGI. Le Parc s'investit pour la mise en œuvre des mesures retenues, qui peuvent être soutenues par des crédits cantonaux « biodiversité » dans le cadre du programme usuel. Aucun financement spécifique n'est à prévoir pour l'OFDN.			
--	--	--	--

Annexe D4

3 / A3 Nature au village (q.9)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Le Parc cherche à préserver et favoriser la biodiversité dans la zone bâtie par des actions concrètes en faveur de la biodiversité dans les villages et par la sensibilisation des nombreux acteurs impliqués. Les éléments de nature au village sont pris en compte et thématiques de manière transversale dans de nombreux projets du Parc. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/natureauvillage			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Note moyenne obtenue : 8.82 sur 10, écart 1.44			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Je vois un lien direct avec la gestion de l'eau de manière à remplir les nappes plutôt que de canaliser l'eau de pluie vers les STEP ou les rivières. Rappel des principes de permaculture: slow it, spread it, sink it! <i>Réponse : Certes mais le Parc ne peut pas tout faire</i>			
Liens potentiels avec PNRD qui prévoit le même type de mesures			
Le responsable technique de la commune gère déjà certains espaces verts de la commune en pratiquant une fauche tardive. Des nichoirs pour les hirondelles et les martinets ont été installés dans la commune. Cette action pourrait être poursuivie en encourageant les propriétaires privés. Des chauves-souris sont présentes dans la commune. Un comptage de leur population et un relevé de leurs habitats serait nécessaire.			
Promouvoir la taille des arbres de manière différenciée. Recenser les arbres remarquables dans les communes.			
Mesure A3.1 : L'accompagnement des communes pour la prise en compte de la nature au village dans les règlements communaux entre 2025 et 2028 n'est pas réaliste dans le canton de NE, puisque les communes auront quasiment toutes déjà révisé leur PAL d'ici mi-2024. Par contre, ok pour un soutien dans les planifications de détail et les plans de gestion à l'aval.			

Annexe D4

4 / A4 Néophytes envahissantes (q.11)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Les néophytes envahissantes sont en augmentation et représentent une menace pour la biodiversité. Le Parc Chasseral facilite l'accès à l'information et apporte des conseils aux propriétaires fonciers afin de dynamiser les actions de lutte contre les néophytes envahissantes et préserver ainsi la biodiversité. Il accompagne les communes dans leurs actions de sensibilisation et de lutte, tout en coopérant activement avec les acteurs impliqués dans ces actions. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/neophytesenvahissantes Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ? 22 réponses Note moyenne obtenue : 8.86 sur 10, écart 1.21 Vos questions, remarques et commentaires:			
Autoriser la lutte chimique quand il y a des surfaces importantes à éliminer les néophytes envahissantes <i>Réponse : le Parc n'édicte pas les bases légales</i>			
Il devrait être possible de déposer les néophytes envahissantes dans les molok sans sac taxé. Sinon elles finiront dans les déchets verts. De plus, les privés ne vont pas acheter des sacs 110 litres taxés pour éliminer les plantes. Besoin de spécialistes pour apporter du soutien.			
Y a-t-il un recensement et un suivi? Par exemple à Sonvilier, la parcelle 102 appartenant à la commune contient des néophytes. Des mesures pour lutter contre des espèces animales invasives seraient-elles également souhaitables? <i>Réponse : Ce n'est pas prévu</i>			
Les autorités communales ne disposent pas d'informations sur la présence et la localisation de néophytes dans la commune de Saicourt. Cette situation devrait améliorée.			
Prendre aussi en compte les néozoaires même si le problème n'est pas aigu chez nous. <i>Réponse : ce n'est pas prévu</i>			
Sensibiliser les jardiniers-paysagistes à la problématique des néophytes			

Annexe D4

Des démarches devraient être entreprises auprès des jardiniers-paysagistes pour ne plus vendre et planter des espèces non-indigènes voire invasives --> attribuer le label « Parc Chasseral » aux entreprises qui s'engagent en ce sens?			
Le sujet reste difficile, car il ne peut être traité avec succès qu'en dépassant les frontières des propriétaires / offices. Le Parc a un rôle important à jouer à cet égard. Projet pilote de lutte contre les néophytes via le Parc Chasseral pour 2025, mesures partiellement payées par l'OFDN.			
Néophytes : possibilités de financement de l'OFDN très limitées, projet pilote prévu (coordination Parc Chasseral, OFDN en tant que partie prenante).			

Annexe D4

5 / B1 Paysage et patrimoine au village (q.13)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Ce projet concerne la qualité du cadre de vie au village par un accompagnement des communes pour la valorisation de leurs éléments paysagers et patrimoniaux dans le milieu bâti. La revitalisation des centres de villages (en lien avec l'ISOS) et la valorisation des franges urbaines constituent le cœur du projet. Le paysage et le patrimoine sont valorisés en lien avec d'autres thématiques du développement durable comme la mobilité, la densification vers l'intérieur ou l'adaptation au changement climatique. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/paysagepatrimoinevillage			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 8.27 sur 10, écart 1.55			
Vos questions, remarques et commentaires: Des collaborations avec la station d'arboriculture de la FRI pour le développement et l'entretien des vergers à haute-tige sont à encourager.			
La contribution financière du Parc devrait être possible pour la réhabilitation des bâtiments aussi. <i>Réponse : les bases légales ne permettent pas le soutien à des infrastructures</i>			
Imaginer aussi intégrer le développement des zones d'activités (La Clef à Saint-Imier et Les Lovières à Tramelan), de manière à ce qu'elles soient exemplaires au niveau de l'impact sur le paysage, la biodiversité, les sols, la gestion de l'eau, etc.			
Peut-être chercher à mettre en exergue explicitement les aspects « villes à la campagne » typiques de nombreuses localités du Parc, ainsi que le développement industriel en pleine nature.			
La commune de Saicourt dispose d'un règlement concernant un financement spécial relatif à l'environnement et à l'agriculture. Il permet de financer des tâches telles que le remplacement d'arbres protégés et d'arbres fruitiers, la plantation d'arbres et d'allées d'arbres, la réfection de murs en pierres sèches, de fontaines, de cours d'eau, d'étangs... Un plan localisant et priorisant les actions à entreprendre dans le cadre de ce financement spécial pourrait être élaboré.			
Thématique importante, nécessitant un énorme travail de sensibilisation et de communication, mais peu de communes			

Annexe D4

proactives. Tramelan : remettons les choses dans l'ordre : les investigations communales menées dès 2019 pour l'établissement d'un plan paysage ont permis d'identifier et de développer ce projet de traverse pris en main par le Parc			
Fiche B1 Patrimoine au village : cette fiche traite notamment la question des franges urbaines au Val-de-Ruz et propose la création d'un pôle de compétence d'« architectes-conseil » pour la mise en œuvre de ce sujet et la transformation du bâti, en approfondissement des réflexions effectuées en 1ère phase.			
Même remarque que sous A3 : Conseiller la commune de Val-de-Ruz dans le développement des franges urbaines en lien avec le Plan d'aménagement local pour des contenus dans le règlement d'aménagement est vraisemblablement trop tardif ; par contre OK pour les planifications de détail à établir à l'aval. <i>Réponse : le concept de franges urbaines avec des fiches-conseils est aujourd'hui intégré au PAL</i>			
Le projet de créer un pôle de compétences, notamment d'architectes conseils, pour les propriétaires de bâtiment pour la rénovation de leur bâtiment, la coordination entre densification et protection du bâti dans les villages ISOS, etc. est une bonne idée, toutefois le vivier ne devrait pas se limiter aux architectes de la région. Il existe déjà des plateformes comme densipedia.ch qui peuvent fournir des conseils de 1ère instance et sensibiliser les requérants, architectes et communes.			
Ce qui est attendu des services (SAT, OPAN) signalés comme partenaires dans la fiche mériterait d'être clarifié.			
La démarche du Parc Chasseral quant au patrimoine est intéressante, en particulier du point de vue de la sensibilisation et de la prise de connaissance. Elle apporte également un soutien indéniable à la conservation du paysage du Parc (murs de pierre sèche, citernes, etc.). Nous le remercions de nous y associer et nous nous permettons d'apporter les quelques précisions qui suivent.			
L'OPAN donne des préavis pour les projets développés dans les zones d'anciennes localités (et périmètres de protection en préparation dans le cadre de la révision des PAL). Son expérience et ses compétences professionnelles dans la connaissance du patrimoine architectural régional, dans sa conservation (étude et savoir-faire technique), ainsi que dans l'application du recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) et de l'inventaire fédéral des sites construits de Suisse (ISOS) peuvent s'appuyer sur les démarches de sensibilisation effectuée par le Parc Chasseral.			
ISOS : dans la commune de Val-de-Ruz, seul Dombresson fait partie de l'inventaire national, les autres localités de la commune étant considérées d'importance locale ou régionale. Il est à noter que l'Inventaire fédéral ISOS propose une analyse multidimensionnelle, un périmètre avec objectif de sauvegarde A n'impliquant pas que tous les objets situés dans ce périmètre sont à sauvegarder (certains peuvent même péjorer le site).			

Annexe D4

RACN : à son origine, le recensement architectural du canton de Neuchâtel a été établi sur la base de l'ISOS, prenant en considération les périmètres de cet inventaire pour définir les zones d'ancienne localité. Il décrit les objets (bâtiments de divers types, fontaines, etc.), qu'une évaluation par des représentants des communes et de la commission cantonale des biens culturels répartit en 3 catégories. Les plans et règlements d'aménagement des communes se réfèrent au RACN. Le géoportail cantonal publie le RACN dans le thème Aménagement. Le RACN a été étendu au patrimoine rural et couvre également l'ensemble de la zone agricole, le territoire situé hors zone à bâtir. Dans ce cadre, certains « petits objets » (comme les loges, les citernes, les fontaines qui entrent dans le cadre des projets 2025-2028 du Parc Chasseral) sont décrits et ont été évalués. Il est à noter que le patrimoine construit en dehors de la zone à bâtir est soumis à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et à son ordonnance (OAT), dont il faut particulièrement tenir compte lors des changements d'affectation et des projets de réhabilitation et mise en valeur (en particulier l'art.24 de la loi). <u>Les fiches B1, B2 et B3 devraient tenir compte du RACN</u>			
Documentairement, l'ouvrage <i>Les maisons rurales du canton de Neuchâtel</i> (2010) a publié des études réalisées grâce au RACN à propos des objets qui intéressent directement le Parc Chasseral (loges, greniers, citernes, etc.) Il en va de même des volumes de la même série concernant le Jura bernois et le Jura.			

Annexe D4

6 / B2 Culture du bâti et du paysage (q.15)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Le projet permet d'encourager la culture du bâti et du paysage dans le Parc en s'inscrivant dans la stratégie « Culture du bâti » établie en 2020 par l'Office fédéral de la culture. Il sensibilise les habitants et décideurs et vise à une plus forte prise en compte du bâti et du paysage dans les processus à l'amont des outils d'aménagement du territoire. Ce projet intègre également des éléments de la culture immatérielle régionale. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/culturebatipaysage			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 7.73 sur 10, écart 1.86			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Y a-t-il déjà eu une réflexion sur ce que sont devenues les anciennes zones industrielles et la comparaison avec la manière dont sont planifiées les nouvelles? Comment vont-elles vieillir, combien de temps vont-elles durer? Comment valoriser l'existant AVANT de construire du neuf? <i>Réponse : non mais la remarque est intéressante. Il est à rappeler que l'aménagement du territoire au sens strict n'est pas une compétence du Parc</i>			
Cf. remarque question précédente : Peut-être chercher à mettre en exergue explicitement les aspects « villes à la campagne » typiques de nombreuses localités du Parc, ainsi que le développement industriel en pleine nature.			
La collaboration avec le PNRD pourrait être mentionnée.			
L'Observatoire photographique du paysage devrait être initié dans la commune de Saicourt.			
Beaucoup de sensibilisation et de communication pour lier les actions des fiches B1 et B3, avec peu/pas de réalisations et d'effets concrets			
La fiche expose beaucoup d'idées et de projets éventuels, mais peu de concret. Il serait probablement plus pertinent de prévoir moins, mais des éléments plus concrets (à l'image de la fiche B3 qui est plus concrète). <i>Réponse : il d'agit de « culture du bâti et du paysage et non pas d'actions « matérielles » sur le terrain.</i>			

Annexe D4

7 / B3 Paysage et patrimoine rural (q.17)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Il s'agit de développer et de monter des projets pour l'entretien des éléments paysagers ou patrimoniaux ruraux tels que les murs en pierres sèches, greniers, vergers et allées d'arbres. Le Parc privilégie une approche par site d'intérêt comme le long d'itinéraires IVS pédestres ou de sites IFP. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/paysagerural			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponse Moyenne obtenue : 8.59 sur 10, écart 1.47			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Restauration des citernes à eau sur Moron.			
Un inventaire des citernes devrait être effectué dans la commune de Saicourt, pour déterminer celles qui méritent d'être réhabilitées. Il en va de même pour les murs en pierres sèches.			
Murs en pierre sèche autour de La Vue-des-Alpes : faut-il signaler l'OFROU comme partenaire s'il est prévu de lui demander une aide financière pour les tronçons appartenant à l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques (IVS) ? <i>Réponse : l'OFROU intervient indirectement sur sollicitation des services cantonaux et pas directement du Parc</i>			
Clarifier la différence avec B2 et A2. Il existe probablement aussi des interfaces avec les LQB financés par la politique agricole. Clarifier ce point. <i>Réponse : la fiche B2 a pour objet la culture du bâti et du paysage. C'est un concept précis. La fiche A2, se préoccupe de la biodiversité des pâturages et des champs. Le lien entre les deux projets est indirect</i>			

Annexe D4

8 / B4 Rive gauche du lac de Bienne (q.19)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Ce projet met en œuvre des mesures répondant aux objectifs de protection de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) « rive gauche du lac de Bienne ». Les éléments du patrimoine rural (murs en pierres sèches) et la mosaïque de milieux naturels à protéger sont valorisés par ce projet. Le Parc coordonne les projets de restauration de murs dans le vignoble et propose des solutions pour l'entretien des milieux naturels de qualité ayant une valeur paysagère et/ou de haute biodiversité.			
Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/lacdebienne			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 7.95 sur 10, écart 1.46			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Ne pas négliger de prendre en compte ce qui a été fait avant la naissance du Parc, par exemple dans le cadre du remaniement parcellaire du vignoble de La Neuveville - Chavannes: recensement et classification des murs, inventaire des biotopes résiduels, plans d'entretien etc.			
Uniquement prestation de conseil par le Parc, revalorisation par la NFA			

Annexe D4

9 / C1 Climat (q.21)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Ce projet propose de l'accompagnement auprès des communes et d'autres acteurs locaux sur les questions de mobilité au quotidien, de stratégie énergétique locale, de mesures pour réapprendre et refaire vivre la captation d'eaux pluviales. D'autres actions prévues ont un lien direct avec le climat mais sont décrites dans d'autres projets. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/projetc1climat			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 7.59 sur 10, écart 2.59			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Le climat, c'est cyclique et s'étend sur des millions d'années ; la population du monde fait avancer les cycliques un peu vite. <i>Réponse : non la vitesse du changement climatique n'a jamais été aussi rapide et est d'origine anthropique</i>			
Nous encourageons le Parc à collaborer avec le CEDD-Agro-Eco-Clim (UniNE-FRI) dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.			
Cet engagement du Parc est très/trop coloré politiquement. Si le dérèglement climatique est une évidence, l'urgence des changements et les mesures à prendre ne font de loin pas l'unanimité. Le Parc doit adopter une attitude neutre dans ce domaine. <i>Réponse : le besoin d'action est acté et décliné aux niveaux fédéral, cantonaux et régionaux.</i>			
Attention: les plans directeurs communaux de l'énergie n'ont rien à voir avec Région Energie. Jb.B coordonne ces planifications pour St-Imier, Valbirse, Tavannes et Tramelan. La Neuveville est aussi en train d'en réaliser un avec Planair. Je suis à disposition si besoin. Pour l'éclairage public, les futures communes du Parc ont encore un fort potentiel pour éteindre l'éclairage la nuit. Dans les communes sans gare, les horaires d'extinction pourraient être étendus.			
Je regrette que seule 2 communes soient visées par ce projet. <i>Réponse : c'est un indicateur de prestations. Il sera contractuel. On peut en faire plus.</i>			
Le covoiturage doit être encouragé et développé.			

Annexe D4

Thématique « à la mode » mais surtout transversale. Attention au risque de dispersion.			
Fiche / projet transversal de mise en lien d'autres fiches, coordination oui mais pas de nouveaux éléments			
Mesure C1.2 « Une séance d'échange d'expérience (mobilité, énergie, climat) entre les communes est organisée » : Nous vous informons qu'une séance d'information et d'échange pour les communes du Jura bernois, sur le thème de mobilité du futur, a été organisée avec succès par Jb.B et Parc Chasseral avec le soutien de l'OEE, le 21.09.23.			
Sous C1.01 : evtl. ajouter une mesure prévoyant par ex. que 1 ou 2 communes effectuent le processus d'intégration de la durabilité au niveau local. A cet effet, voir le site internet de l'OEE			
Nous apprécions que le plan climat soit intégré dans les outils et processus de planification plus larges. Cependant, nous avons identifié une erreur qui doit être corrigée à la page 9 de la fiche C1: Plan climat cantonal 2022-2027 pour les communes du canton de Neuchâtel			
Le descriptif des étapes du projet présente des similitudes avec plusieurs mesures du plan climat 2022-2027, nécessitant une coordination, notamment dans les domaines de la mobilité, de la sensibilisation, de la transition énergétique et de la mise en valeur des eaux de pluie. N'hésitez pas à contacter la Cellule DD et Climat (CDDC) pour tout besoin d'orientation vers les mesures exactes et leurs responsables.			

Annexe D4

10 / C2 Transition (q.23)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Le Parc Chasseral accompagne les entreprises du territoire pour favoriser la transition vers la durabilité des activités économiques. Il noue des partenariats pour valoriser les entreprises déjà engagées et qui souhaitent améliorer leur impact environnemental et sociétal. Il accompagne par du conseil la mise en œuvre de mesures de durabilité spécifiques au tissu industriel de la région. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/projetc2transition			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 8.00 sur 10, écart 2.47			
Vos questions, remarques et commentaires:			
La collaboration avec la FRI dans le conseil aux entreprises qui sont au bénéfice de la Marque Grand Chasseral et Parc Chasseral est encore à développer et à renforcer.			
Nous saluons l'apparition de cette thématique en rapport avec les activités économiques principales de la région. L'ambition du Parc pour remplir une des deux missions consacrées par la législation fédérale, soit « Renforcer les activités économiques axées sur le développement durable », apparaît toutefois timide alors qu'elle aurait dû être amorcée il y a déjà 20 ans. Le programme doit être plus ambitieux, tant par les actions envisagées, les ressources affectées que le calendrier proposé.			
Mesures en faveur d'une agriculture plus résiliente en cas de sécheresse?			
Crainte de dispersion des activités du Parc			
La thématique de la lumière ou de l'obscurité la nuit a été abordée mais la plupart du temps sous l'angle des économies d'énergie (extinctions actives). L'OEE salue ce point mentionné dans le rapport « projets 2025-2028, Partie B : Planification sur quatre ans » (page 8 Energie). Il devrait être poursuivi.			
La pollution lumineuse devrait être thématiquée et sensibilisée non seulement du point de vue de l'énergie, mais aussi du point de vue de la lumière/obscurité.			
La « boîte à outils de l'éclairage » pourrait être intégrée et utilisée dans les parcs, si cela n'a pas déjà été fait (ne ressort pas de la documentation). A cet effet, voir Aide à l'exécution, Flyer et «Introduction et mode d'emploi» sur le site internet de l'OFEV.			
<i>Remarque : Il est précisé dans la fiche C1 Climat que 18 communes sur 23 pratiquent l'extinction nocturne</i>			

Annexe D4

Nous suggérons d'ajouter le plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel aux outils et processus de planification plus larges. En effet, trois mesures transversales, T7 : atténuer les conséquences sociales découlant des changements climatiques, T8 : Accompagner les PME et les ONG neuchâteloises vers la transition énergétique et la durabilité, et T9 : élaborer les nouvelles étapes du plan climat, pourraient compléter les mesures prévues. Une coordination serait la bienvenue.			

Annexe D4

11 / C3 Tourisme durable (q.25)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Développer et promouvoir un tourisme conforme au principe du tourisme durable : le Parc améliore l'accès, le cadre paysager, l'information, les activités à mener sur les sites touristiques. Il offre une plateforme de concertation pour les acteurs concernés et veille à optimiser les collaborations avec les organisations touristiques de la région. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/c3tourismedurable Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ? 21 réponses Moyenne obtenue : 8.05 sur 10, écart 1.6			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Promouvoir le tourisme et une chose, le Jura bernois manque d'hébergements pour du tourisme prolongé			
Il est important de maintenir et de développer la collaboration entre le Parc Chasseral et la FRI dans le domaine de l'agritourisme et du tourisme équestre en lien avec la promotion des produits régionaux.			
La fermeture du restaurant Chasseral le week-end est une aberration			
- C3.1 Extension de l'activité de ranger à d'autres endroits du Parc (Combe-Grède p. ex. en lien avec l'espace éducatif créé à sa base); - C3.02 L'accès en transports publics apparaît comme l'unique voie possible pour promouvoir le respect de l'environnement. Le Parc devrait élargir son champ de réflexion sur les modes de transport respectueux de l'environnement. - Le projet fait état "de propositions d'alternatives aux activités hivernales". Les mesures concrètes d'actions pour ce volet nous échappent. Le Parc ne devrait-il pas collaborer avec les stations de remontées mécaniques? - Fort de son image positive et donc incitative à la visite de la région, les moyens engagés par le Parc devraient être renforcés et associés à ceux déployés par les organisations touristiques. - Les ressources prévues pour ce champ d'action mériteraient d'être renforcées pour améliorer le ratio avec les activités en rapport direct avec la nature et le paysage.			
Pourquoi pas proposer à JbT de développer une offre « vacances Grand Chasseral sans voiture », avec des propositions de journées-type en fonction du public, de la météo, etc. et en mettant en avant les offres de mobilité (bus, train, Mobility, etc.)? <i>Réponse : mais c'est déjà le cas avec le projet destination nature qui offre la moitié du prix aller-retour pour des vacances dans le Parc</i>			

Annexe D4

La promotion des TP ne devrait-elle pas être affirmée plus clairement et les entreprises de TP intégrées aux nombre des partenaires?			
<i>Réponse : les entreprises agissent sur mandat. Le Parc a fait le choix de ne pas nommer de telles entités dans la rubrique partenaires. Mais il admet que leur expérience est utile au développement des projets</i>			
Les passerelles permettant de visiter les tourbières de Bellelay doivent être restaurées. La commune de Saicourt n'est pas en mesure de mener cette action seule et doit trouver des partenaires.; ; Les prairies, pâturages et bas marais à proximité des tourbières de Bellelay sont régulièrement utilisées par des propriétaires de chiens pour promener ces derniers et les laisser librement divaguer, alors qu'une signalisation demandant de tenir les chiens en laisse existe. Une surveillance devrait être organisée, par exemple avec un ranger.			
Malgré les initiatives du Parc, les impacts ne cessent d'augmenter... Renforcer les propositions de solutions pragmatiques, parfois contraignantes, au risque de déplaire à certains lobbies.			
<i>Remarques : le Parc ne peut contraindre personne en tant que Parc</i>			

Annexe D4

12 / C4 Economie de proximité (q.27)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Ce projet est la continuité des activités menées par le Parc pour la labélisation de produits et le développement des filières locales. Le Parc organise la labélisation des produits issus du territoire avec le Label Produit des Parcs suisses et réalise des actions de promotion. Outre la promotion de produits alimentaires, le Parc collabore également à la mise en valeur d'autres filières et de services locaux comme le bois et la laine. Le Parc conseille des porteurs de projet pour le développement d'infrastructures renforçant les capacités des filières locales ou pour des réalisations illustrant les possibilités d'activer les filières locales. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/economiedeproximite			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 8.55 sur 10, écart 1.68			
Vos questions, remarques et commentaires:			
La collaboration entre le Parc et la FRI fonctionne bien en matière de promotion et du développement des produits régionaux. En complément à D/CLIC Terroirs il s'agira également de poursuivre la collaboration avec Fromajoie qui est également une importante plateforme de distribution des produits « Grand Chasseral regio.garantie ». La question de la logistique est à prendre en compte pour le développement de la commercialisation des produits régionaux dans les commerces et points de vente du Jura bernois.			
Les producteurs sont-ils accompagnés vers d'autres démarches de labellisation, par exemple Bio ou Demeter? Le local est important, mais le respect du sol et du vivant sont des éléments à ne pas mettre de côté. <i>Réponse : le Parc accompagne les producteurs avec son projet « entreprise – partenaires » vers plus de durabilité. Les labels mentionnés peuvent y contribuer mais ne sont pas un objectif de travail en soi.</i>			
Les agriculteurs et producteurs de produits du terroir de la commune de Saicourt doivent être encouragés pour obtenir le Label Produit des Parcs suisses et pour installer des cabanons en bois local.			
Beaucoup d'éléments en commun avec la fiche C2 / ou suite de la fiche C2?			

Annexe D4

<i>Réponse : la fiche C2 est centrée sur les conseils globaux en matière de durabilité, la fiche C4 s'orientent sur la valorisation régionale de la production du secteur primaire</i>			
--	--	--	--

Annexe D4

13 / D1 Ecoles du Parc (q.29)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Le Parc développe des offres de sensibilisation durable ou du conseil pour les projets d'établissement scolaire orientés sur la durabilité. Il s'agit d'interventions de longue durée (un semestre à plusieurs années scolaires) proposées spécifiquement aux classes et établissements des communes du Parc. Le Parc développe et entretient un réseau d'enseignants et de directions d'écoles motivés par la durabilité et l'enseignement hors les murs. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/d1ecolesduparc			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 8.92 sur 10, écart 1.44			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Une collaboration avec le projet Ecole à la Ferme mériterait d'être développée, en particulier pour les thèmes liés à l'agriculture et à l'alimentation. La FRI est à disposition pour le développement de cette collaboration. <i>Réponse : elle existe déjà mais pourrait s'amplifier si tant est que les exploitations aient la capacité d'y consacrer du temps.</i>			
Thématique très importante. Sensibiliser les enfants.			
Le Parc ne devrait-il pas « développer et entretenir un réseau d'enseignants de directions d'école » indépendamment de la motivation à la durabilité ? Le défi est bien d'amener l'ensemble de la communauté à comprendre, accepter et s'engager pour la durabilité.			
Excellentes démarches proposées aux écoles et enseignant-e-s. Les liens directs avec les établissements sont à renforcer.			
Les écoles des syndicats scolaires de Saicourt - Petit-Val (écoles primaires du Fuet, de Saicourt et de Châtelat) et de La Courtine (école secondaire de Bellelay) doivent être informées sur les possibilités existantes et encouragées à y participer.			
Excellentes démarches proposées aux écoles et enseignant-e-s. Les liens directs avec les établissements sont à renforcer.			

Annexe D4

14 / D2 Animations pour enfants (q.31)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Le Parc propose des activités ponctuelles de découverte de l'environnement pour les classes d'écoles, les groupes d'enfants et les groupes de jeunes. Des animations pédagogiques guidées et des chantiers-nature permettent aux jeunes de découvrir les richesses naturelles du Parc et de participer à sa préservation. Le Parc développe et entretient des partenariats avec des structures régionales actives dans l'éducation afin de donner plus d'ampleur à ses projets, et accompagne ces partenaires dans la création d'offres de qualité. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/d2animationsenfants Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ? 22 réponses Moyenne obtenue : 9.14 sur 10, écart 1.13 Vos questions, remarques et commentaires:			
Etre actif dans le domaine d'où vient la nourriture de chaque jour ; d'expliquer tout le travail qui se fait ; Exemple une tartine au beurre, une pomme de terre, une salade			
La collaboration avec le projet Ecole à la Ferme est à poursuivre et à intensifier.			
voir point précédent : Le Parc ne devrait-il « développer et entretenir un réseau d'enseignants de directions d'école » indépendamment de la motivation à la durabilité ? Le défi est bien d'amener l'ensemble de la communauté à comprendre, accepter et s'engager pour la durabilité.			
Pourquoi pas des animations pour les familles (parents-enfants) ? <i>Réponse : ce type d'offres est directement proposé par des guides. Le Parc assure la promotion de leurs offres. Le nombre de personnes touchées est très faible par rapport aux animations évoquées ici.</i>			
Les écoles des syndicats scolaires de Saicourt - Petit-Val (écoles primaires du Fuet, de Saicourt et de Châtelat) et de La Courtine (école secondaire de Bellelay) doivent être informées sur les activités et animations existantes et encouragées à y participer.			

Annexe D4

15 / D3 Médiation territoriale (q.33)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Le Parc organise et facilite des manifestations et rencontres, souvent avec un regard artistique, ayant pour vocation de mettre un éclairage sur un enjeu territorial majeur et de favoriser le dialogue. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/d3mediationterritoriale			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
21 réponses Moyenne obtenue : 7.67 sur 10, écart 1.59			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Le renforcement des activités culturelles et populaires permet d'augmenter l'offre de loisirs dans la région et donc de limiter les déplacements liés aux loisirs (40% des km parcourus).			
Veiller à intégrer aux démarches toute la diversité de nos populations...			
Très bien, sous réserve que les animateurs se renseignent également sur les processus et planifications communales et cantonales en cours dans les sites, afin de ne pas créer de frustrations inutiles à posteriori (clarification de la marge de manœuvre et du champ des possibles). Les actions de types marches-débats à La Vue-des-Alpes sur l'avenir de La Vue-des-Alpes, par exemple, renforcent la participation et l'implication citoyenne dans les questions d'aménagement du territoire, et de ce fait sont à saluer.			
Le thème de la philosophie est malheureusement absent. Vérifier s'il serait possible de poursuivre dans le sens de Morizot ou autre.			

Annexe D4

16 / D4 Communication (q.35)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Au travers d'outils multimédia (presse écrite, médias électroniques, médias sociaux), la communication a pour mission de valoriser les actions du Parc, les faire connaître, les rendre concrètes et compréhensibles aux habitants, communes et institutions partenaires. Elle a pour vocation d'insuffler un sentiment d'appartenance et d'intégrer les notions de durabilité dans une démarche incitative et motivante. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/d4communication			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 8.41 sur 10, écart 1.53			
Vos questions, remarques et commentaires:			
La collaboration avec la FRI dans la promotion des produits régionaux « Grand Chasseral regio.garantie » mériterait d'être mentionnée et renforcée par des actions conjointes. <i>Réponse : effectivement à ce stade, les partenaires étant tous ceux impliqués dans les projets plus sectoriels, le choix a été fait de ne mentionner que « organisations et institutions régionales »</i>			
La communication est primordiale.			
Une démarche plus pro-active envers les communes serait une voie à envisager.			
Une intensification de la collaboration et des moyens engagés avec les acteurs engagés dans le rayonnement de la région sont indispensables à l'avenir.			
On pourrait mentionner la coordination entre PNRD et PRC sur cette thématique, p.ex. en matière de diffusion de communiqués de presse, les deux parcs s'adressant en partie aux mêmes médias régionaux <i>Réponse : certes, les partenaires étant très nombreux le choix a été fait de ne mentionner que « organisations et institutions régionales »</i>			

Annexe D4

17 / E1 Monitoring et suivi d'espèces (q.37)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Connaître l'état de la biodiversité est un prérequis important pour agir en sa faveur. Devant l'impossibilité de connaître en détail la répartition de tous les organismes vivants, le Parc et ses partenaires ont choisi quelques espèces emblématiques et caractéristiques pour faire l'objet d'un suivi. Les résultats permettent d'améliorer la qualité des mesures et d'identifier les secteurs les plus importants pour leur mise en œuvre en faveur des milieux naturels et des espèces. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/e1monitoringespèces Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ? 21 réponses Moyenne obtenue : 9.57 sur 10, écart 1.50 Vos questions, remarques et commentaires:			
Une collaboration avec le CEDD-Agro-Eco-Clim (UniNE et FRI) pourrait être développée pour le Monitoring et le suivi des espèces, en particulier dans les milieux agricoles.			
Thématique très importante à élargir peut-être aux insectes...			
Intégrer ici le suivi des grands prédateurs, loup en particulier. <i>Réponse : le Parc ne s'impliquera sur le monitoring des grands prédateurs, d'autres structures s'en occupant ! En outre il n'en aurait pas les compétences.</i>			
En plus des oiseaux, se préoccuper aussi de quelques invertébrés de grande valeur bioindicatrice, en plus des coléoptères xylobiontes (in: arbres remarquables)			

Annexe D4

18 / E2 Universités et Hautes écoles (q.39)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Le Parc oriente les sollicitations pour des travaux de mémoire d'étudiants. Il sollicite l'appui de hautes écoles ou d'universités dans le cadre de ses projets ainsi que des travaux de recherche lorsque cela est nécessaire pour certains projets. Le Parc rend compte de ses activités à l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/e2universitesthautesecoles			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
21 réponses Moyenne obtenue : 7.95 sur 10, écart 1.83			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Le potentiel de collaboration avec le CEDD-Agro-Eco-Clim (UniNE - FRI) mériterait d'être mentionné.; https://www.frij.ch/CEDD/Presentation ; La FRI et l'UniNE ont joint leurs forces pour créer le Centre d'excellence et de compétence pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien dans un contexte de changement climatique (CEDD-Agro-Eco-Clim). Passerelle entre les compétences des deux partenaires, le CEDD-Agro-Eco-Clim vient pérenniser une collaboration transdisciplinaire indispensable pour répondre aux enjeux complexes de notre temps. Il se veut porteur d'une recherche impliquée dans le territoire et à l'écoute des acteurs régionaux.			
En attente de voir quels effets/ quelles données complémentaires pourront en sortir			
ne pas oublier l'université de Genève (pourrait être attractive pour Rolex), mentionner également l'université de Berne/Wyss Academy.			

Annexe D4

19 / F1 Partenariats (q.41)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même du Parc Chasseral. La Charte 2022-2031 mais clairement en évidence que le Parc est un acteur parmi d'autres sur son territoire. Dès lors pour tendre vers les objectifs assignés aux parcs naturels régionaux en Suisse, la coordination régionale, la collaboration le conseil sont des éléments clés de l'action du Parc. Il ne s'agit pas ici d'un projet proprement opérationnel mais d'assurer le traitement des idées et de réflexion au niveau stratégique. Pour faire simple, ce projet, c'est le moteur du Parc pour l'avenir aussi bien au niveau de son organisation que de son territoire. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/f1partenariats			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 8.5 sur 10, écart 1.26			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Il y a plusieurs partenariats qui ont été développés entre le Parc Chasseral et la FRI. Il y a cependant encore un potentiel de développement pour renforcer les partenariats existants dans le domaine des produits régionaux, de l'agritourisme et de l'agriculture.			
Les ONG, Pro Natura Jura bernois par exemple qui pourtant couvre la totalité du territoire du Jura bernois par ses actions, sont presque systématiquement oubliées! Pourquoi? <i>Réponse : les partenaires thématiques sont mentionnés dans les fiches correspondantes. Pro Natura apparait dans la fiche A2</i>			
Grand réseau de partenaires politiques et économiques, regrettable que les ONG n'apparaissent pas dans les catégories citées. <i>Réponse : effectivement il manque une ligne « organisations et associations »</i>			
Je trouve très bien les partenariats avec les institutions sociales. Il faudrait réfléchir à la manière dont cette collaboration pourrait être développée (-> indicateur).			

Annexe D4

20 / F2 Gestion (q.43)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Un management professionnel est la clé de voûte de toute entreprise. C'est aussi le cas pour un parc naturel régional. Il met en place les conditions nécessaires à la bonne réalisation de l'ensemble des prestations. Organiser et garantir les processus décisionnels grâce au bon fonctionnement des organes de décision stratégiques (comité exécutif et conseil consultatif), assurer la qualité des projets, mobiliser les compétences nécessaires à leur aboutissement, disposer d'outils de conduite performants et de moyens financiers adaptés aux tâches dévolues au Parc. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/f2gestion Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ? 22 réponses Moyenne obtenue : 8.77 sur 10, écart 1.45			
Vos questions, remarques et commentaires:			
La taille du Parc a atteint aujourd'hui un seuil qui nécessite une gestion professionnelle comme l'indique la fiche de projet. Le document mis en consultation (quelque 200 pages), les quelque 250 partenariats actifs sont l'illustration de la multiplication des domaines d'activité dans lesquels le Parc s'est engagé, leur complexité, la nécessité d'une coordination et d'une coopération multi-institutionnelle systématique. Le risque de dispersion de ses forces est élevé, voire très élevé. Un EPT de 30% pour la Direction du Parc nous paraît insuffisant pour garantir une réelle gestion professionnelle et efficace. Le comité du Parc, chargé d'assurer le pilotage de l'institution, devrait reconsidérer la dotation du management.			
Je trouve dommage que certains mandats soient confiés à des entreprises hors Parc alors qu'il y a les compétences localement. <i>Réponse : le Parc est attentif à ce point</i>			
Je n'ai qu'un exemple en tête: la révision des comptes. Il y a suffisamment de fiduciaires dans la région je pense. <i>Réponse : la fiduciaire mentionnée est active sur le territoire du Parc en général. Ses bureaux sont localisés à Bienne et à La Chaux-de-Fonds</i>			
Gestion assurée depuis des années avec succès, bravo. Ne serait-il pas à présent temps, et en vue de l'agrandissement sans cesse croissante des activités et du territoire du Parc, de nommer 1 voire 2			

Annexe D4

vice-président(s) et 1 voire 2 vice-directeur(s)?; Quel bilan tirer à présent du fonctionnement avec la restructuration en comité exécutif et comité consultatif ? Quels sont les nouvelles influences, les nouvelles dynamiques?			
---	--	--	--

Annexe D4

21 / F3 Evaluation et planification (q.45)	A intégrer	A noter	A réfuter
En résumé: Pendant la période 2025-2028, le Parc réalisera annuellement le bilan de ses activités. Il devra préparer la convention-programme 2029-2032 dès l'année 2027. Les conventions-programme (comme ce présent document) définissent précisément les projets qui seront menés et forment le document déclenchant les soutiens financiers des cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi que de la Confédération. Télécharger la fiche de ce projet: https://bit.ly/f3evaluationplanification			
Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral sur cette thématique ?			
22 réponses Moyenne obtenue : 9.10 sur 10, écart 1.26			
Vos questions, remarques et commentaires:			
Le commentaire du point précédent s'applique ici aussi, en y ajoutant les considérations d'ordre stratégique du Parc : La taille du Parc a atteint aujourd'hui un seuil qui nécessite une gestion professionnelle comme l'indique la fiche de projet. Le document mis en consultation (quelque 200 pages), les quelque 250 partenariats actifs sont l'illustration de la multiplication des domaines d'activité dans lesquels le Parc s'est engagé, leur complexité, la nécessité d'une coordination et d'une coopération multi-institutionnelle systématique. Le risque de dispersion de ses forces est élevé, voire très élevé. Un EPT de 30% pour la Direction du Parc nous paraît insuffisant pour garantir une réelle gestion professionnelle et efficace. Le comité du Parc, chargé d'assurer le pilotage de l'institution, devrait reconsidérer la dotation du management.			